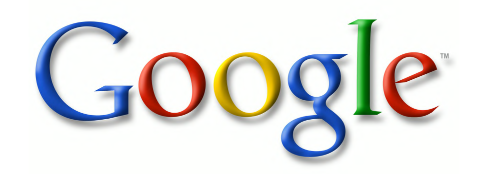


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

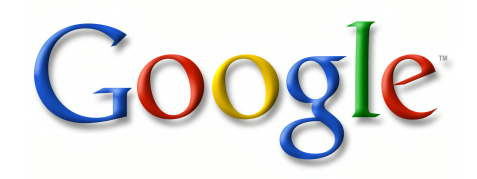
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

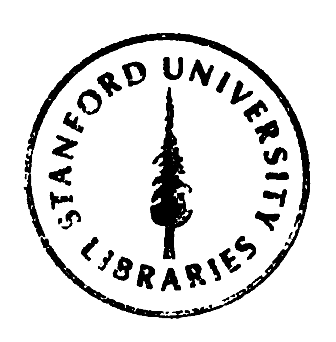
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



DC611
.B771
58
v. 12

STA

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XII



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1896

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

I 86 33ST2 53 005 XL

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

I 86 33ST2 53 005 XL 2193

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XII



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1896

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 juin 1895.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le président convoque le comité de lecture pour le volume de 1895.

Il donne lecture d'une lettre de M. Clerget-Buffet qui remercie la société de l'avoir élu ; M. le bibliothécaire fait connaître les ouvrages reçus.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. l'abbé Joly, curé de Ménetreux-le-Pitois, présenté par M. l'abbé Ferret et M. Gaffarel.
Vendeur, professeur au conservatoire, présenté par MM. Fritsch et Gaffarel;
A. Guillemot, lieutenant au 17e chasseurs, à Neufchâteau, présenté par MM. Victor Darantiere et Gaffarel.

Cette séance étant la dernière de l'année, il est statué sur les candidatures proposées en conséquence.

M. le président annonce les décès de MM. Julien Guillemot et Grenot, de Saulieu.

M. l'abbé Joly, MM. Guillemot et Vendeur sont proclamés membres de la société.

M. Pierre Huguenin donne lecture d'un travail intitulé : *Le général Legrand et la défense de Berg-op-Zoom*. M. le président lui adresse ses remerciments au nom de la société.

La séance est levée à 9 h.

Séance du 8 novembre 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Sur la proposition de M. le président, la société vote la somme de vingt-cinq francs pour l'érection d'un monument à Francis Garnier.

M. le président donne lecture de la correspondance. D'abord une lettre du comité d'études du haut Dahomey demandant une souscription ; cette souscription est refusée ; puis d'une lettre du capitaine Binger promettant de venir faire une conférence. M. le président espère que la société unie à la société des amis de l'université lui fera bon accueil ;

De trois lettres de MM. Guillemot, l'abbé Joly et Vendeur remerciant la société de les avoir admis parmi ses membres.

M. le président demande aux membres présents s'ils ne sont pas d'avis comme lui de féliciter, au nom de la société, M. Ernest Petit de son récent succès (un prix à l'Académie des Inscriptions), ce qui est adopté.

M. Chalmandrier remercie la société d'avoir publié son travail.

Le Ministère de l'instruction publique annonce l'envoi de publications italiennes.

M. le président annonce le décès de M. Cocusse, sociétaire, à Nuits-Saint-Georges; une lettre de condoléances a été envoyée.

M. le président fait remarquer que le département de la Côte-d'Or est celui qui possède le plus grand nombre de musées scolaires communaux et, sur l'invitation de la société des musées cantonaux, il prie les membres présents de seconder cette œuvre autant qu'ils le pourront.

M. le président fait connaître qu'il a adressé à M. le sénateur Spuller, rapporteur du budget de l'instruction publique au conseil général, les remercîments de la société pour le rapport très flatteur qu'il a fait à son sujet.

M. le président annonce pour la prochaine séance trois nouvelles candidatures :

MM. Cotétidot, rue Vannerie, présenté par MM. Rouget et Chabeuf;
Nourissat père, présenté par MM. Gaffarel et Chabeuf;
Griess, garde général des forêts, à Seix, Ariège, présenté par MM. Arnal et Perdrizet.

M. le président rend hommage à l'idée de M. Coquillion, absent, de s'occuper de publier les cartes agronomiques de la Côte-d'Or, rendant ainsi un grand service aux agriculteurs.

M. le bibliothécaire donne lecture des ouvrages adressés à la société parmi lesquels le rapport de M. le Préfet au conseil général ; des remercîments lui seront adressés ; et *Aude*, par M. Pierre Huguenin. M. le président remercie ce dernier présent à la séance.

M. le secrétaire général donne lecture de quelques passages du travail de M. Servais sur le Transsaharien.

Des félicitations seront adressées à M. Servais.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 13 décembre 1895

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. La lecture du procès-verbal de la précédente séance est suivie de la remarque de M. le président que les musées communaux dont il a été question et qui sont recommandés à la bienveillance des membres de la société sont des musées scolaires dus le plus souvent à l'initiative privée et personnelle de l'instituteur.

M. le maire de Dôle informe la société que, sous le patronage de la municipalité de la ville de Dôle, une souscription est ouverte pour élever, dans sa

ville natale, un monument au grand savant Louis Pasteur et invite la société à participer à cette souscription, Il est décidé à l'unanimité des membres présents de souscrire pour une somme de cinquante francs.

Des remerciements sont adressés :

1° A M. le maire de Dijon pour l'obligeant empressement avec lequel il a mis la salle du théâtre à la disposition de la société pour la conférence qui a eu lieu le 10 décembre de M. le capitaine Binger, gouverneur de la Côte d'Ivoire et en mettant à la charge de la ville les frais d'assurance contre l'incendie ;

2° A la société d'émulation du Doubs pour son invitation aux membres de la société de prendre part à sa réunion annuelle du jeudi 12 décembre.

Une lettre circulaire du Ministre de l'instruction publique informe la société que le 34e congrès des sociétés savantes aura lieu à Paris du 7 au 11 avril prochain. Les membres qui voudraient y prendre part sont invités à se faire connaître au président avant le 15 janvier prochain avec indication des questions qu'ils auraient l'intention de traiter. Les compagnies de chemin de fer accordent réduction de demi-place pour se rendre à ce Congrès.

Une autre lettre circulaire fait connaître les vœux retenus par le congrès national qui a eu lieu à Bordeaux en août 1895 des sociétés françaises de géographie.

M. le président communique la lettre par laquelle la société khédiviale de géographie accuse réception du tome XI des mémoires de la société.

La demande du Ministère des colonies de recevoir les publications de la société en échange de celles de son service géographique est accueillie.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement partiel du bureau et de celui des membres du comité de publication.

M. Oubert est réélu à l'unanimité de 34 votants secrétaire général et les secrétaires-adjoints MM. R. Moser et Pierre Huguenin sont également maintenus dans leurs fonctions, le premier par 34 voix, le second par 30 sur 36 votants. Ont en outre obtenu des voix MM. Cornereau, Fourier, Laureaux et Rougé.

M. Idoux, trésorier, et M. Cornereau, archiviste-bibliothécaire, sont également réélus dans leurs fonctions par acclamation et à l'unanimité.

Le vote pour les 10 membres du comité de publication ne donne également lieu qu'à un seul tour de scrutin. 36 suffrages sont exprimés. MM. Dumay, Huguenin père et Lejeay obtiennent chacun 34 voix; MM. Chabeuf et d'Arbaumont, chacun 33; MM. d'Avout et Mallard, chacun 32; MM. Clerget-Vaucouleur et Arth. Darantiere, chacun 28, et M. Gerson, 27 voix. Ces Messieurs sont élus membres du comité de publication. Ont en outre obtenu des voix: MM. Victor Darantiere, Ladey de Saint-Germain, Lévêque, Lory, Jules Regnier et Rougé.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la précédente séance et après le dépouillement du scrutin sont proclamés membres de la société :

MM. Cotétidot, rue Vannerie, à Dijon, présenté par MM. Rougé et Chabeuf;
Nourissat père, présenté par MM. Gaffarel et Chabeuf;
Griess, garde général des forêts, à Seix (Ariège), présenté par MM. Arnal et Perdrizet.

A la conférence du 10 décembre de M. le capitaine Binger la proposition du président de nommer le conférencier membre honoraire de la société a été acclamée avec une sympathie unanime. Une commission composée de MM. d'Hugues, Mocquery et Jules Regnier a été nommée séance tenante pour présenter sur cette nomination le rapport prescrit par les statuts. M. l'ingénieur en chef Mocquery, au nom de cette commission, expose les éminents services rendus à la France par cet infatigable explorateur qui a assuré à la métropole la conquête pacifique de régions de grande étendue. La commission pense que ce sera un honneur pour la société de compter parmi ses membres honoraires l'explorateur et l'administrateur dont la réputation est universelle. M. le rapporteur pour conclure propose de conférer à M. le capitaine Binger le titre de membre honoraire. Par acclamation M. le capitaine Binger, gouverneur de la Côte d'Ivoire, est nommé membre honoraire de la société.

A la prochaine séance il sera statué sur les nouvelles candidatures suivantes :

MM. Michel, juge suppléant au tribunal civil, 15,

rue Vannerie, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Cornereau;

Colonel de Breyne, 17, place Darcy, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Chabeuf;

Commandant Fauvart-Bastoul, rue Vauban, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Maillet;

Commandant Recoing, de l'état-major, présenté par MM. Gaffarel et Blondel;

Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, 34, avenue Victor-Hugo, à Dijon, présenté par MM. Vercey et Garnier;

Clerc (Emile), orthopédiste, professeur de gymnastique au lycée, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues;

Troubat fils, négociant à Plombières-les-Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Troubat père.

Bouret (Auguste), négociant en grains, 2, place Darcy, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Troubat;

Maillard, conseiller à la Cour, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon, présenté par MM. Cornereau et Chabeuf;

Péronne, ancien conseiller de préfecture, rue Devosge, 41, à Dijon, présenté par MM. Cornereau et Mocquery;

M[lle] Garcenot (Julie), ancienne institutrice, 15, avenue Victor-Hugo, à Dijon, présentée par MM. Berthet et Chabeuf.

En l'absence de l'auteur, M. Oubert donne lecture de l'intéressante étude sur la question du Touât, par

M. Servais, qui conclut à la nécessité absolue d'annexer cette région pour assurer l'ordre au Sud-Oranais et donner à l'Algérie des frontières naturelles de premier ordre.

M. Coquillion expose l'utilité qu'il y aurait que des cartes agronomiques semblables à celles dont il est l'auteur soient dressées pour toutes les communes afin de guider les cultivateurs dans le choix de leurs plantations et des engrais, en leur faisant connaître la nature du sous-sol de leurs terres. M. Huguenin père fait ressortir combien la diversité des terrains rendrait difficile pareille entreprise et M. Lévêque, vice-président du conseil général, fait remarquer que pareille question devrait être portée de préférence devant une société essentiellement agricole et que du reste elle est à l'étude au conseil général qui la traitera avec toute la sollicitude voulue, comme il traite toutes les questions visant l'amélioration de l'agriculture.

M. Coquillion dépose sur le bureau un opuscule traitant de ses nombreux travaux agronomiques. La commission de publication examinera si les matières qu'il traite peuvent être utilement insérées dans les mémoires de la société.

M. le président fait remarquer que si le nombre des membres de la Société atteint actuellement 390 contre 360 en 1894 et 349 en 1888, il n'invite pas moins chaque membre à faire de la propagande pour assurer à la société de nouveaux adhérents indispensables à sa prospérité.

Le président invite les membres qui ont des tra-

vaux historiques en cours, intéressant la société, à les terminer pour en faire profiter celle-ci au plus tôt. Plusieurs promesses se réaliseront bientôt.

Sur la demande de M. Dumay, le président insiste auprès de M. Rougé pour que la société ait bientôt la bonne fortune de l'une de ses conférences. M. Rougé promet de faire dans la séance de février une causerie sur son récent voyage en Orient et à Constantinople.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

P.-S. — A la réunion suivante, sur la proposition de M. le Président, la société décide que le procès-verbal sera suivi du rapport succinct ci-après sur la conférence du 10 décembre faite par le capitaine Binger, gouverneur de la Côte d'Ivoire.

RAPPORT

SUR LA CONFÉRENCE DU CAPITAINE BINGER, GOUVERNEUR DE LA COTE D'IVOIRE

La conférence organisée par la société bourguignonne de géographie et d'histoire et la société des amis de l'université de Dijon a eu lieu au théâtre, le mardi 10 décembre 1895, à 8 heures et demie du soir.

Sur la scène avaient pris place : MM. Gaffarel, président de la société bourguignonne de géographie et d'histoire; Nourissat, président des amis de l'université; les membres des bureaux des deux sociétés, puis comme invités d'honneur : des conseillers généraux du département de la Côte-d'Or et des conseillers municipaux.

M. Gaffarel, qui a ouvert la séance, a tout d'abord remercié le conférencier, M. le capitaine Binger, gouverneur

de la Côte d'Ivoire, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation des deux sociétés dijonnaises et l'a prié d'agréer les regrets de M. le sénateur Magnin, qui aurait voulu être à ses côtés pour l'écouter.

Le président de la société de géographie a présenté ensuite l'orateur qui a tenu en Afrique haut et ferme le drapeau national, puis il lui a donné la parole.

En débutant, le capitaine Binger a fait l'historique de la *Côte d'Ivoire;* cette côte fait partie du littoral du golfe de Guinée, situé, comme on le sait, dans l'Océan Atlantique ; elle est connue sous divers noms : côte des *Graines,* côte des *Dents;* à l'est sous le nom de côte des *bonnes gens,* et à l'ouest sous celui de côte des *méchantes gens.*

C'est vers 1364 que des navigateurs normands et dieppois vinrent s'établir près du cap des Palmes, à la côte des *Graines ;* en 1384 les Français poussèrent jusqu'à Widha du Dahomey, connu à ce moment sous le nom de Juda.

En 1438 une bulle du pape Eugène IV réservant toutes les découvertes de ces parages aux Portugais, les comptoirs français furent abandonnés ; ce n'est que sous la fin du règne de Louis XIV que la Côte d'Ivoire fut de nouveau fréquentée par nos compatriotes.

Les traités de prise de possession de ces territoires datent de 1780 et de 1793 ; mais sous la Révolution on les laissa pour les reprendre sous Louis-Philippe.

En 1842-1843 quelques établissements marseillais s'y installèrent ; en 1870, nos malheurs durent encore nous obliger à nous retirer, néanmoins nous conservâmes nos droits.

En 1889, le capitaine Binger, chargé de relier les établissements du Sénégal au golfe de Guinée, débouchait, après un voyage de 28 mois, à la Côte d'Ivoire ; il fut frappé de la variété des produits, de l'intelligence des habitants et des coutumes commerciales ; il en fit part immédiatement au gouvernement français.

La Côte d'Ivoire, qui s'étend jusqu'au cap Apollonia, est

bordée à l'ouest par la république de Liberia, et à l'est par la colonie anglaise de Cape-Coast-Castle; son développement sur le littoral est de 600 kilomètres, et il y a, dans la région intérieure, 400 kilomètres sous notre domination.

Des lagunes, des plus utiles pour la navigation, bordent le littoral ; on en rencontre de 125 kilomètres comme celles de Grand Bassam et de la Houe.

Plus loin on trouve des palétuviers, de riants villages avec des bois de cocotiers, et, derrière, le grand massif africain.

Tout au delà des lagunes, est située la forêt tropicale, d'une profondeur de 400 kilomètres, où la couronne des arbres est invisible et où règne continuellement une demi-obscurité ; des arbres énormes entravent les routes ; un seul homme peut passer dans les sentiers, encore faut-il qu'il soit porteur d'un sabre pour couper les lianes qui barrent le chemin.

Derrière la forêt, on entre dans une zone de transition où on fait l'élevage ; il y existe de nombreux troupeaux.

La région est arrosée par des fleuves de 700 à 800 kilomètres, comme le Comoë, le Bandama, le Cavali et d'autres rivières de 200 à 300 kilomètres qui rendraient de grands services s'ils étaient navigables ; malheureusement, à 100 kilomètres de leur embouchure, ils sont barrés par des rochers ; les chaloupes à vapeur ne peuvent aller au delà, et les rapides qu'on rencontre nécessitent l'emploi de pirogues.

Le climat est uniformément chaud ; à Grand-Bassam et sur le littoral, la moyenne est de 22 degrés à l'ombre, le minima est de 20 degrés. Dans les forêts, à l'intérieur, il faut ajouter à ces chiffres 5 à 6 degrés.

Les saisons sont nombreuses : on en compte 5, 6 et même 7 ; la saison des pluies s'étend du mois de mai au mois de juillet, période pendant laquelle il pleut une ou deux fois par jour ; dans les autres moments il pleut quelquefois, mais rarement.

Le confort n'existe pas; aussi, pour les Européens, il est téméraire de passer à la Côte d'Ivoire plus de deux ans; les ponts sont inconnus ; on doit traverser des fleuves de l'importance du Rhône et de la Saône, à la nage. Le capitaine Binger est persuadé que lorsque des améliorations auront été faites, les Européens pourront rester dans le pays deux ou trois ans, à la condition d'allet ensuite se retremper dans la mère-patrie.

Le conférencier vient de passer quinze mois à la Côte d'Ivoire et pendant ce temps, il n'y a pas eu un décès.

Les populations sont très variées ; elles parlent une vingtaine de dialectes. Les habitants lacustres ou avoisinant les rivières s'occupent de pêche; les autres, ceux situés plus avant dans l'intérieur, font du courtage, aussi ne veulent-ils pas qu'on construise de routes; mais ils y consentent lorsqu'on leur fait comprendre qu'ils ont intérêt à laisser venir les indigènes à la côte.

Ces populations-là ne nous sont pas hostiles; elles sont plutôt bienveillantes et le capitaine Binger a eu souvent raison d'elles en leur promettant d'installer une école dans leur district.

Il est à remarquer qu'elles apprennent facilement à lire et à écrire le français; actuellement il y a trois écoles dirigées par les européens, écoles qui comptent 80 à 90 élèves ; mais il y en a encore d'autres, comprenant 700 ou 800 élèves, où en enseigne le français,

Quand les élèves savent lire, écrire et compter ils sont bacheliers; et on les nomme, à leur grande satisfaction, facteur, planton, etc. Plus tard on verra à développer davantage l'instruction.

La polygamie règne dans la Côte d'Ivoire; mais bien qu'on trouve trois ou quatre femmes dans un ménage, il n'y a pas de discorde ; la vie est une espèce de vie patriarcale.

Les familles forment des villages et ceux-ci des tribus, dont le chef est le plus influent des villages. Le plus ancien règle les différends. Quand il s'en produit on envoie cher-

cher les parties par des porte-cannes, indigènes munis de cannes de tambour-major. Les intéressés comparaissent alors devant le doyen qui rend la justice avec impartialité. Les indigènes ne font appel aux Français que quand ils ne peuvent pas régler leur différends, mais c'est bien rare.

Les différends concernent généralement des affaires de dettes et d'adultère ; quand un débiteur ne peut pas payer son créancier, il donne à celui-ci un membre de sa famille, ou lui-même s'il n'a personne ; le prisonnier travaille alors pour le compte du créancier qui le nourrit ; souvent il reste ainsi toute sa vie ; on peut céder ses travailleurs à d'autres personnes.

L'esclavage n'existe que de l'autre côté de la forêt.

Le *Coran* est le livre saint des indigènes, mais ceux-ci tolèrent les autres religions.

L'adultère est une chose excessivement commune ; c'est la femme qui dénonce son complice ; celui-ci est ordinairement condamné à une amende de 100 à 200 fr.

Dernièrement, le capitaine Binger a reçu, à Grand-Bassam, une délégation des notables qui trouvaient cette somme excessive ; il ne leur a pas fixé de chiffre, mais il a vu que celui de 8 fr. leur convenait.

Dans la région nord de la forêt, l'adultère se règle encore plus facilement ; c'est ainsi qu'un chef, se disant roi d'une tribu, est venu réclamer, près du conférencier, contre un tirailleur de son escorte qui ne s'était pas bien conduit avec sa femme. « Si encore, disait-il, il lui avait donné quelque chose. » Le capitaine lui a alors proposé quelques grains de corail pour la femme dont les intérêts avaient été lésés; le roi s'est empressé de les accepter.

Ces indigènes sont d'une naïveté extraordinaire : il existe parmi eux des individus qui se prétendent sorciers ; ils sont bariolés, coiffés de grands bonnets et ont des grelots aux pieds et aux mains. Quand quelqu'un est malade, on le leur apporte sur un brancard ; ils placent à côté du patient une poupée noire, et ils dansent autour de lui, pendant

plus d'une heure, une sarabande en poussant des cris; puis l'un d'eux s'approche du malade et en retire un os ou un morceau de chair; bien qu'on ne voie aucune incision, il n'est pas rare que le nègre se lève guéri.

Pour les petits bobos, ils administrent au malade un clystère au piment, à l'aide d'une calebasse en forme de gourde de pèlerin; pour les enfants en bas âge, c'est encore plus simple: la mère met le médicament dans sa bouche et l'envoie à l'endroit que vous savez.

Les constructions varient suivant les régions, mais bien qu'on trouve des villes de 25,000 habitants, les rues sont malpropres.

Les populations sont extrêmement commerçantes; comme mode de locomotion elles emploient des esclaves quand ils existent, mais le musulman est bon pour ce dernier et il se conforme à sa religion : « quand un esclave te demandera la liberté par écrit, tu la lui donneras, avec un peu des biens que le Seigneur t'a donnés. » Les esclaves sont généralement rendus à la liberté quand ils peuvent se suffire à eux-mêmes.

Dans certaines contrés, la monnaie courante employée par les indigènes consiste en de petits coquillages univalves blancs appelés *cauries;* ils proviennent des îles Laquedives et Maldives, ainsi que de Zanzibar; depuis plusieurs siècles des bateaux marchands en apportent des cargaisons sur la côte de Guinée; suivant la région la valeur varie de 0 fr. 60 à 2 fr. le mille.

Ailleurs on se sert de poudre d'or; les indigènes emploient pour les paiements une petite balance à fléaux, à plateaux en cuivre, et des poids dont les dimensions et les formes varient à l'infini; ils représentent des animaux, des sujets, des objets, etc.

La colonie est administrée par un gouverneur, avec un conseil composé en partie de négociants qui cherchent à diminuer les charges du commerce.

En 1889, le commerce a fait à peine 2 millions, tandis

qu'en 1894 il s'est élevé à 7 millions; malheureusement, sur cette somme, il n'y a eu qu'un tiers pour la France.

Cet état de choses disparaîtra évidemment, car, en 1889, on ne comptait à la Côte d'Ivoire qu'une maison française contre plusieurs maisons anglaises; aujourd'hui il y a quatre établissements français; néanmoins nous serons longtemps tributaires des autres puissances, car nous ne pouvons fournir aux indigènes ni le genièvre, ni les armes de silex, ni le tabac.

Les bois d'acajou de la Côte d'Ivoire vont en Angleterre et, chose à regretter, c'est à Londres que les ébénistes du faubourg Saint-Antoine vont les chercher.

Annuellement il y a 60 à 70 navires français contre 180 navires étrangers qui s'arrêtent à la Côte d'Ivoire; en 1889 pas un vapeur n'y allait; aujourd'hui, 20 à 22 paquebots touchent tous les mois à Grand-Bassam.

La côte d'Ivoire est reliée à la Métropole par un cable, et dans l'intérieur il y a 250 kilomètres de lignes terrestres, faits avec les ressources de la colonie; un téléphone de 50 kilomètres relie même Assinie à Grand-Bassam. Les indigènes font cinq à six étapes pour venir téléphoner; ce qui les étonne, ce n'est pas d'y entendre parler le français, — car ils croient les blancs capables de tout — c'est d'y entendre leur langue.

La plupart des transactions se font avec l'Angleterre; mais on peut en amener une grande partie en France; l'avenir de la Côte d'Ivoire est en effet considérable : on y a essayé avec succès des plantations de cafés; la vanille, le cacao, y réussissent convenablement; les palmiers y sont nombreux.

Comme palmier on trouve le *rafia vineira*, arbre qui fournit par jour 6 à 8 litres d'une liqueur très rafraîchissante.

Actuellement une bande seulement du littoral est exploitée; il y a donc une place sérieuse à prendre pour les jeunes gens entreprenants qui voudraient s'expatrier.

Tous ceux qui veulent des concessions peuvent en obtenir.

Pour les établissements industriels, usines, restaurants etc., elles sont distribuées à titre gratuit.

Les concessions agricoles sont d'un seul tenant de 100 hectares et on peut en avoir plusieurs.

Les concessions des mines sont divisées en deux parties ; moyennant un droit de quelques centimes par hectare, on peut faire des études et choisir ensuite le terrain qui vous convient.

Presque tout le sol de la Côte d'Ivoire contient de l'or, et, dans beaucoup de villages on paie les amendes ou les contributions avec de la poudre d'or.

Le capitaine Binger ne peut pas se prononcer pour savoir si les Européens peuvent exploiter cette richesse avec fruit, mais il souhaite qu'on fasse des études.

Il serait heureux aussi qu'on tentât l'établissement de scieries, car les forêts ne sont pas exploitées, et les bois qu'on emploie viennent d'Europe ; de ce côté, il y a certainement des bénéfices à réaliser.

En ce qui concerne la situation économique de la colonie, les recettes s'élèvent annuellement à un million et couvrent largement les dépenses ; la flottille, le télégraphe, etc., ont été payés sur ces recettes.

En un mot, la Côte d'Ivoire se suffit à elle-même, et, d'ici quelques années, il n'est pas douteux qu'elle donnera du boni.

En terminant, le capitaine Binger, qui avait accompagné son exposé de projections à la lumière électrique, a remercié l'auditoire de l'accueil qui lui a été fait ; il a envoyé à ses collaborateurs, qui sont à la peine, une bonne part des applaudissements qu'il avait recueillis, applaudissements qui s'adressaient autant à eux qu'à lui.

M. Gaffarel a alors adressé ses remerciements et ses félicitations au conférencier, qu'il a appelé un des conquérants pacificateurs de l'Afrique ; puis il a proposé de lui décerner

le titre de membre honoraire de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*. MM. d'Hugues, Mocquery et Jules Regnier ont été chargés de présenter le rapport sur cette candidature, à la séance de la société, qui aura lieu vendredi.

La séance a été levée à 10 heures 10.

Séance du 10 janvier 1896

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures.

MM. Mocquery et Idoux, vice-président et trésorier de la société, s'excusent d'être empêchés d'assister à la séance.

A la suite de la lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation, la société, sur la proposition du président, décide d'insérer à la suite de ce procès-verbal un rapport succinct sur la conférence du 10 décembre dernier du capitaine Binger, gouverneur de la Côte d'Ivoire.

M. le bibliothécaire donne connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière séance et M. le président communique ensuite la correspondance intéressant la société et par laquelle M. le préfet met à la disposition de la société l'allocation de mille francs qui lui a été accordée pour 1896 par le conseil général de la Côte-d'Or. De nouveaux remerciements sont exprimés.

Le ministre de l'instruction publique informe que le congrès des sociétés savantes aura lieu à la Sor-

bonne du 7 au 11 avril prochain. Le ministre présidera en personne la séance générale de clôture du samedi 11, au grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les membres qui voudraient y prendre part en qualité de délégués sont invités à se faire connaître et à signaler les communications écrites ou verbales qu'ils comptent faire, de manière à ce qu'avis puisse en être donné au ministre avant le 15 janvier, dernier délai. Les chemins de fer accordent réduction de demi-place pour se rendre à ce congrès.

La société bretonne de géographie à Lorient informe que le congrès national des sociétés françaises de géographie tiendra sa XVIIe session à Lorient, au commencement d'août prochain, et invite la société à s'y faire représenter en faisant connaître, avant le 1er avril, le sujet des questions que ses délégués auraient l'intention de porter devant le congrès.

La société de géographie de Lisbonne annonce d'ores et déjà que, dans le courant de 1897, le Portugal célébrera le quatrième centenaire de la découverte, en 1497, par Vasco de Gama, du chemin maritime de l'Inde. Des fêtes seront données sous la présidence d'honneur du roi et des congrès scientifiques et littéraires auront lieu.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Nourissat père adresse à M. le président ses remerciements pour son admission dans la société.

M. le président informe ensuite qu'il a reçu diverses propositions de conférences. Après quelques explications fournies par M. Jules Regnier, la société accepte avec empressement l'offre de M. C. Favrot,

ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Tunis et actuellement colon en Tunisie, de faire, le vendredi 24 janvier courant, au local ordinaire de la société, une conférence sur la colonisation, l'agriculture et la vie de colon en Tunisie.

M. Mury, ancien élève de la Faculté des lettres de Dijon, commissaire de la marine, serait disposé aussi à nous faire, au mois de mars, une conférence sur son voyage au Siam et dans le Laos.

Enfin M. Bonvalot, l'éminent explorateur du Thibet, compagnon de voyage du prince Henri d'Orléans, fera à la société l'honneur d'une conférence qui aura lieu au grand théâtre à une époque prochaine, mais encore indéterminée.

Une commission composée de MM. Bulon, Jules Regnier et Talfumier est nommée pour examiner le compte financier de la Société pour l'année écoulée et les propositions de budget pour l'année 1896 déposées par le Trésorier. Cette commission devra présenter son rapport dans une prochaine séance.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées dans la précédente séance. Après le dépouillement du scrutin sont nommés membres de la Société :

MM. Michel, juge suppléant au tribunal civil, 15, rue Vannerie, présenté par MM. Gaffarel et Cornereau ;

Colonel de Breyne, place Darcy, présenté par MM. Gaffarel et Chabeuf;

Commandant Fauvart-Bastoul, rue Vauban, présenté par MM. Maillet et Gaffarel ;

Commandant Recoin, de l'état-major, présenté par MM. Blondel et Gaffarel;

Parizot, percepteur de Fontaines-les-Dijon, 34, avenue Victor-Hugo, présenté par MM. Vercey et Garnier ;

Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel;

Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon, présenté par MM. Troubat et Gaffarel;

Troubat (fils), négociant à Plombières-les-Dijon, présenté par MM. Troubat et Gaffarel;

Maillard, conseiller à la cour, rue Chabot-Charny, 91, présenté par MM. Chabeuf et Cornereau ;

Perronne, ancien conseiller de préfecture, rue Devosge, 41, présenté par MM. Mocquery et Cornereau.

M[lle] Julie Garcenot, ancienne institutrice, avenue Victor-Hugo, 15, présentée par MM. Berthot et Chabeuf;

A la prochaine séance il sera statué sur les nouvelles candidatures suivantes :

MM. Gelion-Towne, astronome, chemin des Carrières, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Mocquery;

Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et R. Moser;

Louis Vaux, instituteur à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), présenté par MM. Gaffarel et Simonnot;

Isidore Cazet, instituteur, chevalier du mérite agricole, à Beurizot, par Vitteaux (Côte-d'Or), présenté par MM. Gaffarel et Victor Darantiere.

M. le président communique le portrait de M. le capitaine Binger, gouverneur de la Côte d'Or, que celui-ci a eu l'amabilité de lui adresser pour les archives de la société.

L'envoi de ce portrait donne à M. le président l'occasion de proposer la création d'un album des portraits de ceux des membres ou conférenciers qui voudraient en faire hommage à la Société. Cette proposition est accueillie et M. le président exprime le désir que de nombreux portraits ornent bientôt cet album, dont il est autorisé à faire l'acquisition.

M. Huguenin donne lecture de son travail sur la *procédure de mise en décret d'une terre féodale en 1656*. Cette lecture est écoutée avec grand intérêt et des remercîments sont adressés à M. Huguenin.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance extraordinaire du 24 janvier 1896

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures et le procès-verbal de la précédente séance est, après lecture, adopté sans observation.

M. le président informe qu'il a reçu de la société de géographie impériale russe de Saint-Péters-

bourg l'avis qu'elle va célébrer le cinquantenaire de sa création et qu'il lui a adressé à cette occasion les félicitations de la société.

Il présente ensuite M. Favrot à l'assemblée et lui donne la parole pour la conférence annoncée sur « l'agriculture et la vie du colon français en Tunisie ». Cette conférence (dont un compte rendu est annexé ci-joint) a vivement intéressé l'auditoire.

M. Lévêque, vice-président du conseil général, exprime la crainte que quelques-unes des appréciations de M. Favrot, sur la facilité avec laquelle il pense que l'on peut prospérer en Tunisie, ne soient quelque peu optimistes. M. Favrot fait observer que les déceptions auxquelles ont donné lieu certaines entreprises en Algérie ont eu le plus souvent pour cause l'inexpérience des personnes placées à la tête de ces entreprises.

M. le président félicite et remercie le conférencier, et propose de conférer à M. Favrot le titre de membre honoraire de la société. Cette proposition est accueillie par acclamation et une commission composée de MM. Coquillion, Lévêque et Jules Regnier est nommée pour présenter à la prochaine séance, conformément aux statuts, un rapport sur la candidature de M. Favrot comme membre honoraire de la société.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

L'AGRICULTURE ET LA VIE DU COLON FRANÇAIS EN TUNISIE

M. Favrot exprime le vœu que les instincts colonisateurs,

qui enfin se réveillent en France, se manifestent au plus tôt par des entreprises bien conçues, résolument mises à exécution et il donne à ce propos tous les renseignements techniques, tous les conseils que lui suggère son expérience.

L'agriculteur tunisien, dit M. Favrot, devra tout d'abord se faire éleveur. Les moutons algériens, qui ne sont autres que les ancêtres des fameux *mérinos*, sont assurés d'un débouché illimité en France, il en est de même des bœufs. Point n'est besoin de se livrer à des acclimatations dangereuses ; on a sous la main des types remarquables que des soins intelligents et une sélection méthodique auront bien vite améliorés encore.

« Pour faire de la viande, il faut de l'herbe », dit M. Favrot ; or est-ce que la Tunisie est un pays d'herbes? Cela paraît douteux aux observateurs superficiels qui voient ce pays à travers les cinq mois de sécheresse qui s'opposent à toute prairie permanente, mais l'agriculteur, qui connaît son métier, ne tarde pas à acquérir la conviction que peu de régions peuvent produire autant et de meilleurs fourrages que le sol tunisien.

Ce qui fait l'herbe, c'est l'eau, la chaleur et l'azote. Or, au moment où l'herbe pousse dans le nord de l'Afrique, de septembre à fin mai, il tombe 40 à 50 centimètres d'eau. En France, où cette moyenne annuelle est peu dépassée, la plus grande partie des condensations atmosphériques se produit en hiver, à une époque où la végétation, arrêtée par le froid, ne peut les utiliser. L'action des ferments nitriques, ces agents récemment découverts de la fécondation du sol est, d'autre part, plus active en Tunisie qu'en France. Aussi le colon intelligent qui sait tirer parti de ces conditions exceptionnelles récoltera-t-il *100 à 110 quintaux d'avoine ou d'orge fourragères* à l'hectare. Nos prairies ordinaires ne donnent guère que 50 quintaux.

Que le colon algérien et tunisien se pénètre bien de ce fait qu'il doit être avant tout un producteur de viande et

de fourrages, et la face des choses va changer dans ces régions, comme elle changea en Angleterre, en France et plus récemment en Australie, le jour où on s'adonna dans ces divers pays à la culture des fourrages, trèfles, sainfoins, graminées fourragères.

Qu'on ne s'étonne pas de voir transformer en *fenil* cet antique *grenier* de Rome. Il est élémentaire, en effet, que les greniers s'épuisent quand on prend sans restituer. C'est ce qui est arrivé pour la terre africaine que les Arabes cultivent depuis des siècles sans soupçonner même la loi de restitution. C'est l'élève du bétail qui va précisément permettre à notre agriculteur de refaire la fécondité de sa terre et de l'entretenir par un sage emploi des fumures. Et sous cette restriction, on peut dire que nul pays n'est mieux doté au point de vue de la variété des cultures, céréales, vignes, cultures fruitières, primeurs, cultures industrielles ; on n'a que l'embarras du choix.

C'est bien là la *Terre promise* de l'agriculteur ; mais cette terre promise est bordée d'écueils et pour y aborder il faut savoir se préserver de leur atteinte.

M. Favrot consacre la seconde partie de sa conférence à l'examen des causes d'insuccès que peut rencontrer le colon et des moyens d'y remédier.

L'écueil le plus fréquent sera l'insuffisance des capitaux ; à ce danger il y a un préservatif tout indiqué, *l'association*. Là où *un seul succomberait, plusieurs se soutiendront et triompheront*. M. Favrot entre dans le détail de ces associations. Il montre qu'elles constituent, en pays désert, un milieu où la vie coloniale pourra se développer sans exposer ceux qui la mènent aux dangers et aux tristesses de l'isolement. La femme s'y plaira, et ces entreprises prendront ainsi le caractère auquel il faut viser d'établissements durables et définitifs.

Quant à la mise en valeur des terrains elle sera réalisée à l'aide de petits colons français, détachés de cette armée d'émigrants qui, toutes les années, dépeuple nos campagnes

au profit des villes, la France, au profit des pays étrangers. Il sera passé avec eux des contrats de métayage qui réaliseront ainsi l'association du capital et du travail. Le conférencier insiste sur les avantages de cette combinaison qui aboutit à la décomposition des domaines trop spacieux, en une série de petites métairies de 30, 40 hectares au maximum. Ces avantages sont : le soin du bétail, l'émulation des métayers, la disparition des dangers résultant de trop grandes agglomérations de bétail, etc.

M. Favrot montre alors quelle est l'existence de ces deux petites colonies superposées, l'une de propriétaires vivant au « bordj », l'autre de métayers vivant au centre de leurs exploitations. C'est, pour les uns comme pour les autres, le retour à la terre, c'est-à-dire à la vie simple, à la vie de travail, à la vie saine.

En même temps qu'une œuvre sociale, c'est une œuvre patriotique, car si la France ne mettait pas en valeur, et à bref délai, cette colonie *qui a tout pour réussir,* elle reconnaîtrait sa propre impuissance et proclamerait son irrémédiable déchéance.

Enfin c'est un bon placement, car tout compte fait l'achat et la mise en valeur d'un hectare d'excellente terre ne reviendra pas à plus de 500 fr. Or, pourquoi le sol de cette nouvelle France n'atteindrait-il pas le même prix que celui de l'ancienne où il coûte 1,500 ou 2,000 francs l'hectare ?

Quelle plus belle œuvre s'offre donc à ceux qui croient qu'en France tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, et qu'il ne serait peut-être pas mauvais d'en créer un nouveau tout à côté ?

Le conférencier a été vivement applaudi.

Séance du 14 février 1896

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *vice-président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Mocquery, vice-président, excuse de leur absence M. Gaffarel, président, retenu par une indisposition, et MM. les secrétaires Moser et Huguenin empêchés.

Des remerciements seront adressés par le secrétaire-général à M. Ed. Piette pour l'envoi de sa brochure *Hiatus et lacune*, etc. et à M. Gélion-Towne pour le don fait à la société de deux volumes : *Astronomie*, etc.

M. le président invite les membres de la société qui désireraient envoyer des mémoires au congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, à les déposer le plus tôt possible, le congrès devant se tenir à Tunis le 1er avril.

Les membres de la société sont aussi invités à assister au congrès de la société de géographie de Lorient, au mois d'août. Les questions soumises au congrès doivent être envoyées avant le 1er avril.

M. le capitaine Carnot adresse sa photographie pour l'album de la société.

M. le docteur Albert Robin propose de servir d'intermédiaire pour une conférence de l'explorateur Bonvalot. Cette offre est acceptée à l'unanimité.

M. Mury, ancien élève de l'école coloniale, commissaire de la marine, s'offre aussi à faire une

conférence sur son Voyage au Siam. La proposition est adoptée et le bureau est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour ces deux conférences.

Enfin une troisième conférence est proposée par M. Minas-Tchéraz. La réponse à faire est ajournée à la prochaine séance.

M. le secrétaire-général a reçu des lettres ou cartes de MM. le commandant F. Bastoul, le commandant Recoing, Edmond Michel, juge suppléant, et Marcel Perronne qui remercient la Société de les avoir admis comme membres titulaires.

M. le bibliothécaire-archiviste donne la nomenclature des revues et brochures adressées à la Société.

M. le président annonce trois nouvelles candidatures pour la prochaine séance. Ce sont celles de :

MM. l'abbé Couturier Hippolyte, curé de Collonges-les-Bévy, par l'Étang-Vergy (Côte-d'Or), présenté par MM. Fourier et Gaffarel;
Brandeïs, directeur de la manufacture des Tabacs, présenté par MM. Mocquery et Gaffarel;
Albert de Loisy, rue Buffon, à Dijon, présenté par MM. Ch. Rougé et d'Avout.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures du mois précédent.

Après le dépouillement du scrutin, sont proclamés membres titulaires de la Société, MM. Gélion-Towne, Royer-Hutin, Louis Vaux et Isidore Cazet.

Au nom de la Commission des finances composée

de MM. Jules Regnier, Bulon et Talfumier, M. J. Regnier fait un rapport sur les comptes de notre trésorier.

Pour 1895, les prévisions des recettes étaient de 7,482 fr. 07, y compris 3,024 fr. 06 qui formaient l'actif au 1er janvier 1895. Les recettes en plus se sont élevées à 492 fr. 81. — Les dépenses prévues étaient de 4,458 fr. Elles n'ont pas dépassé 3,553 fr. 81, d'où une économie de 904 fr. 19. Il y a donc un excédent de recettes de 1,397 fr.

L'assemblée, consultée par M. le président, approuve les comptes de 1895.

Pour 1896, l'actif est au 1er janvier de 4,252 fr. et les recouvrements doivent s'élever à 4,563 fr. ce qui donne un total de 8,815 fr. — Les dépenses prévues seront de 4,500 fr. Nous aurons donc un excédent de recettes de 4,315 fr.

Le projet de budget pour 1896 est voté avec des remerciements et des félicitations à M. le trésorier.

M. Ladey de Saint-Germain présente à la société une pièce en argent qu'il a trouvée dans le canton de Givry (Saône-et-Loire); la société décide que le présent procès-verbal sera suivi du rapport de M. Ladey.

Enfin, M. Marcel Rougé, bâtonnier de l'ordre des avocats, nous transporte avec lui à Constantinople. Pendant une heure, trop courte à notre gré, il nous tient sous le charme de sa captivante parole, nous initie aux mœurs des Turcs, à leurs coutumes religieuses, nous fait même visiter le trésor du sultan, en un mot, nous donne l'illusion délicieuse de la

vie sous l'éblouissant soleil de Scutari. Les applaudissements répétés de l'assemblée témoignent assez à l'éminent conférencier qu'il a su enthousiasmer ses auditeurs.

La séance est levée à 10 heures.

UNE MONNAIE DE BOURGOGNE

Le 24 février 1880, une note, insérée au journal *le Courrier de Saône-et-Loire,* mentionnait la découverte récente, dans les environs de Chalon-sur-Saône, d'une monnaie d'argent frappée dans cette ville, sous le roi Henri Ier de France.

Je faisais alors ouvrir une allée dans une friche rocailleuse et embroussaillée, dite la Garenne de Montaigu, à proximité du vieux château de ce nom, lorsque cette pièce apparut sous les outils de mes ouvriers.

Le château de Montaigu, l'un des plus anciens et des plus forts de notre Bourgogne, est très remarquable au point de vue de l'étude des places fortes au xe siècle de notre ère ; en étendue, comme en puissance, il dépasse de beaucoup, dans ses ruines, ce que nous pouvons voir ou concevoir de Larochepot ou de Vergy.

Vers l'an 1000, le château de Montaigu servait de résidence au prince Alexandre de Bourgogne, fils du duc Robert, frère du roi Henri Ier de France et petit-fils d'Hugues Capet.

J'ai recueilli un peu partout d'intéressants documents et des chartes de haut intérêt touchant le château fort de Montaigu édifié au xe siècle, comme d'un seul jet, et dont les vestiges imposants couvrent encore de nos jours avec le donjon, les *bayles*, les poternes et les quinze tours de défense, une surface de plus de vingt hectares.

C'est de l'histoire de Bourgogne et même de France que l'histoire de ce château et de ses seigneurs, de race capé-

tienne, qui portèrent le nom de seigneurs de Montaigu, « domini Montis Acuti, *alias*, de Monte Acuto ».

La pièce de monnaie que j'ai recueillie, il y a seize ans, est d'une belle conservation. Sur l'une de ses faces elle présente la légende : Henricus rex F : (Francorum) avec rosace centrale portant le grand B. analogue à un type reproduit par M. Barthélemy, de l'Institut, dans sa notice par les *Monnaies ducales de Bourgogne*, Dijon, Darantiere, 1894, p. 16.

Au revers, on lit : civitas Cavilon, autour de la croix pattée accotée de quatre points.

Sans nul doute cette monnaie d'argent est de la frappe de l'atelier de Saint-Laurent-les-Chalon, dont la collégiale, en vertu d'une charte de 864, jouissait d'un privilège monétaire. Elle est donc un spécimen du *jus monetale*, très différent du droit de frapper monnaie, lequel constituait l'exercice d'un droit régalien. Je suis en parfait accord sur ce point avec M. de Barthélemy, mais je laisse aux doctes spécialistes de l'Institut ou d'ailleurs le soin de tirer des déductions absolues de l'examen et du rapprochement des types divers recueillis un peu partout.

La monnaie bourguignonne dont je vous entretiens est donc, messieurs, non seulement intéressante et peu commune, mais même entièrement inédite. Nulle part elle n'est mentionnée dans les ouvrages de numismatique un peu anciens. Lors de sa brochure toute récente et toute spéciale à la Bourgogne, M. de Barthélemy l'ignorait également. A ce titre je tiens à ce qu'elle évite, en sortant de mes mains, les chances de destruction ou d'oubli qui s'attachent aux menus objets des collections privées ; sa place me paraît marquée dans le médailler de notre commission des antiquités de la Côte-d'Or que je prie de vouloir bien en accepter le don et le dépôt.

Séance du 13 mars 1896

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *vice-président.*

M. Oubert, secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. le président lit une lettre de la société française d'avancement pour les sciences, qui invite la société à se faire représenter au congrès qu'elle doit tenir cette année à Tunis. M. Mocquery s'offre pour cette mission et est agréé.

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de M. Cazet, instituteur.

M. Cornereau présente à la société les ouvrages adressés pendant le mois de février.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidats proposés à la dernière séance et qui sont :

MM. l'abbé Couturier, curé de Collonges-les-Bévy, présenté par MM. Fournier et Gaffarel ;
Brandeïs, directeur de la manufacture des tabacs, présenté par MM. Mocquery et Gaffarel ;
Albert de Loisy, présenté par MM. Rougé et d'Avout.

Après un vote favorable, MM. l'abbé Couturier, Brandeïs et Albert de Loisy sont élus membres de la société

M. le président propose trois nouvelles candidatures :

MM. Urbain Fabvier, étudiant, présenté par MM. Oudotte et Gaffarel;
Guicherd, professeur d'agriculture et de viticulture à Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel;
Jeannin (Ernest), instituteur à Neuvelle-les-Grancey, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel.

Des photographies du nouveau pont du Danube, don de M. Laugier, de Craïova (Roumanie), sont mises sous les yeux des membres de la société.

La parole est à M. Césaire Huot pour donner lecture de sa monographie de Fixin. M. le président remercie M. Huot de son intéressant travail et le félicite. La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 12 avril 1896

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. La lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation, est suivie de la promesse de M. l'ingénieur en chef Mocquery de rendre compte à une prochaine séance de la mission dont il avait été chargé de représenter la société au récent congrès à Tunis de la société française d'avancement pour les sciences.

En l'absence du bibliothécaire, M. le président énumère la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance et communique la correspondance :

M. Gelion-Town s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Brandeïs et l'abbé Couturier remercient pour leur admission comme membres de la société.

La société de géographie de Lille annonce qu'elle prépare une excursion en Russie pour assister aux fêtes du couronnement du tzar et invite à se joindre à elle ceux des membres de la société qui voudraient profiter des arrangements qu'elle a pris et qui assurent à la fois un voyage intéressant et économique.

M. Mury, commissaire des colonies, exprime ses regrets d'être obligé de remettre à plus tard la conférence promise sur le Siam.

M. Bonvalot, par contre, fixera incessamment la date à laquelle il pourra faire sa conférence.

M. le baron d'Avout promet pour une prochaine séance une conférence sur la défense de Hambourg par le maréchal Davout en 1813-1814.

Des remerciements sont adressés pour des ouvrages dont ils ont fait hommage à la société : à M. le vice-président professeur d'Hugues pour ses *Souvenirs de l'école normale supérieure*, 1848 et *Un médecin du temps de Molière;* M. Maurice Grammont, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, pour sa thèse de doctorat ès lettres, *la Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes;* à M. l'abbé Couturier pour trois exemplaires du *Cosmos* avec des articles intéressants sur les progrès de la Russie en Asie.

Pour l'album de photographies de ses membres la société a reçu les portraits de MM. Henri Taminiau, à Alençon, avec aimable poésie au verso, C. Seguin, officier d'administration à Orléans, Léonce-Paul Terrillon, instituteur à Planay, A. Mochot et Edmond Michel, à Dijon.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées à la précédente séance. A l'unanimité des votants :

MM. Fabvier (Urbain), étudiant ès lettres, place Saint-Jean, à Dijon, présenté par MM. Oudotte et Gaffarel ;

Guicherd, professeur d'agriculture et viticulture à Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel ;

Jeannin (Ernest), instituteur à Neuvelle-les-Grancey, par Grancey-le-Château, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel, sont proclamés membres de la société.

A la prochaine séance il sera statué sur les nouvelles candidatures suivantes :

MM. Albert Chamoin, employé à la trésorerie générale, 11, petite rue des Roses, à Dijon, présenté par MM. Mallard et Gaffarel ;

Edmond Terrand, instituteur à Saint-Bernard, par Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel.

M. le président présente le travail de M. Lennel, professeur au collège d'Avallon, sur le Morvan et

en fournit un court résumé et une très flatteuse appréciation. Lecture est ensuite donnée de quelques passages de cette intéressante étude que plusieurs membres appuient et complètent par des souvenirs et des appréciations personnels. Des félicitations sont adressées à M. Lennel et la séance est levée à 9 heures.

Séance du 8 mai 1896

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

La séance est ouverte à 8 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est, après lecture, adopté sans observation.

M. le bibliothécaire énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance et M. le président communique ensuite la correspondance et annonce notamment qu'il a reçu le programme du congrès qui sera tenu à Morlaix et à Brest du 3 au 10 juin prochain par la société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, qui invite à se faire représenter et à prendre part à ses travaux. Des remercîments sont adressés à M. le baron d'Avout qui assistera à ce congrès et veut bien représenter la société.

La société bretonne de géographie à Lorient invite à faire connaître sans retard le sujet des questions que la société voudrait porter devant le congrès des sociétés françaises de géographie qui se tiendra à Lorient au mois d'août prochain.

Le comité du monument à élever à l'explorateur

Treich-Laplène, mort en 1890 résident de France à la Côte d'Ivoire, demande à la société de prendre part à la souscription. Tout en exprimant sa sympathie pour l'explorateur, victime de son dévouement, la société n'accueille pas cette demande.

Par contre la société accepte l'offre d'échanger à l'avenir ses ouvrages avec ceux du comité de publication des annales de l'université de Lyon.

Des remercîments sont adressés :

A M. le ministre de l'instruction publique pour la 1re livraison du tome III de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiée par les sociétés savantes de France ;

A M. le colonel Duban, ancien colonel au 56e de ligne, membre de la société, pour son ouvrage *Souvenirs militaires d'un officier français* (1848-1887) ;

A M. Jules Saurin pour sa brochure *l'Avenir de l'Afrique du Nord;*

Au comité de Dôle du monument Pasteur pour l'envoi d'un portrait du grand savant offert, à titre de remercîment, aux souscripteurs ;

Enfin à MM. Césaire Huot et Gascon pour la remise de leurs portraits à joindre à l'album de photographies des membres de la société.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées à la précédente séance. A l'unanimité des suffrages exprimés,

MM. Chamoin (Albert), employé à la trésorerie générale, 11, petite rue des Roses, présenté par MM. Mallard et Mourgeon,

Terrand (Edmond), instituteur à Saint-Ber-

nard, par Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Chalmandrier et Gaffarel,

Lambert (Alfred), propriétaire à Larrey-Dijon, présenté par MM. Darantiere (Victor) et Gaffarel, sont proclamés membres de la société.

A la prochaine séance il sera statué sur la candidature de M. Roquelet (Claude), négociant à la Perrière, présenté par MM. Simonnot et Gaffarel.

M. le commandant Recoing, chef d'état-major de M. le général gouverneur de Dijon, explique dans quelles circonstances il a été amené à dresser, en 1886, sa grande carte inédite de France dont il fait hommage à la société qui lui assigne la place d'honneur de son local. M. le commandant Recoing est vivement félicité et remercié.

M. le baron d'Avout, membre de la société, fait la lecture de son travail sur *la défense de Hambourg en 1814 par le maréchal d'Avout*, qui sera publiée dans les mémoires de la société.

M. l'ingénieur en chef Mocquery, vice-président de la société, prend la parole à son tour et fait le récit de son récent voyage en Tunisie. En raison de l'heure avancée M. Mocquery complétera à une prochaine séance les observations pleines d'un intérêt saisissant qu'il a rapportées.

M. Gascon, membre de la société, fera également connaître ses impressions personnelles sur l'Algérie et spécialement sur la plaine de la Métidja.

La séance est levée à 10 heures.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU
POUR L'ANNÉE 1896

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. GAFFAREL, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
Vice-présidents : MM. d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, et Mocquery, ingénieur en chef, élus pour trois ans, le 14 décembre 1894.

Secrétaire général : M. OURSEL, professeur au Lycée, à Dijon.
Secrétaires : MM. MOSER, négociant en vins, à Dijon, et Pierre HUGUENIN.
Trésorier : M. IDOUX, directeur de la Banque de France, à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. CORNEREAU, juge suppléant, membre de la commission départementale des Antiquités, à Dijon ; tous élus pour un an, le 14 décembre 1895.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1896 :

MM.

AARON (Michel), dit GERSON, rabbin, membre de la Commission départementale des Antiquités, à Dijon.
AVOUT (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.
CLERGET-VAUCOULEUR (E.), conseiller à la Cour d'appel.
DARANTIERE (Arthur), notaire honoraire.
DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.
HUGUENIN (Anatole), membre de la Commission départementale des Antiquités.
LEJEAY (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités.

MM.

Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

D'Arbaumont (Jules), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), colonel breveté d'état-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, capitaine d'infanterie de marine, gouverneur de la Côte d'Ivoire, 15, rue Prony, à Paris.

Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, directeur de la *Revue de Géographie*.

Faucon (Narcisse), publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 9, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Palha, sénateur du royaume, maire de Lisbonne.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Zeppelin (comte Eberahrdt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1896

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

	MM.
9 juillet 1884.	Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Charrue, 26, à Dijon.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 23, à Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Anciaux (Louis), instituteur, à l'Etang-Vergy (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbaumont (Jules d'), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Saumaise, 43, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore),greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), élève à Saint-Cyr, rue du Drapeau, 17, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 10, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Barbeau, professeur au lycée, boulevard Thiers, à Dijon.
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Bassot (Auguste), conseiller général, à Renève (Côte-d'Or).
26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
2 janvier 1894.	Bazot, ancien professeur, rue des Marmuzots, 5, à Dijon.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Bécoulet, bijoutier, rue Rameau, à Dijon.
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 20, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Corgoloin (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Berlier, étudiant en droit, boulevard Carnot, 25, Dijon.
9 janvier 1891.	Bernard (Victor), avenue Victor-Hugo, 15, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La), populaire de Nuits.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
14 décembre 1894.	Bizos (Gaston), recteur de l'Académie, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny, avocat, rue Devosge, 31, à Dijon.

	MM.
14 janvier 1884.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 12.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rempart Richelieu, 20, à Dijon.
10 janvier 1896.	Bouret, négociant, à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), ingénieur en chef, à Paris.
13 mars 1896.	Brandeis, directeur de la manufacture des tabacs, boulevard Voltaire, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, boulevard Malesherbes, 193, Paris.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), député, conseiller général de la Côte-d'Or, rue de Lubeck, 38, à Paris.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, avenue de l'Alma, 19, à Paris.
17 juin 1895.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot (Côte-d'Or).
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, vice-président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Gilly (Côte-d'Or).

	MM.
9 juin 1893.	Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).
8 mai 1896.	Chamoin (Albert), employé à la Trésorerie générale, petite rue des Roses, 11, Dijon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Saint-Philibert, 49, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
9 février 1887.	Chenagon, commandant au 2e régiment d'infanterie de marine, caserne du Château-d'Eau, à Paris.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur à Genlis (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Chevalier (l'abbé), à Fixey (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Alice) Mme, née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).
10 mars 1886.	Clausse (Jean), ancien instituteur, à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
10 janvier 1896.	Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, place de la République, à Dijon.
10 mai 1895.	Clerget-Buffet (Victor), négociant à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
9 juillet 1894.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire à Nuits (Côte-d'Or).
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue du Tillot, 4, à Dijon.
12 janvier 1894.	Colot, instituteur à Essey (Côte-d'Or).

MM.

10 avril 1891. Coquille (Justin), instituteur en retraite à Vougeot (Côte-d'Or).

14 décembre 1895. Coquillion (Jacques), lauréat de l'Institut, rue Jean-Baptiste-Lallemand, à Dijon.

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.

14 janvier 1885. Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

13 décembre 1895. Cotétidot, menuisier, rue Vannerie, Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

10 juin 1892. Court (Paul), rue Bossuet, 12, à Dijon.

13 mars 1896. Couturier (l'abbé), Hippolyte, curé de Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or).

8 février 1895. Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de la Victoire, 88, Paris.

10 décembre 1884. Coville, profes. à la Faculté des lettres, à Lyon.

12 mai 1895. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

13 mai 1892. Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

F. 6 mai 1881. Darantiere (Arthur), notaire honoraire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

13 janvier 1893. Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

14 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

MM.

14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, propriétaire à Is-sur-Tille.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
13 janvier 1886.	Deresse (Ernest), ancien négociant, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'académie, rue Devosge, 55, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue de Tournon, 31, à Paris.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.
18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
18 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 mars 1893.	Dorison, professeur à la faculté des lettres, rue Piron, 1, à Dijon.
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
8 mai 1891.	Doyen (André), lieutenant au 26e dragons, place des Cordeliers, 17, à Dijon.
12 décembre 1888.	Drouhin, conseiller général à Beaune (Côte-d'Or)
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriét. à Velars (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Dubuisson, bibliothécaire de l'Université, à Dijon.

	MM.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
9 juin 1893.	Duvergey, régisseur de la maison Guichard, Potheret et fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
9 décembre 1885.	Elie, professeur au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
11 décembre 1891.	Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémouille, 4, à Dijon.
12 mai 1893.	Eyraud (Henry), étudiant, rue Chabot-Charny, 83, à Dijon.
9 mars 1894.	Fabvier (Gérard), étudiant en droit, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
17 avril 1896.	Fabvier (Urbain), étudiant ès-lettres, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, à Dijon.
13 janvier 1883.	Falguière (Henri de), rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Faucillon, chef de gare, à Vougeot (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant, rue Vauban, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Sainte-Colombe-sur-Seine, correspondant de la commission des Antiquités (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, proviseur au lycée de Troyes (Aube).
12 mars 1884.	Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.
14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant à Hanoï (Tonkin).

MM.

12 mars 1887. Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.

10 mai 1895. Fougère, conseiller à la Cour d'Appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.

12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue Lenôtre, 25, à Dijon.

14 juin 1889. Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.

15 mars 1895. Fritsch, professeur au conservatoire, rue Saint-Pierre, 24, à Dijon.

21 mars 1883. Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.

10 novembre 1893. Gadeault, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

F. 5 mai 1881. Gaffarel (Paul), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, conseiller général de la Côte-d'Or, rue du Gaz, 10, à Dijon.

14 juin 1889. Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.

8 février 1895. Gareau (Clément), l'abbé, vicaire à Saint-Pierre, rue de la Synagogue, 3, à Dijon.

18 novembre 1881. Gareau (Léon), ancien notaire, à Salmaise (Côte-d'Or).

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), à Flacey (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, avenue Victor-Hugo, 15, à Dijon.

15 mars 1895. Gardey, agréé au Tribunal de Commerce, rue du Palais, à Dijon.

13 décembre 1889. Gariod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Gap, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard), agent-voyer principal en retraite, correspondant de la Com-

MM.

	mission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, licencié ès lettres, place Saint-Jean, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.
12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Geley (Mme), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.
14 février 1896.	Gellion-Towne, astronome, chemin des Carrières, à Dijon.
10 mars 1893.	Genevrier (Henri), instituteur, à Jarnioux (Rhône).
8 avril 1892.	Gentilhomme (Eugène), aux moulins de Vougeot (Côte-d'Or).
15 mars 1895.	Georgescu (Mme Constantin), de Craiova, Roumanie.
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.
2 avril 1884.	Gillet (Joseph), sous-directeur des usines de la Société Française de fabrication des corps creux, à Montbard (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Giraud (Louis), propriétaire, rue du Cours-Fleury, 6, à Dijon.
13 juin 1883.	Goissey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.
14 mars 1889.	Gorillon, propriétaire, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Granjon (Mme), institutrice, au collège d'Auxerre (Yonne).

MM.

13 décembre 1895.	Griess, garde-général des forêts, rue de la Synagogue, 1, Dijon.
21 février 1883.	Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).
17 avril 1896.	Guicherd, professeur d'agriculture et de viticulture, à Nuits-Saint-Georges.
14 juin 1895.	Guillemot (Armand), lieutenant au 19e chasseurs, à Neufchâteau (Vosges).
9 janvier 1891.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet, agent général d'assurances, rue Jeannin, 18, à Dijon.
11 mai 1887.	Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.
18 novembre 1881.	Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
13 juin 1890.	Hotelans (Octave d'), propriétaire, rue des Chambrettes, 12, à Besançon (Doubs).
F. 6 mai 1881.	Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue Coëtlogon, 7, à Paris.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), étudiant, rue J.-J.-Rousseau, 64, à Dijon.
8 juin 1894.	Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Hugues (Gustave d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.
8 juin 1887.	Hugues (Gustave d'), administrateur adjoint au Telagh, par Sidi-Bel-Abbès, province d'Oran (Algérie).
12 janvier 1887.	Huot, instituteur, en retraite, rue Neuve-Bergère, 2, Dijon.

MM.

9 février 1887.	Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.
9 décembre 1892.	Ignace. négociant, rue Chabot-Charny. 64, à Dijon.
27 décembre 1882.	Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Jacotot, élève maître à l'Ecole normale de Dijon.
10 juin 1892.	Jafflin, instituteur, à Longvic (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1891.	Jannin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, à Dijon.
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur à Saint-Julien (Côte-d'Or).
17 avril 1896.	Jeannin (Ernest), instituteur à Neuvelle-les-Grancey, par Grancey-le-Château.
20 avril 1882.	Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saone).
15 mars 1895.	Jobard (Jean-François), manufacturier, rue de Gray, à Dijon.
10 juin 1892.	Jobard (Alexandre). percepteur à Nuits (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, à Gigny, par Sennevoy-le-Bas (Yonne).
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), ancien préfet, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye, (Côte-d'Or).
14 juin 1893.	Joly (l'abbé), curé de Ménetreux-le-Pitois, par les Laumes (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Kleinclauz, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).
11 janvier 1895.	Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.

MM.

27 janvier 1882. Laisné, conseiller à la Cour de Rennes (Ille-et-Vilaine).

10 juin 1892 Laligant, instituteur, à Villaines-les-Prévôtes (Côte-d'Or).

8 mai 1896. Lambert (Alfred), propriétaire, à Larrey-les-Dijon.

13 juin 1890. La Mouche (Mme), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.

27 janvier 1882. Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Latruffe, sous-intendant militaire, à Vincennes (Seine).

8 février 1895. Laugier, entrepreneur de travaux publics, à Craïova (Roumanie).

8 avril 1892. Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, cours du Parc, 1, à Dijon.

18 novembre 1881. Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).

12 mai 1893. Lebeuf (Mlle Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).

10 juin 1892. Lefebvre-Forestier, avoué, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.

9 janvier 1891. Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.

26 avril 1895. Legrand (le Dr), à Nuits-Saint-Georges.

17 février 1882. Lejeay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 62, à Dijon.

9 juin 1886. Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.

14 janvier 1895. Lennel, professeur au collège d'Avallon (Yonne).

2 avril 1884. Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.

12 juin 1896. Leschaux (de), administrateur colonial, à Porto-Novo, Dahomey.

F. 6 mai 1881. Lévêque (Frédéric), ancien député, membre du Conseil général, place Saint-Jean, 4, à Dijon.

	MM.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 29, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, maître ès-jeux Floraux, rue de Marignan, 29, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), enseigne de vaisseau, à Brest et à Dijon, rue du Bourg, 14.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.
14 décembre 1894.	Loisy (Robert de), à Mirande, près Dijon.
11 janvier 1895.	Longin, étudiant ès-lettres, rue Notre-Dame, 8, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Magnin (Joseph), sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, à Paris.
10 janvier 1896.	Maillard, conseiller à la Cour, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
8 janvier 1892.	Maillet, premier président de la Cour d'Appel, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes, en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Malherbe (de), commis principal des télégraphes, rue Berlier, 38, à Dijon.
20 avril 1887.	Maloir (Louis), propriétaire, à Salmaise, par Verrey (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.
11 décembre 1891.	Marc (Jules), étudiant, pl. d'Armes, 10, à Dijon.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.
24 décembre 1886.	Maréchal (Charles), propriétaire, à Montbard.
8 février 1895.	Maréchal, ancien inspecteur primaire, rue Charles-Briffaut, à Dijon.

	MM.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Dijon.
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau (Charles), sénateur, ancien ministre, premier président de la Cour de cassation, cité Vaneau, 10, à Paris.
8 décembre 1893.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, avenue Niel, 91, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque, à Dijon.
9 mai 1883.	Merle (Mlle Marie), institutrice à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Michaud, préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.
12 juin 1891.	Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.
10 janvier 1896.	Michel, juge suppléant au Tribunal civil, rue Vannerie, 15, Dijon.
2 avril 1884.	Millon, conseiller à la Cour, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
15 mars 1895.	Millot, proviseur honoraire, rue Chancelier-L'Hôpital, à Dijon.
18 novembre 1881.	Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Mochot (Auguste), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des

MM.

ponts et chaussées, président de l'Académie de Dijon, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

8 juillet 1885.	Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne, a Auxerre (Yonne).
12 mars 1884.	Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
14 juin 1889.	Mony (Henri), marchand de charbons, place du Trente-Octobre, à Dijon.
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Vielverge (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur, à Arcenant (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Moris, ingénieur en chef des ponts et chaussées du P.-L.-M., rue Berbisey, 33, à Dijon.
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Beaujon, 1, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant, au gouvernement de Paris, rue Lincoln, 3, Paris.
10 avril 1891.	Naudin (Emile), instituteur, à Flagey-Echézeaux, par Nuits (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Nestler, commandant du génie, place Saint-Etienne, 8, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur, à Seurre (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Noirot (l'abbé), aumônier des frères, rue du Gaz, à Dijon.

	MM.
13 décembre 1895.	Nourissat (Hyacinthe), notaire honoraire, rue Saint-Pierre, 11 bis, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, à Blaise (Haute-Marne).
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur, à Curtil-Vergy (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 29, à Dijon.
8 février 1895.	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.
13 mai 1892.	Parizot, institut., à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Parisot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue-Victor-Hugo, 34, Dijon.
18 novembre 1881.	Party (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
14 décembre 1894.	Payan (Louis), directeur de l'usine à gaz, rue Gueymard, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
27 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur, à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
11 mars 1892.	Pernin (Ernest), ancien notaire, boulevard Carnot, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat, aux Chaumes, près d'Avallon (Yonne).

MM.

9 décembre 1885. Perrenet (Pierre), avocat, à Langres (Haute-Marne et rue du Palais, 5, à Dijon.

14 janvier 1885. Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.

10 janvier 1896. Perronne, ancien conseiller de préfecture, 11, rue Devosge, Dijon.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, membre de l'Académie de Dijon, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.

24 janvier 1883. Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.

8 décembre 1886. Peyron, horloger-bijoutier, rue Bossuet, a Dijon.

12 décembre 1888. Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).

10 février 1886. Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

9 décembre 1886. Pitolet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Vesoul (Haute-Saône).

9 juin 1893. Planson (Léon), instituteur, à Savigny-le-Sec, par Dijon.

8 avril 1892. Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.

8 avril 1892. Polack (Ernest), rue Bossuet, 8, à Dijon.

8 juillet 1885. Prost (Bernard), archiviste-paléographe, chef de bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.

9 juillet 1884. Quignard, instituteur à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon, commune de Plombières (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Recoing, commandant de l'Etat-major.

27 janvier 1882. Regneau, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant, place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), négociant, place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), liquoriste, marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.
14 décembre 1894.	Rémond (Victor), fils, rue de la Liberté, 6, Dijon.
13 avril 1892.	Rey, libraire, rue de la Liberté, à 26, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
9 décembre 1894.	Rivet, directeur de l'école publique, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.
13 mai 1885.	Robit (Joseph), percepteur, à Nuits-sur-Armançon (Yonne).
12 décembre 1883.	Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.
18 novembre 1881.	Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
13 mars 1891.	Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.
17 juin 1881.	Rouget (Henri), ancien avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
9 mai 1890.	Roupnel (Gaston), étudiant, chez M. Roupnel père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Rouquelet (Claude), négociant à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne.
8 février 1888.	Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, Dijon.
8 février 1895.	Sérésin (Elisée Reynold de), capitaine de cava-

	MM.
	lerie démissionnaire, place Saint-Pierre, 7, Dijon.
9 mai 1890.	Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 34, à Dijon.
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.
13 février 1884.	Sampré, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 2e classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration à Orléans.
17 juin 1881.	Seriès (Mlle), professeur de sciences au lycée Racine, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
26 avril 1895.	Servais, professeur au lycée de Chaumont (Haute-Marne).
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), employé à la Préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonnot, instituteur à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1895.	Sirdey, instituteur à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 43, à Dijon.

	MM.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, Dijon.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue d'Ahuy, 9, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, place Darcy, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), ancien ministre, sénateur de la Côte-d'Or, conseiller général, rue Favart, 2, à Paris.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-lettres, professeur adjoint à la Faculté des lettres, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 24, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), rue de la Barre, 41, à Alençon (Orne).
8 mai 1896.	Terraud (Edmond), instituteur, à Saint-Bernard, par Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, Dijon.
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
8 décembre 1893.	Thomas (l'abbé), curé de Notre-Dame de Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'Hôtel de ville, à Dijon.

	MM.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Troubat, fils, négociant, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, à Dijon.
26 avril 1895.	Vallée (Philippe), conservateur des Archives municipales, bibliothécaire-adjoint de la bibliothèque publique de Dijon, place de la République, Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, Grande Rue, 166, à Sèvres (Seine).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, à Dijon.
14 février 1896.	Vaux (Louis), instituteur, à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 juin 1895.	Vendeur, professeur au Conservatoire, rue Vauban, 17, Dijon.
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.
10 juin 1892.	Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, impasse des Roses, 10, à Dijon.
26 avril 1895.	De Vienne, lieutenant-colonel, associé résidant de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à l'Arsenal, Dijon.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, à Dijon.
14 décembre 1894.	Wolff (Albert), banquier, rue Vauban, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Gaz, 8, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS
AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIETES CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Unniversité de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Société de géographie de Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographische Gesellschaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart) — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Société de géographie commerciale de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.

L'HABITATION

à

ARC-SUR-TILLE

I. — ORIGINE ET SITUATION TOPOGRAPHIQUE DU VILLAGE

Arc-sur-Tille, dans le langage du pays, *Astille,* est un village de la Côte-d'Or, situé à 12 kilomètres est de Dijon. Depuis un siècle, la population a varié entre 950 et 1180 habitants environ.

L'origine de ce village est inconnue. Son nom vient du latin *arcus,* arche, pont, d'un pont évidemment construit sur la Tille. Deux villages situés en amont, Arcelot et Arceau, rappellent la même étymologie. Une voie romaine, dont on retrouve la trace sur le territoire de la ferme de Corbeton, traversait en effet la Tille et faisait communiquer Mirebeau où campait la VIII[e] légion *(VIII[a] Augusta)* avec le *castrum* de Dijon. A Arc-sur-Tille même, s'y raccordait une autre voie venant du sud, du côté de Genlis; on retrouve les traces de cette dernière entre Genlis et Bressey.

A peu de distance de la première voie, au climat de Bressot, on a découvert à plusieurs reprises des tombeaux gallo-romains. Dans une

autre région, au sud du village, au lieu dit en Beaumeix, on a aussi retrouvé quelques vestiges romains : un puits, un bas-relief orné de deux colombes, et surtout une statuette en bronze qui a fait partie de la collection Meixmoron avant d'appartenir au Dr Lépine. Enfin dans le village même, rue de la Belle-Croix, existe un cimetière mérovingien qui a fourni plusieurs scramosax, des fibules, des boucles de ceinturon, des vases funéraires en terre et en verre, un umbo de bouclier, etc...

Arc-sur-Tille est relié à Dijon par une route nationale qui, au XVIIIe siècle, était en très mauvais état. Cette route traversait alors le marais des Tilles. On appelait ainsi une étendue d'environ 2 ou 3 kilomètres de largeur, parcourue par quinze bras de rivière. A l'époque des crues, ces bras débordaient, inondaient toute la plaine, emportaient les ponts et rendaient les communications difficiles et même dangereuses. Vers 1752, de grands travaux d'assainissement furent opérés ; des ponts en pierre furent construits ; des canaux à peu près en ligne droite traversèrent la plaine inondée et en amenèrent le dessèchement (1). On peut même dire que l'amélioration fut trop complète : le sol, sablonneux d'ailleurs et

(1) « La levée a coûté aux États 45,000 livres, en 1614 » (Courtépée, art. *Arc-sur-Tille*).

recouvert d'une couche peu profonde de terre noire, cessa d'être propre aux prairies, et, dès 1789, les habitants songeaient à remédier à cet inconvénient en créant des bâtardeaux destinés à retenir les eaux. Dans ces dernières années, des essais de ce genre ont été faits et ont donné des résultats très satisfaisants.

Le village est construit à l'est de ce marais aujourd'hui desséché, dans un espace qui sert comme de transition entre le marais des Tilles et l'autre partie du territoire, formée de terrains tertiaires argileux, à sous-sol de sables rouges ou de marne.

Cette partie, qui est plus mouvementée, offre des traces de fer en grain et des hélix fossiles : c'est la région des *grosses terres*. Elle présente cependant quelques endroits marécageux, à terre noire, notamment au nord, du côté du pré de Tart (1), où suintent quelques sources donnant naissance à un ruisselet. Au sud-est, les sources reparaissent ; elles alimentaient autrefois plusieurs étangs. L'écart de Forêt, dont la dernière maison a été détruite en 1840, s'était établi dans le voisinage de ces sources ; il comprenait une tuilerie et quelques fermes. Enfin une sorte de petit vallon humide coupe la région des grosses terres. Il est suivi par un petit ruisseau, le Rût, qui emprunte les

(1) Il appartenait jadis aux religieuses de l'abbaye de Tart.

noms des lieuxdits qu'il traverse : Rût de Coton, Rût de Beauvay, Rût de Champiot, etc. Il se jette dans la Tille entre Arc-sur-Tille et Remilly.

La vraie Tille passait avant 1780 à l'ouest du village; mais par suite d'une série de travaux exécutés à la fin du XVIIIe siècle, et de la nécessité d'alimenter le moulin des ducs de Saulx-Tavanes, la plus grande partie des eaux fut rejetée à l'est dans un canal qui sépare à peu près les Terres noires des Grosses Terres.

Le village d'Arc compte trois fermes ou rentes : celle de Corbeton, ancien fief relevant de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, celle de l'étang Mailly et celle de Saulx-Tavanes ; ces deux dernières ont été construites il y a cinquante ans environ à la place de forêts défrichées. Enfin, au siècle dernier, un certain Madénié, ancien cartographe du prince de Condé à Dijon, a fait construire une maison d'habitation sur la rive gauche de la Tille, à l'est du village.

Tel est, en résumé, l'ensemble topographique du village dont nous voulons décrire l'habitation. Les habitants étaient pauvres et adonnés uniquement à la culture. Les seules professions qu'on y rencontre sont celles qu'on trouve dans toute agglomération, si faible qu'elle soit : bouchers, tisserands, couvreurs en *laiches* (1), maçons,

(1) La laiche ou carex servait à former le toit des maisons.

charpentiers, charrons, forgerons, *carreleurs* ou savetiers, charbonniers, etc. Le commerce y est représenté par des cabaretiers et des marchands qui vendent de tout. Ces marchands y gagnent généralement un peu d'aisance : aussi sont-ils traités d'*honnêtes* dans les actes de l'état civil. On y voit aussi de bonne heure un notaire royal, un chirurgien, un recteur d'école et quelques bourgeois, sortis généralement du village même.

II. — RÉGION OU DOMINE LA MAISON-TYPE QU'ON VA DÉCRIRE

L'habitation que nous voulons décrire se retrouve dans toute la région de la plaine, de Dijon à la Saône, et jusqu'au confluent de l'Ouche. Le plan de la maison est sensiblement le même partout, mais les matériaux de construction varient suivant les ressources locales.

III. — MAISONS GÉNÉRALEMENT DISPERSÉES

Les anciennes maisons d'Arc ont toutes les orientations ; cependant celle du nord est assez rare ; pour l'éviter, plusieurs maisons tournent le dos à la rue et regardent au midi ou au levant ; une entrée latérale y conduit généralement.

Dans le centre du village, les maisons sont assez rapprochées. Cependant les pignons mitoyens

sont peu fréquents. Les maisons ont presque toutes des cours et des jardins plus ou moins étendus ; mais aussitôt que l'on s'éloigne du centre, les maisons s'écartent les unes des autres ; de grands espaces parfois les séparent : jardins potagers, vergers, terres labourables, le tout souvent clos de haies vives ou sèches.

La situation du village était commandée par la nécessité d'avoir facilement de l'eau. Or, une nappe abondante, qui filtre dans les sables, se trouve à l'endroit même où il a été construit. Plus à l'ouest, c'était le marais inhabitable; plus à l'est, la nappe est plus profonde excepté au hameau de Forêt, où les eaux sourdent de tous côtés.

L'écartement des maisons s'explique par le peu de valeur du sol, et le bas prix des matériaux de construction qui consistaient surtout en bois et en torchis. Le peu d'épaisseur de semblables murailles faisait, d'ailleurs, obstacle à la mitoyenneté.

IV. — LA MAISON-TYPE

La maison que je vais décrire est sur le point de disparaître. Pour la retrouver, je suis obligé de faire appel à mes souvenirs d'enfant. Celle que j'habitais alors avait été transformée; mais celle de mon bisaïeul maternel couverte en tuiles et celle de mon grand-père paternel couverte en

paille, offraient bien le type que je me propose de faire connaître.

A l'extérieur, ce qui frappait tout d'abord, c'étaient les longues pentes des toits verts de mousse. Le gouttereau de la façade était cependant assez élevé ; il renfermait en effet la porte d'entrée et une ou deux fenêtres ; en général aussi, l'escalier qui conduisait au grenier s'y appuyait. Le gouttereau de derrière était au contraire très bas ; il n'avait parfois qu'un mètre ou un mètre et demi d'élévation, et par suite ne comportait que de toutes petites fenêtres de trente ou quarante centimètres de hauteur. La fenêtre de la façade n'était guère plus grande, et donnait généralement sur l'évier qui (nous le verrons) n'était qu'une partie de la cuisine. L'escalier qui conduisait au grenier était couvert par une avancée du toit. Souvent il était fermé au-dessous de la rampe et des marches par une cloison en torchis, et la cage ainsi pratiquée formait le poulailler. Nous pouvons citer une maison aujourd'hui démolie, formée de deux habitations séparées par un pignon mitoyen. La distribution était la même des deux côtés. Les deux portes d'entrée étaient situées l'une à droite, l'autre à gauche du pignon mitoyen, puis venait une fenêtre assez large qui n'était séparée de la porte que par l'épaisseur du chambranle. Près de chaque porte, naissait l'escalier du grenier ; le toit formait auvent sur cha-

que escalier, mais s'arrêtait presque au ras du gouttereau au-dessus des deux portes (1).

Les pignons jusqu'à la hauteur des gouttereaux étaient en général en pierre, la partie qui se terminait en pointe sous le toit était au contraire le plus souvent en torchis, parfois en bois. Rarement le toit était à quadruple pente et s'appuyait de tous côtés sur des gouttereaux.

Les pierres des murs étaient réunies par un mortier composé de terre glaise. Les cloisons en torchis étaient formées de pièces de charpente, sur lesquelles s'appuyaient des perches assez menues et assez serrées, enveloppées d'un treillage de baguettes de coudrier ou de charmille; on recouvrait le tout d'un enduit de terre glaise ou *herbue* et de paille roulée. Toutes les cloisons intérieures étaient faites de la sorte. Dans l'habitation même, l'enduit de glaise était blanchi à la chaux, ou parfois recouvert de plâtre. Les chambranles des portes et des fenêtres étaient tous en bois. Les serrures, souvent en bois, s'ouvraient à l'aide d'une lourde clef de fer; les portes intérieures fermaient au moyen d'un loquet.

Entrons dans cette habitation que nous con-

(1) Cette maison tournait le dos à la rue d'où la séparait un jardin potager; un chemin latéral situé au pignon du levant y donnait entrée; elle était orientée au midi, avec toit très bas au nord. Elle était située dans la rue des Fosses; elle a été démolie, il y a environ 35 ans, par le propriétaire, M. Porche.

naissons extérieurement. Un obstacle semble d'abord nous barrer le passage, c'est le seuil de bois qui est très élevé et qui empèche les tout petits enfants de sortir. La porte est pleine ; parfois cependant elle est doublée d'une seconde porte vitrée ; cela n'existe que dans les maisons où aucune fenêtre n'étant ménagée, le jour était insuffisant ; encore soupçonnons-nous cette amélioration d'être relativement moderne.

Le jour arrive par une fenêtre de grandeur moyenne, les vitres sont petites, étroites, en verre verdâtre. La fenêtre est composée de deux panneaux ; celui du haut est dormant, celui du bas est mobile et glisse de bas en haut dans une coulisse. C'est le type le plus ancien ; dans les maisons plus récentes, la fenêtre était composée d'un vantail, parfois de deux, s'ouvrant comme nos fenêtres d'aujourd'hui. Un volet d'un seul vantail fermait le tout.

Nous sommes dans la première pièce. Elle est très vaste et sert à la fois de chambre à four, de cuisine, de salle à manger, d'évier et de chambre à coucher. Le sol en est formé d'herbue battue.

Sous un large manteau de cheminée, élevé d'un mètre et demi, se trouve l'âtre ; rien n'en marque la place si ce n'est la *platine* et les chenêts. Parfois cependant la platine est remplacée par une construction en briques posées à plat et faisant relief sur la muraille. La crémaillère (en patois

le cremâle), formée de gros anneaux de fer, et armée d'un crochet pour l'allonger ou la raccourcir à volonté, sert à suspendre les chaudières et les marmites sur le feu. Les chenêts en fer forgé sont généralement très élevés; le pique-feu à double dent est foré dans toute sa longueur; le haut forme une embouchure par laquelle on peut souffler pour aviver le feu : il tient lieu de soufflet.

Le manteau de la cheminée se termine par une étagère sur laquelle se placent les lampes à bec et une partie de la batterie de cuisine, chaudrons en cuivre ou en fer-blanc, ces derniers destinés à porter dans les champs le dîner des travailleurs.

Le four s'ouvre sous la cheminée. Au-dessous, un réduit (*le petit four* ou *fournier*) est destiné à recevoir les cendres. C'est là que la ménagère prendra celles qui sont destinées à la lessive, qu'elle parfumera d'une suave odeur de violette à l'aide d'un chapelet de racines d'iris.

Ces immenses cheminées, ouvertes à tous les courants d'air, fument sans cesse : aussi, poutres et plancher sont-ils d'un beau noir d'ébène.

C'est dans la cuisine qu'on se réunit pour les repas. Au milieu, une grande table rectangulaire, bien cirée, est accostée de deux bancs en bois aussi reluisants, où maîtres et domestiques prennent place à l'heure du dîner. Sur l'un des côtés

de la pièce, un dressoir laisse voir la vaisselle à fleurs; sur l'autre, une armoire bien luisante, aux ferrures bien claires, renferme le linge. A l'un des angles, un grand lit, entouré de rideaux de serge, sert aux maîtres de la maison. Le reste de l'ameublement comprend *la maie* ou pétrin et une grande horloge à poids. Dans un coin, est rattaché aux poutres du plafond un coffre à claires voies qui reçoit de larges miches de pain.

C'est aussi dans la cuisine qu'on passe les longues veillées d'hiver. On y tille le chanvre pour en recueillir la filasse; les femmes filent soit avec le fuseau, soit plutôt avec le rouet. Un chandelier de bois haut d'un mètre environ (*lai chandelèire*) reçoit une lampe à bec qui éclaire assez mal l'assemblée. Dans cette demi-lueur d'une flamme qui vacille sans cesse en promenant de grandes ombres sur les murailles, on cause des travaux du jour, on raconte les généalogies et les parentés des familles, l'histoire des ancêtres; on y médit bien aussi quelquefois du prochain; les jeunes gens y chantent les complaintes ou les chansons à la mode, mais surtout on y raconte les vieilles légendes, des histoires de revenants et de loups-garous, qui chaque année s'allongent, deviennent de plus en plus merveilleuses, et que les enfants écoutent en frémissant.

Dans un petit renfoncement situé derrière la porte d'entrée, est l'évier (*l'aguièu*), éclairé par

les murailles inférieures des habitations étaient en pierre; le reste en bois ou en torchis et le toit en paille. En général le charroi même de la pierre ne leur coûtait rien. Il existait une sorte d'association tacite entre les laboureurs et les manouvriers, et lorsque l'un d'eux voulait construire, les autres se prêtaient à lui faire gratuitement des journées de travail ou des charrois de pierres, de bois ou de tuiles. Les menues branches destinées à recevoir le torchis, ils se les procuraient dans les bois du seigneur où ils avaient un droit d'usage. Quant à la toiture, il était rare qu'elle fût en tuiles; ce genre de couverture exigeant une charpente solide est trop coûteux. Pour les toits de paille, il ne fallait qu'un sommier à peine équarri pour soutenir le faîte; la retombée du toit était soutenue par des chevrons formés de grosses perches, sur lesquelles s'appuyaient d'autres perches plus petites, qui supportaient des fascicules de laîches recouverts par d'autres fascicules de paille de seigle. Les marais fournissaient la laîche en abondance; quant à la paille de seigle, on en récoltait beaucoup, car le seigle était plus cultivé que le blé. Ces toits étaient très épais, très solides et d'une longue durée; ils étaient chauds en hiver, frais en été, mais ils avaient le grand défaut de propager trop facilement les incendies.

V. — LA VIE DE LA FAMILLE

Dans l'habitation, telle que nous venons de la décrire, la famille était à l'étroit, car, il y a un siècle, chacune d'elles ne comptait pas moins de huit ou dix enfants ; aussi, le plus souvent, plusieurs lits se pressaient dans la même pièce. L'écurie servait d'ailleurs de décharge à la maison, puisque les garçons y étaient relégués.

La vie matérielle comprenait un déjeuner au lever ; il se composait de soupe, de bouillie de farine de maïs, disons plus simplement de *gaudes*. A midi, c'était le goûter : encore de la soupe, aux choux et au lard, et parfois une pomme ou quelques noix. En été, pendant les grands jours, on *faisait les quatre heures :* on mangeait alors un fruit ou du fromage blanc. Le soir, au souper, entre 7 et 9 heures, selon la saison, reparaissait encore la soupe, parfois les gaudes. Il y avait comme second plat une omelette, une espèce de gâteau aux œufs ressemblant aux crêpes, mais très épais, c'était le *crêpeau* (*crêpéà*). Les gaudes étaient le plat de résistance, je pourrais dire le mets national : la famille tout entière se réunissait autour d'une immense chaudière ; et chacun des membres, armé d'une cuillère, puisait devant lui ; on se disputait la partie croûteuse qui adhérait à la fonte, la *rasure*. Les cuillères qui ser-

vaient à la détacher finissaient par être à moitié usées, à la suite d'un usage journalier.

On ne buvait le plus souvent que de l'eau. Cependant dans presque tous les ménages, on fabriquait une piquette composée de fruits sauvages, pommes, poires, prunelles, etc., recueillies dans les bois. Il y avait aussi quelques vignes sur le territoire ; car dès le XVe siècle, on trouve un lieu dit en la *Corvée de la Vigne*.

Le dimanche, on mangeait parfois un peu de viande, une poule à la sauce, un lapin, rarement un poulet rôti : la jeune volaille était réservée pour le marché.

La fête patronale et les fêtes de confrérie, comme la Saint-Eloi, la Sainte-Elisabeth, la Saint-Nicolas et la Sainte-Catherine, étaient célébrées religieusement sans doute, mais aussi par des dîners de famille et d'amis.

Les baptêmes et les enterrements étaient aussi suivis de dîners. Les repas de funérailles étaient plus recueillis : on s'entretenait du défunt, on réglait les questions d'intérêt et d'héritage. Le festin qui accompagnait le baptême s'appelait vulgairement le *triquèu*.

Enfin un banquet terminait la moisson : c'était le *tue-chien*. La dernière voiture de gerbes rentrée à la grange était surmontée d'une branche verte nommée le *bouquet;* elle annonçait la fin de la moisson et le repas du dimanche suivant,

auquel on conviait les moissonneurs, les domestiques et aussi quelques amis.

Parfois à Pâques, à Noël, au jour de l'an, au jour des Rois, ou quand on avait tué le cochon, la famille entière se réunissait et après avoir gaiement trinqué, suivant l'antique usage bourguignon, on terminait la soirée par des jeux, des chants ou des causeries.

Dans chaque famille, on tuait un cochon à l'arrière-saison. On envoyait aux amis, au curé, au recteur d'école, quelque partie de la dépouille de l'animal : un morceau de boudin, d'échine ou de côte (*un côtis*), du filet ou *grillade*. Ces échanges de bons procédés permettaient de fêter un peu plus grassement les dimanches de l'hiver.

Tous ces vieux et excellents usages tendent à disparaître. Il n'est plus guère question des dîners de confrérie ; ceux des funérailles deviennent rares. Les familles, de moins en moins nombreuses, ne s'assemblent plus guère aux grandes fêtes de l'année. Seuls le *triquèu* et le *tue-chien* sont plus à la mode que jamais.

En dehors de ces agapes, de ces réunions de famille, il y avait peu de récréations pour l'habitant. Les hommes cependant fréquentaient trop volontiers le cabaret, le dimanche. Le procureur d'office s'en plaint à plusieurs reprises.

VI. — ATELIERS, MÉTIERS

Les maisons des manouvriers ressemblaient comme disposition à celles des cultivateurs; seulement elles étaient moins importantes; les écuries et les hébergeages étaient surtout moins considérables. Parfois le propriétaire était un artisan : forgeron, menuisier, charron, tisserand, etc... Ces métiers exigeaient le plus souvent des ateliers à part, attenant d'ordinaire à la cuisine; le tisserand y avait même son métier, mais la forge en était presque toujours séparée.

VII. — HYGIÈNE

L'habitation que nous venons de décrire laissait beaucoup à désirer. Si l'hygiène morale y était satisfaisante, il n'en était pas de même de l'hygiène physique. Les maisons étaient trop petites pour leurs nombreux habitants; mal aérées par des fenêtres étroites qui s'ouvraient à peine, elles ne recevaient que difficilement l'air et la lumière. Le sol composé de terre battue s'imprégnait de tous les miasmes. La cheminée trop vaste entraînait mal la fumée qui planait sans cesse dans la cuisine et provoquait l'irritation des yeux.

VIII. — L'HABITATION NOUVELLE

Les constructions nouvelles ont peu à peu remédié à ces inconvénients. Depuis 50 ans, les pièces se sont multipliées; l'évier avec ses émanations fétides a été relégué dans un cabinet séparé; les chambres se sont agrandies; la lumière pénètre mieux par des fenêtres plus larges et à deux vantaux. On ne peut plus dire qu'il y ait aujourd'hui un type uniforme. Chaque propriétaire bâtit à sa façon et suivant ses ressources. Les maisons sont construites en pierre et couvertes en tuiles; les cloisons sont en briques garnies d'un enduit de plâtre. Dans quelques maisons neuves, les chambres sont desservies par un petit corridor; dans le plus grand nombre, la cuisine continue à servir d'entrée. Elle est restée, dans tous les cas, la pièce principale, mais le four en a disparu, et parfois elle a cessé d'être une chambre à coucher. Le bien-être et le confortable sont encore insuffisants, mais le progrès est constant.

L'habitation que nous avons décrite n'a pas encore tout à fait disparu; mais elle devient de plus en plus rare et d'ici 20 ou 30 ans elle n'existera plus.

Noël GARNIER.

LES

CHEMINS DE FER TRANSSAHARIENS

PAR

M. CHARLES SERVAIS

Professeur au Lycée de Chaumont.

INTRODUCTION

L'étude du transsaharien qui depuis le retentissant et douloureux échec de la mission Flatters paraissait avoir été délaissée, ou tout au moins remise à une date plus lointaine, revient aujourd'hui au premier rang de l'actualité.

Les raisons de cet événement sont multiples.

Il faut d'abord remarquer qu'il y a vingt ans, les grands problèmes coloniaux intéressaient seuls les géographes, les économistes, et quelques hommes politiques. — En dehors de l'Algérie notre empire d'outre-mer était à peu près ignoré de la majorité des Français. Depuis l'éducation nationale s'est faite. L'acquisition du protectorat tunisien, de nos possessions indo-chinoises, les expéditions à Madagascar, au Tonkin, au Soudan, au Congo, au Dahomey ont vivement intéressé l'opinion publique. Les luttes parlementaires, le développement de la littérature coloniale, la diffusion des journaux ont aujourd'hui vulgarisé les questions géographiques ; la transformation

de notre état d'esprit n'a pas été un faible encouragement pour nos explorateurs et pour nos soldats.

Aujourd'hui, l'opinion publique ne s'effraie plus comme naguère des projets de conquêtes lointaines. Nous sentons la nécessité d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos industriels et à nos commerçants, puisque la plupart des pays civilisés cherchent à se donner les industries qui leur manquent et ferment leurs portes aux produits étrangers. Où aller chercher de nouveaux consommateurs ? Il ne reste plus au vieux monde que l'épais continent noir, entamé déjà de toutes parts, mais où il existe une réserve certaine de quarante, peut-être de quatre-vingts millions d'hommes à mettre en rapport avec le monde civilisé. Aussi toutes les convoitises et tous les efforts se portent-ils de ce côté. L'intérêt de l'humanité, la curiosité scientifique, l'esprit de prosélytisme religieux qui avaient guidé les Mungo-Park et les Livingstone ont fait place à un but moins grandiose mais plus pratique poursuivi par les explorateurs modernes. N'y a-t-il pas dans le centre africain de vastes espaces d'une fertilité inouïe à mettre en exploitation, des peuplades qu'on veut civiliser, mais à qui l'on donnera quelques-uns de nos besoins multiples, et qui deviendront acheteurs de nos produits.

Aussi, les tentatives européennes faites d'a-

bord sans plan suivi, bornées à quelques postes côtiers ou fluviaux, se sont peu à peu coordonnées. La pénétration, d'abord lente, est poussée activement depuis quelques années, et il semble que nous revenions aux grands projets et aux grandes querelles du XVIII[e] siècle pour la possession des Indes, de la vallée du Saint-Laurent et de celle du Mississipi. Dans le nord-ouest de l'Afrique se trouve notre dernière chance de nous créer un grand empire colonial, il ne faut pas la laisser échapper. Nous sentons la nécessité de lutter de vitesse avec les Anglais du Niger, les Allemands du Cameroun, les Italiens qui retrouvent à Tripoli ce prolongement de la terre italienne qu'ils avaient rêvé à Tunis. Nous sentons mieux les exigences de la vie économique moderne, et, comprenant autrement le prestige national, nous voulons que le rôle de la France dans cette nouvelle période de l'histoire qui paraît commencer ne soit pas inférieur à ce qu'il a été jusqu'ici.

Le projet de Transsaharien qui nous donnerait un accès facile et rapide dans les « Indes africaines » (1) doit et peut devenir une réalité. Depuis 1880, nous sommes mieux en mesure de chercher une solution possible. Sans doute, les obstacles n'ont pas changé : le climat est aussi terrible, le sol aussi ingrat, les nomades toujours perfides et

(1) Duponchel, *le Chemin de fer transsaharien.*

hostiles. Mais le point de départ et le point d'arrivée se sont rapprochés, si on peut se servir de cette expression. Les tentatives de pénétration par l'Algérie étaient autrefois bien aventureuses. Entrer dans le désert, c'était se jeter dans l'inconnu pour longtemps. El Goléa était alors la limite extrême de notre occupation et ne nous pouvait même pas servir de base d'opération ; nos cavaliers y avaient poussé quelques raids ; les habitants reconnaissaient notre suprématie, et c'était tout. Aujourd'hui, El Goléa a une garnison, et nous avons fondé au delà de ce point un cordon de postes. — Au sud du Sahara, nos progrès ont encore été beaucoup plus sensibles. Ce qui a complètement transformé la question, c'est l'entrée inopinée des Français dans Tombouctou. Nous sommes donc établis solidement, non plus seulement au Sénégal, mais sur tout le Niger supérieur et moyen. L'espace qui séparait nos possessions du nord et du sud du Sahara n'est plus de 3800 kilom. mais de 1350 à peine.

Nous connaissons mieux les obstacles que nous opposent la nature et les hommes : nos explorateurs se sont enhardis, et à la génération des Duveyrier, des Soleillet, des Largeau, et des Flatters, a succédé celle des Camille Douls, des Méry, des Foureau, et des Bernard d'Attanoux. Nous connaissons mieux, et notre champ d'action, et les moyens d'arriver, grâce aux expériences tentées

par nous ou par d'autres, en Transkaspie, au Sénégal et au Congo.

Une dernière considération nous permet d'envisager la réalisation du Transsaharien avec plus de sérénité et plus d'espoir dans les résultats, c'est la reconnaissance par la diplomatie de notre zone d'action en Afrique. — Le Transsaharien de 1880 était une œuvre dans laquelle le hasard avait une trop grande part ; c'était une œuvre gigantesque pour un résultat minime et fort aléatoire, la jonction de l'Algérie et du Sénégal. Elle aurait effrayé les Anglais que surexcite tout progrès de notre part. Le Transsaharien aujourd'hui est une œuvre de rivalité pacifique d'une grande importance politique et économique. Les projets du début, par les critiques auxquelles ils ont donné lieu, ont fait naître une série d'autres projets qui présentent soit des impossibilités, soit quelques points contestables par suite des événements récents.

Notre but dans cette étude n'est pas d'édifier un plan nouveau, ni, en l'exposant, de défendre un projet spécial qui nous agrée plus particulièrement. Nous voulons examiner la question du Transsaharien de la manière la plus générale.

Au point de vue historique, nous étudierons la lutte des intérêts européens engagés vers le Soudan, la naissance et le développement de l'idée d'un transsaharien ; — au point de vue géogra-

phique les obstacles qu'il faudra vaincre et les différents tracés qui ont été proposés ; — au point de vue économique et politique les résultats de différente nature que peut présenter la réalisation du projet, et le mode d'exécution que l'on pourra adopter.

PREMIÈRE PARTIE (1)

I

Les deux faits qui ont donné naissance aux projets de transsaharien sont, d'une part, les récits enthousiastes des explorateurs qui ont raconté la fertilité prodigieuse de la zone tropicale africaine, les immenses ressources qu'elle renferme et dont on pourrait tirer profit ; d'autre part, l'insuffisance notable du trafic des caravanes qui seules mettaient autrefois en relation le monde méditerranéen et européen avec ces riches régions. Mais le chemin de fer est un engin moderne, le Sahara était infranchissable par réputation, et l'on chercha d'abord d'autres voies de pénétration

(1) Voir la carte n° 1.

vers le Soudan, le pays le plus riche et le plus accessible du centre africain.

Ces tentatives de pénétration eurent lieu d'abord par l'ouest et par le sud, le littoral méditerranéen étant aux mains des Barbaresques. La France et l'Angleterre y participèrent seules au début, la première par des sacrifices modestes, la seconde avec des efforts considérables, grâce au concours de la puissante « Association africaine » fondée à Londres en 1788.

En 1791, elle envoie le major Houghton, qui part de la Gambie pour gagner Tombouctou ; mais il disparaît aux environs du Niger. Mungo-Park expédié à sa recherche part du même point en 1795, arrive au Niger, et pousse jusqu'à Ségou et Sansanding. Il dut rebrousser chemin devant l'hostilité des indigènes. Il avait ouvert la porte du Soudan. Il reprit sa tentative en 1805, revit Sansanding et s'embarqua sur le Niger. On n'eut plus de ses nouvelles, et on n'apprit sa mort qu'en 1811. Il avait suivi le Niger jusqu'à Boussa.

En 1818 le français Mollien traverse le Fouta Djallon et découvre les sources de la Gambie, de la Fallmé et du Sénégal.

En 1821 a lieu le premier essai de pénétration fait par le Nord. Oudney, Denham et Clapperton partent de Tripoli, et par le Fezzan gagnent le Tchad qu'aucun Européen encore n'avait vu. Ils poussent jusqu'à Kouka, puis doivent rega-

gner Tripoli. Clapperton repart en 1825 par le Sud cette fois, de Badagry sur la côte de Guinée ; il traverse le Niger à Boussa, passe à Kano et meurt à Sokoto.

Le major Laing, parti de Tripoli, visite Ghadamès et le Touat ; il traverse ensuite le Sahara Central, et arrive enfin à la ville mystérieuse de Tombouctou. Il est assassiné en continuant son voyage sur Ségou (1826).

Le Français René Caillié avec ses seules ressources, et elles étaient fort minimes, part du Nuñez, gagne le Niger, passe à Djenné, voit le lac Débo et entre à Tombouctou (1827). Il fait de cette ville un tableau qui se rapproche beaucoup de la réalité actuelle. Il en part avec une caravane marocaine, traverse le Sahara et le Maroc, et arrive à Tanger. Le voyage de ce vaillant explorateur était si extraordinaire, que beaucoup le mirent en doute.

Enfin Richard Lander parvient à découvrir l'embouchure du Niger (1831), détruisant ainsi l'hypothèse admise jusque-là de la jonction du Niger avec le Congo.

Trois grandes routes d'accès au Soudan étaient ainsi trouvées : à l'ouest par le Sénégal et le Haut-Niger, au nord par Tripoli, au sud par le Bas-Niger. Dès ce moment, avec la sagacité que donne le sentiment de la rivalité, l'Angleterre semble pressentir les intérêts futurs de la France ;

et elle va chercher à les devancer (1). Elle tire profit des découvertes faites par nos nationaux, et fait reprendre pour son compte les relations avec le Soudan central par le Hambourgeois Barth. C'est le guide par excellence pour toute la région comprise entre Tombouctou et le Tchad. Il a traversé deux fois le Sahara, par la route déjà connue et par un itinéraire nouveau passant par R'hat et l'Aïr. Il vit le Tchad, parcourut tous les royaumes nègres du Soudan central, visita la boucle du Niger, et confirma les renseignements donnés par Caillié sur Tombouctou (1857).

L'œuvre de Barth fut continuée dans l'ouest par les Allemands Vogel et Beurmann qui moururent à la tâche, Le roi de Prusse envoya en 1869 le docteur Nachtigal porter au chef du Bornou des présents d'amitié, pour les importants services qu'il avait rendus aux voyageurs allemands. Parti de Tripoli, il voulut gagner le Tchad par Mourzouk et Bilma ; mais devant l'état troublé du pays, il se rejeta dans le Tibesti et revint au Fezzan. De 1870 à 1874, il fut plus heureux, et explora toute la région du Tchad. Il revint par le Dartour et le Kordofan, et rapporta de son voyage les matériaux de son magnifique ouvrage « Sahara und Sudan ». Nachtigal donnait à la France et à l'Angleterre un nouveau compétiteur

(1) L. Sevin Desplaces, *Equivalences soudanaises*, *Tour du Monde*, 1893.

Carte N° 1

dans le partage du Soudan. Il a été l'instigateur principal du mouvement colonial allemand, et fut nommé commissaire impérial pour la création des colonies allemandes d'Afrique.

La France avait aussi ses explorateurs, mais de moins grande envergure et à plans moins vastes. Nous commencions toutefois à nous occuper de l'extension de nos colonies du Sénégal et de l'Algérie. En 1860, le colonel Vincent explore l'Adrar Sénégalais; le lieutenant indigène Alioun Sal pousse une pointe jusqu'à Oualata et Araouan au Nord de Tombouctou; l'assesseur du cadi de Saint-Louis, Bou el Moghdad traverse le Sahara occidental de Saint-Louis à Mogador. En 1863, Mage et Quintin, dans la pensée de joindre le Sénégal au Niger, poussent jusqu'à Ségou. L'habile politique du colonel Faidherbe, notre gouverneur à Saint-Louis, étendait considérablement notre champ d'action.

Dans le Sud Algérien, nos progrès étaient sensibles. En 1860, le colonel Colonieu descendait jusqu'au Gourara et l'Aouguerout. En 1862, le chef d'escadron Mircher, accompagné de M. de Polignac, allait à Ghadamès signer un traité d'amitié avec les Touareg Azdjer. En 1866 et 1870, les colonels de Colomb et de Wimpfen s'engageaient sur l'Oued Sousfana.

Des explorations plus désintéressées donnaient de plus brillants résultats au point de vue de la

dans le partage du Soudan. Il a été l'instigateur principal du mouvement colonial allemand, et fut nommé commissaire impérial pour la création des colonies allemandes d'Afrique.

La France avait aussi ses explorateurs, mais de moins grande envergure et à plans moins vastes. Nous commencions toutefois à nous occuper de l'extension de nos colonies du Sénégal et de l'Algérie. En 1860, le colonel Vincent explore l'Adrar Sénégalais; le lieutenant indigène Alioun Sal pousse une pointe jusqu'à Oualata et Araouan au Nord de Tombouctou; l'assesseur du cadi de Saint-Louis, Bou el Moghdad traverse le Sahara occidental de Saint-Louis à Mogador. En 1863, Mage et Quintin, dans la pensée de joindre le Sénégal au Niger, poussent jusqu'à Ségou. L'habile politique du colonel Faidherbe, notre gouverneur à Saint-Louis, étendait considérablement notre champ d'action.

Dans le Sud Algérien, nos progrès étaient sensibles. En 1860, le colonel Colonieu descendait jusqu'au Gourara et l'Aouguerout. En 1862, le chef d'escadron Mircher, accompagné de M. de Polignac, allait à Ghadamès signer un traité d'amitié avec les Touareg Azdjer. En 1866 et 1870, les colonels de Colomb et de Wimpfen s'engageaient sur l'Oued Sousfana.

Des explorations plus désintéressées donnaient de plus brillants résultats au point de vue de la

dans le partage du Soudan. Il a été l'instigateur principal du mouvement colonial allemand, et fut nommé commissaire impérial pour la création des colonies allemandes d'Afrique.

La France avait aussi ses explorateurs, mais de moins grande envergure et à plans moins vastes. Nous commencions toutefois à nous occuper de l'extension de nos colonies du Sénégal et de l'Algérie. En 1860, le colonel Vincent explore l'Adrar Sénégalais; le lieutenant indigène Alioun Sal pousse une pointe jusqu'à Oualata et Araouan au Nord de Tombouctou ; l'assesseur du cadi de Saint-Louis, Bou el Moghdad traverse le Sahara occidental de Saint-Louis à Mogador. En 1863, Mage et Quintin, dans la pensée de joindre le Sénégal au Niger, poussent jusqu'à Ségou. L'habile politique du colonel Faidherbe, notre gouverneur à Saint-Louis, étendait considérablement notre champ d'action.

Dans le Sud Algérien, nos progrès étaient sensibles. En 1860, le colonel Colonieu descendait jusqu'au Gourara et l'Aougueront. En 1862, le chef d'escadron Mircher, accompagné de M. de Polignac, allait à Ghadamès signer un traité d'amitié avec les Touareg Azdjer. En 1866 et 1870, les colonels de Colomb et de Wimpfen s'engageaient sur l'Oued Sousfana.

Des explorations plus désintéressées donnaient de plus brillants résultats au point de vue de la

connaissance du Sahara. M. Duveyrier (1861) trace plusieurs itinéraires dans le Sahara tripolitàin, au Sud de la Petite Syrte, dans le triangle formé par Tripoli, R'hat et Touggourt. L'Allemand Gerhardt Rohlfs, parti du Maroc, séjourne au Touat et, par l'extrême Sud Algérien, gagne Ghadamès et Tripoli (1864). Dans un second voyage, il traverse de part en part l'Afrique du Nord, de Tripoli au golfe de Guinée. Dans un troisième, il pénètre dans le désert lybien ; c'est le seul Européen qui ait pu entrer dans les oasis de Koufara, grâce à une protection spéciale du mahdi de Djaraboub. Il faut ranger à côté d'eux, bien qu'ils soient venus plus tard, Erwin von Bary, un autre Allemand qui a parcouru le Sahara tripolitain visité déjà par Duveyrier et poussé jusqu'à R'ath et l'Aïr (1876); puis le docteur Oscar Lenz qui renouvela l'exploit de René Caillié et traversa le désert oriental, du Maroc au Sénégal, en passant par Tendouf, Taoudeni et Tombouctou (1880).

II

Mais les ambitions européennes allaient plus vite encore que les explorations. Les géographes allemands venaient de formuler la fameuse théorie de l'Hinterland, et de nouveaux établissements furent fondés sur la côte africaine pour donner à

leurs maîtres des droits sur les zones productives de l'intérieur. C'est alors que la situation de la France, maîtresse de l'Algérie et du Sénégal, parut privilégiée. Ne serait-il pas possible de les unir par une voie ferrée? L'idée n'était pas neuve. « Déjà, en 1830, dit M. Schirmer (1), avait paru un mémoire signé Augié la Sauzaye sur la possibilité de mettre les établissements de la côte septentrionale d'Afrique en rapport avec ceux de la côte occidentale, en leur donnant comme point de raccord la ville de Tombouctou ». En 1850, le jeune voyageur Panet fut chargé par le gouvernement d'une mission partant de Saint-Louis pour gagner Alger. Mais il fut attaqué en route, dévalisé, laissé pour mort, et parvint à Mogador à grand peine. En 1860, l'idée d'une jonction par voie ferrée de l'Algérie au Sénégal fut exprimée pour la première fois par M. Hanoteau dans l'Introduction de la Grammaire de la langue tamachek. M. Mac Carthy (2) et M. Juillet de Saint-Lager (3) furent les premiers apôtres du transsaharien, mais leur voix resta longtemps sans écho.

Il fallut le dévouement de trois hommes, MM. Largeau, Soleillet et Duponchel, pour attirer l'attention publique sur cette question. Les plaidoyers de ce dernier, malheureusement plus en-

(1) *Le Sahara*, p. 401.

(2) E. Reclus, *l'Afrique septentrionale*, II.

(3) Largeau, *Voyage à Ghadamès*.

thousiastes que scientifiques, eurent un grand retentissement. Le premier visait la pénétration immédiate au Soudan; les deux autres, la jonction de nos deux grandes colonies africaines en passant par Tombouctou. M. Largeau se rendit à deux reprises à Ghadamès (1874 et 1876) et en rapporta des assurances pacifiques. M. Soleillet avait déjà fait une exploration dans le Sahara berbère et était arrivé jusqu'à Insalah (1874). Mais il n'avait pu y entrer. Ennemi de notre administration coloniale, il voulut reprendre son voyage d'études par le Sud ; de cette manière il n'aurait pas « à lutter d'abord contre l'hostilité des bureaux arabes ». Il gagna Bakel, puis le Niger, mais il fut arrêté à Ségou-Sikoro par Ahmadou (1878).

L'opinion publique commençait à s'émouvoir. C'est alors que Gerhardt Rohlfs, l'homme le mieux au courant des questions sahariennes et soudanaises, démontra la possibilité d'établir une voie ferrée à travers le Sahara, et proposa le tracé le plus court pour gagner le Soudan, de Tripoli au Tchad par Mourzouk (1). Le gouvernement français se décida à intervenir.

Une commission supérieure fut instituée « pour l'étude des questions relatives à la mise en communication par voie ferrée de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan ». Les membres

(1) G. Rohlfs, *Petermann Mitheilungen*, 1877, n° 2.

qui la composaient étaient des explorateurs, des officiers ayant commandé dans le Sud algérien, des savants, des géographes, des ingénieurs, des membres du Parlement représentant l'Algérie ou ayant étudié spécialement les questions coloniales. Par suite de la rivalité des intérêts et des opinions déjà faites, il fallut scinder les études, et organiser deux missions pour étudier les deux principaux tracés proposés : l'un à l'est gagnant le Bornou et le Tchad, l'autre au sud-ouest vers le coude du Niger. Une partie pouvait être commune aux deux tracés : de Laghouat à El Goléa.

M. Choisy fut chargé de l'étude de cette partie, avec le prolongement vers l'est. Par le Mzab, il gagna El Goléa, mais ne descendit guère au sud de ce dernier ksar, ayant reçu avis de la formation d'une bande de pillards qui menaçait l'expédition. Il se dirigea ensuite d'El Goléa vers Ouargla, l'Oued Rihr et Biskra. Les conclusions furent celles-ci. De Laghouat à El Goléa s'offre un plateau crétacé dur, rocailleux et stérile, avec des vallées transversales et quatre étroites chaînes de dunes. L'absence d'eau est à peu près complète. Le sol d'El Goléa à Ouargla est sensiblement le même ; mais d'Ouargla à Biskra se trouve une ligne d'oasis, sur un sol plat d'alluvions consistantes. On trouverait, entre ces deux dernières villes, les éléments d'un trafic déjà considérable.

M. Pouyanne fut chargé de l'étude du tracé

occidental ; ses travaux sont moins intéressants, puisque la ligne de Djenien-bou-Rezg conduit aujourd'hui de la Méditerranée au Sahara berbère. M. Pouyanne devait s'engager ensuite dans la vallée de l'Oued Namous, mais la menace du razzou, qui avait déjà fait reculer M. Choisy, l'empêcha de dépasser Tiout. La mission du côté de l'ouest s'était donc bien peu éloignée de la côte. Néanmoins le tracé occidental conserva ses partisans, parce que les renseignements ne font pas défaut jusqu'au Touat, du moins (1).

M. Flatters continua au delà d'Ouargla les études commencées par la mission Choisy. Il voulait traverser le pays des Touareg, gagner l'Aïr et le Soudan. Il arriva à El-Biodh, mais fut entraîné au sud-est dans la vallée des Ighargharen qui vient de R'hat et se joint à l'Igharghar. Il ne poussa que jusqu'au lac Menghough (16 avril 1880) parce qu'il se sentait mal guidé par ses Chaamba (2). Il indiquait que la ligne devrait traverser une large bande de dunes (50 à 300 km.), et que l'Ighar-

(1) Colonieu, Rohlfs, de Colomb, de Wimpfen. Soleillet, etc.

(2) Sans la retraite à laquelle Flatters se résolut, il est probable que cette première expédition se serait terminée déjà par un désastre à brève échéance. Flatters ne se rendit pas compte du danger qu'il avait couru ; c'est pourquoi il tomba dans les mêmes errements lors de sa seconde expédition : il se servit des Chaambа, et ne se garda pas assez contre une attaque des Touareg. Je n'ai trouvé cette opinion imprimée nulle part, mais la chose me paraît certaine.

ghar, la vallée sèche qui monte du Sud Algérien vers le Sahara, n'était pas une vallée dans le sens où nous l'entendons, mais bien une suite de dépressions orientées dans le même sens. Le sol est admirablement propre à la construction d'une voie ferrée ; en nombre d'endroits on n'aurait qu'à poser simplement les rails. On trouvera de l'eau en quantité suffisante pour les besoins du chemin de fer ; mais le pays est véritablement maudit, c'est un sol nu, calciné, désespérément monotone, dont on ne peut espérer aucune résurrection.

Après le vote d'un nouveau crédit de 500.000 fr. pour la continuation des études du transsaharien, le colonel Flatters recommença son expédition au mois de décembre 1880. Malgré les avis de notre consul à Tripoli, M. Féraud, annonçant des dispositions hostiles de la part des Touareg ; malgré une lettre insolente du cheik des Touareg Hoggar, suivie d'ailleurs de protestations de dévouement, il partit avec 11 Français, 12 tirailleurs indigènes, un moqaddem de l'ordre du Tidjanya, 7 guides Chaamba, 4 guides Touareg, 66 chameliers et 277 chameaux. Il atteignit Amguid, puis s'engagea dans le désert, trouvant à peine quelques points d'eau jusqu'à Bir-el-Gharama, au sud-ouest d'Idélès, à huit jours de marche d'Asiou. Là, les guides déclarèrent qu'ils étaient égarés ; la mission s'éparpilla beaucoup trop, et Flatters s'avança à plusieurs kilom. en avant du convoi.

C'est alors que les Touareg, qui avaient suivi l'expédition sans se laisser voir, attaquèrent et massacrèrent Flatters(1), aidés par les guides Chaamba. M. de Dianous, devenu chef de l'expédition, revint sur ses pas, trouvant des puits auxquels les guides avaient évité de conduire l'expédition à l'aller. La petite troupe était constamment harcelée par les Touareg. M. de Dianous fut massacré à Amguid ; les deux derniers Français succombèrent d'épuisement avant l'arrivée des survivants à Ouargla.

Ce douloureux échec eut un immense retentissement dans le monde africain, et dans l'opinion française. Les Touareg, comparant nos forces aux leurs, crurent avoir détruit une véritable armée française ; notre prestige en fut considérablement amoindri dans le monde musulman. La commission transsaharienne se borna à émettre un vœu en faveur de la jonction du Sénégal et du Niger ; les études officielles du transsaharien furent interrompues, et l'on crut qu'il fallait remettre l'exécution d'un semblable projet à une époque beaucoup plus lointaine. En 1885, Elisée Reclus

(1) C'est du moins ce qui résulte des rapports des soldats indigènes survivants, malgré la contradiction de leurs témoignages. On sait que l'explorateur Djebari a vu chez les Touareg des hommes qu'il croit être Européens et qui rendent de grands services aux populations du désert. Flatters aurait-il été seulement fait prisonnier et vivrait-il avec quelques compagnons sous l'étroite surveillance des Touareg? La chose est peu probable mais n'est pas élucidée.

écrivait : « On ne saurait s'occuper activement d'une voie transsaharienne, tant que les grandes lignes d'Algérie ne sont pas en voie d'achèvement. Il est indispensable de construire d'abord les trois lignes de pénétration qui partent de Constantine, d'Alger et d'Oran et de tracer la voie longitudinale qui partant de Gabès suivra la base des montagnes par les oasis et la vallée du Djeddi (1). »

Nous sommes loin d'avoir accompli ces travaux et cependant la construction du transsaharien s'impose, en raison de nos progrès dans l'Afrique nord occidentale, et des événements importants qui les ont accompagnés ; la situation s'est transformée, et le transsaharien, au lieu d'attendre le développement des voies ferrées algériennes qui est fort peu rapide, aidera au contraire à leur établissement, en donnant plus d'essor à la vie économique de notre grande colonie.

III

Depuis 1880 nous avons fait une étude plus raisonnée et plus scientifique des obstacles que nous présente le Sahara, et surtout nous avons considérablement agrandi notre champ d'action

(1) Reclus, *l'Afrique septentrionale*, II.

au nord et au sud. Ces progrès sont caractérisés, en ce que dans le Sud algérien ils ont été toujours pacifiques, et sont dus en partie à l'initiative privée, tandis que, sur le Sénégal et le Niger, l'exploration de détail a suivi nos soldats, et accompagné notre prise de possession du pays. « Chacune de nos campagnes marquait une étape nouvelle. D'année en année s'augmentait le nombre de nos citadelles, et les indigènes se groupaient sous la protection de nos canons (1). »

Le point de départ de notre extension sur le Sénégal fut en quelque sorte la décision de la commission transsaharienne en faveur d'un chemin de fer de Dakar au Niger. Ce fut le premier anneau de la chaîne. La voie projetée fut divisée en trois sections : 1° De Dakar à Saint-Louis ; 2° embranchement de cette ligne sur Médine ; 3° de Médine au Niger vers Bammakou. La mission Gallieni fut chargée de l'étude de cette troisième partie, la plus intéressante et la plus difficile. Elle suivit le Sénégal et le Bakkoy et fonda (janvier 1880) un premier poste joint télégraphiquement avec Saint-Louis, à Bafoulabé, à mi-chemin du Niger. Continuant à traiter avec les roitelets nègres, et à étudier la future voie ferrée, Gallieni dans une seconde expédition jeta les fon-

(1) P. Gaffarel, *le Soudan français*, *Rev. de géographie*, oct. 1888.

dements d'un nouveau poste à Kita, dans une région élevée et saine, près du seuil de partage (avril 1880). Il atteignit le Niger à Bammakou (12 avril 1880), après avoir couru de grands périls dans le Bambara. Il se dirigea ensuite sur Ségou, capitale du sultan Ahmadou. Mais les agents de celui-ci l'arrêtèrent sous prétexte de négociations, et retinrent à demi prisonniers, à Nango, Gallieni et ses compagnons. Ils durent ensuite rebrousser chemin, rapportant toutefois un traité avec l'empire toucouleur.

Il restait à étendre nos connaissances sur la région parcourue par Gallieni, en faisant respecter notre drapeau. Il fallut faire usage de la force, et chaque reconnaissance devint ainsi une vraie campagne, à cause de l'hostilité de l'almany Abdallah et de l'émir Samory qui avait fondé un véritable empire sur le Haut Niger et dans le Fouta-Djallon. Trois expéditions successives du colonel Borgnis-Desbordes (1881, 1882, 1883) eurent pour résultats l'achèvement du fort de Kita, — notre établissement solide sur le Niger à Bammakou, — l'installation d'une ligne télégraphique joignant le Niger avec Saint-Louis, — la défaite de nos ennemis et l'apparition des soldats de la France comme des libérateurs pour les indigènes horriblement tyrannisés par leurs roitelets.

Il fallait ensuite rendre sûre et commode la route qui nous était ouverte. Deux nouveaux pos-

tes furent établis à Koundou (mi-chemin entre Kita et Bammakou) et à Niagassola (près du Niger). La route de Saint-Louis à Kita fut améliorée. On commença les travaux du chemin de fer de Médine à Bammakou ; malheureusement, il ne fut construit que de Kayes à Bafoulabé ; la construction de ce tronçon coûta très cher, et cette voie ferrée à fonctionnement très irrégulier (1) ne peut rendre que des services locaux. On se débarrassa manu militari d'un prétendu prophète, Mahmadou-Lamine, qui prêchait la guerre sainte, et on repoussa Samory au delà du Niger et du Tankisso, son affluent de gauche (Boilève, Frey, Gallieni, 1883-1886). En 1887, le commandant Archinard signait avec Samory un traité abandonnant le Haut Niger et la rive gauche du Tankisso, jusqu'à leur confluent à Siguiri où la construction d'un fort fut aussitôt commencée. Deux canonnières démontables (2) furent transportées sur le Niger, pour assurer définitivement notre domination sur les rives du fleuve. M. Davoust sur l'une d'elles avait poussé jusqu'à Ségou, en 1885 ; le lieutenant Caron, en 1887, atteignit Korioumé, le port de Tombouctou sur le Niger.

Depuis lors nos progrès ont continué. En 1888, Gallieni fonde le poste de Nyamina sur le Niger

(1) Voir Paul Bonnetain, *Pages soudanaises*.

(2) Le Mage et le Niger, sous le commandement du lieutenant Caron.

au nord-est de Bammakou. En 1889, le lieutenant Jaime sur une canonnière arrive une seconde fois devant Tombouctou. Les années 1890 et 1891 furent consacrées à la lutte contre Ahmadou, sultan de Ségou, qui ne voulait pas observer les traités signés par lui. Sa capitale Ségou-Sikoro devint un poste français ; le colonel Archinard le poursuivit dans le Kaarta où il se croyait inexpugnable, et lui enleva Nioro, sa nouvelle capitale (1er janvier 1891). Le Soudan français, plus important que notre ancienne colonie sénégalienne, en fut détaché sous le commandement supérieur du colonel Archinard. La lutte continuait toujours au sud contre l'insaisissable Samory, et nous avancions toujours au nord. La campagne de 1893 nous fit occuper Djenné, Mopti et Bandiagara.

Malgré l'intention du gouvernement français de mettre un terme aux expéditions militaires pour s'occuper du développement du pays (substitution du gouvernement civil au commandement militaire, 21 nov. 1893), il fallait rester sous les armes devant l'agitation de nos nouveaux voisins. Les Touareg Aouelimmiden attaquèrent une de nos canonnières sur le fleuve, et tuèrent l'enseigne Aube entre Korioumé et Tombouctou. Le lieutenant de vaisseau Boiteux par représailles entra dans Tombouctou (25 déc. 1893). Le colonel Bonnier avec sa colonne fut surpris et massacré

par les Touareg, à Dougoï, et ce sang versé consacra notre prise de possession définitive de la ville mystérieuse que nous hésitions à occuper (janvier 1894).

Non seulement nous devenions maîtres de la moitié du cours du Niger, mais encore notre influence débordait de tous côtés. Nous étions maîtres du Fouta-Djallon, Samory s'étant retiré dans la région montagneuse et forestière du sud-est ; le capitaine Quiquandon à Sikaso, le docteur Crozat à Ouaghadougou, le capitaine Binger à Kong, faisaient accepter notre protectorat (1888-1890). Sur les confins du Sahara, des traités analogues étaient signés en 1891 avec le roi des Maures Trarzas et celui de l'Adrar.

Cette pénétration vers le Soudan n'était pas spéciale à notre colonie du Sénégal. Des Rivières du Sud, de la Côte d'Ivoire, du golfe de Benin, du Congo, nos efforts ont convergé vers le centre et ont pris une grande importance dans ces dernières années. Monteil, en 1895, a cherché, en gagnant Kong, à joindre nos postes de la Côte d'Ivoire avec ceux du Soudan français ; mais il a été arrêté par les bandes de Samory et a regagné la côte. Le capitaine Marchand a été plus heureux, et remontant le Bandama, il a atteint le Niger en descendant un de ses affluents. — Depuis la conquête du Dahomey, nous nous sommes avancés dans l'intérieur et aujourd'hui (juin 1895)

les deux missions Toutée et Decœur cherchent en partant du golfe de Guinée à gagner le Niger moyen. Dès 1890, la jonction du Congo et du Tchad était entreprise par Crampel, et le duc d'Uzès caressait le grand rêve de joindre par un itinéraire l'Algérie au Congo. D'année en année, on voit se dessiner mieux sur la carte les premiers linéaments de notre grand empire africain.

Mais nous rencontrons des rivaux qui veulent leur part dans cette expansion de l'Europe vers l'Afrique. Malheureusement nous avons commis la faute d'abandonner nos factoreries du Bas Niger, et la Royal Niger Company y a établi sa domination ombrageuse. La convention du 5 avril 1890 entre la France et l'Angleterre a délimité la zone d'influence des deux parties, nous abandonnant le Haut et le Moyen Niger jusqu'à Say, mais ne nous laissant au Soudan central que ce qui se trouve au nord d'une ligne allant de Say à Barrona sur le Tchad. Pour faire accepter ses prétentions sur ce pays et le Sokoto, l'Angleterre avait certifié que tous les états musulmans jusqu'au nord de Say s'étaient placés sous son protectorat. Les renseignements ultérieurs recueillis par le gouvernement français prouvèrent la fausseté de ces allégations. Il est prouvé, par d'irrécusables témoignages anglais, que jamais la Compagnie n'a obtenu de privilèges politiques (1). Quoique

(1) Ferdinand de Behagle, *Revue de géographie*, mai 1895.

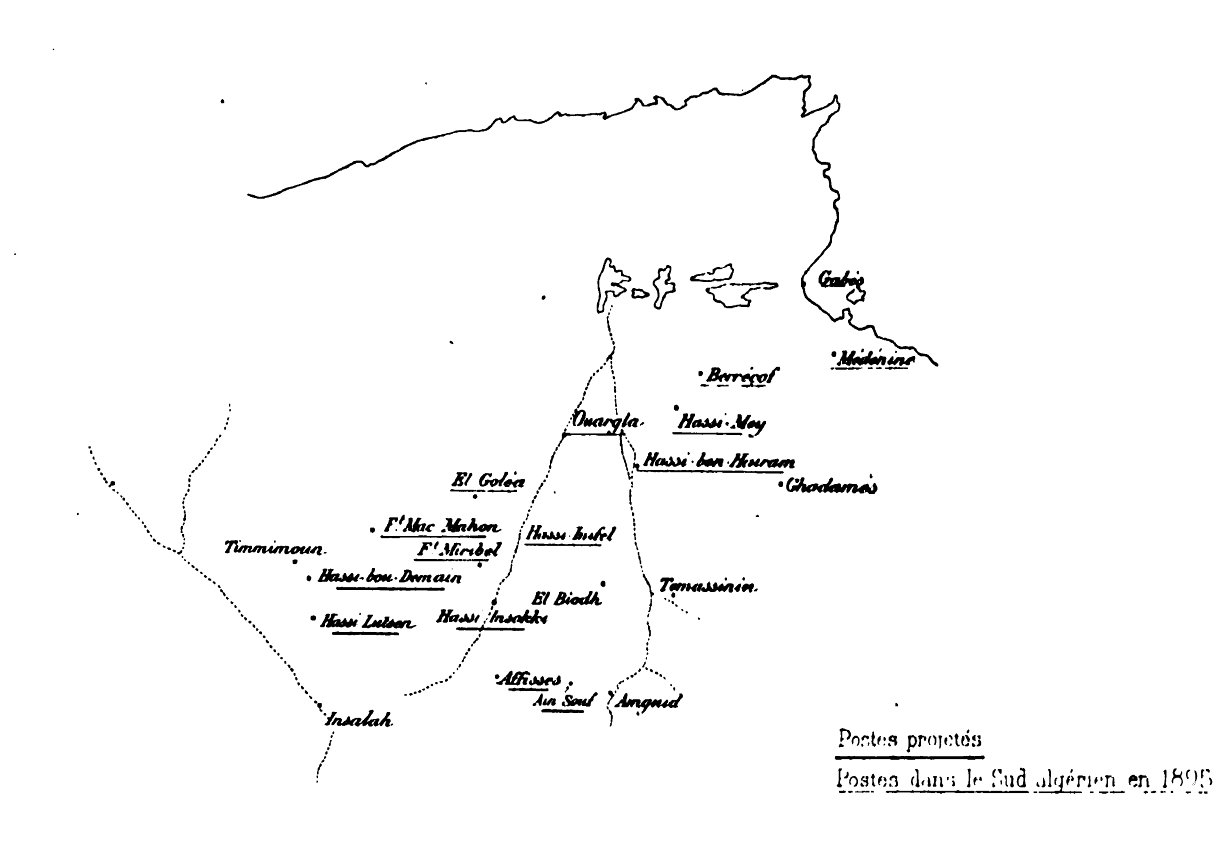
critiquable, la convention du 5 avril 1890 avait cette grande importance qu'elle consacrait nos droits d'accès au Soudan central et au Tchad. L'importante exploration du commandant Monteil sanctionna nos droits sur la zone qui nous était reconnue. Parti du Sénégal, il descendit le Niger jusqu'à Ségou, traversa toute la boucle du Niger, de Ségou à Say par San, Sikaso, et Ouaghadougou, visita Sokoto et Kano, séjourna à Kouka, puis par Bilma et Mourzouk gagna Tripoli (1891 et 1892).

Les Anglais ont aussi tenté de nous faire concurrence sur la côte saharienne. La North West Afrikan trading company cherche à détourner vers son établissement du cap Juby les caravanes sahariennes.

Enfin les Allemands ont fondé des postes au fond du golfe de Guinée. Malgré l'exploration de Mizon, et toujours en vertu de la loi de l'Hinterland, la convention du 4 février 1894 que nous avons signée avec eux leur reconnaît l'accès du Tchad, mais affirme notre droit, sur la moitié des rives du lac (de Barroua à l'embouchure du Chary), nous permettant de joindre un jour le Soudan français au Congo français.

Ces magnifiques résultats sont dus à la vaillance de nos soldats et à l'habileté de nos explorateurs, qui ont partout devancé nos rivaux. Ils sont reconnus par la diplomatie.

Carte N° 2



Gabès
Médenine
Berresof
Ouargla
Hassi Mey
Hassi ben Houram
Ghadamès
El Goléa
F^t Mac Mahon
F^t Miribel
Hassi Inifel
Timmimoun
Hassi bou Demain
Tamassinin
El Biodh
Hassi Lutsen
Hassi Insokki
Alfisses
Ain Souf
Amguid
Insalah
Postes projetés
Postes dans le Sud algérien en 1895

La pénétration par le Sud Algérien a été beaucoup moins rapide. L'échec de la mission Flatters avait paru démontrer l'impossibilité pour nous d'atteindre le Soudan en l'état de choses actuel. Le transsaharien était oublié. Les tentatives d'exploration étaient rares; M. Foureau en 1883 ne dépassa pas Aïn-Taïba, et le lieutenant Palat, qui venait de traverser le Gourara avec l'ambition d'atteindre Tombouctou, fut tué par son guide à Badjoum sur l'Oued Messaoura (8 mars 1886). Cette mort resta sans vengeance comme celle de Flatters.

Un jeune explorateur français M. Camille Douls chercha alors une autre voie pour gagner Tombouctou (1887). Il se fit déposer sur la côte saharienne au cap Garnet, mais il tomba bientôt entre les mains des Oulad Delim, parcourut avec eux le Sahara occidental et parvint enfin à Maroc où il fut reconnu et sauvé par le ministre britannique.

Le transsaharien trouva alors deux nouveaux apôtres : M. Georges Rolland et le général Philebert. Leur compétence était indiscutable, et ils parvinrent une seconde fois à émouvoir l'opinion. En attendant la réalisation de l'œuvre qu'ils jugent indispensable, ils voulaient au moins l'établissement d'une ligne à voie étroite jusqu'à Amguid, pour tenir en respect les fanatiques de la Tripolitaine et du Touat. A la même époque, le com-

mandant Blanc défendait son projet partant du Golfe de Gabès vers le Tchad, et peu après, à l'exposition universelle de 1889, MM. Bouty et Bédier vantaient le prolongement de la ligne du Sud Oranais comme le meilleur moyen d'atteindre Tombouctou. La société de géographie de Paris consacra plusieurs séances à la question du Transsaharien.

Désormais toutes les voies historiques ou naturelles du commerce au Sahara étaient pourvues de leur projet de transsaharien ; mais la chose capitale restait à faire : pénétrer au Sahara pour y étudier le sol et les dispositions des habitants. Une tentative nouvelle de M. Douls par le Touat se termina par le meurtre de l'explorateur à Akabli sur l'Oued Messaoura (1889). M. Foureau fut plus heureux. Il traversa le plateau de Tademayt, le longea au sud et au sud-ouest et arriva à Hassi-Faras-oum-el-Lil, à 110 kilom. dans l'E. d'Insalah (1890). Dans plusieurs explorations successives (1892, 1893, 1894) il a parcouru tout le pays des Touareg Hoggar, desquels il a rapporté des assurances relativement pacifiques. Il a visité El-Biodh, Timassinin, Ghadamès, poussé jusqu'aux environs de R'hat, mais sans pouvoir atteindre l'Aïr comme il l'espérait dans son dernier voyage (1894). M. Foureau a rapporté de nombreuses observations météorologiques et géologiques ; ses explorations contribuent utilement

à la construction d'une carte du Sahara. Il reste partisan du transsaharien de l'Ouest. Son émule M. Méry a repris en partie la première exploration de Flatters et il est resté convaincu de la fidélité des Touareg Azdjer. Il a dû laisser à M. Bernard d'Attanoux le commandement d'une seconde expédition qui a renouvelé avec les Azdjer, sur les bords du lac Menghough, le traité signé à Ghadamès en 1862. M. Foureau a recommencé sa tentative d'atteindre l'Aïr avec l'aide des Touareg Azdjer (mars 1895), mais il n'a pas même pu rencontrer leurs chefs. Il a été arrêté par un razzou de Chaamba dissidents, parents de ceux qui composaient son escorte, et craignant d'être abandonné s'il voulait se frayer un passage de vive force, il a rebroussé chemin (1).

Les explorations toutes récentes du Sahara n'ont donc plus eu de dénouement tragique. C'est que depuis 1892, la question de l'extension dans le Sud algérien s'est réveillée et les Touareg commencent à craindre des représailles. Les Touareg Hoggar ont envoyé des missions en Algérie en 1892 et 1893. La création d'un corps spécial monté à méhari, l'extension de nos postes leur donnent à réfléchir. Cette installation de points fortifiés affirme l'intention de la France de mar-

(1) Lettre de M. Foureau au ministre de l'instruction publique, 14 mai 1895.

cher en avant. En 1892, fut établi un poste au Hassi-Inifel, à 150 k. au sud-est d'El Goléa. En 1893 et 1894 une ligne entière joignant le golfe de Gabès au Touat nous sert de base d'opérations dans le Sud Algérien. Ces postes sont Médenine (1893), Berreçof (1893), Hassi-Mey (1893), Hassi-ben-Haïram (1894), Hassi-Inifel (1892), Hassi Chebaba ou Fort Miribel (1893), Hassi-el-Homeur ou Fort Mac-Mahon (1893). Cinq nouveaux postes sont projetés : Hassi-bou-Demain, Hassi-Lutzen, Hassi-Insokki, Afisses et Aïn-Souf (1). Ils nous permettront de surveiller le Gourara et le Touat, et de couper la route d'Insalah à Ghadamès (2).

Telles sont les conditions dans lesquelles le problème du Transsaharien se pose en 1895.

La distance qui sépare aujourd'hui nos postes extrêmes du Sud Algérien et du Soudan français n'est plus que de 1,300 kilom. (de Tombouctou à Fort Miribel). En 1880, cette distance était de 3700 kilom. (de Kayes à El Goléa par le Niger) et en 1887 le projet Rolland comptait plus de 3000 kilom. en pays insoumis (de Ouargla à Kouka (3).

L'hostilité des Touareg est moins à craindre ;

(1) P. Baré, *la Pénétration au Sahara par l'Algérie*. *Rev. de géographie*, 1894.

(2) Voir la carte n° 1.

(3) Voir la carte n° 3.

CARTE N° 3

ils commencent à se rendre compte de notre puissance. La proximité relative de nos postes avancés est un élément très important pour la construction de la voie, pour les études qu'elle nécessite, et pourra nous éviter de cruelles surprises.

Notre droit d'accès au Soudan est reconnu par les traités.

Nous avons des connaissances plus précises sur le Sahara.

Enfin les résultats à espérer de l'établissement du transsaharien sont beaucoup plus considérables pour nous qu'en 1880. Il ne servira plus à joindre deux colonies à communauté d'intérêts lointaine, mais bien deux grands empires auxquels viendront s'adjoindre immédiatement nos possessions éparses le long de la côte d'Afrique.

DEUXIÈME PARTIE

I et II. — ***Les obstacles opposés à l'établissement du transsaharien par la nature (la topographie, le climat, la nature du sol, l'absence d'eau), et par les hommes (l'hostilité des Touareg, le fanatisme musulman, la question du Touat).***

III. — ***Exposé et critique des divers projets de transsaharien.***

I

Les rapports des explorateurs, et les renseignements qui ont été recueillis auprès des indigènes nous permettent d'étudier les obstacles que la nature oppose à l'établissement du transsaharien. Ces obstacles sont : le relief du sol, le climat, la nature du sol, et l'absence d'eau.

Le relief du sol. — La première question qui se pose pour l'établissement d'une voie ferrée est celle de savoir s'il existe des accidents du sol qu'il faudra tourner ou franchir. Malgré les lacunes nombreuses dans l'exploration et la connaissance du Sahara, on peut dire que de grandes difficultés provenant de la topographie ne sont pas à

craindre. On peut même ajouter qu'en nul autre pays, la disposition du sol ne peut être plus favorable. Peu de hautes montagnes, point de ravins étroits et sinueux ; presque partout des vallées à large ouverture, des plateaux d'une horizontalité presque parfaite, et des lignes de partage surbaissées.

Le Sahara n'est point pourtant l'immense plaine qu'on se figurait autrefois. — Le trait caractéristique de la topographie saharienne, du moins dans la région des transsahariens projetés, est la présence d'une ligne de plateaux élevés formant comme l'ossature du Sahara central. Cette ligne suit une direction sud-est-nord-ouest formant une inclinaison d'environ 20 degrés avec l'équateur. Le Sahara présente ainsi deux versants, celui du nord descendant aux Syrtes ou à la dépression des grands chotts tunisiens ; celui du sud incliné vers le bassin du Tchad et du Niger.

Cette chaîne de plateaux naît dans le désert lybien sous le nom de *Tou* (les Rochers), ou celui de *Tibesti* plus connu des géographes. Le Tibesti a une longueur de 700 kilom. ; ses plus hauts sommets atteignent 2000 ou 2500 m., et Nachtigal, le seul Européen qui en ait approché, y a reconnu des traces d'action volcanique, des cratères, des arêtes de lave noire, et des sources thermales. La largeur de cette chaîne est mal connue. Sous le nom de Tummo, elle s'abaisse à l'ouest,

et des seuils s'y rencontrent. Le Tummo est une sorte de causse calcaire, à peu près horizontale, ravinée dans tous les sens. Par une de ces brèches passe la route qui va de la Grande Syrte au Tchad. Ce seuil s'appelle les Biban (les Portes), et le passage y est si fréquenté que le fumier de chameau s'y trouve en quantités énormes (1). L'altitude du seuil au partage des eaux est de 650 m. Le Tchad étant à 275 m. d'altitude, cette descente de 950 kilomèt. n'équivaut qu'à une dénivellation de 375 m. à travers une plaine rougeâtre qui, ondulée encore aux abords des montagnes, s'égalise bientôt.

Au delà du « Biban » les plateaux se relèvent à 1200 ou 1500 m., formant une région rocheuse composée de grès noirâtres absolument nus et désolés, sans une mousse ni un brin d'herbe. Au sud de R'hat s'ouvre à travers cette chaîne une brèche étroite, bordée de rochers de grès et de granit, coupée de précipices, et se terminant au sud par une série de degrés qui conduisent vers l'Aïr (2). Ce plateau du *Djebel-Danef* est continué par celui du *Tassili des Azdjer*, ensemble de hautes terres accidentées, découpées vers l'ouest en de nombreux fragments, formant des îles et des îlots au milieu du désert. L'altitude n'en dépasse pas 1400 mètres.

(1) Nachtigal, *Sahara und Sudan.*
(2) Barth, *Reisen und Entdeckungen*, etc.

Le Tassili des Azdjer est appuyé au nord-est sur le plateau crétacé du *Tinghert* continué lui-même par le *Plateau Rouge* de la Tripolitaine. Il se continue au nord-ouest, au delà de la vallée de l'Igharghar par le plateau triangulaire du *Mouydir* de formation devonienne. Le plateau crétacé de *Tademayt* termine au sud d'El Golea cet axe montagneux du Sahara.

Au sud de cette longue crête, et rattaché au Tassili des Azdjer par le plateau rectangulaire de l'*Egueré*, s'élève le massif cristallin de l'*Ahaggar*, série de plateaux superposés, s'élevant en étage jusqu'à plus de 2000 mèt. dans la région des neiges d'hiver. Il semble que ce soit le faîte de partage des eaux sahariennes. Enfin le *Tassili des Hoggar* encore inexploré, et l'*Aïr*, forment deux régions alpestres, la première entre l'Ahaggar et le coude du Niger, la seconde sur la route du Tchad. Le Tassili des Hoggar continué par l'*Adrar Ahenet* n'est connu que par les récits indigènes, et surtout par l'interrogatoire que fit le capitaine Bissuel de sept Touareg capturés par les Chaamba dans un razzou qu'ils faisaient au sud de l'Algérie (1). L'Aïr a été visité par Barth et Erwin von Bary. C'est une série de chaînons montagneux orientés du nord au sud, où se trouvent les oasis des Touareg Kel-Oui.

(1) Capitaine Bissuel, *le Touareg de l'O.*, *Revue de géogr. internat.*, 1888 (la carte de l'Adrar Ahnet).

Ces points élevés servent de condensateurs, et ont des précipitations aqueuses qui, malgré l'extrême sécheresse de l'atmosphère, peuvent alimenter quelques filets d'eau superficiels. Ceux-ci se répandent dans les sables jusqu'à ce qu'ils rencontrent une couche imperméable. Il se forme ainsi des réservoirs souterrains, ou du moins certaines couches du sol conservent quelque humidité. Les nappes aquifères suivent généralement les vallées dessinées à la surface; après de grands orages on trouve même parfois dans les thalweg des courants d'eau. Ces vallées sèches sont appelées par les Arabes des ouadi (singulier : oued).

L'ingénieur a le plus grand intérêt à suivre ces vallées dans la construction d'un chemin de fer, non seulement parce que dans tous les pays les vallées présentent des terrains en pente extrêmement douce, jusqu'à l'entrée des montagnes, mais que, dans le cas particulier du Sahara, ils ont plus de chances d'y rencontrer de l'eau (voir plus loin : l'absence d'eau).

Les vallées qui descendent du Sahara central vers le Nord convergent, sauf quelques ouadi de la Tripolitaine, en une seule vallée, celle de l'*Igharghar :* Celui-ci naît au pied de l'Ahaggar où il coule à ciel ouvert — Duveyrier y vit des crocodiles — et se dirige invariablement vers le nord en suivant le méridien de Touggourt. C'est

lui qui alimente les puits d'Amguid et de Timassinin et qui forme la série des riches oasis de l'Oued-Rihr. Il a recueilli d'abord les petites vallées sortant de l'Ahaggar, de l'Egueré et du Tassili, puis, près de Timassinin, il reçoit les deux grandes vallées de l'*Issaouan* et des *Ighargharen*. Dans la première se trouve le lac *Menghough;* la seconde vient de R'hat et limite au nord les derniers contreforts du Tassili. A Touggourt, l'Igharghar reçoit l'*Oued-Mya* « aux cent affluents » qui conduit au Touat par Ouargla. Cet éventail de vallées convergeant vers le Sud algérien est on ne peut plus favorable à l'établissement de voies ferrées dans toutes les directions; c'est pourquoi la province de Constantine est le point de départ d'un certain nombre de chemins de fer projetés à travers le Sahara.

Les eaux qui descendent du versant méridional de l'Ahaggar se réunissent aussi en une seule vallée formée de la jonction de deux autres. Celle du *Tafassasset* naît dans la plaine d'*Amadghor* enfermée entre le Tassili du Azdjer, l'Egueré et l'Ahaggar. Cette plaine renferme une Sebkha d'étendue mal définie. Le Tafassasset contourne l'Ahaggar à l'ouest, et vient se confondre avec le *Sakarret,* qui recueille les tributaires de l'Ahaggar du sud pour les conduire au Niger par la *Rivière de Sokoto.*

Les ruisseaux de l'ouest de l'Ahaggar forment

l'*Oued Teghazert*, vu près de sa source par Flatters. Cette vallée conduit à la grande plaine traversée par Caillié, Laing et Lenz ; on ne sait où elle se termine.

L'Atlas saharien fournit aussi au désert son contingent d'humidité et d'ouadi. Du golfe de Gabès au Djebel Amour, ces ouadi gagnent la dépression des chotts. Au delà du Djebel Amour, les ruisseaux montagnards aboutissent à des vallées importantes dirigées vers le sud-ouest et vers le sud. L'*Oued Namous*, l'*Oued Sousfana*, l'*Oued Ghir*, se rejoignent pour former l'*Oued Messaoura*. Ces vallées ont des oasis nombreuses. L'Oued Messaoura, après avoir reçu les ouadi du Tidikelt provenant du plateau de Tademayt, se termine d'après nos connaissances actuelles à la grande dune d'Erg Echach. Que devient ensuite le Messaoura ? C'est l'un des plus importants problèmes de la géographie africaine (1). Va-t-il rejoindre une mer intérieure que les géographes anglais placent dans la région d'El Djouf ? Va-t-il rejoindre l'Oued Draa, fleuve atlantique du Sud marocain, comme le croit M. Duveyrier ? Mais il y a le grand obstacle de la large dune d'Iguidi, et les explorations de M. Camille Douls permettent de reporter sur nos cartes l'Oued Draa beaucoup plus au nord ; ce qui rend l'hypothèse moins

(1) E. Reclus, *Afrique septentrionale*, II.

probable encore. D'après M. Sabatier (1), et son affirmation est fondée sur les dires des indigènes, le Messaoura serait, virtuellement du moins, un affluent du Niger. Les observations barométriques de Rohlfs (2) infirment cette conclusion : d'après elles, le Touat est à cent mètres au-dessous du niveau du Niger à son coude septentrional. Faut-il accepter ces observations un peu rapides qu'on ne peut contrôler par celles d'aucun autre explorateur? La carte de l'Adrar Ahnet, dressée par le capitaine Bissuel d'après son interrogatoire des Touareg, n'indique pas non plus cette grande vallée allant du nord au sud. En tout état de cause, M. Sabatier affirme que la vallée de l'Oued Messaoura reparaît au-delà de la grande dune sous le nom d'*Oued Ahnet*, et que cette vallée rejoint aux environs d'Inzize, dont les puits sont très abondants, celle de l'Oued Teghazert venu de l'Ahaggar. L'Oued Teghazert, au-dessous de ce confluent, entre dans la zone intermédiaire du Sahara et du Soudan où se trouve une région herbeuse (3), puis une région forestière où vivent avec l'éléphant de grands troupeaux de bœufs et de moutons. Il finit dans la

(1) C. Sabatier, *Mémoire sur la géographie physique du Sahara central.*

(2) Rohlfs, *Reise durch Marokko*, etc.

(3) Cette région nous est signalée par Caillé et Lenz. Les nomades l'appellent El Miraïa (le Miroir) à cause de la réflexion des rayons solaires sur la plaine d'Alfa.

région marécageuse signalée au nord du coude du Niger. La réalisation de cette hypothèse serait d'une importance considérable, et mettrait fin sans doute à la rivalité des auteurs de transsahariens. Mais, peut-on compter, à travers le Sahara réputé inaccessible, sur une ligne ininterrompue d'eau et de verdure?

En tous cas, la topographie du Sahara est on ne peut plus propice à l'établissement d'une voie ferrée. Les régions des Tassili, de l'Ahaggar et de l'Aïr peuvent présenter quelques obstacles, il est facile de les contourner.

Le Climat. — Le relief du sol n'était pas, on le soupçonnait, la grande difficulté à vaincre. Mais comment triompher du climat, de la température excessive qui est légendaire?

Il n'y a pas dans le climat un obstacle insurmontable. La moyenne de la température est moins élevée dans le Sahara qu'on ne le croit généralement. Le bas Sénégal, les bords de la mer Rouge, certaines stations de la mer des Indes, les Guyanes dépassent le Sahara à ce point de vue. Ce qui fait du Sahara une exception au point de vue climatérique, c'est l'écart considérable qui existe entre les fortes chaleurs de la journée, et le froid nocturne. La chaleur de la journée est excessive. On enregistre des maxima de 45° à l'ombre, dans presque toutes les stations

météorologiques du Sud algérien; les voyageurs ont vu fréquemment le thermomètre beaucoup plus haut; 49° dans le Fezzan (1); 53° dans le Kaouar (2); 57° au nord du Sénégal (3). Tandis que la température s'élève à l'ombre à plus de 40° en moyenne, que le sol s'échauffe à plus de 60° pendant la journée, le thermomètre descend pendant la nuit et en toute saison dans le voisinage de 0°. Presque tous les voyageurs se plaignent plus du froid des nuits que de la chaleur du jour. La colonne du Mzab en 1882 eut à supporter alternativement des froids nocturnes de — 10° et des chaleurs diurnes de + 40° (4). C'est là sans doute une exception, mais on a noté — 4° à Ghadamès (5), — 4°5 dans les dunes de l'Erg (6), — 8° dans la région des chotts (7).

Il est probable que sur les plateaux élevés du centre, la chaleur diurne est moins forte à cause de l'altitude. Il y a même des neiges temporaires pendant l'hiver sur les régions élevées de l'Ahaggar.

(1) Nachtigal, *Sahara und Sudan*.

(2) Rohlfs, *Quer durch Afrika*.

(3) Mager, *Atlas colonial*, colonne du général Faidherbe, 13 mai 1857.

(4) E. Reclus, *Afrique septentrionale*, II.

(5) Rohls, *Reise durch Marokko*, etc.

(6) Mircher, *Mission à Ghadamès*.

(7) Exploration du commandant Roudaire lors du projet de mer intérieure.

Cette température excessive n'est pas malsaine ni même débilitante. Les explorateurs du Sahara ne souffrent pas de la fièvre comme ceux du reste de l'Afrique. Les Maures du Sénégal, lorsqu'ils sont atteints de fièvres intermittentes, quittent les rives du fleuve et montent dans le désert pour se guérir (1). On transpire moins au Sahara qu'en Egypte et en Italie, parce que l'évaporation est excessivement intense. Le coup de chaleur (insolation) est très rare. Les explorateurs en parlent peu. Dans la campagne de 1881 où 10.000 hommes firent des marches forcées sous le soleil d'un été particulièrement chaud, il n'y eut que six décès par insolation (2).

La chaleur saharienne en effet n'est pas humide. La rareté de la vapeur d'eau dans l'atmosphère est telle que les armes ne se rouillent jamais et que la viande ne pourrit pas, elle se dessèche (3).

Le météore caractéristique du Sahara est le vent du midi ou *sirocco*. Il est très redouté des caravanes. Il promène des trombes de sable tourbillonnantes comme les flammes d'un incendie. Ces colonnes de poussière, tantôt s'élèvent au-dessus de l'horizon, tantôt cheminent à la surface

(1) Mager, *Atlas colonial.*

(2) Schirmer, *le Sahara.*

(3) Des missionnaires assassinés il y a une dizaine d'années ont été récemment retrouvés, le corps complètement desséché.

du désert avec une rapidité vertigineuse. Il se forme un brouillard de sable qui dessèche. Les effets du sirocco, bien connus des Algériens, sont terribles en plein désert. Sous le souffle du vent du midi, l'électricité se dégage en abondance, et des orages formidables éclatent. C'est un phénomène effrayant dont les fulgurites du désert donnent une idée. Ces orages sont rarement accompagnés d'averses. Pourtant un jour M. Duveyrier vit tomber des confins du nuage orageux de grosses gouttes de pluie comparables à de la neige fondue (1).

Ces tempêtes donnent seules un peu de pluie au désert de plaine du nord. La zone montagneuse est mieux partagée. Il y pleut régulièrement en été, mais nos données à ce sujet sont fort incertaines. Enfin dans la zone qui touche au Soudan, les pluies régulières des tropiques tombent pendant l'hivernage, en bien moins grande quantité qu'au Soudan, sans nul doute.

Le mal dont souffre le Sahara, c'est l'extrême sécheresse et cette sécheresse est croissante d'après la presque unanimité des témoignages (2). Il semble qu'autrefois le Sahara n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Les longues vallées qui le sillonnent, les ravins des plateaux ne peuvent

(1) *Les Touareg du Nord.*
(2) Bourquignat, *Malacologie de l'Algérie.*

être dus qu'à l'action des eaux. Les seuls agents atmosphériques sont impuissants à expliquer plus d'un des phénomènes de la surface du désert. Une transformation considérable a été accomplie. Les représentations artificielles du chameau ne se rencontrent jamais dans le Sahara. Celles du taureau y sont fréquentes (1). Les sculptures des rocs dans tout le sud de l'Atlas représentent des éléphants et des rhinocéros (2). Hérodote (3) et Pline parlent de ces animaux en Afrique. La cavalerie carthaginoise comprenait des éléphants. Hannon dans son Périple raconte qu'à une demi-journée de navigation des colonnes d'Hercule, il vit des éléphants. Les crocodiles habitaient les fleuves sahariens (4), ou tout au moins ceux du nord de l'Afrique, d'après Pline. M. Rolland mentionne l'innombrable quantité de silex travaillés par la main de l'homme dispersés à la surface du désert. On en a trouvé partout (5). Les officiers de la mission Flatters pêchèrent dans le lac Menghoug d'énor-

(1) Barth en a trouvé à Telizzarrhen (Fezzan), Colonieu dans le Gourara, Nachtigal dans le Tiberté.

(2) Lenz, *Timbouktou;* Duveyrier, *les Sculptures de la province marocaine de Sour (Bull. de la Soc. géogr.)*, 1876.

(3) C. Sabatier, *le voyage de cinq jeunes Nasamons*, *Rev. de géogr. internationale*, 1882.

(4) C. Sabatier, Duveyrier, *les Sculptures de la p. m. de Sour;* — P. de Tchihatcheff, *le Sahara* (*Revue des Deux-Mondes*, 1889).

(5) *Documents relatifs à la mission Flatters;* — Lenz, *Timbouktou*; — Foureau, *Une mission au Tademayt.*

mes poissons, tous appartenant à des espèces qui se rencontrent dans le Nil et dans le Niger (1). C'est là un nouveau témoignage de l'existence antérieure d'un climat plus humide. De grands fleuves coulaient dans les espaces aujourd'hui désertiques, et les poissons se propageaient de rivière en rivière.

Le Sahara et les contrées voisines ont donc subi dans la période historique un changement climatologique considérable. De grandes forêts se rencontraient peut-être dans cette région (2), et on trouve encore dans le Sahara des troncs pétrifiés. De même le désert du Sinaï qui nourrissait autrefois six cent mille hommes avec leurs familles pendant plusieurs années, est radicalement transformé. En revanche la région des pluies paraît s'être agrandie au sud, et le Nil d'après les travaux de M. Lepsius a un débit d'eau beaucoup plus considérable qu'à l'époque des Pharaons (3).

Faut-il attribuer ce changement à l'hypothèse du balancement climatérique formulée par Rohlfs? Peut-on reprendre la thèse historique de Lenz et de Largeau, et accuser l'incurie des anciens habitants de la disparition progressive des forêts, puis

(1) *Documents relatifs à la mission Flatters.*

(2) C. Sabatier, *Voyage de cinq jeunes Nasamons, Rev. de géog. internationale*, 1882).

(3) Ouvrage cité par M. de Tchihatchef dans « le Sahara » (*Rev. des Deux-Mondes*, 1889).

des sources et des puits même. On sait que des événements historiques ont eu leur influence sur la fertilité du sol et par suite sur le climat. L'Orient en est une preuve convaincante. La présence et le travail d'hommes civilisés ont rendu à la vie les oasis mourantes de l'Oued Rihr. En un seul demi-siècle, les conditions climatériques du Tell algérien ont été bien changées, et le régime des cours d'eau permanents tend à y prendre la place du régime torrentiel. D'un autre côté les vieillards de l'Aurès affirment que les ruisseaux de la montagne descendent moins loin dans le désert qu'autrefois. C'est que les sources sont moins abondantes, ou plutôt qu'on a déboisé.

Il n'a jamais été dans notre pensée de dire que le Sahara, même au début de l'époque historique, était une vaste région fertile. Non, mais le dessèchement y était moindre. Des armées ont pu y pénétrer et y vivre. Il y avait probablement, en dehors de vastes espaces desséchés et arides, des régions étroites, quelques vallées où l'on rencontrait de l'eau abondante, et qui avaient une faune et une flore puissantes. L'apparition de tribus de vie nomade, et par suite la tendance au développement des troupeaux qui amène fatalement la dénudation du sol, telle est peut-être simplement la cause de la disparition des eaux sahariennes. Cette disparition a amené un nouveau mode de vie, une nouvelle flore, une nouvelle

faune, et le chameau qui ne se trouvait alors que dans les déserts asiatiques a fait son apparition.

Le Sahara, comme toute région que touche la baguette magique du travail et de la civilisation, se transformera malgré la sécheresse de son climat et de son sol. Qui sait même si la transformation ne sera pas plus importante qu'on ne le suppose, lorsque le désert cessera d'être abandonné à lui-même.

Ces notes brèves sur l'histoire climatologique du Sahara sont intéressantes, même au point de vue du transsaharien futur. Elles laissent apparaître une lueur d'espérance pour cette région déshéritée. Mais, en tout état de cause, la chaleur sèche actuelle du Sahara est préférable aux chaleurs humides des pays tropicaux. Le Transsaharien se construira dans des conditions climatériques de beaucoup supérieures à celles des chemins de fer du Sénégal, ou du chemin de fer de Matadi à Stanley-Pool au Congo.

La nature du sol. — Beaucoup d'anciens auteurs ont cherché à expliquer la formation du désert par la nature du sol. On a cru longtemps que le Sahara n'était qu'un fond de mer desséché; de là son infertilité. Nulle part on n'a trouvé de fossiles marins, et outre cette absence caractéristique, la constitution géologique est une preuve indubitable qu'il faut rejeter cette assertion. Le sol

n'est composé que de terrains primitifs et secondaires; granits, gneiss, porphyres, grès, roches calcaires des terrains triasiques et crétacés. Reclus compare le Sahara avec son ossature au plateau lorrain avec la chaîne des Vosges (1). Il est probable que le sol du Sahara était émergé bien avant la majeure partie de l'Europe.

Sous l'action des eaux, de la chaleur et des vents, la surface du sol s'est modifiée, et ses aspects peuvent se ramener à trois types principaux : le *hamada* ou désert à plateaux, l'*erg* (pl. areg) ou désert sablonneux, le *chott* ou *sebka*, désert d'érosion.

Le *chott* ou *sebka* est un bassin lacustre ancien ou d'existence actuelle, à niveau fréquemment variable, surtout lorsqu'il est de faible étendue. C'est un accident rare et de peu d'importance au point de vue du Transsaharien.

Le *hamada* est de beaucoup le type le plus étendu. Il consiste en surfaces solides, à sol pierreux, presque toujours couvert à la surface de rocaille, sans terre végétale, désolé, poli par les vents. Les hamada s'élèvent en terrasses et se terminent souvent par des parois verticales, fissurées sous l'action des agents atmosphériques. Fort loin quelquefois de ces limites se rencontrent d'énormes pavés isolés au milieu des sables. Des

(1) E. Reclus, *l'Afrique septentrionale*, II.

blocs importants même forment des élévations aux lignes régulières, et ressemblent de loin à des tours, à des prismes immenses jetés au milieu du désert. Les Arabes leur donnent le nom significatif de « *témoins* » ; ce sont les restes d'anciennes terrasses; ouvertes une fois à l'action des vents et des orages, elles se sont rapidement effritées. Le hamada, par suite de sa surface régulièrement horizontale, est admirablement propre à l'établissement d'une voie ferrée, sauf dans quelques régions alpestres mal connues, mais où les difficultés ne sauraient être insurmontables. Dans le Hamada de Tademayt, il semble d'après Flatters qu'on aurait simplement à poser les rails sur le sol.

Les *areg* sont des dunes composées de sable quartzeux jaune clair. C'est la forme désertique la plus terrible. Ces dunes sont formées par de véritables « alluvions aériennes » et proviennent à l'époque géologique moderne de la désagrégation des grès et des calcades triasiques des hammada sous l'action des vents et des inégalités extrêmes de température. Elles forment des rangées de buttes séparées par de petites vallées orientées parallèlement à l'Atlas dans la région septentrionale, au sud dans le sens des méridiens. Ces dunes sont susceptibles de mouvement à la manière des dunes marines. Lorsque le vent souffle, le sable est entraîné, et les crêtes se couronnent

d'une nuée. Les nuages de sable gagnent même les régions supérieures de l'atmosphère et forment un phénomène longtemps inexpliqué. Le docteur Gustave Hellemann leur attribue les brouillards secs de sable rouge qui règnent parfois sur l'Atlantique, et il explique ainsi le fameux « mare tenebrosum » des auteurs du moyen âge (1).

C'est là un grave obstacle à la construction d'une voie ferrée; heureusement les dunes se trouvent surtout dans la partie ouest du Sahara, en dehors des projets actuels, ou dans la partie nord, la mieux connue de nous. Ces espaces sablonneux s'étendent en longueur, et présentent des parties étroites où ils sont facilement franchissables. M. Soleillet a découvert, dans la grande dune au sud d'El Goléa, un passage où elle se rétrécit à 5 km. M. Choisy dans sa mission en a découvert un autre où la dune n'a pas plus de 1 km. 1/2 de largeur.

M. Duponchel a proposé, pour garantir la voie ferrée de l'invasion des sables, de longs tunnels de tôle pendant la traversée des dunes (2). Ce ne serait pas une innovation. Les transcontinentaux américains sont garantis de cette manière contre les neiges dans la traversée des Monts Rocheux. Sans aller aussi loin, on a dû, dans certains pas-

(1) Ouvrage cité par P. de Tchihatcheff « le Sahara » (*Revue des Deux-Mondes*, 1889).

(2) Duponchel, *le Chemin de fer transsaharien*.

sages du Cantal, protéger la voie dans le même but à l'aide de constructions en bois (1).

Il reste aussi la possibilité de fixer les dunes, comme on l'a fait le long du Transcaspien. Peut-on y songer, étant données leur immensité et l'opposition du climat? Des expériences faites ont démontré la possibilité de les fixer aux environs d'un point donné, et de garantir ainsi ce point de l'envahissement du pulvérin sablonneux. Le capitaine Godron (2) a employé le moyen suivant pour garantir la redoute d'Aïn-Sefra qui était menacée : il établit d'abord, à quelques mètres en avant de la crête des dunes, une palissade en branchages et en roseaux désséchés. Derrière cet abri, et sur la crête de la dune, il fit déposer une couche de fumier pour empêcher le vent d'avoir prise, et il sema de l'orge qui a poussé admirablement en consolidant le sol. Trois cents mètres de dunes ont été ainsi fixés, et forment maintenant une magnifique pelouse. Ce moyen ne pourrait certes pas être employé en grand, mais il peut suffire à garantir de l'invasion des sables certaines constructions le long de la voie, quelqu'un des postes militaires qui la jalonneront.

L'absence d'eau. — La particularité la plus

(1) P. Bourde, *le Chemin de fer transsaharien*, *Revue des Deux-Mondes*, 1881.

(2) C. Renaud, *Rev. de géogr. internationale*, 1888.

importante au point de vue du transsaharien est que les masses sablonneuses constituent de grands réservoirs d'eau ou d'humidité.

L'absence d'eau légendaire dans le Sahara était peut-être l'obstacle à la pénétration de l'homme qui paraissait le plus insurmontable. A l'extrême rigueur, on pourrait recourir aux wagons-citernes qui circulent actuellement sur la ligne de Djenien-bou-Rezg. Mais ce ne serait qu'un pis-aller. Tous les projets de transsaharien reposent sur l'existence en certains points de nappes d'eau souterraines.

Ces réservoirs sont formés par le suintement, la filtration des eaux de pluie. L'eau descend dans les couches inférieures du sol, formant soit des veines liquides, soit de grandes nappes suivant la nature du sous-sol. Quelquefois ces eaux réapparaissent à la surface, si elles y sont ramenées par les plissements, et cette réapparition se fait souvent très loin du lieu où la pluie est tombée (1). Les eaux souterraines sont absentes ou très rares dans les hamada ; elles sont plus abondantes dans les montagnes où elles suivent les vallées. C'est dans la dune qu'elles sont le plus fréquentes. Le sable constitue une excellente voie de filtration. La couche superficielle arrête la chaleur solaire. A 35 centimètres de la surface, la tempé-

(1) Exemple : les oasis de Koufara.

rature baisse de 16 à 20°. Aussi la dune est riche en végétation, si on la compare au hamada. Des entonnoirs naturels au milieu des sables renferment souvent un « *bahr* », une mare d'eau corrompue, mare au voisinage de laquelle on trouve facilement de l'eau douce (1). Les eaux des ouadi ne sont pas arrêtées par la dune. Elles saturent le sable des régions inférieures de la dune, jusqu'à ce qu'elles trouvent une voie naturelle d'écoulement. Il existe ainsi dans tout le Sahara un régime d'eaux souterraines qu'on n'a pas débrouillé.

La sonde fait réapparaître à la surface ces eaux artésiennes. Mais lorsqu'on les a découvertes, sont-elles inépuisables ? Un principe domine toute cette question : la création d'un puits artésien ne fait que déplacer le point d'émergence des eaux qui sortent du sol, sans augmenter en rien la quantité totale de cette eau qui dépend uniquement : 1° de la quantité de pluie tombée sur le sol ; 2° de la fraction de cette pluie absorbée par le sol. Il s'ensuit que le nombre des puits artésiens ne peut être illimité, à moins que la nappe aquifère n'ait un point d'émergence dans une contrée voisine, ou que l'horizontalité de cette nappe fasse que l'eau se répande à droite et à gauche sans profit.

(1) Foureau, *Rapport de mission*.

Les travaux artésiens dans le Sahara berbère ont évidemment donné de magnifiques résultats un peu partout. Des oasis sont nées, les anciennes ont été étendues, le nombre des palmiers s'y est multiplié. Les expériences faites dans l'Oued Rihr ont été particulièrement concluantes. De 1854 à 1889, 492 puits indigènes (tubés en bois), 114 puits français (tubés en fer) ont été forés. L'ensemble du débit de ces puits atteignait 4 mètres cubes par seconde, ce qui forme le débit d'une rivière française de seconde importance. En 1888, il y avait dans l'Oued Rihr 43 oasis, 520.000 palmiers en plein rapport, 140.000 jeunes palmiers et 100.000 autres arbres fruitiers. La production des dattes était de plus de 6.000.000 de kilog. et valait plus de 3 millions de francs.

Les sondages de l'Oued Rihr ont été pour la plupart inférieurs à 100^{m}. Mais là, la pression des eaux souterraines a été suffisante pour imprimer à la surface des caractères particuliers connus des puisatiers indigènes. Partout ailleurs, l'absence de ces caractères superficiels devra être considérée comme la preuve que les sondages devront être plus profonds. Aucune règle ne peut être fixée à ce sujet, et des différences très grandes se produisent sur des espaces peu étendus. Les deux puits d'Aïn-Kerma et d'Oun el Thour, distants de 30 kilom., ont comme profondeur : le premier 14^{m}, le second $107^{m}50$.

Il est probable que la filtration des eaux sahariennes a lieu suivant la pente des couches stratifiées, et qu'en suivant les thalweg qui montent au Sahara central vers le nord, ou qui en descendent vers le sud, on trouverait l'eau nécessaire au transsaharien. Il reste à savoir si l'on trouvera fréquemment des eaux jaillissantes, et si chaque oued a son courant souterrain qu'un barrage étanche ferait apparaître à la surface, comme la chose a été faite pour l'Oued Mezy près de Laghouat. Si cette hypothèse se réalise, on pourra capter ces eaux dans des réservoirs d'où, refoulée par des pompes à vapeur, elle circulera dans des tuyaux le long de la voie (1).

La question de l'eau n'est donc pas un obstacle insurmontable à la construction du transsaharien, pas plus que le climat, la nature du sol ou son relief.

II

Vaincre le désert est donc possible, mais il faut aussi vaincre les hommes. Les caravanes ont non seulement à traverser les longues hamada caillouteuses, et les dunes arides, à braver le soleil torride du jour et les froids de la nuit, à faire de longues étapes sans renouveler leur provision

(1) P. Bourde, *les Chemins de fer transsahariens*, *Revue des Deux-Mondes*, 1881.

d'eau, au milieu d'un horizon sans limites où manque tout point de repère et accablant par sa monotonie; elles doivent surtout se protéger contre les attaques des pillards du désert. Pour que nous puissions pénétrer au Soudan, il faudra triompher des nomades, et de plus de la haine des fanatiques musulmans inquiets de chacun de nos progrès en Afrique, comme s'ils étaient des coups portés à la puissance de l'Islam. Il faudra enfin régler une question, celle du Touat ; il est nécessaire de la résoudre à notre avantage, sous peine de voir compromis à la fois l'avenir de notre extension en Afrique et l'établissement du transsaharien. Celui-ci rencontre donc encore trois difficultés à surmonter : l'hostilité des Touareg, le fanatisme musulman, l'occupation du Touat.

Les Touareg. — L'hostilité des nomades du désert est-elle à craindre ? Est-elle sérieuse, et de nature à arrêter notre action ? Le massacre de la mission Flatters, l'assassinat de plusieurs explorateurs, le désastre de la colonne Bonnier à Dougoï sont faits pour donner à réfléchir sur de tels adversaires, qui ont le double avantage d'une profonde connaissance du désert, et d'une rapidité d'action telle qu'ils surprennent toujours l'ennemi à l'improviste pour devenir aussitôt insaisissables.

Les Touareg (sing. Targui) sont appelés aussi par les Arabes les « Abandonnés » à cause de la

difficulté de leur conversion au mahométisme. Ils s'appellent eux-mêmes les « Imoghagh » et le radical de ce mot implique l'idée de fière indépendance (1). Il y a dans ces deux mots une indication suffisante de leur amour de la liberté et de la difficulté qu'on aura à les pénétrer.

Comment doit se faire cette pénétration? Par la douceur ou par la force armée? En 1862, une mission fut envoyée à Ghadamès par le maréchal Pélissier, gouverneur de l'Algérie, pour entrer en relations avec les Touareg Azdjer, et les décider à diriger vers l'Algérie les caravanes sahariennes. Un traité de paix et d'amitié fut conclu par M. Mircher le 26 novembre 1862. Ce traité est resté lettre morte, mais les Touareg en ont gardé le souvenir, et l'ont rappelé à plusieurs voyageurs. Ils l'ont même renouvelé avec M. Bernard d'Attanoux, dans l'hiver 1893-1894. Déjà le major Laing en 1827 n'avait eu qu'à se louer d'eux. Le cheik Othman l'accompagna jusqu'à Insalah, et recueillit ses papiers. Le même cheik accompagna Duveyrier, et on comprend que celui-ci, dans son beau livre, *les Touareg du Nord*, fasse l'éloge d'une race qu'il montre brave, fidèle à ses engagements, et douée au plus haut degré du sentiment de l'honneur.

Il faut s'empresser de dire que les Touareg du

(1) E. Reclus, *l'Afrique septentrionale*, II.

Nord et surtout les Touareg Azdjer ont été seuls en contact avec nous. — Les Touareg se divisent en cinq confédérations : les *Azdjer* entre Timassinin, Rhadamès et Rhat ; les *Hoggar* entre Insalah et Asiou; les *Taïtoq* entre Insalah et Mabrouk ; les *Aouelimmiden* sur la rive septentrionale du Niger moyen et les *Kel-Oui* entre Asiou et le Tchad.

Le plus connu et le plus intéressant de ces groupes est celui des Touareg Azdjer. Ce sont eux qui ont permis aux Européens de pénétrer dans le Sahara. Ce sont eux qui accompagnent et protègent les caravanes. Les Hoggar sont beaucoup plus redoutés et beaucoup plus guerriers. C'est à eux seuls que l'on doit attribuer le meurtre de Dournaux-Duperré, de Joubert, et le massacre de la mission Flatters. Après celui-ci même ils firent un razzou chez les Azdjer et leur tuèrent beaucoup de monde pour les punir d'avoir introduit les chrétiens dans le pays (1). Depuis 1874, dit M. Duveyrier à propos de l'assassinat de Camille Douls, c'est le vingtième Français qui a été massacré dans la région des Touareg du Nord et du Touat (2). D'un autre côté, M. Foureau n'a pas été inquiété dans son exploration chez les Hoggar et c'est une des raisons qu'il invoque en faveur du transsaharien de l'Ouest.

(1) Frédéric Bernard, *Quatre mois au Sahara*.

(2) Duveyrier, *Chronique géographique*, *Tour du monde*, 1889

On peut reconnaître avec les explorateurs que le Targui a de grandes qualités. Le culte de l'honneur y est poussé très loin, la parole y est sacrée, l'héritier du débiteur ou de l'offensé n'oublie ni la dette ni la vengeance, mais il ne faut pas oublier que l'Européen est toujours le « chien de Roumi » et que si l'on tient les promesses entre musulmans, les autres sont peut-être moins sacrées. Le nomade ne pourra jamais s'habituer à des créations stables, qui entraveront son libre parcours et menaceront son indépendance. Il ne faut pas oublier surtout que nous ne connaissons que les Touareg du Nord, non ceux de l'Ouest et du Sud, et que si la pénétration est pacifique chez les premiers, il n'en sera peut-être pas de même chez leurs voisins. Les Taïtoq notamment poussent fréquemment leurs razzis jusque dans le Sud Algérien (1); ils paraissent vivre de pillage et seront par suite difficiles à réduire.

Au cas où la pénétration par la douceur ne pourrait avoir lieu, une occupation par la force présenterait-elle de grandes difficultés ?

Les Touareg du Nord sont au nombre de 30,000 environ d'après Duveyrier. Si l'on calcule la population saharienne d'après cette évaluation, le nombre des Touareg ne dépasse guère 100,000. Reclus donne l'approximation de 120,000 individus. Leur

(1) Capitaine Bissuel, *les Touareg de l'Ouest.*

armement est encore rudimentaire ; ils en sont encore à l'époque de la lance, du sabre et du bouclier. Les fusils à pierre, même, sont rares chez eux. Ils vivent des produits de la culture dans quelques oasis qu'ils dominent, où les khamnès récoltent pour eux l'orge, le sorgho, les dattes et les figues, et de l'élevage du chameau qui leur donne sa chair et son laitage, son poil et son engrais et qui leur sert en outre de moyen de transport pour la guerre et pour le commerce.

En dehors des Azdjer surnommés avec mépris les « amis de la France » et qui escortent les caravanes leur payant tribut, les Touareg vivent de l'aumône à main armée à la manière du mendiant de Lesage, demandée aux oasis et aux caravanes. Quelquefois ils laissent celles-ci s'engager fort avant dans le désert, et les surveillent sans se laisser apercevoir. Ils profitent d'un moment de lassitude ou de confusion, d'un arrêt au bord d'un puits, quand les hommes sont las et les bêtes déchargées, et malgré leur petit nombre, grâce au désordre, ils tuent ou dispersent les voyageurs.

Si une petite troupe européenne de 300 hommes armés de fusils à tir rapide pénétrait dans le Sahara, les Touareg ne pourraient opposer aucune résistance sérieuse. Jamais plus de 200 Touareg ne se sont réunis en une seule bande, d'abord parce qu'ils sont divisés, ensuite parce qu'aucun puits du désert ne peut abreuver un aussi

grand nombre de méhari. Ces puits, rapidement vidés, mettent plusieurs jours à se remplir. Les Français auraient de leur côté des instruments qui leur permettraient de creuser des puits en route, ou ils pourraient emporter des provisions d'eau (1). — Chez les Touareg, les nobles seuls sont guerriers, ce qui diminue singulièrement le nombre de nos adversaires. Ils ne pourraient pas nous opposer toutes leurs forces, parce qu'ils ne peuvent pas dégarnir les oasis qu'ils dominent, et dont les habitants sont nos alliés naturels.

La grande ressource des Touareg est qu'ils sont insaisissables. Une expédition bien armée et bien entrainée traverserait peut-être le désert sans coup férir ; il ne faudrait pas en conclure que les Touareg seraient soumis, même dans le cas où on leur aurait infligé en outre plusieurs échecs successifs. Leur vie est de changer de campement. Ils fuient rapidement à plusieurs centaines de kilom. de distance. Il faut les atteindre dans leurs points vulnérables, c'est-à-dire les lieux d'approvisionnement (2). Nous venons de prendre Tombouctou, mais il leur reste toutes les oasis qui s'étendent du Maroc au Fezzan et au Tchad. S'a-

(1) La chose est possible. Rohlfs resta 22 jours dans le désert lybien sans rencontrer d'aiguade.

(2) « Le ventre appelle les Sahariens », dit le proverbe arabe.

vancer progressivement, occuper solidement les oasis dans la dépendance desquels ils se trouvent nécessairement, voilà le vrai moyen de les réduire. La sobriété du Targui est proverbiale ; c'est qu'il ne peut pas faire autrement ; il doit aller d'une oasis à l'autre pour trouver sa subsistance. La main mise sur les oasis ferait vite comprendre aux Touareg qui auraient des velléités de résistance, qu'ils n'ont qu'à renoncer à leur duplicité et à éviter de se faire traiter en ennemis.

Le Transcaspien est souvent cité comme modèle de ce que nous avons à faire au Sahara. Or les Turkmènes étaient beaucoup plus nombreux et redoutables que ne le sont les Touareg. Les Russes ne se sont pas bercés avec eux des beaux noms de missions commerciales ou scientifiques ; ils n'ont pas fait nos expériences souvent décevantes, parfois douloureuses ; ils n'avaient pas de traité de commerce, et se sont avancés le fusil au poing. Peut-être nous faudra-t-il un Skobeleff, avec ses grandes chevauchées et la prise d'assaut des oasis.

Le fanatisme musulman (1). — Un adversaire plus sérieux que les Touareg, c'est le fanatisme des ordres religieux musulmans, dont les ramifications s'étendent dans toute l'Afrique septen-

(1) L. Rinn, *Marabouts et Khouan.*

trionale et occidentale. Ces ordres ont surtout pris du développement au XIX[e] siècle, depuis que le clergé musulman officiel est nommé et salarié par l'État en Algérie. Pourtant, à côté des imans et des moftis qui prient pour le gouvernement de la France, se trouvent les marabouts, religieux sans attache officielle, appartenant à d'anciennes familles, propriétaires de leurs temples, et vivant d'aumônes et de taxes qu'ils lèvent sur les fidèles. Mais de ces marabouts, les uns sont amis de la France, et la plupart indifferents a la politique.

Les musulmans zelés se sont affilies alors aux confréries religieuses. Ces affiliés ou « khouan » se retranchent dans leurs idées religieuses et sont animés de la haine contre l'infidèle. Ils ont pour constante préoccupation de ne jamais s'écarter des commandements qui sont la base de la religion du Prophète, commandements qu'ils exécutent à la lettre sans en rechercher l'esprit. Les khouan du même ordre se reconnaissent à des pratiques particulières, et à une prière spéciale appelée « dikr ». Ces ordres ont donc une apparence exclusivement religieuse ; en réalité ils s'occupent avant tout et surtout de politique.

Les principales de ces confréries sont :

Les *Quadrya* (maison mère à Bagdad), ordre charitable qui ne nous est point hostile, mais qui peut s'allier aux confréries ennemies des Européens.

Les *Chadelya* (maison mère au Caire), paraissant comme les premiers indifférents à la politique. Ils ne nous sont ni favorables, ni hostiles, et n'ont participé ouvertement à aucune insurrection.

Les *Tidjanya* (maisons mères à Aïn-Mahdi (Alger) et à Temacin (Constantine). Ils nous ont toujours été favorables. Un des leurs accompagnait Duveyrier en 1860. Mohammed el Sadok, l'ancien bey de Tunis, et la plupart de ses dignitaires en faisaient partie. Malheureusement cet ordre est peu influent en dehors de notre zone d'action, et ne recrute plus guère d'adhérents, sauf dans le Soudan français où il a conservé une sorte de prépondérance.

Les *Taïbya* (maison mère à Ouazzan (Maroc) forment l'ordre national marocain. Tous les adhérents se considèrent comme clients politiques et religieux du sultan de Marrakesch. Ils s'infiltrent du Maroc dans le Sud Oranais, le Sahara, l'Adrar, le Sénégal, et jusqu'au Soudan. Cet ordre pourrait nous faire beaucoup de mal.

Les *Madanya* se rapprochent des Senoussi et prêchent ouvertement l'expulsion de tous les chrétiens d'Afrique et d'Asie.

Les *Senoussya* ou Senoussi sont le plus redoutable de ces ordres religieux, par le fanatisme de ses membres et la puissance de son organisation. Cet ordre est né en Algérie en 1837. Il a quelque

chose de puritain dans l'exagération de ses principes et la rigidité des prescriptions faites à ses affiliés. Il est ennemi non seulement des chrétiens, mais des Turcs, parce qu'ils entretiennent avec eux des relations. Ce sont les Senoussi qui ferment l'Algérie aux caravanes sahariennes et qui les obligent à se rendre, soit à Mourzouk et Ghadamès, soit à Insalah. Les adeptes sont nombreux au Touat, au Maroc, dans le Sud algérien, sur le Niger, dans le Fouta-Djallon. Mais le centre de sa puissance se trouve dans la Tripolitaine et dans les oasis de l'est.

Les moqaddem ne prêchent pas la révolte mais l'émigration. En réalité, les Senoussi empêcheront par la force tout établissement chrétien sur les territoires de l'Afrique non occupés encore par les Européens. Ce n'est pas dans une intention purement pacifique qu'ils ont 3500 hommes constamment sous les armes dans leur oasis de Djaraboub, — qu'ils disposent dans la Cyrénaïque de 23.700 fantassins et de 1500 cavaliers — et qu'ils ont prêts dans leurs zouïas de la Tripolitaine plusieurs centaines de mehari pour emporter au loin leurs richesses et leurs archives.

L'autorité des Senoussi s'est véritablement superposée à celle des gouverneurs turcs dans la Tripolitaine ; tous les fonctionnaires y sont à leur dévotion. Leur capitale est Djaraboub, dans l'oasis de Faredgha. Cette oasis appartient officielle-

ment à l'Egypte, mais elle est entourée de vastes régions désertiques qui en font un véritable état indépendant. Là s'élèvent des casernes, des couvents, des arsenaux, des entrepôts. Ils sont aussi maîtres absolus du Ouadaï et du groupe des oasis de Koufara. Dans ce dernier, la grande zouïa d'El-Istat est leur seconde capitale, la première étant assez rapprochée du littoral, et pouvant être menacée par un conquérant chrétien ou turc Ces oasis de Koufara sont complètement isolées ; aucune route semée de puits n'y mène, et Gerhardt Rohlfs qui y pénétra, protégé par un ordre spécial du Mahdi de Djaraboub, évalue à 400 kilom. la distance qu'il a parcourue sans rencontrer de puits.

L'ordre des Senoussi forme un véritable empire, étendu de l'Atlantique à l'Euphrate (1), et dont les 1.500.000 sujets sont tous entre les mains de leur cheik « comme le cadavre entre les mains du laveur des morts ». Le pouvoir de ces fanatiques est d'autant plus grand qu'il est occulte. De ces notes brèves sur ces zélés panislamites, il résulte qu'il ne faut pas compter sur une pénétration pacifique du Sahara.

La question du Touat. — La question du Touat n'est qu'une affaire de diplomatie mal réglée en

(1) Duveyrier, *Bulletin de la Soc. de géogr. de Paris*, 1884.

ce qui concerne une bonne partie de l'Hinterland algérien, l'ensemble des oasis du Sud-Ouest (Touat, Gourara, Tidikelt). L'occupation de ces contrées donnerait-elle lieu aux complications graves que l'on a paru redouter? Le sultan du Maroc a-t-il et peut-il avoir sur elles quelques prétentions?

Avant 1830, les Touatiens payaient l'impôt au dey d'Alger. On comprend que pendant les guerres d'Algérie, cet impôt ait cessé d'être payé, mais il reste là un indice de nos droits sur ces régions, puisque notre pouvoir s'est substitué à celui des anciens deys.

Le traité du 18 mars 1845, réglant la limite entre la France et le Maroc, la fixe dans les termes suivants : — La frontière est exactement délimitée de la côte à Teniet-Saci. — De Teniet-Saci à Figuig, certaines tribus seront marocaines, certaines algériennes, et sera marocain ou algérien leur territoire de parcours. — Figuig restera au Maroc. — Au delà de Figuig, il n'y a pas de limites territoriales à établir « parce que la terre ne se laboure pas et qu'elle sert de pacage aux Arabes des deux empires qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires (art. 4). Quant au pays qui est au sud des Ksours des deux gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation

serait superflue » (art. 6). Il n'y a rien là qui puisse justifier les prétentions du Maroc.

En 1857, le général Durrieu ayant signé un traité de protectorat avec le Mzab, des envoyés du Touat vinrent à Alger demander un traité analogue. Leur demande fut retenue sous réserve de réponse ultérieure.

En 1860, une mission touatienne au Maroc fut reçue par le chef suprême des Taïbya, et les Touatiens entrèrent dans le domaine religieux du chérif de Marrakesch, en renonçant à l'habitude de faire la prière au nom du sultan de Constantinople, pour la dire au nom de l'empereur marocain « Vicaire du Prophète » et chef de l'Islam pour tous les pays de l'Afrique occidentale. Toutefois, rien dans cette transformation ne peut donner de droits politiques au chérif. On ne peut admettre la théorie qui consiste à considérer les musulmans faisant la prière au nom du souverain du Maroc comme sujets de ce prince ; ce serait étendre son empire sur toute la côte atlantique, la Sénégambie et le Soudan.

En 1861, la caravane militaire dirigée par Colonieu se présenta au Gourara. Les Touatiens crurent à une tentative de conquête et implorèrent la protection du chérif. Celui-ci la leur promit, mais il n'a envoyé jusqu'ici aucun représentant de son autorité au Touat.

En 1866 (de Colomb), et en 1870 (de Wimpfen),

nos colonnes ont parcouru le bassin de l'Oued Sousfana où se trouve Igli. et il n'y eut aucune protestation.

En 1881, après le massacre de la mission Flatters, les Touatiens craignant des représailles renouvelèrent leur démarche auprès du sultan. Cette fois, il ne voulut pas répondre affirmativement.

Mais en 1893, Mouley-Hassan fit un voyage au Tafilalet. Il n'a peut-être pas négligé dans ce voyage la question du Touat. obsédé qu'il était par nos rivaux les Anglais qui suivent mieux que nous les événements du Maroc (1). Il faut comprendre là aussi la stratégie de l'Angleterre, sa prescience à découvrir nos intérêts, et ses préparatifs de longue main pour les combattre. Les Anglais ont des comptoirs commerciaux au Maroc, et cherchent à y attirer la clientèle du Touat et du Sud algérien.

La puissance politique dans le Touat n'appartient donc pas au chérif. Les habitants sont simplement gouvernés par leurs *djemaa*. En réalité l'influence des moqaddem est prépondérante. C'est la résistance de ces affiliations religieuses dont nous venons de parler, et qui sont particulièrement répandues au Touat, qui nous empêche de nous y établir.

(1) *Revue de géographie*, 1894.

Quelle que soit la décision prise au sujet du tracé du transsaharien, il est impossible pour la France d'abandonner ces oasis. Tout possesseur étranger de cette région pourrait compromettre la sécurité de l'Algérie. C'est là qu'est née l'insurrection de 1881. C'est de là que les Khouan fanatiques dirigent la prédication dans le Sud oranais; il y a là même aujourd'hui un danger permanent. Enfin, construire le Transsaharien sans s'assurer de ces points serait une faute grave, parce que la voie, soit pendant la construction, soit pendant l'exploitation, serait sans cesse menacée de ce côté. L'opinion du voyageur allemand Rohlfs ne peut être suspecte de nous être trop favorable. Ce qu'il dit est à retenir. « Avant tout les Français devraient transporter leur frontière jusqu'à l'Oued Messaoura, s'emparer de cette rivière et de ses affluents, ce qui amènerait la soumission du Touat. Tant qu'ils n'auront pas ces *frontières naturelles*, il n'y aura aucun calme durable dans le Sud de la province d'Oran (1). »

Le Touat doit être d'ailleurs une dépendance économique de l'Algérie. Ses véritables voies de communication viennent du Nord. Le *medjebel* (chemin de caravanes) le reliant à l'Algérie est débarrassé de pierres sur une largeur normale de 8 à 10 mètres; il est jalonné avec soin, et on

(1) Petermann's Mittheilungen, 1893.

rencontre de distance en distance des puits et des pâturages (1). Les Touatiens n'ont pas une production annuelle suffisante pour les nourrir, et ils sont clients du Tell pour le surplus qui leur est nécessaire. En nous emparant du Touat, nous apporterions avec nous la paix et la richesse. Nous débarrasserions ces oasis de la rapacité et de la tyrannie des nomades. Nous pourrions faire de l'Oued Messaoura et de ses affluents ce que nous avons fait de l'Oued Rihr.

La France est du reste résolue à ne pas faire abandon de ses droits. M. Ribot, président du conseil, disait en 1891 à la tribune de la Chambre des députés : « La question du Touat se réglera par la France quand la France le voudra. C'est une question algérienne, non une question marocaine ». Donc, si la question du Touat est importante au point de vue du transsaharien, nous la résoudrons quand nous le voudrons. Les forts que nous avons construits au sud d'El Goléa constituent déjà une base d'opérations ; d'autres les suivront, et le Touat, isolé à l'est et au nord, tombera peut-être entre nos mains, se détachant comme un fruit mûr, lorsque nos partisans seront plus nombreux dans les oasis, et que les ksouriens reconnaîtront l'avantage de notre alliance et l'inutilité d'une résistance quelconque contre nous.

(1) P. Soleillet, *l'Afrique occidentale, Algérie, Mzab, Tidikelt.*

III

On peut donc vaincre l'homme comme la nature, et l'occupation du Touat ne ferait naître que des récriminations toutes platoniques. Elle nous donnerait un point d'appui en plein désert, Insalah jouissant du remarquable privilège d'être à égale distance des principaux centres de l'Afrique du nord-ouest. Ici se pose donc la question : quelle direction devra suivre le transsaharien.

Dans le Sahara comme partout ailleurs, une voie ferrée doit suivre une grande voie naturelle. Ces voies naturelles ne sont pas seulement indiquées dans le désert par le chemin le plus court et les accidents de la surface, elles y sont indiquées surtout par la présence de l'eau, des pâturages et du combustible, c'est-à-dire généralement par les lignes de puits les plus rapprochés.

La première et la plus suivie de ces voies est celle qui part de la grande Syrte pour aboutir au Tchad par Mourzouk, les Biban, les oasis de Kaouar et d'Agaddem.

La deuxième est indiquée par la source abondante de Ghadamès a proximité de la Petite Syrte en ce qui concerne le point de départ. La dune d'Edeyen franchie, on gagne soit la vallée des Ighargharen et Rhat, soit la plaine d'Amadghor

par l'Igharghar et le plateau d'Egueré. On profite ainsi des eaux du Tassili et l'on peut gagner Asiou puis l'Aïr, et le Tchad ou la rivière de Sokoto. Une autre voie naturelle conduit aussi au Tassili, c'est la vallée de l'Igharghar qui remonte des chotts tunisiens au centre des montagnes.

Le centre des voies naturelles du Sahara paraît être le Touat. De là on gagne facilement, soit Ghadamès, soit Ouargla (oued Mya), soit le Mzab (oued Meguiden), soit Figuig (oued Sousfana), soit le Maroc (oued Messaoura). C'est le meilleur point de départ pour atteindre le coude du Niger à travers l'Adrar Ahenet riche en puits, soit à l'est par Timassaou, soit à l'ouest par Mabrouk.

La quatrième voie naturelle part du Maroc vers l'embouchure de l'Oued Draa, et par Tendouf et Taoudeni gagne le coude du Niger. C'est la plus courte.

Chacune de ces voies naturelles présente des avantages particuliers, aussi les projets de transsaharien se sont-ils multipliés. La dispersion des efforts, la rivalité des ingénieurs et des géographes, l'opposition des intérêts, voilà le principal obstacle aux premiers travaux efficaces du Transsaharien. Sans doute les raisons que chacun fournit lui paraissent probantes, mais cette divergence est des plus funestes à l'œuvre elle-même. Les uns cherchent la voie la plus courte d'accès

au Soudan, les autres la plus profitable. Ceux-ci visent la mise en exploitation du bassin du Tchad ; ceux-là la jonction de l'Algérie avec nos possessions soudaniennes et sénégalaises. Nous allons examiner brièvement chacun de ces projets avec ses avantages et ses inconvénients, ses impossibilités quelquefois. Pour éviter la confusion, nous étudierons d'abord les tracés qui, au nord, n'aboutissent pas à l'Algérie, ensuite ceux qui y aboutissent.

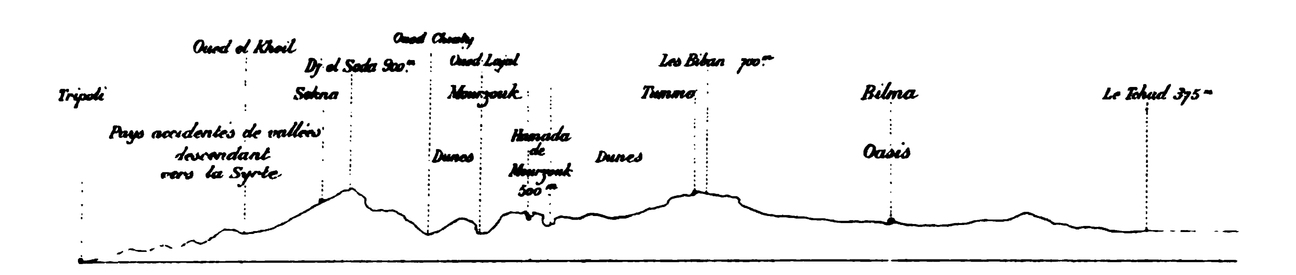
DE L'EUROPE AU SOUDAN A TRAVERS LE SAHARA SANS PASSER PAR L'ALGÉRIE

Trois projets conduisent le Transsaharien au Soudan, en partant le premier de la Grande Syrte, le deuxième de la Petite Syrte, le troisième du cap Noun. Tous trois visent surtout une diminution de la longueur de la voie à construire.

A. De la grande Syrte au Tchad (1). — M. Gerhardt Rohlfs, l'homme qui est peut-être le mieux au courant des questions nord-africaines, considère le transsaharien comme impossible à exécuter (2); mais il n'appelle transsaharien que l'œuvre française, c'est-à-dire partant de l'Algérie.

(1) Rohlfs, *Petermann Mittheilungen*, 1877. Voir carton n° 1.
(2) Rohlfs, *Petermann Mittheilungen*, 1893.

Carton N° 1



Profil approximatif de la Gde Syrte au Tchad.

Il y a lieu de se défier de cette opinion parce qu'elle est intéressée : Rohlfs est l'ennemi du transsaharien français, parce qu'il a indiqué et patronné une voie différente de pénétration au Soudan.

Il part de cette idée que l'échancrure de la Grande Syrte diminue de plus d'un quart le chemin de fer à construire. Le tracé est entièrement connu (1). Les oasis sont fréquentes ; il y a peu d'obstacles par suite du relief du sol, les indigènes ne sont pas hostiles. La voie arriverait sur le Tchad à Kouka en plein pays fertile. Le point de départ serait Tripoli (longueur de la ligne 2300 kilom.) ou plutôt Braïga au fond du golfe (long. 2100 kilom.). Les principales stations seraient Sokna, Mourzouk, les Biban, Kaouar, Bilma, Agaddem et Barroua. Le terminus Kouka est une grande ville formant avec sa banlieue une agglomération de 100.000 habitants. La population en est douce, polie, habituée aux étrangers. C'est un marché très important et privilégié d'une unité monétaire, chose si rare en Afrique (2).

Rohlfs ne paraît pas craindre l'hostilité des Senoussi, menacés par la construction d'une ligne qui amènerait les Européens dans la région qui leur sert de réduit. Il oublie que Braïga et même

(1) Denham, Clapperton, Barth, Vogel, Nachtigal, Rohlfs, Monteil.

(2) C'est l'écu d'argent à l'effigie de Marie-Thérèse.

Tripoli sont en dehors des grandes routes maritimes, et que la côte européenne ne présente aucun grand port leur correspondant. La construction du chemin de fer, si elle est plus économique peut-être, devra être précédée de travaux considérables pour l'aménagement d'un port sur une côte fort inhospitalière. Enfin ce projet est impraticable d'exécution, tant que les Turcs seront maîtres de la Tripolitaine. Cette province est entourée d'une véritable muraille de Chine par la routine des fonctionnaires et l'hostilité des Senoussi. Cette considération ne l'arrête pas longtemps, et lorsqu'il s'écrie : « A qui appartiendra Tripoli, appartient le Soudan », c'est à l'Italie qu'il s'adresse en l'excitant à mettre la main sur la Régence, et à exécuter son projet de voie ferrée (1).

C'est là un avertissement grave à notre adresse, une mise en demeure de nous presser, si nous ne voulons pas être devancés dans la pénétration vers le Centre africain.

B. *De la Petite Syrte au Tchad* (2). — Ce projet, dont l'auteur est le commandant Blanc, est conçu au point de vue français, ainsi que tous les

(1) Rohlfs, *Esploratore*, 1886.

(2) *Comptes-rendus des séances et Bulletin de la Société de géog. de Paris*, 1889, 1890.

suivants du reste. Le tracé de M. Blanc fait concurrence à celui de Rohlfs. Il part de Gabès sur la Petite Syrte et par Ghadamès, Rhat et Bilma, il gagne lui aussi Kouka près du Tchad. La longueur de la voie ferrée ne dépasserait pas 2.600 kilom. Ce projet est séduisant parce qu'il empêcherait la concurrence étrangère par Tripoli, et qu'il aurait son point de départ en terre française.

Mais outre que Gabès est dans le même cas que Tripoli ou Braïga, la réalisation du projet Blanc se heurterait à de graves difficultés diplomatiques. Le chemin de fer emprunterait le territoire turc, puisque le sultan prétend avoir des droits à la fois sur Ghadamès et sur Rhat. Sans doute ces droits sont à peu près nominaux, et la Sublime Porte ne ferait peut-être entendre aucune protestation, si par jalousie et par crainte les Anglais et les Italiens ne faisaient de grandes phrases sur l'intégrité de l'empire ottoman, intégrité qu'ils seraient les premiers à violer s'ils y avaient intérêt. Les Italiens, qui ne dissimulent pas leurs visées sur Tripoli, seraient particulièrement inquiets. L'hostilité des Senoussi serait à craindre comme pour le projet Rohlfs, d'autant plus que Rhat est un de leurs principaux fiefs. Enfin nous examinerons dans un paragraphe suivant (de l'Algérie au Tchad) les avantages et surtout les inconvénients qu'il y a à placer à Kouka le terminus du transsaharien français.

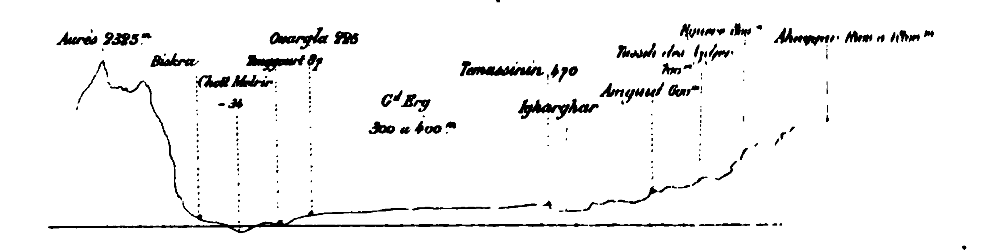
C. *Du cap Noun au coude du Niger* (1). — Cette voie d'accès au Soudan serait sans contredit la plus courte (1700 kilom.). Elle partirait du cap Noun sur la côte atlantique. Tout près de là on pourrait établir un excellent sanatorium sur un contrefort de l'Atlas à Tezgui (altit. 510 m.). La première station serait Tendouf, centre d'un commerce important, et où la tolérance religieuse est des plus complètes (2). La deuxième serait Bel-Abbas. La troisième l'Oued-Sous, point de divergence des routes venant du Niger vers le Touat d'un côté, vers Tendouf de l'autre. Viennent ensuite Taoudeni, centre du commerce du sel et Araouan dans la région de transition entre le désert et le Soudan. Le terminus serait à Korioumé sur le Niger, à 15 kilom. de Tombouctou.

Cette solution hybride du transsaharien est peu avantageuse au point de vue français. Le commerce du Soudan occidental à l'Atlantique a une voie aussi courte, celle du Sénégal, qui a la supériorité d'être en partie aménagée, et de se trouver tout entière entre nos mains. M. Menusier, le défenseur de ce projet, oublie que le cap Noun n'est pas territoire français et que le Maroc, l'Espagne, l'Angleterre surtout feraient des réclama-

(1) *Comptes-rendus des séances et Bulletin de la Société de géog. de Paris*, 1889, 1890, et *Revue de géogr. internationale*, 1889.

(2) Lenz, *Timbouktou* Le commerce de Tendouf d'après lui est de 800.000 fr.

CARTON N° 2



Profil approximatif du Sahara algérien de l'Aurès à l'Igharghar.

tions bruyantes, si nous nous établissions sur ce point. Cet obstacle diplomatique est plus sérieux que celui du Touat, ou même de Ghadamès.

Enfin dans l'établissement de ce tracé, on spécule trop sur l'existence de l'Oued Messaoura, et sur l'importance de l'Oued-Sous. On compte trop aussi sur le commerce du Sahara et des oasis de l'ouest (Adrar Tagant, etc.) trop éloignés de la voie future pour s'en servir.

De l'Algérie au Soudan. — Le principe qui doit prévaloir dans les études relatives au transsaharien, c'est que l'Algérie est le point de contact naturel entre la France et notre futur empire colonial. L'Algérie fait partie du monde civilisé ; son activité économique est considérable ; elle doit prendre sa part, et une part importante dans le commerce qui suivra la nouvelle voie. Sa situation et son climat sont particulièrement propres à un établissement intermédiaire entre l'Europe et le Soudan. Alger, Oran et Bône occupent sur la Méditerranée une situation privilégiée sur les grandes routes maritimes ; elles ont en face d'elles les grands ports du sud de l'Europe. Enfin Alger reste la capitale incontestée, comme le point vital de notre empire en fondation.

Aussi la plupart des projets de transsaharien partent-ils d'Algérie. Mais ici la rivalité recommence. Chacune des trois grandes régions algé-

riennes, convaincue de l'immense développement économique que lui donnera le débouché du Centre africain, réclame le transsaharien pour elle. Dès les premiers travaux de la commission de 1880, cinq tracés algériens étaient proposés :

1° Magenta-la vallée de la Mékerra-Ras-el Maet en longeant la frontière marocaine, l'Oued-Ghir et le Touat.

2° Tiaret-Retifa-El-Maïa-et par l'Oued Zergoun ou l'Oued Loua, El Goléa et le Touat.

3° Affreville-Boghar- Laghouat-El Maïa El Goléa et le Touat.

4° Biskra-Touggourt-Ouargla-El Goléa, le Touat.

5° Biskra-Touggourt-Ouargla-la vallée de l'Igharghar et Timassinin.

La commission du transsaharien avait ramené ces cinq projets à deux, le tracé de l'est, via Temassinin, et celui de l'ouest par le Touat.

La question s'est encore transformée depuis. Chaque département algérien a son amorce de transsaharien. Oran a le chemin de fer du Kreider, Mecheria, Aïn-Sefra, Djenien-bou-Rezg vers Figuig et l'Oued Messaoura. Alger a la ligne construite de Lodi à Berroughaïa, étudiée jusqu'à Laghouat, projetée vers le Mzab et El Goléa. Constantine a la ligne de Biskra, en construction jusqu'à Touggourt et qu'on pourra prolonger soit à l'ouest, vers Ouargla et El Goléa, soit à l'est

vers Temassinin. La rivalité est même arrivée à un point aigu. Chaque ligne de pénétration est trop examinée au point de vue du transsaharien. En 1893, le conseil général d'Alger demandait que la ligne de pénétration du département de Constantine s'arrêtât à Touggourt ; Constantine demande au contraire qu'elle soit prolongée jusqu'à Ouargla.

Le simple bon sens suffit pour indiquer que, suivant le but à atteindre, Tchad ou Niger, le point de départ du transsaharien doit être placé à l'est ou à l'ouest de l'Algérie. Nous sommes ainsi conduit à examiner les divers projets qui conduisent de l'Algérie au Tchad, et de l'Algérie au Niger.

A. *De l'Algérie au Tchad* (1). — La région du Tchad est sans contredit la plus riche du Soudan. La population y est dense, à demi civilisée, groupée en agglomérations urbaines assez considérables. Le sol est très fertile ; il produit ou peut produire le riz, le coton et le sucre en quantités à peu près illimitées, l'indigo, l'arachide, le sé-

(1) *Documents relatifs à la mission Flatters; — Comptes-rendus et bulletin de la Société de géogr. de Paris*, 1879, 1880, 1889, 1890 ; — Frédéric Bernard, *Quatre mois au Sahara ;* — Rolland et Philebert, *la France en Afrique et le transsaharien* ; — Rolland, *le Transsaharien, un an après ;* — Largeau, *Voyage à Ghadamès, le Sahara algérien.*

same, les bois précieux, les céréales. Le bétail est abondant. Est-ce vers ces « Indes africaines » que doit se diriger le transsaharien, M. Beau de Rochas, après lui MM. Frédéric Bernard et Largeau, puis plus récemment encore M. Rolland, l'ont pensé. Au point de vue purement économique ils avaient raison ; mais, depuis l'établissement de leurs projets, la diplomatie est intervenue, et les choses ont changé de face.

Il n'y a pas de doute sur la direction générale que devrait suivre une voie ferrée allant de l'Algérie au Tchad. Le point de départ ne peut être que la basse vallée de l'Igharghar (oued Rihr) et le point d'arrivée Kouka. MM. Beau de Rochas et Frédéric Bernard veulent suivre la vallée de Igharghar jusqu'à l'Ahaggar (1), gagner par Asiou Tin Telloust dans l'Aïr, puis le Tchad à travers la plaine intermédiaire entre Sahara et Soudan. M. Largeau indique la voie de l'Oued Mya qui conduit au Touat puis se dirige d'Insalah vers la plaine d'Amadghor en suivant soit au nord le Tassili des Azdjer, soit au sud, l'Ahaggar. A l'extrémité est du coude que fait le Tafassasset, il gagnerait directement Kouka en laissant l'Aïr à l'ouest. — Le projet de M. Rolland est sans contredit le mieux étudié, les principales étapes en sont Touggourt, Ouargla, Temassinin, Amguid,

(1) Voir le carton n° 2.

la plaine d'Amadghor, Asiou, Tin-Telloust, Aghadès. De l'Aïr, au lieu de se rendre directement au Tchad, la voie atteindrait le point du Soudan le plus proche, Sinder, dans le Damerghou. Elle se dirigerait ensuite vers l'est en drainant le commerce du Damerghou, du Haoussa, et du Bornou jusqu'à Kouka.

Ces projets, sauf celui de M. Largeau, avaient deux grands avantages en dehors d'un trafic important d'après toutes les probabilités. Le premier c'est que la route est entièrement connue, ou à peu près. Il n'y a que huit jours de marche entre Bir et Gharama, terminus atteint par la mission Flatters, et Asiou où l'on retrouve l'itinéraire de Barth. Le second, c'est qu'il n'y a aucune difficulté diplomatique à redouter, le transsaharien se trouvant tout entier sur un territoire où aucune puissance ne peut avoir de droits à faire valoir. Il est vrai, en retour, que l'on ajourne ainsi le règlement de la question du Touat, qu'il faudra pourtant aborder quelque jour.

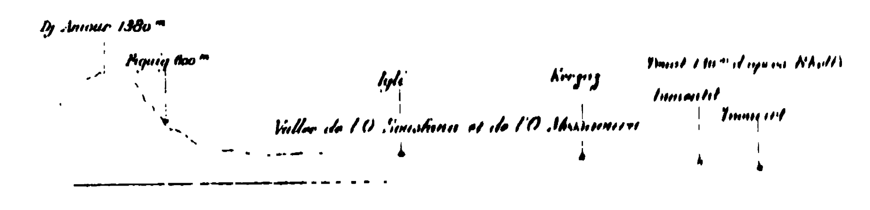
Le grave inconvénient que présentent les projets Beau de Rochas, Frédéric Bernad, Largeau, Rolland et Blanc (voir plus haut), c'est de se terminer en plein centre africain sans point d'appui. Pendant la construction, et même pendant l'exploitation d'un tel chemin de fer, nous serons trop à la merci d'une surprise. La convention franco-anglaise enlève à notre action la majeure

partie du Soudan central, et retire ainsi au transsaharien de l'est ses meilleures chances de réalisation. D'une part M. Rolland rêvait de créer là un grand empire français dont la capitale se serait trouvée à Aghadès dans l'Aïr. Il se faisait de graves illusions sur la valeur de ce pays, que Barth et Erwin de Bary (1) montrent comme incapable de nourrir sa population. D'autre part M. Rolland espérait que si nous abandonnions le Sokoto aux Anglais, ceux-ci nous laisseraient les mains libres au Bornou. Il est détrompé. Enfin s'il avait gardé malgré tout l'espoir d'un passage au sud-ouest du Tchad, la convention franco-allemande de 1894 nous ferme définitivement cette route. Il est inutile de récriminer sur la convention de 1890 « qui donne à l'Angleterre tous les sols fertiles, à nous tous les pays ingrats ». Ne nous abandonne-t-elle pas presque tout le bassin du Niger, et surtout n'a-t-elle pas fixé nos droits au centre du continent?

La jonction du Tchad et de l'Algérie est donc bien compromise. Le rêve de joindre aussi le Tchad au Congo Français est une éventualité beaucoup trop éloignée pour qu'on puisse la faire entrer en ligne de compte. Il faudrait contourner le Tchad, 3000 kilom. de voie ferrée seraient à ajouter aux 3500 du transsaharien, et la construction, avec

(1) Ouvrages cités.

CARTON N° 3



Profil approximatif du Sahara algérien du Dj Amour au Touat

la surabondance de la végétation tropicale qui a arrêté les travaux de Kayes au Niger, en serait excessivement difficile.

B. *De l'Algérie au Niger* (1). — Les événements récents paraissent donc devoir ajourner, sinon condamner les projets de transsaharien français vers le Tchad. Mais on avait pensé tout d'abord en France à la mise en exploitation du Soudan occidental, où nous avons des intérêts plus immédiats. Les événements des dernières années, l'extension considérable de notre domaine soudanais, l'opinion publique même éveillée et excitée par les efforts de nos soldats, peuvent permettre d'établir plus de fondement sur la réalisation d'un transsaharien aboutissant au Niger.

Le Niger en effet a une vallée fertile, dotée d'une grande artère facilement navigable, depuis Segou près du Sénégal jusqu'aux rapides de Boussa. Il forme un grand coude vers le nord, dessinant ainsi une double voie naturelle pour le commerce. De là l'importance historique de l'extrémité septentrionale du coude, point de départ

(1) *Comptes-rendus et bulletin de la Soc. de géogr. de Paris*, 1879, 1880, 1889, 1890; — Duponchel, *le Chemin de fer transsaharien;* — Rolland et Philebert, ouv. cit.; — Sabatier, *Mémoire sur la géogr. physique du Sahara central;* — Foureau, *Rapport de mission.*

indiqué pour les caravanes se dirigeant vers le nord. Là florissait Gagho, aujourd'hui ruinée, supplantée par Tombouctou. Le commerce de cette dernière ville était jadis considérable; mais elle est tombée, et les voyageurs ne tarissent pas, lorsqu'ils parlent de la désillusion qu'ils ont eue en pénétrant dans la mystérieuse ville sainte. Cette déchéance est uniquement due à l'anarchie permanente dans la région et aux rapines des Touareg Aouelimmiden. Tombouctou n'en est pas moins un point géographique, dans une situation exceptionnelle au carrefour de deux grandes routes soudanaises et à proximité relative du monde civilisé.

Nous ne pouvons pas dire que la boucle du Niger puisse rivaliser en richesse avec le bassin du Tchad. M. Duponchel y fait passer bien à tort « l'axe d'intensité commerciale du Soudan (1). » Barth qui connaît bien cette région en fait un portrait peu flatteur. Mais il reconnaît lui-même que c'est « l'homme qui y a fait la solitude (2) » et des ruines échelonnées le long du grand fleuve sont l'indice d'une ancienne vie nationale. Nous pouvons faire renaître la prospérité d'autrefois; les éléments naturels de richesse n'ont pas disparu, et, quoi qu'on en puisse dire, l'importance

(1) Duponchel, ouv. cité.
(2) Barth, ouv. cité.

de la situation géographique de Tombouctou ne peut échapper à personne. C'est là que doit passer le commerce du fleuve depuis Boussa, et le transsaharien pourra aussi drainer les grandes ressources du Macina. Celui-ci est encore presque aussi près du Sud Algérien que de Dakar son point de contact actuel avec l'Europe.

L'importance de la voie du Niger n'a pas échappé même aux partisans du Transsaharien vers le Tchad. La plupart ont pensé à une bifurcation de leur ligne principale pour desservir le Soudan occidental. M. Beau de Rochas établit le point de divergence à Tin-Telloust dans l'Aïr, et la seconde voie ferrée qu'il projette gagnerait Boussa aux grands rapides qui coupent le fleuve, en passant par Aghadès et Sokoto. M. Largeau fait bifurquer son projet à Insalah pour gagner directement Tombouctou. M. Rolland lui-même partant d'Amguid songe à atteindre par Timassao le coude du Niger vers Bourroum ou Igomaren.

Voilà déjà trois projets de jonction de l'Algérie avec le Niger. Ce sont des solutions hybrides du transsaharien. Celui-ci doit avoir son terminus nord au sud-ouest de l'Algérie, soit à El Goléa, soit à l'extrémité du chemin de fer actuel du Sud Oranais. Le simple bon sens l'indique. On en revient donc à peu de chose près au premier projet de M. Duponchel : d'Alger au Touat par Laghouat, le Mzab, et El Goléa, — du Touat à Tom-

bouctou en s'aidant de l'itinéraire de Laing, de Tombouctou au Sénégal en suivant au nord la vallée du Niger. Aujourd'hui que la navigabilité du Niger est complètement établie, une courte voie ferrée franchissant le seuil entre Bammakou Bafoulabé rendrait inutile la construction de la troisième section. La longueur moyenne des projets de Transsaharien vers Tombouctou est de 2800 kilom., et l'économie sur la longueur en les comparant au projet Rolland (3400 kilom.) est un élément appréciable en leur faveur.

MM. Duponchel et Soleillet, les auteurs du premier projet de transsaharien, et depuis MM. Pouyanne et Foureau sont partisans du transsaharien partant d'El Goléa. Les premiers veulent joindre ce point directement à Alger; M. Pouyanne a cherché une voie conduisant vers la province d'Oran; MM. Largeau et Rolland, au cas où El Goléa serait définitivement choisi, préconisent la voie de l'Oued Mya inférieur vers Ouargla et Touggourt, ce qui allongerait un peu le trajet. M. Foureau accepte la première ou la dernière solution.

D'El Goléa, le chemin de fer gagnerait le Touat et Insalah par l'Oued Mya supérieur. Il se dirigerait ensuite vers le sud par Inzize et Timassao, bifurquerait à la hauteur de Mabrouk pour atteindre le Niger aux deux extrémités du coude, Bourroun à l'est, à l'ouest Korioumé, port de Tom-

bouctou (Foureau et Pouyanne). Le tracé proposé par M. Soleillet reste à l'est du précédent jusqu'à Inzize et à l'ouest jusqu'à Tombouctou. Celui de M. Duponchel va en ligne droite de l'Oued Messaoura au milieu du coude du Niger ; il s'infléchit dans sa dernière partie pour gagner Tombouctou.

En réalité tous ces projets se confondent en un seul qui est rationnel et pratique ; il est approuvé par beaucoup d'ingénieurs militaires et civils, et par beaucoup de colons algériens. Il se heurte à deux obstacles : la pénétration des Touareg Hoggar et la traversée du Touat. Nous avons parlé de cette dernière question. En ce qui concerne les Hoggar, M. Foureau en a rapporté d'un récent voyage la meilleure impression avec l'espoir d'une pénétration pacifique. Est-ce duplicité de leur part? Est-ce résignation?

M. Kramer, et depuis MM. Bouty et Bédier préfèrent placer le point de départ du transsaharien au terminus actuel du chemin de fer Sud-Oranais : le premier pour des raisons politiques, les seconds parce qu'ils spéculent sur le trafic des dattes du Touat et du Gourara. Ils estiment que le débouché de ce produit en Algérie seulement est le double de la consommation actuelle. Ils évaluent le nombre des palmiers à 5.400.000 le long de la voie, et leur production à 440.000 tonnes par an. La longueur de la ligne serait de 2700 kilom. Elle se dirigerait de Djenien bou Rezg vers

Figuig, descendrait l'Oued Sousfana puis l'Oued Messaoura, en passant par Igli, Beni-Abbès, Kerzaz, Adghar, Timadanin, laisserait Insalah à l'est, continuerait par les puits d'Ahenet et d'Inzize vers Mabrouk d'où elle pourrait se bifurquer sur Bourroun et Tombouctou (1).

Si les chiffres de MM. Bouty et Bedier sont fort discutables, et s'il faut s'entendre d'abord avec le Maroc en ce qui concerne Figuig, ce projet présente les grands avantages d'être relativement court et d'avoir une importance stratégique exceptionnelle. Il nous débarrasserait des troubles qui se produisent annuellement sur les frontières du Sud-Oranais. Il constitue la meilleure voie de pénétration vers le Touat, par les vallées de l'Oued-Sousfana et de l'Oued-Messaoura.

En résumé les projets de Transsaharien vers le Tchad ont pour eux l'espoir d'un important trafic, et notre connaissance plus complète du sol; mais ils se terminent en impasse sur notre nouvelle frontière de 1890; ils manquent de point d'appui à leur extrémité. — Les projets vers le coude du Niger sont inférieurs au point de vue économique, mais ils sont plus courts, et ils présentent une grande supériorité au point de vue militaire et politique. La jonction du Sénégal et du Soudan français avec l'Algérie par une voie

(1) Voir le carton n° 3.

commode et rapide, est la meilleure manière de jeter les fondements de notre futur empire africain. C'est la base d'opérations indispensable mais suffisante pour nous étendre peu à peu vers le Soudan oriental. Quand nous aurons réalisé d'autres progrès, nous verrons mieux ce qu'il y a lieu de faire pour les consacrer définitivement.

TROISIÈME PARTIE

I et II. — ***Les résultats économiques et politiques de l'établissement du transsaharien.***
III. — ***La construction de la voie.***

Après avoir énuméré les obstacles que rencontre le transsaharien et exposé les différentes solutions proposées jusqu'ici, il convient d'établir la balance des profits et des frais de cette colossale entreprise. Les profits peuvent se classer en deux catégories, suivant que l'on se place au point de vue économique ou politique.

I

Quels seront d'abord les résultats commerciaux? Le Sahara a-t-il les éléments d'un commerce local? Le commerce de transit actuel ou futur à travers le Sahara est-il ou sera-t-il suffisamment rémunérateur?

A. *Le commerce Saharien.* — Un certain nombre de géographes ont compté sur le trafic

du Sahara pour alimenter le transsaharien dès sa construction, et couvrir à mesure l'intérêt des sommes dépensées. Ils semblent faire une grosse erreur. Le désert n'alimente rien du tout: le trafic actuel de la ligne du Djenien-bou-Rezg le montre. Sans doute, il faut tenir compte que ce terminus n'est que temporaire, et dire immédiatement que le Sud algérien étant fermé aux caravanes, on n'a aucun point de repère sur ce que serait le commerce saharien sur les autres points de notre frontière.

Actuellement quelques rares caravanes arrivent à Tlemcen mais non du Sahara; quelques-unes viennent du Gourara et du Tidikelt; le plus grand nombre du Tafilalet (1). A l'est, la mission transsaharienne estimait dès 1880 que le trafic de l'Oued Rihr suffirait pour couvrir l'intérêt des dépenses d'une ligne le rejoignant au réseau algérien. A l'Ouest, Figuig que l'on propose comme étape du transsaharien est le grand entrepôt des caravanes touatiennes et marocaines. C'est le terminus nécessaire de la ligne d'Aïn-Sefra, où cette ligne n'aura jamais aucun élément de trafic. Occuper ce groupe d'oasis, c'est pacifier la région algérienne voisine (2), acquérir une base d'opérations excellente pour la conquête du Touat;

(1) C. Sabatier, *Revue de géogr. internationale*, 1887.

(2) « Si tu veux pacifier le Sahara, occupe Figuig » (Abd el Kader).

mais c'est surtout débarrasser le Sud Algérien des produits anglais qui y arrivent par les ports atlantiques et Fez, tandis que les produits français ne peuvent arriver faute de transports faciles et de sécurité.

Admettons donc que la construction d'un chemin de fer soit une bonne opération commerciale, à l'est jusqu'à Ouargla, à l'ouest jusqu'à Figuig, et même, pour être large, jusqu'au Touat où il existe un certain commerce déjà. Que trouvera-t-on ensuite comme débouchés ou comme pays de production ?

Reclus estime la population du Sahara comprise entre l'Atlantique et le désert libyen à moins de 400,000 habitants, dont 120,000 pour le Touat et 100,000 pour l'Aïr. La superficie de cette région n'est pas inférieure à 5 ou 6 millions de kil. carrés soit, comme population spécifique, moins d'un habitant par 1000 kilom. carrés. Encore cette population ne vit-elle pas des produits du sol en ce qui concerne les nomades. Le nomade est un aristocrate ; il méprise le travail. N'est-il pas plus noble de voler ? Dans sa liberté, il oublie les misères de la veille et celles qui l'attendent le lendemain. Ce qu'il aime, c'est la course folle à travers le désert sur la piste de la gazelle ou de l'autruche, les émotions du razzou, la pipe de tabac aigre fumée le soir au campement à l'ombre de la tente. Il n'a pas de nécessité de vie ; il compte sur les

récoltes des khamnès, sur les sauterelles qui s'abattent parfois en longs nuages, et qui sont sa manne providentielle, les sauterelles qu'il conserve séchées, et dont Rohlfs parle avec exaltation. Il a le gibier des areg, la viande et le lait de ses troupeaux. — L'habitant des oasis voit au contraire arriver la sauterelle avec désespoir. Il vit de la source qui abreuve ses palmiers. Mais a-t-il des produits à échanger ? Non. L'oasis produit ses denrées alimentaires de consommation locale. Il n'y a pas d'industrie. Les femmes ne savent ni coudre, ni filer, ni laver. Elles ne font que des vêtements d'une seule pièce. Elles fabriquent quelquefois des tapis, et c'est tout (1).

On peut juger par là du trafic local. De Ouargla à l'Aïr, ne se rencontre aucune culture sauf les 200 palmiers qui entourent le puits de Timassinin. Or il y a plus de 1400 kilom. L'Aïr nourrit mal ses habitants ; c'est un pays pauvre (2). La mission Flatters de 1880 fit 800 kilom., et ne rencontra qu'un seul habitant sédentaire, le nègre qui garde la zouïa de Timassinin, et à peine quatre-vingts nomades, pauvres vagabonds talonnés par la faim et que l'expédition dut nourrir (3).

Du côté de l'ouest, le tableau est moins noir,

(1) *Revue de géogr. internationale*, 1883.
(2) Barth, Erwin de Bary.
(3) *Documents relatifs à la mission Flatters.*

mais les éléments d'appréciation sont très vagues. On peut spéculer sur les eaux souterraines de l'Oued Messaoura et de l'Oued Teghazert, vu à ciel ouvert dans le Mouydir par Flatters. On aurait plus de chance de ce côté de trouver de l'eau et de créer des oasis.

L'exagération des probabilités actuelles ou futures dans les résultats d'un travail ou d'une découverte est un danger que la plupart des hommes à projets ne savent pas éviter. Dans notre cas, ils ont été aidés par la légende. Les noms seuls de Ghadamès, Rhat, Insalah, Tombouctou ont longtemps évoqué et évoquent encore l'image de longues caravanes apportant mille choses précieuses et mystérieuses. Il y a eu là un véritable effet de mirage. Peut-être ces marchés ont-ils eu autrefois une grande prospérité. Mais Tombouctou est ruinée; Ghadamès n'est qu'une bourgade qui n'a plus d'activité commerciale ; Rhat a été ravagée par les Touareg en 1886, et les pillards n'ont dû y trouver qu'un bien mince butin. Pourtant ils sont rares ceux qui, en entendant parler de transsaharien, n'ont pas eu la perspective d'une factorerie à Ghadamès ou d'un comptoir à Insalah !

C'est une légende qu'il faut détruire, au moins pour le présent. Le trafic local du transsaharien sera nul au début, il faut le dire bien haut pour éviter les mécomptes. Celui du Touat sera bien

faible malgré les chiffres de la statistique de MM. Bouty et Bédier. Les voici :

Figuig	40	ksours.	40.000	habitants.
Beni Goumi	40	—	26.000	—
Gourara	112	—	107.000	—
Touat	262	—	144.000	—
Tidikelt	40	—	30.000	—

Ces oasis dans leur ensemble compteraient 5.400.000 palmiers. Là aussi il faut bien prendre garde au mirage des chiffres. En réalité le chemin de fer, même en acceptant ces calculs, desservirait de l'Atlas tellien au Touat, sur une longueur de 1200 kilom., une population de 400,000 habitants. C'est bien maigre, surtout si l'on ajoute que le Saharien a peu de besoins. Il ne suffit pas non plus de produire des dattes ; il faut les écouler, et les dattes du Touat, de l'aveu de tous, sont de qualité inférieure. Il resterait la ressource de les transformer en eau-de-vie ; ce serait nous faire concurrence à nous-mêmes.

Peut-on fonder des espérances sérieuses sur les dires des explorateurs au point de vue économique ? Ils séjournent trop peu pour se rendre compte du résultat des récoltes ou du trafic par caravanes. Le voyageur qui sort de l'accablante aridité du désert s'illusionne souvent sur la fertilité des oasis. Il est parfois dupe d'un de ces changements subits et merveilleux, comme en éprouve le désert après un orage. Toutefois Rohlfs,

le seul Européen qui ait séjourné au Touat, affirme que l'Oued Saoura est parfois envahi par les eaux et que les palmiers y forment une véritable forêt (1).

Il reste à examiner, au point de vue du trafic saharien, la possibilité d'un prolongement de l'Oued Messaoura. Cette hypothèse, très intéressante au point de vue de l'établissement de la voie, l'est beaucoup moins en ce qui concerne son trafic. L'oued Messaoura, dit-on, pourrait donner naissance à des sources artésiennes qui feraient vivre des oasis nouvelles. Ce serait à une époque bien lointaine, que cette colonisation bien difficile pourrait donner des bénéfices; aussi cette possibilité ne peut-elle pas entrer en ligne de compte dans les calculs du moment.

Il ne faut donc pas compter sur le trafic local du désert. Examinons s'il existe un commerce de transit, et quelle peut être son importance.

B. *Le commerce de transit.* — De tout temps, le Soudan a été entouré d'une sorte d'auréole mystérieuse et considéré comme un autre Eldorado. Dès le moyen âge, les Maures y allaient commercer et faire fortune, et les géographes arabes, Léon l'Africain et Mohammed ben Ali ben Foul, en faisaient des récits merveilleux. Les légendes ont disparu peu à peu devant les rapports des explorateurs; seule, la renommée de fertilité et

(1) *Reise durch Marokko*, etc.

de richesse est restée. Caillié, Barth, Nachtigal, Rohlfs, Beurmann, Gallieni sont unanimes à ce sujet. « Quel magnifique domaine agricole et commercial pour la nation européenne qui parviendrait à s'établir sur ce beau cours d'eau (le Niger) et à mettre en œuvre non seulement cette terre féconde et propre à recevoir des cultures aussi diverses, mais encore les immenses ressources métallurgiques des contrées voisines (1). »

Les premiers explorateurs et les premiers commerçants avaient été frappés surtout de l'abondance de l'ivoire et de la poudre d'or, dont le trafic était facile et donnait de grands bénéfices. Mais le Soudan a d'autres richesses naturelles plus solides et plus importantes. La gomme, le coton, l'indigo, le tabac, les arachides, le mil, le caoutchouc sont facilement produits. Les indigènes n'ont que des moyens de culture très imparfaits ; ils grattent à peine la terre, et pourtant ils en obtiennent tout ce dont ils ont besoin.

Mais le Soudan est loin d'avoir la prospérité qui devrait y régner. La raison s'en trouve surtout dans l'état de guerre permanente entre les petits états qui se partagent ce riche sol, guerre de pillage et d'embuscade qui tue l'agriculture et entrave le commerce. Le noir vit derrière ses murailles de terre, et prend peu la peine de culti-

(1) Gallieni, *Deux campagnes au Soudan français.*

ver (1). A quoi lui servirait un excédent de récoltes? Les caravanes ne peuvent se former, n'ayant d'une part que peu d'éléments de trafic, craignant d'autre part le pillage des nomades, et surtout les contributions exigées par chaque chef de village.

La seconde raison de l'absence de développement économique, c'est l'apathie naturelle de la race noire. Le noir est inerte, il a peu de besoins, il vit au jour le jour. Il ne faudra jamais compter sur de grands efforts de sa part. Mais le sol est d'une si prodigieuse fertilité, qu'avec le moindre travail, il produira facilement les éléments d'un important trafic.

Le remède bien simple à ces maux, c'est l'occupation européenne. Qu'une administration tolérante et sage soit installée dans le pays, que les tyranneaux disparaissent, que les pillards soient châtiés ou exterminés, la prospérité renaîtra; les grands marchés d'autrefois reprendront leur activité, et les caravanes sillonneront la contrée. Que le noir comprenne les avantages de la paix et du commerce, et que, guidé par l'Européen, il cultive mieux sa terre et en obtienne des produits nouveaux, le Soudan deviendra une des régions les plus riches du globe.

(1) Lieutenant Palat, *le Rôle de la France au Soudan* (*Nouvelle Revue*, 1885).

La France peut et doit être l'Etat européen qui apportera dans la majeure partie du Soudan la paix et la richesse. Le meilleur moyen qu'elle ait pour arriver à ce but, c'est la construction d'une voie ferrée venant d'Algérie, qui constituerait un point d'appui pour notre domination dans le pays, et nous permettrait de tirer parti de ses ressources naturelles.

Il est très difficile d'évaluer même très approximativement ce que sera le trafic de cette ligne. Aujourd'hui, le commerce transsaharien se réduit à peu de chose. Reclus l'estime à dix millions, Schirmer à neuf. Il peut suivre des voies très diverses, mais le chemin d'Egypte est coupé par l'empire du Mahdi, celui d'Algérie mis en interdit par les fanatiques. La plupart des routes ne sont pas fréquentées par crainte des nomades, qui, pour faciliter la perception de leur tribut, ont en quelque sorte canalisé le commerce par la route du Fezzan au Tchad. Or le commerce de Tripoli et de Benghazi en ivoire, plumes d'autruche et peaux, les trois principaux articles du commerce soudanais, varie de deux millions et demi à trois millions (1) ; encore, puisque Tripoli réexporte les produits de Benghazi, les mêmes articles peuvent-ils figurer deux fois dans ces statistiques dont les chiffres sont de plus fort discutables.

(1) *Bulletin consulaire français*, 1886, 1888, 1890.

Une grande caravane s'organise aussi annuellement de Modagor vers le Soudan ; elle en rapporte des produits dont la valeur ne dépasse pas quelques centaines de mille francs (1). En évaluant l'importation aux deux tiers de l'exportation et en tenant compte de la part du Maroc, de la Tripolitaine et des oasis traversées, dans le commerce soudanais, on voit que le commerce de transit se borne à neuf ou dix millions, ce qui est bien peu de chose. Le commerce des esclaves, qui est facile comme transport, et qui florissait jadis, a bien diminué depuis que les marchés d'Algérie et de Tunisie se sont fermés. C'est encore là sans doute le principal élément du commerce transsaharien, mais nous ne pouvons, on le comprend, le faire entrer en ligne de compte.

Il n'y a rien là de bien encourageant. Mais ce commerce embryonnaire peut se développer beaucoup avec notre établissement au Soudan. Ici nous entrons dans le domaine de l'hypothèse. Il est hors de doute que le Soudan est une des régions les plus riches de l'Afrique et du monde, qu'on y trouve en plus grande abondance qu'ailleurs les produits dont notre industrie a besoin : caoutchouc, ivoire, gomme, huiles, bois précieux, coton, indigo, gutta-percha, etc. La culture s'en développera à côté des plantations de végétaux

(1) *Bulletin consulaire français*, 1887.

exotiques que nous pourrons acclimater. Qui connaît les surprises que peuvent nous réserver les besoins de l'industrie moderne, le perfectionnement de la civilisation et le progrès de la science? Tel produit dont aujourd'hui nous faisons fi peut entrer demain dans la consommation : l'alfa et l'arachide en sont une preuve. Qui eût pu dire, il y a un siècle, que la plaine brésilienne serait la terre par excellence de production du café, et que les forêts épaisses du Far-West deviendraient le grenier du vieux monde? Le Soudan peut nous réserver de ces surprises.

Ne rêvons pas aussi loin. La population du Soudan est probablement la plus dense de toute l'Afrique. Les évaluations varient entre 35 et 50 millions d'habitants. Les auteurs des projets de transsaharien ont même compté sur le transport du sel qui manque au Soudan pour alimenter en partie le trafic du chemin de fer (1). Quelques comparaisons avec d'autres pays africains pourront nous donner une lointaine approximation du commerce du Soudan devenu colonie européenne. La vallée du Sénégal a une superficie de 320.000 kilom. carrés, et une population de

(1) On sait que le sel est l'objet d'un grand commerce entre le Sahara et le Soudan et que les caravanes doivent aller le chercher aux salines de l'Adrar, de Taoudeni et de Bilma. Barth et Lenz donnent au sujet du commerce du sel de nombreux et intéressants détails.

1.100.000 habitants. Son commerce en 1887 était de 39 millions et demi dont 14 à l'exportation. Dans ces 14 millions, l'arachide entre pour 4.807.000 francs, la gomme pour 4.629.000 fr., le caoutchouc pour 674.000 fr. Or le commerce du Sénégal était en 1836 de 7 millions, en 1846 de 14 millions, en 1856 de 20 millions (1).

Une comparaison plus probante encore sera celle faite avec le commerce de nos comptoirs du golfe de Guinée. En 1886, le commerce de tous nos comptoirs était de 9 millions, 5 à l'exportation, 4 à l'importation. En 1889, le mouvement commercial de nos seuls établissements du golfe de Bénin était de 26 millions, 14 à l'importation, 12 à l'exportation. Encore dans ce chiffre ne figure pas une part importante du commerce qui suit la voie anglaise de Lagos (2). Il y a là une indication sur ce que pourra devenir le commerce du Soudan. Nous ne pouvons peut-être pas compter sur un développement aussi rapide, mais l'échelle est bien plus grande.

Une dernière question reste à examiner. Lorsque les éléments de trafic apparaîtront, suivront-ils la voie ferrée? Le transport par chemin de fer est très onéreux, bien qu'il coûte moins que le trafic par caravanes. Il ne peut convenir qu'aux

(1) L. Henrique, *Colonies françaises*, V.

(2) L. Henrique (sous-secrétariat d'Etat des Colonies), *Colonies françaises*, V.

marchandises précieuses, peu lourdes ni encombrantes : ivoire, gomme, caoutchouc. La plupart des autres marchandises, mil, coton, arachides, bois, devront toujours suivre les voies fluviales et maritimes, soit par le Bas Niger et ses affluents où les Anglais nous feront une concurrence acharnée, soit par le Haut Niger et le Sénégal où l'on a pourtant une série de transbordements. Le frêt d'une tonne de marchandises de Bordeaux à Kayes, notre capitale du Soudan français, qui était en 1880 de 7000 fr., de 4.000 fr. en 1883, de 1285 fr. en 1885, ne dépasse plus 60 fr. en 1891 (1). Etant donnée la navigabilité parfaite du Haut Niger, le transsaharien pourra-t-il lutter avec cette voie économique? Le prix de transport sur la ligne de Dakar à Saint-Louis est de 0 fr. 20 par tonne et par kilom. Pour les 3000 kilom. du transsaharien, le prix de transport d'une tonne de marchandises ne pourra guère être inférieur à 300 francs. On peut objecter que cette cherté du transport n'aura pas d'effet pour l'importation au Soudan, les produits européens y étant vendus quatre fois leur valeur. Mais les Anglais sont là pour opposer leurs produits aux nôtres, et les vendre à meilleur marché. Qu'importe si la marchandise arrive en quatre semaines au lieu d'arriver en quatre jours!

(1) L. Henrique (sous-secrétariat d'État des Colonies), *Colonies françaises*, V.

Le transsaharien, considéré au point de vue économique, est donc gros d'inconnu. C'est presque une aventure hasardeuse. Comme entreprise commerciale, il ne peut pas être actuellement un placement de père de famille. Il nous faut donc chercher dans des considérations politiques et militaires les avantages sérieux qui militent en faveur de son établissement.

II

La convention franco-anglaise de 1890, et la convention franco-allemande de 1894 sont les instruments diplomatiques qui régularisent notre droit d'accès au Soudan. Mais ce droit restera lettre morte, tant que nous n'aurons pas d'autre accès dans ces contrées que par les voies actuellement existantes.

La première de ces voies est formée à l'ouest par la vallée du Sénégal et du Haut Niger ; elle nous appartient en entier, mais elle nécessite un long trajet atlantique de Bordeaux à Dakar, et une série de transbordements difficiles et coûteux.

La deuxième, formée au sud par le Bas Niger, est plus courte que la précédente, malgré les apparences, et elle est beaucoup plus commode. Mais elle appartient aux Anglais qui disposent du

beau réseau fluvial formé par les affluents du Bas Niger.

La troisième, cherchée par Campel et le duc d'Uzès, en suivant le Congo, l'Oubanghi et le Chary, est lointaine inconnue, et même après son exploitation complète n'aura guère qu'une importance locale.

Il en est de même de la quatrième formée par le Nil et le fleuve des Gazelles.

Les Anglais du Bas Niger sont donc en meilleure position que nous. Il nous importe de les devancer, et avec eux les autres rivaux qui pourraient naître. Les Italiens guettent Tripoli, et y voient la porte d'accès au Soudan. La compagnie anglaise du cap Juby a l'espoir de détourner une partie du trafic transsaharien.

Il importe surtout de consacrer nos droits. Les conventions africaines modernes sont facilement caduques. Il est facile de se reconnaître mutuellement des terres que ni l'une ni l'autre des parties ne possède. Une convention faite avec un Etat vient changer celle que l'on a faite avec un autre, puisque le partage de l'Afrique n'a pas été réglé par un congrès de toutes les puissances intéressées. Le succès d'une exploration, l'habileté d'un diplomate, les intérêts du moment modifient très fréquemment les stipulations jurées. L'Etat du Congo, qui avait accepté comme limite le thalweg du M'bomou, n'avait-il pas établi sans scru-

pule des agents et des postes au delà de cette ligne? — Le traité entre l'Angleterre et l'Etat libre, qui permettait de joindre les possessions anglaises du Nil et du Zambèze en un immense empire anglo-saxon, a été annulé par une convention plus récente entre la France et le même Etat libre. Nous avons tout à craindre des Anglais. Ils nous ont bien reconnu une ligne allant de Say à Boussa, mais s'ils nous devancent, ils n'hésiteront pas à mettre la main sur ce qui pourra leur plaire, même au Nord de cette ligne. Ceux qui possèdent sont heureux et privilégiés ; les Anglais connaissent surtout le bien fondé de cette maxime. Ce qu'ils tiennent, ils le tiennent bien, que leur possession soit légitime ou non. Les Anglais ne se feraient pas davantage scrupule de reconnaître à d'autres ce qu'ils nous ont reconnu. Ce qui s'est passé pour Zanzibar le prouve.

Il résulte de ces faits que nous devons transformer le plus tôt possible nos droits virtuels en droits réels, sinon nous pouvons perdre notre part du Soudan central. Ce serait une perte importante en elle-même, mais d'autant plus grave qu'elle nuirait à notre prestige, et compromettrait le développement de notre colonie d'Algérie. Ce serait ensuite renoncer à la réalisation du rêve que nous caressons déjà, de joindre par delà le Tchad nos possessions congolaises avec nos possessions soudaniennes, pour reconstituer dans le Nord de

l'Afrique le grand empire colonial autrefois perdu en Amérique et dans les Indes. Cette reconstitution relèverait le prestige national, et assurerait l'avenir de la France par le prolongement indéfini de la patrie au delà de la Méditerranée.

La construction du transsaharien est le seul moyen pratique, prompt et utile de consacrer définitivement nos droits sur le Soudan. et d'y créer une magnifique colonie d'exploitation en devançant tous nos rivaux. C'est le moyen le plus sûr de réunir en un seul bloc nos colonies éparses qui, lorsqu'elles seront jointes entre elles, seront appelées à un développement beaucoup plus considérable. Le transsaharien seul peut nous permettre de rêver l'établissement d'un grand empire Nord-africain, soudé par l'Algérie à la France.

Le transsaharien sera une grande œuvre à la fois politique et militaire. La voie ferrée est un *commode instrument de conquête*, surtout dans les régions chaudes ou malsaines dans lesquelles le climat est plus meurtrier que l'ennemi. L'expérience du Transcaspien, et celle du chemin de fer du Sud-Oranais sont tout à fait probantes. Le chemin de fer constitue une excellente base d'opérations, et un moyen de ravitaillement facile. — La voie ferrée est aussi un *instrument de domination;* elle permet de frapper vite et fort, quand un foyer d'insurrection apparaît. Elle conserve à la patrie la vie des soldats, en leur épar-

gnant les étapes longues et accablantes. Elle évacue les malades et les blessés qu'elle rend bientôt à un climat plus clément. Elle économise les frais considérables de transport de matériel et d'approvisionnements, en temps de paix comme en temps de guerre.

Les Etats n'ont pas l'existence brève des individus; ils peuvent faire des placements à lointaine échéance. Le transsaharien sera de ceux-là. En réalisant un but immédiat et utile, il nous conserve des ressources futures, au moment où les Etats du vieux monde, gênés dans leurs limites étroites, cherchent dans les pays vierges des champs d'activité pour leur surabondance de vie. Dans un avenir lointain ou rapproché, plus rapproché peut-être qu'on ne le croit, le transsaharien qui nous aura ouvert un monde, qui nous aura permis de le pacifier et de le civiliser, nous payera de nos efforts et nous remboursera nos dépenses. Nous n'avons pas cherché à dissimuler combien le transsaharien est aventureux, si on n'en fait actuellement qu'une entreprise commerciale. Croit-on que le Transcaspien, tant admiré, paye aujourd'hui les intérêts des frais qu'il a occasionnés? Il a été d'abord un moyen de conquête et de domination; — depuis, il a assuré une voie au commerce, il a rendu la vie aux vallées et aux villes mortes du versant aralien, — plus tard, suivant pas à pas le dévelop-

pement de cette région, il deviendra uniquement un engin économique, une des grandes routes de l'Europe vers l'Asie. Le transsaharien doit suivre la même progression, œuvre militaire et politique d'abord, ensuite instrument de civilisation et de commerce.

On comprend ainsi l'importance actuelle du transsaharien au point de vue français. Il est aussi intéressant au point de vue humain. Depuis un demi-siècle, toutes les nations chrétiennes luttent pour la suppression de l'esclavage. Une voix éloquente s'élevait naguère pour signaler au monde civilisé la condition misérable des esclaves africains, leurs souffrances physiques et morales. Elle montrait les longues files de malheureux promenés de marché en marché, la cruauté des vendeurs et l'indifférence des propriétaires pour ce bétail humain. La traite ne se fait plus sur la côte, et cet odieux trafic a reculé devant chaque progrès des Européens. Il a son centre dans le riche Soudan, où les blancs n'ont pas encore pénétré. L'établissement des Français y amènerait la suppression de la traite. La locomotive, engin civilisateur par excellence, en pénétrant au Soudan, y servirait non seulement la cause de la patrie et de la civilisation, mais encore celle de l'humanité.

III

Il ne nous reste plus qu'à mettre en balance les frais de construction du transsaharien, avec les profits moraux, politiques et économiques que nous en tirerons.

Qui, d'abord, peut se charger de cette œuvre colossale? La règle généralement admise en Europe pour l'établissement d'une voie ferrée, c'est l'existence d'un trafic important déjà suffisant à couvrir en partie l'intérêt des sommes avancées dans la construction.

En Amérique, au contraire, loin d'attendre que des établissements de colonisation soient déjà fondés, on crée des chemins de fer comme le moyen le plus puissant de les provoquer et d'en développer les progrès. La construction de la voie appelle un certain nombre d'ouvriers, parmi lesquels la colonisation recueillera un fort contingent de travailleurs. Au lieu de subventionner les compagnies comme la chose se fait en France, on lui donne des concessions le long de la voie.

La construction du transsaharien ne devra répondre ni au système européen, ni au système américain. Le trafic existe entre la Méditerranée et le Soudan, mais qu'il est peu élevé! Il faudra faire naître le trafic, en drainer les éléments aux

têtes de ligne. — Le système des concessions serait un mythe au Sahara. Sans doute, on améliorera les oasis et on en créera de nouvelles, mais quelle compagnie financière se contenterait de garanties aussi illusoires? Il ne faut pas compter beaucoup sur la colonisation par l'Européen établi à demeure au Sahara et au Soudan.

Nous avons essayé de démontrer que le transsaharien doit être avant tout une œuvre politique. L'Etat seul peut aujourd'hui l'entreprendre, d'abord parce qu'il en tirera les premiers profits par l'extension de notre domaine colonial. ensuite parce que les résultats économiques n'apparaîtront que lorsque notre domination sera établie sans conteste, et acceptée par les indigènes depuis le Haut Niger jusqu'au Tchad. Ceci découle de cela.

On va se récrier sur notre besoin à nous Français, d'un Etat-Providence, sur l'incessante intervention du gouvernement dans les affaires coloniales, au détriment quelquefois de leur progrès. Mais quelle compagnie financière sérieuse lancerait ses capitaux dans un tel aléa? Le Transcaspien, auquel il faut toujours revenir, a-t-il été conçu et exécuté par l'initiative privée? L'Etat français peut assumer ici la responsabilité que le gouvernement russe acceptait là-bas. Le but à atteindre est plus séduisant, le Soudan dépassant certainement en richesse les vallées du Syr

et de l'Amou Daria. Les difficultés à surmonter sont moindres. La steppe transcaspienne n'a pas d'eaux souterraines; elle est couverte de sables mouvants; le climat y est extrême : on y subit tour à tour les chaleurs de l'Afrique et les froids de la Suède, le thermomètre montant à +40° et descendant à —20°. Enfin les Turcmènes étaient sans contredit des adversaires plus nombreux et plus redoutables que les Touareg.

Le Transcaspien fut véritablement improvisé. La voie se construisait derrière les éclaireurs. On avançait d'un pas tous les jours, et ce qui était construit entrait en service immédiatement. Les travailleurs, comme lieu de repos et de refuge, avaient le train de construction. C'était une forteresse, un dortoir, et un magasin tout à la fois. Les ouvriers posaient quelques centaines de mètres de rails, et la locomotive avançait. On restait ainsi en communication constante et rapide avec la métropole. 1000 kilom. de chemin de fer ont été ainsi construits en deux ans, et le génie de la civilisation triomphait dans ce duel formidable contre la nature et contre les hommes.

Le Transcaspien est un modèle parfait de ce que nous pourrions faire; mais il ne faut pas trop nous calomnier. La construction de notre chemin de fer du Kreider à Mécheria peut sur une échelle moindre supporter la comparaison avec le Transcaspien. C'était au commencement de l'insurrec-

tion Sud-Oranaise. Les travaux commencèrent à Modzbah le 7 août 1881, 800 ouvriers étant en chantier. Le 27 septembre, on était au Kreider, soit 35 kilom. en 51 jours. Le 13 décembre on était à Bir Senia, et la station de cette localité assurait tous les services. 76 kilom. étaient construits en 128 jours, et on avait traversé le Chott el Chergui. Les 118 kilom. de la ligne étaient terminés en 238 jours, soit un demi-kilom. par jour (1).

Le Transcaspien est revenu à 75.000 fr. la verste. Mais la voie russe est plus large que la voie française, et la verste dépasse de 66 mèt. notre kilomètre. Celui-ci nous serait revenu à 65 ou 70.000 fr. Le kilomètre de la voie ferrée du Kreider à Aïn Sefra a coûté 65.000 fr. On peut admettre cette évaluation. Le prix de revient du transsaharien, la longueur moyenne des projets étant de 3000 kilom., serait de 200 millions de francs. Cette évaluation est certainement inférieure à ce que sera la réalité. M. Ed. Blanc accepte le chiffre de 300 millions. L'ingénieur Béringer de la mission Flatters prévoit le prix moyen du kilom. à 100.000 francs (2). Pour enflés que ces chiffres paraissent, ils sont peut-être encore trop faibles, si l'on songe que les 1804 kilom. du réseau algé-

(1) *Revue de géographie*, 1890.
(2) *Documents relatifs à la mission Flatters.*

rien en 1886 avaient coûté 450 millions, et les 2507 kilom. du réseau de l'Etat en 1890 la somme de 502.846.000 fr. Il est vrai que le terrain sera gratuit, les travaux d'art moins nombreux, et les stations plus rares. Néanmoins ces chiffres donnent à réfléchir.

Le général Annenkoff se servait de main-d'œuvre militaire. Il avait deux bataillons de 1000 hommes chacun. Il payait les auxiliaires indigènes 0 fr. 30 par jour, et les terrassiers militaires 40 francs par mois. La rapidité de la construction et la faiblesse du prix de la main-d'œuvre expliquent la modicité du prix de revient (1).

Quelques personnes disent bien que nous avons une main-d'œuvre militaire toute trouvée, dans nos cinq compagnies de discipline et notre régiment des chemins de fer. Ils prétendent que nos indigènes ne seraient pas plus exigeants que ceux de l'Asie centrale. Ici, ils se font de graves illusions, et là ils oublient que notre régiment des chemins de fer a un rôle trop important en cas de mobilisation et de guerre européenne, pour qu'on l'éloigne de la métropole. Nous ne savons pas du reste si l'on pourra se servir de main-d'œuvre européenne au Sahara et au Soudan.

Le devis de la construction dans le projet de M. Rolland paraît sérieusement établi. Pour évi-

(1) Dr Hayfelder, *die Transkaspische Eisenbahn*.

ter des frais trop considérables, il propose la voie étroite de 0^m60. Il préfère donner une approximation supérieure au prix de revient, et fixe les frais de construction du kilomètre à 50.000 fr. Les 3400 kilom. qui séparent Kouka de Biskra coûteraient donc 170.000.000 de francs, et en ajoutant six postes militaires à 800.000 fr. chacun, on aurait un total de 175 millions au maximum (1). Il semble que la diminution du prix d'établissement n'est pas assez forte pour compenser les inconvénients de la voie étroite. Elle ne permet pas de donner aux trains une certaine rapidité, ce qui est urgent en cas de révolte des indigènes. Elle présentera une solution de continuité avec les chemins de fer algériens. En temps normal, avec la voie étroite, il faudrait plus de quinze jours pour se rendre d'Alger à Kouka. Le grand avantage de la voie ferrée, qui est la rapidité des communications, disparaît par le fait même. Enfin la voie étroite serait probablement insuffisante dans ces régions ravagées par les ouragans. Le 3 juin 1890, un convoi du chemin de fer du Southern Maharatta dans l'Inde (largeur 1^m10) a été renversé par la violence du vent (2). La voie ordinaire doit donc être préférée à la voie normale.

(1) Rolland et Philebert, *la France en Afrique et le transsaharien.*

(2) *Tour du monde*, *Chronique géographique*, 1893.

Il ne faut pas compter que la dépense sera inférieure à 300 millions. Une compagnie privée qui entreprendrait le transsaharien devrait compter sur un revenu net de 10 à 12 millions de francs. Encore une fois, en l'état actuel des choses, elle marcherait à une catastrophe financière prompte et inévitable, à moins que l'Etat ne garantisse ce revenu, auquel cas il commettrait une faute grave, car il payerait deux fois : pour ses transports, c'est-à-dire pour la majeure partie du trafic au début, et pour la garantie d'intérêt. L'Etat, qui seul se servira de la ligne à mesure qu'elle sera construite, qui en tirera les profits immédiats, qui est immortel et par suite peut attendre les profits futurs, est seul assez riche pour réaliser cette entreprise. Il y a là pour lui un devoir urgent. Il semble du reste que nous entrions dans la période de préparation. Le gouvernement s'est intéressé aux récentes missions sahariennes; il vient d'envoyer récemment (avril 1895) une caravane d'ingénieurs français chargée d'étudier le transcaspien en vue du transsaharien.

CONCLUSION

Résumons brièvement les conclusions que nous avons cherché à établir.

La solution du transsaharien peut être envisagée avec plus d'espoir en 1895 qu'en 1880. La distance qui sépare nos possessions du nord et du Sahara est fort diminuée. — Nous sommes installés beaucoup plus solidement. — Toutes nos possessions africaines s'étendent vers le centre, et semblent converger en un seul faisceau. L'établissement du transsaharien devient nécessaire pour la création d'un empire franco-africain.

Les obstacles sont les mêmes en 1895 qu'en 1880, mais nous les connaissons mieux. Le sol est admirablement propre à l'établissement d'une voie ferrée. Le climat est excessif, mais sain. L'eau se rencontrera parfois le long de la voie, et son absence n'est pas un obstacle insurmontable. Les Touareg ne peuvent pas résister à une expédition modeste. Ils sont insaisissables, mais on en viendra facilement à bout, et on éteindra les

foyers de fanatisme et de trouble en mettant la main sur les principales oasis au sud-ouest de l'Algérie.

Les tracés acceptables partent de l'Algérie, et se ramènent à deux principaux, l'un vers le Tchad, l'autre vers le coude du Niger. Le premier a plus d'avenir parce qu'il gagne la partie la plus riche du Soudan, mais il est plus long, se heurte à la concurrence anglaise, et, en l'état actuel rendra peu de services à notre politique. Le second est plus court, et a une grande utilité immédiate.

Il ne faut pas compter sur un trafic considérable au début. Le Sahara est très peu peuplé, et ses habitants ont peu de besoins. Le Soudan doit d'abord être pacifié, et il faudra y réparer les ruines causées par la traite et les guerres locales. Mais l'avenir en est brillant, à cause des immenses ressources qu'il renferme. — L'Etat seul peut et doit entreprendre le Transsaharien. Il en tirera les premiers profits, et il peut seul en supporter les dépenses.

L'opinion de Stanley qui connaît si bien les choses d'Afrique est intéressante à retenir :

« L'avenir en Afrique appartient à ceux qui appliqueront le plus tôt et le plus vite cette vérité pourtant si simple « *Il faut des chemins de fer* ». Voici pourquoi : les sauvages veulent la *paix*, ils veulent être civilisés par la *paix*.

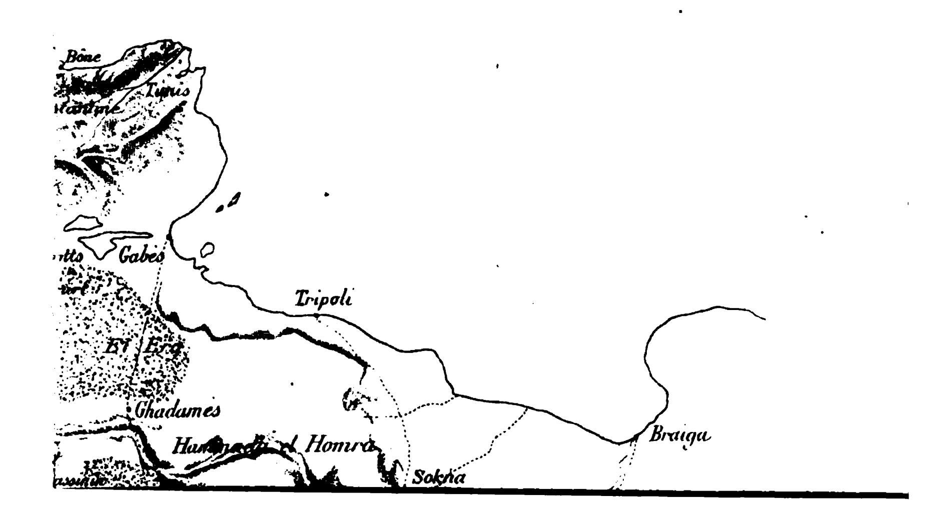
« Mais comment établir la paix ? Par la *force* d'abord, et puis par le *commerce*... (1). »

Le chemin de fer est le meilleur engin de conquête et de civilisation.

C. SERVAIS.

(1) Le *Figaro*. 8 mai 1895.




Bône
Tunis
Gabes
Tripoli
El Erg
Ghadames
Homra
Sokna
Braiga

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX DE PREMIÈRE MAIN

BARTH. — Reisen und Eutdeckungen in Nord und Central Afrika. Gotha, 1858.

BARY. — Tagebuch des verstorbenen Doctor Erwin von Barys. (Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde in Berlin, 1880).

BERNARD (Frédéric). — Quatre mois au Sahara. Paris, 1882.

BISSUEL (capitaine). – Les Touareg de l'Ouest. Paris, 1888.

CAILLIÉ (René). — Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné. Paris, 1830.

CHOISY. — Documents relatifs à la mission transsaharienne. Paris, 1890.

COLONIEU. — Voyage au Gourara et à l'Aouguerout. Paris, 1860.

DENHAM-CLAPPERTON et OUDNEY. – Voyages et découvertes dans le nord et les parties centrales de l'Afrique (traduction). Paris, 1826.

DOULS (Camille). Voyage dans le Sahara occidental. Tour du Monde, 1888.

DUVEYRIER. — Les Touareg du Nord. Paris, 1864.

FOUREAU. — Une mission au Tademayt. Paris, 1890.

— Rapport de Mission. Paris, 1894.

GALLIENI. — Deux campagnes au Soudan français. Tour du Monde, 1889.

LARGEAU. — Le Sahara algérien. Paris, 1878.
— Voyage à Ghadamès. Tour du Monde, 1881.
LENZ. — Timbouktou (traduction). Paris, 1886.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Documents relatifs à la mission Flatters. Paris, 1885.
MIRCHER. — Mission à Ghadamès. Alger, 1863.
NACHTIGAL. — Sahara und Sudan. Leipzig, 1879.
ROHLFS. — Reise durch Marokko und durch die grosse Wusste über Rhadamès nach Tripolis. Norden, 1884, 4e édition.
— Quer durch Afrika. Leipzig, 1873.
SOLEILLET. — L'Afrique occidentale. Algérie, Mzab, Tidikelt. Paris, 1876.
— Voyage à Ségou. Paris, 1888.

OUVRAGES DE SECONDE MAIN

BARÉ. — La Pénétration française au Sahara par l'Algérie (Rev. de géographie, 1894).
— La Pénétration française au Soudan par le Sénégal (Rev. de géographie, 1894).
BROSSELARD. — Les Deux Expéditions Flatters. Paris, 1889.
FRESCALY (lieutenant Palat). — Le rôle de la France dans le Sahara et le Soudan. Nouvelle Revue, 1885.
FOURNEL (Marc). — La Tripolitaine, les routes du Soudan. Paris, 1887.
GAFFAREL. — Le Soudan français. Rev. de Géographie, 1888.
L. HENRIQUE (sous-secrétariat d'Etat des colonies). — Les Colonies françaises (5e vol.). Paris, 1890.
MAGER. — Atlas colonial. Paris, 1884.
RECLUS (Elisée). — L'Afrique septentrionale (2e vol.). Paris, 1885.
RIIM (Louis). — Marabouts et Khouan. Paris, 1887.
— Nos Frontières sahariennes. Paris, 1888.

ROLLAND (Georges). — Géologie du Sahara et aperçu géologique sur le Sahara. Paris, 1890.

SABATIER (Camille). — La Question du Sud-Ouest. Oran, 1880.

— Mémoire sur la Géographie physique du Sahara central. Paris, 1880.

SCHIRMER. — Le Sahara. Paris, 1893.

TCHIHATCHEFF (de). — Le Sahara. Revue des Deux-Mondes, 1889.

VUILLOT (le père). — Exploration du Sahara, Paris, 1895.

ZITTEL. — Die Sahara. Munich, 1884.

OUVRAGES SPÉCIAUX AU TRANSSAHARIEN

BLERZY. — Les chemins de fer transsahariens. Revue des Deux-Mondes, 1879.

BOURDE. — Le chemin de fer transsaharien. Revue des Deux-Mondes, 1881.

CARDON. — Les chemins de fer algériens. Paris, 1858.

DUPONCHEL. — Le chemin de fer transsaharien. Montpellier, 1879.

— L'Afrique centrale et le transsaharien. Paris, 1888.

HANOTEAU. — Essai de grammaire de la langue tamachek. Paris, 1860.

PHILEBERT. — La Conquête pacifique du continent africain. Paris, 1888.

PHILEBERT et ROLLAND. — La France en Afrique et le Transsaharien. Paris, 1890.

ROLLAND. — Le Transsaharien un an après. Paris, 1891.

HAYFELDER (doct.). — Die Transkaspische Eisenbahn. Berlin, 1884.

PÉRIODIQUES

Annales de Géographie.
Bulletin consulaire français.
Bulletin de l'Afrique française.
Bulletin et Comptes-rendus de la Société de Géographie de Paris.
Chroniques géographiques du Tour du Monde.
Petermann Mittheilungen.
Revue algérienne et coloniale.
Revue de géographie (Drapeyron).
Revue de géographie internationale (Renaud).
Revue scientifique (Rose).

TABLE DES MATIÈRES

UNE PROCÉDURE

DE MISE EN DÉCRET

D'une Terre féodale

AU XVIIe SIÈCLE

Til-Châtel est un beau village, situé sur les bords de la Tille et dominé jadis par une puissante forteresse, dont il ne reste plus que quelques vestiges sans grand intérêt.

C'était déjà à l'époque gallo-romaine une station d'une grande importance stratégique ; il y avait un castrum dont on a retrouvé les traces (Tilæ castrum). — Cette station commandait la vallée des Tilles à l'ouest, la plaine à l'est, et la voie romaine au midi et au nord.

Ce village, tantôt appelé Tricastel, tantôt Trichatel, tantôt Trichateau, Tréchateau et enfin Til-Châtel, dépendait de la province de Champagne; néanmoins nos ducs en ont pendant longtemps revendiqué la suzeraineté contre les évêques de Langres; mais en l'année 1153 (1), le roi Louis VII mit fin à ce litige, en décidant que Til-Châtel resterait aux évêques, et que les ducs seraient tenus de leur rendre en personne foi et hommage, pour les terres qu'ils posséderaient sur le territoire de l'évêché.

(1) *Chronique de l'évêché de Langres*, par Vignier, publiée par E. Jolibois, page 144.

Il est à croire qu'ils n'ont pas tenu grand compte de cette décision royale, car on voit (1), en 1184, le duc Hugues III permettre à Guy I, sire de Tricastel, de fortifier son château ainsi que l'était le bourg, dit la charte, les murailles ne devant avoir que la hauteur d'une lance sans bataille et sans mur de devant, et de son côté, Guy promet de secourir le duc de toutes ses forces et perpétuellement, excepté contre l'évêque de Langres et son chapitre. Hugues donne en outre à Guy la ville et le château de Lux, qui étaient de son propre alleu.

Ces prétentions des ducs sur Til-Châtel ne furent jamais complètement abandonnées par eux, car on voit qu'ils ne cessent, pendant la première moitié du XVe siècle, de faire informer sur ce qu'ils appelaient les enclaves du duché, *Til-Châtel, Bèze, Fontaine-Française*, et notamment en 1442 (2), époque à laquelle il intervint un traité entre les procureurs des ducs et des évêques, par lequel il était décidé que ces villages seraient terres de surséances jusqu'à une époque déterminée. En somme, le dernier mot resta aux évêques, et le seigneur de Til-Châtel devint le premier baron du duché de Langres ; en cette qualité il avait le grand honneur de tenir la bride de la

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10,470.
(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 258.

mule ou du cheval du prélat, lorsqu'il faisait son entrée dans sa ville épiscopale, et après la cérémonie, l'animal restait sa propriété.

Ces sires de Til-Châtel (1) furent de puissants barons ; on voit ce même Guy I signer comme témoin, en 1187, la charte d'affranchissement de la commune de Dijon ; un autre en était le gardien en 1260, et un Hugues de Til-Châtel fut tué à la bataille de la Massoure, à côté de saint Louis, dont il portait l'oriflamme. Ils avaient une grande réputation, même de probité, car en 1248, lorsque l'évêque Hugues IV se croisa, il avait, avant son départ, constitué pour son mandataire temporel Jean de Til-Châtel, maréchal de Bourgogne, en prenant soin de dire : « *qu'il était homme de grande probité quoique guerrier.* » C'est à leurs grandes richesses et à leur munificence que l'on doit cette remarquable église de Til-Châtel classée à juste titre, grâce aux instances de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, parmi les monuments historiques de France.

Cette famille s'éteignit avec Guiot ou Guy III, mari d'Isabelle de Rochefort. Ils ne laissèrent qu'une fille, Jeanne. Isabelle de Rochefort convola en secondes noces avec Humbert de Rougemont, dont le fils Thibaut épousa Jeanne, en

(1) Les sires de Til-Châtel avaient pour armes une clef en pal, pour indiquer que leur terre ouvrait et fermait la Champagne du côté de la Bourgogne.

1315. Les Rougemont régnèrent à Til-Châtel sans grand intérêt environ un siècle, et en 1463 la seigneurie fut partagée par moitié entre Catherine de Rougemont, veuve en premières noces de Charles de Saint-Bris et épouse de Jean de Neufchatel, seigneur de Saint-Aubin, et Alexandre de Saulx, tous deux héritiers de leur oncle Thibaut de Rougemont.

Catherine de Rougemont et Alexandre de Saulx vendirent leurs deux portions, en 1495, à Antoine de Baissey, seigneur de Longecourt et d'Izeure, grand bailli de Bourgogne. Il reprit cette terre de fief l'année suivante en présence de Claude de Charmes, abbé de Saint-Bénigne, et de Jean de Baissey, seigneur de Gemeaux, un des défenseurs de Dijon, lorsqu'il fut assiégé par les Suisses en 1513. Après Antoine, Claude de Baissey, puis Engilbert qui avait épousé Claudine du Chatelet, et qui mourut en 1530, laissant trois enfants mineurs, Jean, Jeanne et Claudine.

Du vieux château de Til-Châtel, il ne reste qu'une porte de la deuxième enceinte devant laquelle se trouvait un pont-levis. Au-dessus de cette porte, il existe encore deux chambres dans lesquelles on voit, répétées trois fois, avec la date de 1537, les armes des Baissey, qui sont : d'azur à trois quintefeuilles d'argent posées deux et une ; elles sont timbrées d'un bonnet religieux d'où

pendent des glands que j'avais pris d'abord pour les insignes d'un cardinal, mais j'ai fini par découvrir que ces attributs religieux rappelaient que la terre de Til-Châtel avait été gérée et administrée, jusqu'à la majorité des mineurs d'Engilbert de Baissey, par Jean de Baissey, abbé de Jard, du diocèse de Luçon, protonotaire apostolique du Saint-Siège; c'est lui qui reprit de fief, au nom de ses mineurs, entre les mains de l'évêque cardinal de Langres, Claude Longvic, en 1536.

L'un des mineurs, Jean, devenu majeur, resta propriétaire de la seigneurie, par suite d'un arrangement intervenu avec ses sœurs; il épousa Anne Marmier, veuve en premières noces de Pierre d'Orsans du comté de Bourgogne. Les d'Orsans avaient été, de père en fils, maréchaux de l'Empire, et ils avaient vendu cette charge à Nicolas Perrenot de Granvelle, chancelier de l'Empereur Charles-Quint.

Du mariage de Jean de Baissey avec Anne Marmier naquit une fille Anne, qui épousa en premières noces Henri de Vienne, baron de Chevreau, et en secondes noces Charles comte des Cars, baron d'Aix et de la Mothe, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier des deux ordres du Roi; on trouve qu'à l'occasion de ce mariage Charles des Cars, évêque de Langres, offrit à sa future nièce des bijoux en valeur de 3000 livres. Cette double union fut stérile.

La famille du Châtelet, dont il va être parlé, était alliée aux Baissey, on l'a vu, par le mariage d'Engilbert avec Claude du Chatelet. Leur fils Jean avait épousé Anne Marmier, laquelle avait eu, de son premier mariage avec Pierre d'Orsans, une fille Lucrèce, qui épousa Erard VI du Châtelet; celui-ci se trouvait donc le beau-frère utérin d'Anne de Baissey, qui n'ayant pas d'enfants, et la terre de Til-Châtel étant grevée de dettes hypothécaires considérables, du consentement de son mari Charles des Cars, en fit donation, avec toutes ses dépendances, à Erard du Châtelet, suivant un acte dressé le 23 avril 1618, par les notaires Simon et Mongin, du bailliage de Bassigny. Cette donation était faite à la charge par le donataire de payer 160,000 livres, savoir :

50,000 aux créanciers hypothécaires ;

60,000 à sa femme Lucrèce d'Orsans, sœur utérine de la donatrice ;

50,000 à Gabrielle du Châtelet, sa fille, pour lui servir de dot.

En agissant ainsi, Anne ne se doutait pas qu'elle dotait la future seconde femme de son mari Ch. des Cars.

Les du Châtelet étaient originaires de Lorraine ; ils descendaient en droite ligne de Thierri de Lorraine, fils de Simon dit du Diable, neveu du duc Ferri II, qui régna de 1206 à 1213. Ils portaient à

l'origine les mêmes armes que la maison régnante: *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent posés dans le sens de la bande,* qui furent remplacés plus tard par trois fleurs de lis d'argent.

On trouve, dans cette famille, Erard IV, qui avait servi de caution pour l'exécution des conditions de mise en liberté de René, duc de Bar, fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville.

Ils avaient une haute idée de leur race et de leur sang, car l'un d'eux, mort en 1280, avait ordonné par son testament de creuser son tombeau dans un des piliers de l'église de Neufchateau, et d'y placer son corps debout, afin que les roturiers ne lui marchent pas sur le ventre (1) !

Erard VI devint donc seigneur de Til-Châtel, d'Echevannes, des Véronnes, Marcilly, Gemeaux en partie, baron de Bourberain et autres lieux, par la donation que lui fit Anne de Baissey en 1618. Il s'empressa de qualifier sa terre de marquisat, et à partir de cette époque on le voit, ainsi que ses enfants et ses successeurs, prendre le titre de marquis de Tréchateau (2).

Il s'intitulait aussi baron de Thons, de Bulgné-

(1) Gabriel Peignot, *Choix de testaments*, tome I.

(2) Erard fut le premier du Châtelet qui fut seigneur de Til-Châtel ; c'est par erreur que Dom Calmet, biographe de la famille, donne le titre de baron ou de marquis de Trichâteau aux ancêtres d'Erard, erreur qui a trompé beaucoup d'historiens.

ville, seigneur de Lomont. Bien que Lorrain, et suivant en cela l'exemple de son père et de son frère aîné, il mit son épée au service de la France. Il était gentilhomme de la chambre du roi Henri III, mestre de camp d'un régiment de gens de pied français, ce qui ne l'empêchait pas d'être colonel des gardes suisses du duc de Lorraine et capitaine de ses gardes du corps.

Il fut fait prisonnier, avec le marquis de Mirebel, en combattant contre les ligueurs, au mois de février 1591, dans une charge qu'il donna près de Saint-Seine-sur-Vingeanne contre les troupes de M. de Guyonvelle (1).

Henri III et Henri IV lui demandèrent en maintes circonstances aide et appui, le priant de lever des compagnies d'hommes d'armes et lui promettant d'avoir bonne souvenance de sa fidélité et affection à leur service. Henri IV, notamment, lui écrivait, le 11 août 1590 : « d'user de diligence s'il voulait se trouver à la bataille qu'il devait donner à ses ennemis ». Il fut maréchal de Lorraine, gouverneur de Langres, puis de la ville de Gray, ambassadeur en Suisse, et mourut, le 19 décembre 1648 (2), à l'âge de 86 ans ; il fut enterré en l'église de Til Châtel, où sa tombe se voit encore. Dieu avait largement béni son union avec

(1) *Mémoires du conseiller Breunot*, tome I, page 65.

(2) L'épitaphe de sa tombe porte qu'il est mort en 1630, c'est une erreur, puisqu'il a signé l'acte de donation de 1644.

Lucrèce d'Orsans, car il eut vingt enfants, dont seize filles, c'était là un troupeau d'une direction et d'une conduite difficiles, ainsi qu'on le verra plus loin.

La vie qu'il menait à Til-Châtel, vie de misère dorée, était celle des seigneurs de ce temps, presque tous ruinés, habitant de vieux châteaux démantelés, débris d'un autre âge, qui étaient à chaque instant pris et repris par l'ennemi, comme celui de Til-Châtel pendant la Ligue.

On voit dans les comptes de son régisseur, ce qui prouve sa grande gêne, que Madame emprunte 200 livres chez Richard, orfèvre à Dijon, et qu'elle lui donne en gage son plat bassin d'argent. On achetait du vin blanc à la bouteille pour faire un breuvage aux vaches malades, puis on les conduisait ainsi que les brebis souffrantes à sainte Gertrude, à Selongey; mais comme on ne donnait que 20 sous à la sainte, la guérison a dû se faire attendre. Pour se créer des ressources, il instituait, moyennant finances, des notaires, à Til-Châtel, Bourberain, Echevannes, aux Véronnes, à Orville, à Chazeuil, et dans tous les lieux où il était haut justicier, si bien qu'à un moment, il y en avait 17 sur ses terres ; il est vrai de dire que presque toutes ces charges s'éteignirent d'elles-mêmes, faute de clients.

Il avait aussi, contre paiement, autorisé la création de plusieurs fours particuliers, dispensant

ainsi leurs propriétaires de cuire au four banal. Les actes portant sa signature se terminent par cette formule, qui était l'apanage des rois : *car tel est notre plaisir.*

En 1646, son personnel était composé :

D'un gentilhomme écuyer qui avait nom de Pillois, aux gages de 100 livres ;

D'un précepteur pour le petit marquis, aux gages de 75 livres ;

D'un valet de chambre,

D'un grand laquais,

De Mlle de Meurecourt, dame de compagnie de Mme la marquise,

De deux femmes de chambre,

D'une cuisinière-boulangère,

D'une nourrice, *sans doute en permanence,*

Plus, de deux valets de pied, tous ces derniers pour leur entretien.

Le cocher était payé 60 livres.

Il y avait encore deux valets de charrue, un gardien des poulains et deux servantes pour le bétail rouge.

Quoique ayant un personnel encore respectable, le maréchal s'en tirait à bon compte, puisqu'il ne déboursait que 275 livres, pour son écuyer, son cocher et son gardo, tous les autres étant à son service, pour leur entretien, et quel entretien !

Il y avait à Til-Châtel un prieuré et une paroisse et par conséquent un prieur et un curé, de là une

rivalité entre eux qui amena souvent des discussions de préséances regrettables, même en plein office.

Erard prenait le parti du curé, car il était sans cesse en discussion avec le prieur, à propos de revendications réciproques sur des droits féodaux jadis confondus et assez mal définis ; aussi faisait il à ce brave homme, qui ne relevait en rien du château, toutes les niches possibles.

Un jour, il se souvint que Guy, seigneur et bienfaiteur de Til-Châtel, avait, en 1184, donné le four banal du haut, situé en face le donjon, au prieuré, mais à la condition qu'il y aurait un droit de gîte avec entretien pendant trois semaines, pour un écuyer ou toute autre personne de sa suite, un oiseau de *poingt* et deux chiens.

Si le maréchal aimait la guerre et ses dangers, il ne dédaignait pas la chasse et ses plaisirs ; or un soir qu'il revenait de courir le sanglier, il eut l'idée d'envoyer son piqueur, accompagné de son équipage, frapper à la porte du prieuré pour y demander gîte et nourriture. Ce fut le prieur en personne qui vint ouvrir. Il écouta d'abord assez patiemment, ne comprenant rien à la demande qui lui était faite ; puis tout à coup il entra dans une sainte colère, et envoya le piqueur à tous les diables, lui jeta violemment la porte au nez, pendant qu'Erard, dissimulé dans l'ombre, riait aux éclats.

L'affaire ne paraît pas avoir eu de suites, car le seigneur avait d'autres préoccupations plus sérieuses ; il se rendait souvent à Paris, et l'on trouve sur son *Livre de raison*, à côté des adresses des dix-sept maréchaux de France, celles de nombreux procureurs et de ses créanciers, auxquels il allait demander des délais pour se libérer des 88210 livres de principal et autant d'arrérages qu'il leur devait.

J'ai dit qu'il avait eu vingt enfants, c'est là un titre à la reconnaissance de la postérité. Son fils aîné Henri était mort laissant une fille Marie; le droit d'aînesse advint donc à Antoine, son second fils. On trouve encore Florent et Erard, et parmi les filles, Gabrielle, qui épousa, après la mort d'Anne de Baissey, Charles des Cars ; puis Charlotte, qui fut l'héroïne d'une aventure rappelant le rapt de Mlle de Brun par Henri de Tavanes-Mirebel, et que M. J. Garnier nous a contée avec son humour et son esprit habituels; aussi je ne puis résister au plaisir de lui emprunter ce récit :

« Parmi les vingt enfants qu'Erard du Chatelet avait eus de sa femme Lucrèce d'Orsans, on comptait une fille du nom de Charlotte, qu'on avait fait entrer au chapitre de Remiremont. Née en 1602, elle avait eu pour parrain l'évêque de Langres, Ch. des Cars, et pour marraine sa grand' mère maternelle, Claire de Choiseul.

« M. du Chatelet résidait souvent à Til-Châtel ;

Charlotte y fit la connaissance de Claude de Rougemont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, dont la noblesse était plus que douteuse. Bien qu'elle eût doublé le cap de la quarantaine, elle s'en amouracha au point de lui faire une promesse de mariage. La chose venue aux oreilles de son père, il exigea la remise de cette promesse. Il fit à sa fille de vives remontrances, lui représenta le déshonneur qui s'attacherait à un mariage clandestin avec un homme sans biens, sans naissance et il finit par la menacer de la déshériter. Charlotte parut touchée et fit de belles promesses. Ceci se passait le 2 septembre 1643.

« Quelques jours après, notre chanoinesse qui, en prévision de l'exhérédation annoncée, s'était saisie de toutes les valeurs qu'elle avait pu trouver, se faisait enlever dans un carrosse escorté de soldats et disparaissait avec son amant.

« A cette nouvelle, M. du Chatelet dénonça les coupables au procureur général à Dijon, et au conseil du roi à Paris. Vaines furent les recherches ! Au surplus le scandale était produit et le mal irréparable. Le mariage eut donc lieu, mais le maréchal, blessé dans son orgueil et dans ses affections, ne revint jamais sur sa détermination.

« Le 2 août 1643, il mandait son notaire Nicolas, d'Is-sur-Tille, au moulin de Faiterive, et après avoir déposé entre ses mains copie de la promesse

de mariage, il formulait l'acte par lequel il déshéritait sa fille. Il mourut 5 ans après. »

Il est intéressant, ce me semble, de reproduire cette promesse de mariage qui témoigne des aspirations et de l'esprit d'indépendance qui animaient alors une chanoinesse de Remiremont.

« Je soussignée promet par cette lettre, foy de mariage à M. Claude de Rougemont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service du roy, lui promettant de l'épouser et prendre pour mary aussitôt que je le pourrai sans contrainte, encore que la chose donne du mécontentement à M. le maréchal du Chastelet, mon père.

« Fait à Til-Châtel, le 10e jour d'avril 1643.

« Signé : Charlotte DU CHASTELET. »

Les valeurs emportées par notre héroïne sont décrites dans les doléances qui précèdent l'acte d'exhérédation ; il y avait une quantité de bonnes obligations, des papiers importants et enfin, ce qui était le plus sûr, une somme de 19,000 fr. en or, du moins le maréchal l'affirme, sa situation précaire permet toutefois d'en douter.

Enfin l'acte se termine ainsi :

« Et afin que la dite exhérédation soit connue, ainsi que la faute de ma fille Charlotte, je veux, dit-il, que le présent contrat soit publié partout

où besoin sera et déposé en l'étude du notaire Nicolas. »

Charlotte ne perdit pas grand chose à cette exhérédation, Erard étant ruiné et son pauvre marquisat grevé au delà de sa valeur. Les frères et sœurs de Charlotte ne furent pas aussi impitoyables que leur père, car j'ai trouvé que sa sœur Gabrielle, qui avait épousé en premières noces Ch. des Cars et en secondes noces Charles de Narbonne, marquis d'Hocquincourt, lui laissa par testament 500 livres de rente viagère. Le testament dit bien : « Je laisse à ma sœur Charlotte, dame de Rougemont (1).

Quant au maréchal, il avait été bien mal inspiré d'aller rendre ses doléances authentiques en les confiant à un notaire qui, en les consignant dans ses minutes, devait les transmettre à la postérité ; c'est en pareil cas que le silence s'impose.

Les créanciers d'Erard devenant de plus en plus pressants, il crut les calmer en abdiquant ; aussi prit-il le parti de se dessaisir des seigneuries de Til-Châtel, mouvances et dépendances au profit de son fils Antoine.

(1) Ce Rougemont était-il sans naissance ? j'en doute et j'ai des raisons de croire qu'il devait être apparenté aux Rougemont qui avaient été seigneurs de Til-Châtel, cas auquel on pourrait dire que ses ancêtres valaient ceux des du Châtelet, peut être aussi était-il le descendant d'un bâtard de la famille, car il y a eu à Til-Châtel, au XVIIe siècle, un Alexandre de Rougemont dit le bâtard de Rougemont.

C'est le notaire Gauthier, de Gemeaux, qui fut appelé cette fois à prêter son ministère, et à la date du 21 mars 1644, il reçut l'acte par lequel Erard donnait à son fils le marquisat de Til-Châtel, comprenant : ce village, plus Bourberain, la Grange Noire, la forêt de Velours, Echevannes, Véronnes-les-Grandes, Véronnes-les-Petites, Clos de Gemeaux, Brognon, Spoix en partie, la rente d'Artaut et Marcilly en partie, etc.

Il était stipulé dans cette donation que les choses données tiendraient lieu de propre et entier patrimoine, tant audit seigneur qu'à ses enfants mâles en ligne directe, procréés en légitime mariage, avec substitution au profit de l'aîné et sans que nul y puisse rien prétendre, fors dame Elisabeth d'Haraucourt, femme du donataire, parce que celui-ci emploierait les fonds dotaux ou partie d'iceux à l'acquittement des dettes auxquelles les choses données sont affectées. Erard impose en outre à son fils l'obligation de payer tous les créanciers hypothécaires existant sur les biens donnés.

L'acte est passé à Véronnes-les-Grandes, en la maison de M. Bonfils, procureur d'office.

On a remarqué que déjà le notaire Nicolas avait rédigé l'acte d'exhérédation de Charlotte du Chatelet, au moulin de Faiterive près Is-sur-Tille; cela tenait à ce que Til-Châtel était terre de Champagne, et que les notaires royaux du duché

ne pouvaient instrumenter que dans la province de Bourgogne où se trouvaient Faiterive et Véronnes. Il y avait bien à Til-Châtel des notaires, mais c'étaient des notaires *authentiques*, c'est-à-dire nommés par les seigneurs et dans la capacité desquels ceux-ci, quoique les ayant institués, n'avaient qu'une confiance restreinte.

On voit qu'il n'en était pas ainsi du notaire royal Gauthier, de Gemeaux, car la rédaction de cet acte de donation, compliqué de substitutions, de reprises et d'hypothèques, témoigne d'une compétence professionnelle particulière, qu'on est étonné de rencontrer chez un modeste tabellion de village au XVII[e] siècle.

Il faut croire, que la dot de Louise d'Haraucourt, sur laquelle on comptait pour désintéresser les créanciers hypothécaires existant sur le marquisat de Til-Châtel, avait déjà reçu une autre destination, car ceux-ci devenaient de plus en plus pressants, et l'un d'eux, que sa situation rendait plus indépendant que les autres, se décida à poursuivre. Ce créancier était Philibert-Claude Potet, conseiller au Parlement de Bourgogne, baron de Saint-Germain, commissaire aux requêtes du Palais; il lui était dû 26,000 livres, et pour en obtenir le paiement il fit signifier, le 16 juin 1657, par exploit de l'huissier Mitrudet (qui a soin de mentionner qu'il instrumente dans tout le royaume) un commandement à Antoine du

Chatelet, d'avoir à s'acquitter du montant de cette somme.

Naturellement le débiteur garda le silence ; alors l'huissier commença par se rendre à Montsaugeon, d'où était mouvante la terre de Til-Châtel, et à la sortie de la messe, sur la place publique, devant le peuple, il apposait les panonceaux royaux aux armes de sa Majesté, et suspendait l'exploit de saisie à la porte de l'église, puis le dimanche suivant, après avoir remis copie au saisi, qui le rudoya, il remplissait les mêmes formalités devant la porte du château de Til-Châtel, sur laquelle il plaçait un cachet de cire avec trois fleurs de lys.

Il procédait de même pour les biens situés à Bourberain, Véronnes, Echevannes, Gemeaux, etc. Ces formalités étaient suivies de six criées successives faites, de quinzaine en quinzaine, sur les places publiques et au prône des paroisses où étaient situés les immeubles.

La publicité des hypothèques n'existant pas alors, ces criées avaient pour but de prévenir les créanciers hypothécaires et autres intéressés, afin qu'ils puissent sauvegarder leurs droits. Les curés de Marcilly et de Til-Châtel, sans doute influencés par leur seigneur ou craignant de lui déplaire, refusèrent de faire les publications ; or comme à cette époque la moindre inobservance d'une formalité pouvait entraîner la nullité de

toute la procédure, on dut saisir la justice, qui ordonna que le refus constaté vaudrait publication, et que cette publication serait encore remplacée par des affiches posées aux portes des églises.

Après ces six criées, qui prirent six mois environ, la procédure fut renvoyée à l'examen de trois avocats, qui vérifièrent si elle était bonne et valable, et en ordonnèrent le dépôt au greffe du bailliage de Langres, ce qui eut lieu le 28 novembre 1657. On nomma alors un séquestre chargé d'administrer les biens saisis, jusqu'au moment de la vente.

Antoine du Chatelet, qui voulait temporiser, se pourvut au conseil privé du roi, et par arrêt du 26 février 1659, la procédure et toutes les contestations présentes et à venir furent renvoyées à la chambre de l'édit, au Parlement de Paris. Le saisi fut débouté de son opposition et, par arrêt du 7 août 1659, condamné aux dépens et à l'amende.

La Cour désigna un de ses membres commissaire chargé de lui faire rapport sur tous les incidents qui se produiraient. Nouveau pourvoi du saisi pour obtenir un délai de six mois afin de se libérer. La Cour, par arrêt du 7 mai 1660, le lui accorde, mais le saisissant Potet forme opposition à cette décision, et le 19 juillet 1660, l'arrêt est rapporté en ordonnant que les poursuites des années 1658-1659 sortiraient leur plein effet.

Alors intervient Marie du Chatelet, fille d'Henri l'aîné des enfants d'Erard décédé, qui demande à ce qu'il soit distrait de la saisie, le château de Til-Châtel qui lui appartient par préciput, tant en qualité d'héritière de Henri du Chatelet, son père, héritier lui-même en partie de dame Lucrèce d'Orsans, en son vivant femme d'Erard, à laquelle ladite terre appartenait pour moitié, que comme représentant ledit Henri du Chatelet en la succession d'Erard, son père, propriétaire de l'autre moitié. Mais ces prétentions, qui n'avaient pas même l'apparence d'un droit, furent repoussées par arrêt du 17 juillet 1660.

Pendant que ces procédures suivaient leur cours, sinon pour les arrêter, mais au moins pour les retarder, Antoine du Chatelet, à la date du 15 juillet 1659, et par acte reçu Nicolas, notaire à Is-sur-Tille, avait vendu le marquisat de Til-Châtel à son frère Erard VII qui, malgré la saisie, se considérant comme légitime propriétaire, en prenait solennellement possession sous la grande halle du village, en présence de tous les habitants et des officiers de justice, qui le reconnurent comme leur seul et véritable seigneur ; de là il se transporta à l'église où on lui offrit l'eau bénite, et assisté de son procureur fiscal et du bailli, il entra solennellement au château. Procès-verbal fut dressé de cette cérémonie.

Les biens saisis ne sont pas transmissibles ;

aussi ne fit-on pas même l'honneur à ces deux compères de demander la nullité de cette vente dolosive, elle tomba d'elle-même.

Il faut croire que le saisi avait pour conseil un maître *Chicaneau*, car nous ne sommes qu'au début des incidents qui devaient prolonger si longtemps cette procédure, cependant encore relativement courte, si l'on en juge par d'autres du même genre, et notamment par une mise en décret, à la même époque, d'un bien de roture situé à Dijon et à Villecomte, qui dura quinze ans; aussi lorsque l'adjudication fut tranchée le saisissant, le saisi, les procureurs de la cause, tous étaient morts.

Mais, voici venir les manants et habitants de Bourberain, qui demandent à ce que la vente sur saisie n'ait lieu qu'à la charge de deux transactions passées entre les anciens seigneurs dudit Bourberain et les habitants de ce lieu, les 31 janvier 1512 et 14 novembre 1575, concernant leurs libertés, franchises, privilèges et droits de paisselis dans la forêt de Velours, droit qui existe encore aujourd'hui.

La Cour rend un arrêt contradictoire en novembre 1660, décidant que l'adjudication n'aura lieu que sous les réserves des droits des habitants de Bourberain. Elle fixe la mise à prix des biens saisis à 60,000 livres et décide : « que la vente « se fera à la Cour des Aides du Parlement de

« Paris, après affiche devant les portes du Palais « de Justice, du Châtelet, de l'église Saint-Barthé- « lemy, du château de Til-Châtel, aux greffes « de Véronnes, Echevannes, Gemeaux, Bourbe- « rain, Marcilly.

« Que des publications seront faites à la grand' « messe des églises de ces villages, et attendu le « refus des curés de Marcilly et Til-Châtel, la « Cour ordonne qu'elles seront remplacées par « des affiches et que la rébellion du seigneur « contre le sergent, qu'il avait empêché de faire « une publication, vaudrait comme si elle avait « eu lieu. »

Enfin, qu'il y aurait affiche et publication à Langres, puis que l'on pourrait enchérir au greffe de la Cour des Aides à partir du 12 septembre 1661, et des affiches ainsi conçues furent apposées partout où se trouvaient les biens :

« *De par le roy et nos seigneurs du Parle-* « *ment en la chambre de l'édit. On fait savoir* « *à tous qu'il appartiendra que le 7 novembre* « *1661, il sera, en ladite cour et chambre de* « *l'édit, procédé à l'adjudication pure et simple* « *des château, terre, seigneurie et marquisat* « *de Til-Châtel, etc., saisis sur Antoine du* « *Chatelet, marquis dudit lieu, par Philibert* « *Potet, sur la mise à prix de 60,000 fr.* »

Le seigneur du Châtelet s'adresse alors au roi pour obtenir un délai de grâce, attendu, dit-il,

que s'il n'a pu payer le poursuivant, c'est en raison de ce que l'armée allemande, commandée par Galas, avait occupé et ruiné le pays.

Or, à cette époque (1636), il n'était pas seigneur de Til-Châtel ; le roi n'y regarda pas de si près et fit droit à la demande, en accordant un délai de six mois qui expirerait en décembre 1661, mais avec défense au saisi de se pourvoir à nouveau, ce qui ne l'empêcha pas de faire intervenir le sieur Nicolas Tabourot, prieur de Til-Châtel, et le recteur de l'hôpital de Véronnes, qui s'opposèrent à la vente, parce que cette terre était chargée de droits et d'aumônes au profit des établissements qu'ils représentaient, ils en demandaient la reconnaissance.

Arrêt du 6 avril 1662, qui met les parties hors de cause, en invitant Tabourot et le recteur à se pourvoir à l'ordre lors de la distribution du prix.

Nouvelle opposition formée par Claude Mariotte, tabellion à Til-Châtel, qui dit : que les droits de tabellionage sur la seigneurie lui appartiennent et non au sieur du Châtelet, et qui déclare s'opposer à la vente, à moins qu'ils ne soient reconnus à son profit.

Arrêt de mai 1662 conforme à cette prétention.

Puis arrivent tous les créanciers, au nombre de 60, notamment le chapitre de Langres ; il est inutile de s'en occuper, je me contenterai de dire qu'avant d'arriver à l'adjudication définitive, la

Cour rendit plus de quarante arrêts divers.

On a vu que les enchères étaient ouvertes; ces enchères ne se faisaient pas concurremment et à la même audience comme dans les ventes actuelles ; la personne désireuse d'acquérir se rendait au greffe, faisait une enchère qui était consignée sur le registre. Des criées rendaient cette enchère publique. Un autre acquéreur se présentait et augmentait le chiffre, et ainsi de suite jusqu'à ce que le délai fixé pour enchérir soit expiré.

C'est ainsi qu'un sieur Tribord, procureur, prend la mise à prix de 60.000 livres, il est déclaré adjudicataire, sauf nouvelle enchère dans la quinzaine. Personne ne s'étant présenté, Tribord conclut à ce que la Cour le déclare propriétaire, mais un arrêt remet de nouveau à quinzaine.

Pendant ce délai, le prix de la terre mise en décret est porté successivement à 80.000 livres, 90.000 livres, 120.000 livres, 140.000 livres, 150.000 livres, 180,000 livres et enfin un dernier effort est tenté par le procureur M[e] *Secousse* qui la porte à 198 000 livres. Il est déclaré adjudicataire et annonce que c'est pour le compte de Claude Housset, seigneur de *Houssaye*, conseiller du roi, secrétaire de S. M., maison et couronne de France et de ses finances, chancelier de Monsieur frère du roi et trésorier des parties casuelles de S. M. ; ce qui est ratifié par la Cour, le 7 avril

1662, à la charge par l'acquéreur de respecter les droits des tiers, notamment ceux des habitants de Bourberain, de Tabourot, prieur, et de Mariotte, tabellion.

Immédiatement après l'adjudication, le prix fut déposé à la Caisse des dépôts et consignations, et l'ordre ouvert sans désemparer. Le juge délégué mit en distribution la somme de 198.000 livres, plus 7.198 livres, solde du compte du séquestre.

Je passe sur la procédure de l'ordre qui fut terminé cette même année 1662, et j'arrive aux incidents qui accompagnèrent et suivirent cette mise en décret.

Il ne faut pas croire que les nombreuses formalités édictées autrefois en matière d'expropriation, par les lois de l'époque, avaient pour but de procurer des épices aux juges et des honoraires aux procureurs et aux huissiers, il n'en était rien, le but était tout autre.

La propriété alors était chose sacrée, on avait pour elle un respect que nous soupçonnons à peine, respect qui, plus tard, était encore partagé par la Convention nationale, qui avait décrété la peine de mort contre tout député qui oserait proposer une loi agraire. On ne voulait pas au XVII[e] siècle qu'un citoyen pût être dépouillé de son patrimoine de famille, sans qu'on lui eût accordé tous les délais possibles pour se libérer

ou pour s'entendre avec ses créanciers. Il existait encore une autre raison, je l'ai déjà indiquée, il n'y avait pas à cette époque de registres, ni de bureaux spéciaux pour les hypothèques, on était donc dans l'obligation de multiplier les actes de publicité, afin que les tiers fussent avertis et pussent faire reconnaître leurs droits pendant la procédure, ce qui simplifiait les formalités de l'ordre.

Aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, presque tous les fiefs furent vendus par justice, la vieille noblesse française s'était ruinée au service du roi, soit à la guerre, soit à la Cour et les droits féodaux, si lourds cependant à ceux qui les payaient, ne suffisaient pas pour subvenir aux dépenses somptuaires des grands seigneurs; aussi avaient-ils été obligés d'emprunter à des taux souvent usuraires et, ne pouvant payer, de voir vendre leurs fiefs à de riches bourgeois, magistrats ou financiers, témoin le baron du Housset, receveur des parties casuelles de S. M., qui va prendre le nom des nobles sires de Til-Châtel.

L'installation d'un nouveau seigneur était un jour de fête et de réjouissances pour les habitants d'un village. Voulant se bien faire venir de ses hommes, il remettait toutes les amendes encourues pour des contraventions et amnistiait tous ceux qui n'étaient pas encore condamnés; puis il offrait un bal à la jeunesse, un banquet aux

notables, de larges distributions de vivres étaient faites aux pauvres.

Les jeunes filles du village l'attendaient sur la place et lui offraient un bouquet, et après son installation officielle, qui avait lieu en présence de tous les habitants et des officiers de justice, il était conduit solennellement à l'église et de là au château, entouré par la foule qui lui servait d'escorte, précédée du ménétrier du village, et au bruit des salves de mousqueterie.

Le baron du Housset, fier de son nouveau titre, fut bien accueilli par la population, à qui les du Châtelet ne semblent pas avoir été sympathiques.

Sorti de l'église, il se dirigea vers le château, mais il en trouva toutes les barrières et portes closes. L'entrée lui en fut brutalement refusée. En homme prudent, il se retira, ne voulant pas exposer des jours deux fois précieux, à lui d'abord et ensuite à S. M. dont il gérait si bien les affaires, ainsi qu'on le verra.

Il fit appel à la justice pour prendre possession du château, qui était toujours occupé par Ant. du Châtelet et ses serviteurs, et requit le lieutenant-général du bailliage de Langres de l'aider et assister.

Celui-ci, accompagné du procureur du roi, du greffier, d'un huissier avec une escorte de douze hommes, se transporta de Langres à Til-Châtel,

et se présenta à la porte du château qui, malgré les nombreux assauts qu'il avait reçus, avait encore fière mine ; en voici du reste la description, prise dans les affiches de la vente par suite de décret :

« Le château principal manoir, fief, terre, seigneurie et marquisat de Til-Châtel, situé dans la paroisse de Saint-Florent, bailliage et coutume de Langres, consiste en bâtiments dans lesquels il y a salle, chambres et office en bas, chambres hautes et greniers au-dessus, couverts en tuiles, ledit château fermé de murailles et fossés, un pont-levis au-dessus de la porte dudit château, une tour appelée la tour des Cars, au-dessus de laquelle est la prison et deux chambres hautes où l'on monte par une échelle, une autre tour appelée le Donjon, grange et écurie, une grande basse-cour, anti-cour, colombier, écuries, remises de carrosse, le tout aussi couvert en tuiles. »

La petite escorte, commandée par le lieutenant-général du bailliage de Langres, se transporta à 8 heures du matin devant le château dont le pont était levé et la porte close; le procureur de M. du Housset (car celui-ci avait jugé prudent de s'abstenir) requit le lieutenant-général d'exécuter l'arrêt du Parlement de Paris, adjugeant à son maître la terre de Til-Châtel.

Alors le lieutenant-général ordonna à deux archers de frapper à la barrière qui se trouvait au-devant des murailles, et de faire connaître que la Justice était là ; ce qu'ayant fait, on vit soudain surgir, au-dessus de la porte, un nommé Spindarnus, espèce de spadassin à la barbe hirsute, genre *Don Annibal*, se disant gentilhomme du marquis du Châtelet, il était assisté de deux autres hommes.

L'envoyé leur fit connaître la présence du lieutenant-général et le but de leur mission, qui était de mettre en possession du château le nouvel acquéreur du Housset. Il lui fut répondu qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient déférer à cette demande, leur maître étant absent ; il aurait du reste, ajoutaient-ils, obtenu des lettres de surséances à l'exécution de la vente, et ils protestaient de nullité de toute la procédure.

Le procureur de du Housset revint alors auprès du lieutenant-général, qui se tenait à une distance respectueuse, et le requit de faire hacher et briser les barrières et ensuite les portes, si le sieur Spindarnus continuait à en refuser l'entrée; mais l'officier de justice, après avoir flairé les lieux et la mine agressive et peu rassurante des défenseurs du château, rendit une ordonnance ainsi conçue :

« Considérant qu'il nous a été rapporté, qu'outre les dites barrières et la porte que nous aperce-

vons, lesquelles ne servent d'entrée qu'à la basse-cour, il y a encore des doubles fossés, un donjon, un pont-levis dont l'ouverture ne peut être faite à tour de main ;

« Considérant que nous n'avons pas les forces nécessaires pour parvenir à entrer au château,

« De l'avis du procureur du roi, et en présence du sieur Spindarnus et des deux hommes enfermés avec lui, nous avons dressé procès-verbal et nous sommes transportés sur la place du village, où nous avons, par son mandataire, mis M. du Housset en possession de la terre de Til-Châtel, après l'avoir fait reconnaître pour le véritable et légitime seigneur, enjoignant d'intituler tous actes de justice en son nom, et faisant défense à Ant. du Châtelet, sa femme et ses enfants, de troubler ledit du Housset en sa jouissance à peine d'emprisonnement et amende.

« Et sera la présente lue aux paroisses dépendant des terres et marquisat de Til-Châtel. »

De là, le lieutenant-général se transporta à la forêt de Velours, où il constata que, pendant la saisie, elle avait été saccagée par tout chacun ; enfin, il arriva à Bourberain où, en présence du curé Denis Quantin et de plusieurs habitants, il mit le baron du Housset en possession de la maison seigneuriale et reçut le serment des forestiers et autres officiers de justice.

Il a été payé par le mandataire de du Housset :

Au lieutenant-général . . .	75 livres
Aux autres, chacun	15 livres

Avoir une seigneurie sans le château, c'est avoir une femme sans son cœur. Le pauvre baron du Housset comprenait bien qu'il ne pouvait rester dans cette posture, qui le rendait ridicule aux yeux de ses vassaux ; aussi il fit d'abord sommation au saisissant Philibert Potet, qui n'y pouvait rien, de le mettre en possession du château, et d'en faire sortir du Châtelet, mais le poursuivant ne s'en dérangea pas ; du Housset alors se décida à présenter une requête à la Cour, dans laquelle il concluait : à ce que l'arrêt de la chambre de l'édit soit exécuté, et que pour cette exécution le procureur général ou un conseiller commis se transporte sur les lieux, et qu'en sa présence, il lui soit permis de forcer les portes, en requérant, au besoin, les prévôts des maréchaux des provinces de Champagne et Bourgogne, et un nombre de gens de guerre et canons nécessaires pour forcer l'entrée.

Il priait aussi la Cour d'ordonner : que le sieur Antoine du Châtelet, le sieur Spindarnus, les domestiques et complices qui s'étaient introduits au château, soient pris de corps, amenés et conduits en bonne garde aux prisons de la con-

ciergerie du palais, pour leur être fait procès. Un arrêt conforme fut rendu, le 17 juin 1662 ; il condamnait, en outre, du Châtelet et son complice Spindarnus en 3,000 livres d'amende, et à être pris de corps.

C'est alors que le lieutenant-général, commis à cet effet, se transporta de nouveau à Til-Châtel avec la maréchaussée et quatre pièces de canon, qu'il braqua devant le pont-levis, mais il s'aperçut qu'il allait enfoncer une porte ouverte, le château ayant été abandonné, même et surtout par le gentilhomme Spindarnus, qui, sans aucun doute, ne paya pas l'amende, car il ne devait guère avoir pour tout bien qu'un seul vêtement, qui, à l'encontre de celui de don *César de Bazan* (1), devait être :

Un vieux pourpoint usé, jadis passementé,
Lui tenant froid l'hiver, le faisant laid l'été.

Le pauvre baron entra dans son château, mais il n'était pas encore au bout de ses peines. Lorsqu'il se présenta devant l'évêque de Langres, son suzerain, pour lui rendre hommage et reprendre de fief, il qualifia de marquisat sa nouvelle

(1) Don César.
.... *Je n'aurai jamais honte*
De mettre un beau pourpoint, brodé, passementé,
Qui me tient chaud l'hiver et me fait beau l'été.
Victor Hugo, *Ruy-Blas*, acte Ier, scène ii.

acquisition; on l'ajourna, en lui faisant observer que jamais Til-Châtel n'avait été un marquisat, mais simplement une baronnie.

Il intenta alors au conseiller Potet une instance en réduction de prix, basée sur ce qu'une baronnie est moins chère qu'un marquisat, et il intervint dans l'ordre encore pendant, pour faire admettre sa demande en diminution de prix; elle fut repoussée, ce qui ne l'empêcha pas, voulant en avoir pour son argent, de continuer à se qualifier de marquis gros comme le bras; du reste, les du Châtelet, dans leur disgrâce, continuèrent toujours à se qualifier de marquis de Tréchâteau, prétendant que ce titre leur étant personnel, ne pouvait avoir été vendu.

Les tribulations du nouvel acquéreur n'étaient pas encore terminées On a vu qu'il était chargé de l'administration des finances de la couronne, il faut croire qu'il avait un peu trop usé des parties casuelles de S. M., car il fut déclaré, par arrêt de la Cour des Comptes du 23 décembre 1683, reliquataire d'une somme de 680.000 livres, qu'il ne put ou ne voulut payer. Dans la crainte de se voir poursuivi et quelque temps avant l'arrêt de la Chambre des Comptes, il avait fait donation de sa terre de Lux à Mlle Catherine d'Aguesseau, sœur du chancelier, à l'occasion de son mariage avec Charles-Marie de Saulx-

Tavanes. C'est ainsi que la terre de Lux entra dans cette maison.

Le procureur général de la Chambre des Comptes, voulant exécuter l'arrêt qui condamnait du Housset, fit de nouveau mettre en décret la terre de Til-Châtel, mouvances et dépendances. Après des poursuites qui durèrent près de quinze ans, et laissèrent le temps à du Housset de mettre ses autres biens en sûreté, elle fut adjugée, le 6 juillet 1701, moyennant la somme de 146.000 livres, à Mme Marie d'Aguesseau, veuve alors de notre baron, tante du chancelier. Ce marquisat de Til-Châtel, car on continua à le qualifier ainsi, comprenait notamment Bourberain et la forêt de Velours; il entra dans cette même famille de Saulx-Tavanes, par suite du testament de Mme veuve du Housset, née Marie d'Aguesseau, qui le légua aux enfants de ses neveu et nièce, Charles-Marie de Saulx-Tavanes qui avait épousé Catherine d'Aguesseau, avec substitution au profit des aînés, en le déclarant incessible et insaisissable; c'est ce qui explique que, dans les nombreux naufrages que fit la fortune des Saulx-Tavanes, les terres de Lux, Til-Châtel, la forêt de Velours restèrent toujours dans leur patrimoine jusqu'en 1791. En cette année, les seigneuries de Til-Châtel, Bourberain, Gemeaux et autres furent confisquées et vendues par la nation, mais la terre de Lux et la forêt de Ve-

lours ne trouvèrent pas acquéreurs, elles restèrent domaines de l'État. Le 21 germinal an VIII, elles furent délivrées à Mmes de Castellane et Kercado, nées de Saulx-Tavanes, pour leur tenir lieu de leurs constitutions dotales. Ces dames revendirent ces biens à leur belle-sœur Mme la duchesse de Saulx-Tavanes, née Choiseul-Gouffier, qui les posséda jusqu'en 1852, époque à laquelle elles furent aliénées, à l'exception du château et d'une partie de la forêt, qui appartiennent encore aux descendants de cette illustre famille.

Gemeaux, le 20 septembre 1895.

A. Huguenin.

LA SECONDE RESTAURATION

ET

LA SECONDE OCCUPATION AUTRICHIENNE

A DIJON

(JUIN-DÉCEMBRE 1815)

PAR

PAUL GAFFAREL

I

Lorsque (1) arriva la nouvelle de la défaite de Waterloo, elle produisit à Dijon une impression de stupeur. Le désastre était si grand, si imprévu, la patrie se trouvait tellement compromise par cette irrémédiable catastrophe que tout le monde se sentit également frappé : mais, en politique, nul ne l'ignore, il est parfois d'étranges compromissions. On ne tarda pas à comprendre que c'était l'Empire, plus encore que la France, qui était frappé à mort, et les royalistes, inspirés par la haine qu'ils portaient à Napoléon, se félicitèrent de cette défaite, qui annonçait la prochaine et définitive restauration de la dynastie légitime. Ils n'osaient pas néanmoins se prononcer ouvertement, car l'Empereur n'était pas encore détrôné. Ne pouvait-il pas rallier ses soldats, et, par une seule bataille, regagner ce qu'il avait perdu? D'ailleurs, à Dijon, le drapeau tricolore flottait sur tous les édifices, les autorités installées par Napoléon n'avaient pas abandonné leur poste, et le

(1) Cf. Gaffarel, *Dijon et la première occupation autrichienne en 1814* ; — *La Première Restauration à Dijon* (*Revue Bourguignonne de l'Enseignement Supérieur*, 1894) ; — *Les Cent Jours à Dijon* (*Revue de la Révolution*, 1894).

général Veaux ne cachait pas son intention de se maintenir même par la force. Un des payeurs de l'armée, Dubard (1), s'étant avisé, on ne sait en vertu de quels ordres, de suspendre ses paiements, le général le manda pour lui adresser une verte semonce : « Il était fort échauffé, raconta plus tard Dubard. Il m'aborda brusquement, et, sans question préliminaire, me dit en faisant un geste assez vif : « Quand toutes les armées royales se-« raient ici, cela ne m'empêcherait pas de tuer « quelqu'un qui ferait mal le service! » Je dois dire qu'il revint sur-le-champ, avec générosité, de ce mouvement de brusquerie. »

On était donc dans l'incertitude. Nul encore n'osait se prononcer, et le rédacteur des Petites Affiches s'avançait singulièrement, lorsqu'il écrivait, dans son numéro du 21 juin 1815, « que tous ceux qui sont assez peu français pour se réjouir d'un revers, que tous ceux à qui leur correspondance apprend un malheur public deux jours avant que la nouvelle n'en parvienne officiellement, que ceux qui prédisaient il y a huit jours l'événement qui doit redoubler notre énergie, soient surveillés avec exactitude. Attendons, l'œil ouvert sur leurs démarches, que des lois répressives mettent enfin un terme à cette conspiration de tous les instants. » Les événements se précipi-

(1) Procès Veaux, déposition Dubard.

tèrent, et ne répondirent pas aux vœux du journaliste bourguignon. Coup sur coup on apprit l'abdication de l'Empereur et son départ pour Rochefort. On sut que les vainqueurs de Waterloo, s'étant avancés sur Paris avec une hardiesse que justifiaient les circonstances, avaient arraché à l'imprévoyance du maréchal Davout et à la trahison de Fouché une capitulation, à tout le moins étrange, en vertu de laquelle tous nos soldats devaient se retirer sur la rive gauche de la Loire. D'un instant à l'autre on attendait la rentrée de Louis XVIII dans sa capitale : il n'y avait plus qu'à s'incliner devant le fait accompli.

C'est ce que firent les fonctionnaires bonapartistes qui se sentaient compromis. Le maire Hernoux et ses adjoints d'un côté, les frères Léjéas de l'autre, cherchèrent un refuge dans la fuite. Le préfet intérimaire Royer se cacha (1) chez un de ses amis, mais il fut arrêté à Beaune le 23 octobre 1815, transféré en grand appareil militaire à la citadelle de Besançon et traité avec rigueur. Le général Veaux croyait n'avoir fait que son devoir et était disposé à rester à Dijon, mais il savait que les Autrichiens venaient d'entrer en

(1) Procès Veaux, *Mémoire justificatif de Royer.* « Je ne veux point rechercher quel motif extraordinaire a pu déterminer l'autorité à me considérer comme un prisonnier d'Etat, bien important sans doute, puisque les autorités militaires de Besançon ont cru devoir déployer à mon égard un appareil si imposant. »

France et marchaient contre lui. Comme il ne se sentait pas de taille à essayer contre eux même un simulacre de résistance, il se mit en retraite avec ses troupes, particulièrement avec le 3e hussards, dans la direction d'Autun, afin de donner la main plus aisément aux soldats qu'on appelait déjà les brigands de la Loire. Ces soldats commençaient à comprendre qu'on les avait joués. Ils se sentaient menacés non pas seulement dans leur honneur mais aussi dans leurs intérêts matériels. Arrivés à Autun, ils abattirent avec rage les drapeaux blancs qui se déployaient déjà sur les maisons et les édifices publics, et les plus déterminés d'entre eux commencerent à se répandre dans les rues et à piller quelques magasins. Veaux accourut. Le drapeau blanc n'était pas encore le drapeau de la France, il n'ordonna pas de le relever; mais c'était un homme d'ordre, il arrêta le pillage, et menaça les perturbateurs de toute sa colère. Au même moment, sans doute pour le récompenser de son attitude, un émissaire des royalistes de Dijon, Moreau, avocat à la cour d'appel, saisissait à Saulieu la correspondance du général, et la faisait parvenir au principal de ses mandataires, à un riche propriétaire, Carrelet de Loisy. Ce n'était que le prélude des mauvais traitements qu'on réservait au général! Quelques jours plus tard, il abandonnait son commandement, et se retirait à Dezize en Saône-et-Loire,

chez un de ses amis, Claude Guillemot (1). Il y passa quelques jours en compagnie de Lazare Carnot et du journaliste Carion. Il s'y croyait en sûreté, car il avait adressé un acte de soumission au roi après le licenciement de l'armée de la Loire et avait même été admis à la retraite (27 septembre 1815). Comme le maire de Dijon Durande lui avait fait dire qu'il « pouvait revenir avec la plus entière sécurité, qu'ils n'avaient pas oublié et n'oublieraient jamais les services qu'il avait rendus à tous les habitants, qu'ils répondaient de lui, etc. », le général Veaux (2) crut pouvoir rentrer dans une ville qu'il aimait, et où il avait d'excellentes relations : mais il fut aussitôt arrêté, dans la nuit du 22 au 23 octobre, transféré à Besançon et durement traité (3). Combien dut-il se repentir de ne pas avoir imité Carnot; et de s'être fié aux promesses presque officielles de Durande !

Quant aux bonapartistes qui s'étaient signalés par l'exagération de leur zèle, mieux avisés que

(1) Communication verbale du petit-fils de Claude Guillemot.

(2) Procès Veaux, *Mémoire justificatif du général.*

(3) *Mémorial inédit de J. Bénigne T**** (21 décembre). « J'ai appris aujourd'hui que les prisonniers sont traités avec la plus grande rigueur par le commandant de cette citadelle. On les a mis tous les quatre dans le même cachot ; ils ne peuvent voir personne ; par faveur extrême les quatre femmes ont eu la possibilité de leur parler pendant quelques minutes, et en présence du commandant et de sa suite. »

Veaux, ils n'attendirent pas la réaction qu'ils redoutaient, et disparurent. Les habitués du café Boulée ne furent pas étonnés de voir fermé le lieu de leurs réunions. La maîtresse de l'établissement avait fui la première, et, en même temps qu'elle, Poulot, Chevalot, Marinet et ses autres amis. Marinet pendant les Cent jours avait été envoyé à Paris comme député de la fédération. Il s'y était, comme d'habitude, signalé par l'exagération de ses opinions. Même après Waterloo, il n'avait pas perdu tout espoir, car il écrivait à un de ses amis, le légiste Dupré (1), qu'il « s'estimeroit heureux si les alliés qui étoient aux portes de Paris faisoient monter sur le trône un crocodile plutôt qu'un prince de la maison de Bourbon. » Lorsque Louis XVIII, en hâtant sa rentrée à Paris, eut ruiné ses espérances, cet irréconciliable d'alors, ne jugeant pas la partie perdue, revint à Dijon pour s'entendre avec ses amis. Dans la nuit du 17 juillet, au domicile d'un nommé Naudin, rue Piron (2), se rencontrèrent avec Marinet Mougin, Galoppin, Royer, Milcent et celui qui plus tard les dénonça, le légiste Dupré. « Ils me dirent, raconta depuis ce dernier, qu'on aurait dû faire de l'emprisonnement, mettre le feu à Marseille et égorger tous les royalistes, qu'il aurait fallu un comte Thibaudeau pour faire cou-

(1) Procès Veaux, déposition Dupré.
(2) Id., id.

rir sur eux comme sur des chiens enragés. Ils firent l'éloge de Labédoyère pour la proposition qu'il avait faite à la chambre des pairs de Bonaparte de démolir les maisons des royalistes et de proscrire tous leurs ascendants et descendants. » Ce n'étaient que propos de mécontents : il n'en fallait pas tenir compte. Aussi bien Marinet lui-même commençait à ne plus avoir d'illusions. Bien qu'il eût annoncé son intention de rejoindre l'armée de la Loire, il chercha un refuge dans les montagnes de l'Ain, afin de pouvoir plus facilement passer en Suisse, tout en conservant les moyens de correspondre avec ses amis de Dijon. En effet, au mois de septembre 1815, il écrivit à Dupré, qu'il continuait bien mal à propos d'honorer de sa confiance, et le pria d'encourager dans leurs sentiments Poulot, Benoît fils, Bazile fils, Varemberg, Mougin et autres bonapartistes. Il le chargeait en même temps de divers messages pour Louis Léjéas, Vienne et une fille Flamand. On était alors en pleine réaction. Dupré eut peur d'être dénoncé, et demanda conseil à l'avocat Ladey. Il aurait voulu remettre cette correspondance compromettante au procureur général, mais Ladey l'en dissuada, et il se décida à brûler les lettres de son ami. Quelques mois plus tard, lors du procès qu'on intenta aux prétendus conjurés qui auraient tramé le retour de Napoléon, Marinet fut cité comme complice, mais il

était en fuite. Dès lors il disparaît de l'histoire et avec lui cessent de jouer un rôle les Boulée, Chevalot, et autres agents subalternes, dont nous avons cité les noms et raconté les intrigues (1).

Ce sont d'autres acteurs, des royalistes, qui entrent en scène, et en premier lieu l'ancien maire Durande. Il avait été réinstallé dans ses fonctions par décret du 7 juillet, mais il ne se rendit que trois jours plus tard, le 10, dans la ville qu'il avait naguère administrée. Les habitants n'attendaient que sa venue pour se déclarer. Comme l'écrivait plus tard Durande (2) au ministre de l'intérieur, en lui rendant compte de cette journée : « abandonnée à elle-même par la disparition des dépositaires de l'autorité usurpatrice, délivrée de la présence des factieux que la joie du peuple a confondus, cette ville s'est livrée aux mouvements de la joie la plus vive et la plus expressive. Avec quel plaisir nous avons été témoin de ces sentiments, qui n'appartiennent qu'à de véritables Français ! » Le drapeau blanc fut tout de suite arboré à l'hôtel de ville, sur les tours du logis du roi, et sur celles des principales églises. Tous les habitants prirent la cocarde blanche, car on en avait alors de rechange dans chaque maison. Précédé par la musique de la garde na-

(1) Voir *Dijon pendant les Cent Jours*, ouv. cité.
(2) Archives municipales, registre 1815, p. 208.

tionale, accompagné par les adjoints et par les membres du conseil municipal, Durande parcourut les principales rues de la ville en publiant lui-même la proclamation (1), qu'il avait eu soin de rédiger à l'avance : « Louis le Désiré, notre roi légitime, vient une seconde fois nous apporter la paix et le bonheur. Après tous les chagrins qu'il a essuyés, quel cœur ne serait pas pénétré de reconnaissance pour tous ses bienfaits ? Les Autrichiens n'entrent plus chez nous comme ennemis, ce sont des alliés, des amis que nous allons recevoir... En reprenant nos fonctions nous tenons à déclarer que nous sévirons indistinctement contre tous les perturbateurs, contre tous ceux qui feraient entendre des cris séditieux en faveur d'un gouvernement à jamais proscrit. »

Ces menaces étaient au moins inutiles. Nul ne songeait alors à protester. On cherchait plutôt à faire oublier les palinodies de la veille par des exagérations de zèle. Aussi la lecture de cette proclamation fut-elle à diverses reprises interrompue par des cris mille fois répétés de vive le Roi ! Durande fut comme grisé par cet enthousiasme. « Les réjouissances de Napoléon, écrivit-il avec une naïveté trop candide pour ne pas avoir été sincère, étaient toujours marquées par des vociférations, des insultes, des menaces et des querelles.

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 207.

Ici c'était une joie douce et pure qui animait toutes les classes de citoyens. En se rencontrant dans les rues, on se serrait les mains, on s'embrassait comme des gens qui se revoient après une longue absence et qui viennent d'échapper à un cruel naufrage. » Le soir, toute la ville fut illuminée. Des drapeaux parsemés de fleurs de lis flottaient aux fenêtres. Il y eut des danses dans plusieurs quartiers, notamment à la place Royale où jouait la musique de la garde nationale. Ainsi que l'écrivait, dans son mémorial inédit, Jean-Bénigne T***, « il semble qu'on a retrouvé dix ans de vie...Les ris, les cris, les chants, les danses ont repris partout. La musique de la garde nationale s'est distinguée... On n'a jamais été si joyeux, et on est cependant à la veille d'avoir l'ennemi chez soi, mais, quelque cruelles que soient les troupes alliées, elles sont toujours un million de fois moins à craindre que Bonaparte et ses adhérents. »

Pendant que les Dijonnais essayaient de se tromper eux-mêmes par cette feinte allégresse, le conseil municipal, non plus celui qu'avait installé Thibaudeau, mais l'ancien, celui de 1814, se déclarait en permanence, et prenait coup sur coup, et presque sans délibération, plusieurs mesures importantes. Il décidait la suppression des fortifications improvisées aux portes de Dijon, la réorganisation de la garde nationale et l'envoi de commissaires spéciaux aux alliés pour leur dire

« qu'ils seraient reçus en amis et libérateurs ». On décidait encore l'envoi dans les campagnes « de citoyens animés de bons sentiments qui détromperaient sur les tissus d'impostures et de mensonges que n'ont cessé de fabriquer les agents de Bonaparte ». Enfin on rédigea une adresse au roi, qu'on n'aurait certes pas remarquée dans le fatras des documents de cette nature, si elle ne s'était terminée, ce qui était beaucoup plus grave, par un appel à la sévérité (1) : « La faction désorganisatrice est là ; elle ne voit pas notre bonheur sans méditer de nouveaux renversements. Nous savons que les agitateurs vont prendre toutes les formes, feindre tous les sentiments pour abuser le gouvernement ; ces hommes pervers resteront toujours les mêmes. La clémence, l'inépuisable bonté de Votre Majesté ne ramèneront jamais ces imperturbables destructeurs de tout ordre social. Votre justice seule peut, Sire, en les comprimant, protéger les bons et asseoir sur des bases durables l'ordre, la paix et la prospérité publics. »

La municipalité allait trouver tout de suite l'occasion d'appliquer ses théories. Cent quatre-vingts à deux cents militaires de toutes armes, sans doute des échappés de Waterloo, peut-être même des déserteurs qui cherchaient à rentrer dans leurs foyers, avaient, le 10 juillet, traversé

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 210.

en poussant des cris tumultueux la petite ville de Sombernon. Quelques-uns d'entre eux avaient même quelque peu pillé, sous prétexte qu'on ne subvenait pas assez vite à leurs besoins, puis ils s'étaient débandés, car ils se doutaient bien que leur présence était signalée et qu'ils allaient bientôt avoir sur les bras tous les gendarmes de la Côte-d'Or. Une quinzaine d'entre eux avaient pourtant continué leur chemin sur Dijon. Ils y entrèrent sans résistance, parcoururent les rues en criant et en chantant la Marseillaise, puis ils se présentèrent au poste de l'hôtel de ville, alors entre les mains de la garde nationale. Le poste surpris courut aux armes. Les fusils étaient chargés. On ne sait qui donna l'ordre de tirer, mais un garde fut grièvement blessé, et les deux troupes furent sur le point de se lancer l'une contre l'autre aux cris opposés de vive le Roi ! et vive l'Empereur ! Durande était accouru au premier tumulte. Il avait requis de le suivre une patrouille de passage, et bientôt les soldats, entourés par des forces supérieures, n'eurent plus qu'à se disperser. D'eux d'entre eux furent arrêtés et les autres s'enfuirent par le faubourg Saint-Nicolas, où ils furent accueillis par les paysans et cachés dans les blés. En vain lança-t-on des cavaliers à leur poursuite. Soit que les cavaliers ne fussent pas désireux de les rencontrer, soit que les paysans de la banlieue leur aient indiqué

des cachettes sûres, on ne retrouva personne (1).

Tout ému de cette prise d'armes imprévue, Durande rédigea un rapport qu'il adressa au général commandant le département. « Un crime horrible vient d'être commis par des militaires qui se disaient déserteurs et qui viennent de traverser cette ville. Ils étaient au nombre de quinze, dont plusieurs étaient armés. Ils ont proféré des cris séditieux, ils ont tiré des coups de fusil sur l'hôtel de ville et la garde nationale ; ils ont porté la terreur et l'effroi dans l'âme de tous les habitants. Deux de ces militaires ont été arrêtés. Ils sont déposés dans le moment actuel dans la prison de la police municipale, mais il est indispensable qu'ils soient jugés, et ce sur-le-champ, ne serait-ce que pour servir d'exemple. Je vous prie donc, au nom des habitants de la ville de Dijon, de vouloir bien les faire passer de suite à un conseil de guerre, pour qu'ils reçoivent la punition de leur crime. Je crois devoir vous observer que, plus le jugement sera prompt, plus il fera d'effet. » Le maire de Dijon, quand il écrivait cette lettre,

(1) Les deux chasseurs qui avaient été arrêtés furent traduits en Cour d'assises. Ils furent condamnés à mort le 23 décembre 1815, mais « les jurés ont déclaré, par l'organe de leur chef, qu'ils voulaient s'unir à la cour pour demander à S. M. la grâce de ces deux jeunes gens, qui paraissent avoir été séduits par de vieilles moustaches incorrigibles dans leur amour pour leur vilain empereur, que le diable a fait naître pour le malheur du monde. » *Mémorial inédit* de Jean Bénigne T*** à la date du 23 décembre.

était évidemment sous le coup d'une émotion très excusable pour un homme qui n'est pas habitué à entendre les balles siffler autour de sa tête, mais, vraiment, il aurait dû ne pas perdre tout sang-froid, et se dispenser de prendre une série d'arrêtés presque grotesques, tant ils sont hors de proportion avec la cause qui les fit naître. Après tout il ne s'agissait que de quelques coups de fusil tirés au hasard par des soldats débandés, et la guerre civile n'était pas pour autant déchaînée dans les rues de Dijon. Etait-il besoin (1) « d'ordonner à toutes les personnes inutiles, et à toutes les femmes et enfants de se retirer chez elles momentanément jusqu'à ce que l'ordre soit parfaitement rétabli » ? Etait-il bien nécessaire (2) de prescrire aux armuriers de rendre toutes les armes disponibles, et de demander au général l'autorisation d'emprunter à l'arsenal d'Auxonne quatre canons et deux cents fusils (3) ? Fallait-il enfin, sous prétexte qu'on avait vu à Pont-de-Pany et à Velars une dizaine de lanciers déserteurs, diriger contre eux des gendarmes pour les arrêter ou les disperser ?

La nuit porte conseil. Le lendemain 13, quand il écrivit au ministre de la police pour lui rendre compte de l'échauffourée, Durande fut le premier

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 212.
(2) Id., p. 212.
(3) Id., p. 213.

à reconnaître que l'incident avait été fort exagéré, et, sans doute pour atténuer ses excès de zèle, il eut soin de faire remarquer qu'il avait profité de la circonstance pour faire exécuter une mesure commandée par les circonstances : « Il avait été enjoint aux fédérés de rendre dans les vingt-quatre heures les armes qu'on leur avait confiées. La plupart n'ayant pas déféré à cet ordre, nous avons profité de la circonstance pour désarmer ces misérables, qui sont ennemis de tout gouvernement, et qui dans tous les temps se sont montrés les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publics. La ville est en ce moment très paisible. Des mesures actives sont prises pour qu'à l'avenir il n'arrive plus de pareil accident. Le Roi peut compter à jamais sur l'amour des Dijonnais. »

Il y avait donc eu beaucoup de bruit pour rien, et, ainsi qu'il arrive souvent en matière politique, ce furent les innocents qui payèrent pour les coupables. Les fédérés furent, en effet, poursuivis avec une impitoyable rigueur. On les traqua comme des brigands. Le 16 juillet, le maire signalait au commandant de gendarmerie Dagaille la présence au château de Vantoux de douze officiers des corps francs, et lui ordonnait de s'assurer si c'était vrai et de les faire déguerpir dès le lendemain. Le 24 du même mois, comme l'arrêté de désarmement n'avait pas encore été exécuté dans tous les villages, le préfet revenait

avec insistance sur ce sujet et adressait à Durande le billet suivant : « Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons exigent le désarmement des fédérés. Je vous serai très obligé de me faire connaître les mesures que vous avez cru devoir prendre à cet égard, et quel en a été le résultat jusqu'à ce jour. Je désire aussi que vous me fassiez connaître sommairement les ordres supérieurs en vertu desquels les fédérés ont été organisés et armés. » Il paraît que cette lettre ne parvint pas à son adresse. Il se peut que quelque bureaucrate, suspect de bonapartisme, l'ait arrêtée au passage, car, le 20 septembre de la même année, le préfet envoyait une lettre de rappel à la municipalité, et le maire s'excusait de ne pas avoir répondu plus tôt. « Par votre lettre du 20 de ce mois, vous me réclamez un rapport que vous m'aviez demandé par celle du 24 juillet sur l'organisation des fédérés et les mesures prises pour leur désarmement. L'importance de l'objet ne m'eût pas permis de laisser cette lettre sans réponse, mais je vous avoue que je l'ai fait inutilement chercher dans mes bureaux, et qu'il n'en reste aucune trace dans ma mémoire. »

Aussi bien ce n'étaient pas seulement les fédérés qu'on surveillait avec tant de soin à cause de leurs attaches bonapartistes ; c'étaient encore les soldats de l'armée régulière. A tort ou à raison, on s'imaginait alors dans le monde officiel que le

retour de l'île d'Elbe n'avait pu réussir que par l'effet d'une vaste conspiration, dans laquelle, de près ou de loin, aurait trempé la majorité des officiers et des soldats. On les tenait donc pour suspects, et on les croyait disposés à résister. Aussi les traitait-on avec une impitoyable rigueur. Les blessés eux-mêmes n'étaient pas épargnés. Voici la lettre, à tout le moins singulière, adressée par Durande, le 12 juillet 1815, au général commandant à Dijon (1) : « J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver à l'hôpital trois voitures de blessés qui sont armés de leurs carabines, de leurs sabres, de leurs gibernes, lesquels ont refusé de remettre leurs armes entre les mains de la garde nationale, qui les leur a demandées. Comme cet établissement est éloigné de tous les corps de garde et que, dans la position où la ville se trouve aujourd'hui, il pourrait être extrêmement dangereux de laisser des armes à ces militaires, je vous prie de vouloir bien les faire désarmer provisoirement sur-le-champ, sauf à leur rendre leurs armes quand ils sortiront de l'hôpital, s'ils sont destinés à entrer dans un corps. »

Du moment que les autorités donnaient ainsi l'exemple de la défiance, on se crut autorisé à traiter les soldats isolés comme des malfaiteurs

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 212.

publics. Beaucoup d'entre eux avaient déserté, et, sans mauvaise intention d'ailleurs, s'arrêtaient volontiers dans les villages ou dans les fermes isolées pour se reposer et reprendre des forces. Parfois ils ne se contentaient pas de ce qu'on leur offrait, et prenaient ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Des excès furent commis (1). Dès que les paysans apprirent que l'autorité les soutiendrait contre ces soldats isolés, non seulement ils leur refusèrent tout secours, mais encore s'unirent pour les maltraiter et les repousser. Ce fut bientôt comme une chasse à l'homme organisée dans toute la Bourgogne. A Pontailler, à Renève, à Mirebeau, on les reçut à coups de fusil et on les jeta à la rivière. Telle était leur récompense pour avoir versé leur sang sur les champs de bataille de Belgique ! Il y avait dans cet injuste traitement une telle disproportion entre les prétendus délits qu'on leur imputait et leurs besoins réels, que la préfecture intervint en leur faveur. Le conseil de préfecture, agissant au nom du préfet, lance une circulaire, datée du 11 juillet, par laquelle il fait observer « que des actes aussi révoltants ne peuvent être tolérés, et

(1) Le 16 juillet assassinat d'un nommé Gagnerot de Couternon, tué par trois soldats, parce qu'il était porteur d'une cocarde blanche. Le 17 à Arcelot une vingtaine de soldats débandés envahissent le château, et forcent le propriétaire à leur donner 2500 fr. Voir *Mémorial inédit* de J. Bénigne T***.

que l'on ne doit s'opposer à la désertion que par les moyens prescrits par les lois. Il invite les maires à prendre sur-le-champ les mesures nécessaires pour faire cesser les voies de fait et les vexations criminelles qu'il signale, et dont la première serait poursuivie contre ceux qui s'en rendraient coupables. » Quelques jours plus tard en effet, le 15 juillet, le général Liger-Belair faisait afficher au rapport : « les militaires voyageant en corps ou isolément peuvent se présenter à la porte de la ville en toute confiance : ils trouveront sûreté, protection et hospitalité pourvu qu'ils déposent leurs armes à la porte. Le lieutenant-général veut la tranquillité du militaire qui voyage, mais il veut aussi la sûreté ainsi que la tranquillité de toutes les classes de citoyens : il la maintiendra. »

Liger-Belair était d'autant mieux fondé à promettre la tranquillité aux Dijonnais, que ceux-là même qui auraient dû la maintenir étaient parfois les plus disposés à la troubler. Souvent les patrouilles envoyées dans les villages de la banlieue y commettaient mille excès, et, sous prétexte de ramener les habitants au royalisme, les brutalisaient et les pillaient. C'est ainsi que le maire de Velars, Rondot, écrit le 15 juillet à Durande pour lui annoncer que six individus à cheval sont venus le sommer d'arborer le drapeau blanc, ce qu'il n'avait pas encore voulu faire à

cause des militaires isolés. « Un officier de troupes de ligne qui commandait une patrouille a répondu à mes justes observations que si, dans cinq minutes, le drapeau n'était pas placé, il ferait mettre le feu aux quatre coins du village. » En même temps il insultait sa femme, et lui donnait à lui, magistrat dans l'exercice de ses fonctions, deux coups de cravache à la figure. « Cette injure, que rien ne peut excuser et qui était absolument gratuite, m'a été faite en présence de plusieurs habitants du village et de mes six enfants, dont quatre ont été militaires. Elle eût pu dès lors avoir les suites les plus affligeantes, si, dans cette circonstance, je n'eus pas apporté autant de modération et de prudence que j'en avais peu trouvées dans la conduite de mon adversaire. » Rondot demande donc justice. N'est-il pas triste de penser que les étrangers se conduisent mieux que les Français, et cette conduite n'est-elle pas d'autant plus regrettable que, « quant à mes sentiments et à mon opinion, vous pouvez consulter les habitants, tous vous attesteront que je n'avais pas attendu jusqu'à ce moment pour la manifester hautement et pour prêcher l'amour du souverain qui nous est rendu »?

Il est certes difficile, dans un moment de crise pareil à celui que traversait à ce moment la France entière, et lorsque le sol national est encore foulé par l'étranger, de trouver la note juste. Trop de

sévérité ne convient pas. Trop de clémence devient vite de la faiblesse. Un gouvernement qui s'installe au milieu d'un tel désordre dans les faits, d'une telle anarchie dans les esprits, ne peut vraiment qu'indiquer les lignes générales de son programme, et, pour l'application, s'en référer aux circonstances. C'est ce que tenta le préfet par intérim, le conseiller Petitot, dans sa proclamation du 17 juillet. Il pria ses administrés de répudier toute crainte au sujet du rétablissement prétendu des dîmes, des droits féodaux et de la vente des biens nationaux. « N'écoutez aucun mensonge intéressé. Soyez bien convaincus que c'est le seul moyen de rendre à la fois moins pesants et de moins longue durée les sacrifices auxquels peut nous obliger la présence des forces étrangères au milieu de notre patrie. Si l'une de leurs colonnes venait à se diriger sur notre département, montrons-leur qu'elles n'ont plus à y rétablir l'ordre. Ce que veulent les puissances alliées de notre bon roi, c'est de vous trouver rangés de bonne foi sous son obéissance. Il suffit que vous soyez français pour que ce ne soit pas pour vous un devoir pénible à remplir, et d'autant moins qu'il doit consolider notre bonheur. » Durande, pour atteindre le même résultat, c'est-à-dire pour anéantir les partis et pour rétablir l'ordre, usa de moins de ménagements. Il prit un arrêté (1), assez

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 216.

brutal dans la forme, et dont il assura l'exécution par de nombreuses amendes (16 juillet) :

« Considérant que le premier devoir du magistrat est de maintenir la paix et l'union parmi les habitants, et qu'à cet effet il convient de ne tolérer ni écrit, ni propos, ni cris, ni provocations qui ne seraient pas en rapport avec un gouvernement équitable et paternel, arrête : à dater de ce jour il est défendu à qui que ce soit de publier ou distribuer clandestinement aucun écrit qui serait injurieux au roi ou à l'État, et qui, par une doctrine incendiaire et perfide, tendrait à troubler l'ordre et la tranquillité publics. La même défense demeure applicable aux cris et provocations séditieux. Les suites des accidents et désordres qui pourraient résulter de ces provocations, de ces cris et de ces propos, lorsqu'ils seront attribués à des étrangers, seront déclarés à la charge de ceux qui les logent. » Suit une énumération de diverses amendes.

Comme gage de ses bonnes intentions et pour atténuer ce qu'il pouvait y avoir de vexatoire dans cet arrêté, Durande s'occupa ensuite de faire sortir de prison tous ceux que, dans les derniers jours du gouvernement impérial, on avait arbitrairement détenus pour actes d'insoumission, ou simplement pour mauvaise volonté notoire. L'un d'entre eux, un nommé Fournier, se trouvait encore le 14 juillet 1815 détenu à Beaune, et

voici la lettre qu'il adressait à Durande : « Dans un moment où votre retour était si vivement désiré, ce ne sera pas en vain que je réclamerai votre justice pour faire annuler un des derniers actes arbitraires de ceux qui avaient usurpé votre autorité paternelle. Mon seul délit était mon opinion. Ne pouvant m'accuser d'aucun acte répréhensible, on m'a reproché d'aller dans des maisons de nobles, d'être l'ennemi implacable de celui *(sic)* que la Providence vient de nous délivrer, enfin d'avoir fait une chanson. Tout cela était vrai. » On aurait voulu l'exiler à Genève, mais il fut arrêté, interrogé et relâché. Il se croyait en sûreté. « La police ne pensa pas de même. Arbitrairement on m'a fait amener ici par la gendarmerie pour être conduit presque sur les frontières de la Suisse. Néanmoins je suis encore ici depuis dimanche. »

De plus graves préoccupations allaient bientôt s'emparer du maire de Dijon. L'arrivée des Autrichiens, non pas d'une simple colonne, comme l'avait pensé Petitot, mais de tout un corps d'armée, était imminente. Il lui faudra bientôt se débattre contre les mille embarras de l'occupation étrangère, et vraiment on ne saurait trop le féliciter d'être ainsi resté sur la brèche plein de sang-froid, et continuant à diriger l'administration comme en temps ordinaire.

II

Les premiers soldats autrichiens arrivèrent à Dijon le 19 juillet : « M. le général Liger-Belair (1), M. le maire, la garde nationale à pied et à cheval, ainsi que la musique étaient allés au-devant de ces troupes à la porte d'Ouche, et les ont accompagnées jusque sur la place d'Armes, où elles ont défilé dans le plus grand ordre. » Ce n'était qu'une avant-garde. Dans la journée du 21 arrivèrent jusqu'à 22.000 Autrichiens, tout le corps d'armée du général Colloredo (2). Il fallut en loger 9.000 en ville et répartir les autres comme on le put dans la banlieue. Dès lors ce fut un défilé perpétuel de régiments et de divisions, qu'on était obligé de recevoir et d'héberger avec toutes les apparences de l'empressement et de la cordialité. Ces arrivages se prolongèrent sans interruption jusqu'en octobre. Le 12 (3) de ce

(1) *Journal d'Henrys-Marcilly.*

(2) Archives municipales, registre 1815, p. 217 : « Le maire prévient les habitants qu'il doit arriver aujourd'hui, entre neuf et dix heures du matin, un corps d'armée alliée de vingt-deux mille hommes. Comme il est impossible de bivouaquer plus de treize mille hommes, neuf mille seront logés momentanément dans la ville. Il les engage à faire promptement tous les approvisionnements nécessaires pour la nourriture de ces troupes. » *Memorial inédit* de J. Bénigne T*** : « On est encombré de soldats. Dijon est comme un camp, les militaires sont couchés tout le long des rues, et remplissent encore les maisons. »

(3) Archives municipales, registre de 1815, p. 309.

mois, Durande écrivait encore au préfet : « On nous parle toujours de l'arrivée des Wurtembergeois ; on dit qu'ils doivent arriver après-demain ; employez donc, je vous prie, tous les moyens possibles pour éviter ce passage qui consommerait notre ruine et occasionnerait une désolation générale. » Quatre jours plus tard, le 16 octobre (1), il s'adressait au général Frimont pour le supplier d'arrêter la marche en avant de 5.000 hommes qu'on annonçait, la ville étant déjà encombrée. Sans parler des grands personnages et de leur suite, auxquels il fallait improviser un palais ; car ce n'étaient pas de minces personnages que le prince héréditaire d'Autriche, les archiducs Louis, Ferdinand et Maximilien, les deux princes de Saxe, le duc de Saxe-Cobourg, le prince de Reuss-Plauen et tous les généraux qui devinrent successivement les hôtes de Dijon (2).

Le maire Durande, surpris par cette arrivée inopinée et cette sorte d'occupation militaire de

(1) Archives municipales, registre de 1815, p. 315.

(2) J. Bénigne T*** (*Mémorial inédit*, 9, 10, 11 août) enregistre avec soin toutes ces entrées de grands personnages. « Le prince impérial a vingt-deux ans; il paraît à peine âgé de seize. Il est mince, petit et blond. Ses joues sont colorées assez agréablement, son profil a quelque chose de fin et de distingué; son nez est très bien tiré; ses yeux sont vifs et assez expressifs... — L'archiduc Louis est un prince à peu près nul, qui compte au nombre de la famille impériale, et voilà tout... l'archiduc Ferdinand est un prince d'un grand mérite. Il passe pour avoir un grand caractère; il a des moyens militaires très distingués. »

la ville qu'il administrait, fit de louables efforts pour régulariser la prise de possession. C'est ainsi qu'il écrivit, dès le 21 juillet, au chef du corps d'armée, comte Colloredo, pour le prier de n'envoyer dans les casernes que ceux de ses soldats qui formeraient la garnison permanente de la ville, car « nos casernes sont extrêmement propres (1), et les fournitures dans le meilleur état possible. Des corps qui n'y seraient placés que momentanément n'auraient aucun intérêt à conserver intactes les fournitures militaires et à les maintenir dans cet état de propreté que réclament l'intérêt et la santé du soldat. » Ces sages conseils ne furent pas suivis. Les Autrichiens prirent possession des casernes et s'y installèrent comme en pays conquis. Il existait alors pour le casernement, et spécialement pour les lits militaires, des agences qui louaient leurs services à l'État, et dont le matériel, parfois considérable, constituait autant de propriétés privées. Le directeur des lits militaires de la dix-huitième division, un nommé Bourdon, avait prévu cette invasion des Autrichiens dans les casernes. Dès le 18 juillet, la veille du jour où les Autrichiens entrèrent à Dijon, il avait écrit au maire pour prendre ses précautions : « Comme je ne dois et ne peut (*sic*) avoir aucun démêlé avec les troupes

(1) *Mémorial inédit*, p. 218.

alliées que vous avez l'intention de caserner, je viens vous prier de vouloir bien désigner une personne revêtu *(sic)* de votre confiance, pour recevoir, et me donner récépissé, au nom de la ville, des fournitures qu'il faudra délivrer à ces étrangers. » Il renouvela sa demande le 28, le 29, le 31 du même mois, et surtout le 2 août, se plaignant avec énergie de ce que les Autrichiens faisaient main basse sur toutes les fournitures comme si elles appartenaient au gouvernement. Le 3 août (1), et rien qu'à la caserne des Carmélites, on avait déjà fait disparaître cent trois matelas, cent trois traversins, cinquante-six paillasses et cent trois couvertures. Les représentations de Bourdon demeurèrent inutiles. Le 19 septembre il était obligé de demander un acompte pour faire blanchir les draps outrageusement sales. Le 31 octobre il réclamait un récolement en présence d'une personne de confiance désignée par par le maire, et constatait la perte de cinq bois de lit, de deux cent trente-cinq planches de fond, de six paillasses, de treize draps, de deux couvertures et quarante-sept francs de dégât. A la fin de novembre il se plaignait de la disparition de vingt balais sur cent dix, et le 30 novembre, il priait le maire d'écrire au colonel autrichien « pour interdire l'entrée de la caserne à tous les juifs, mar-

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 230. Lettre du maire au général Colloredo.

chands et marchandes, surtout de fruits, et généralement à tous ceux que le service n'y appelle pas; car, sans cette précaution, beaucoup d'effets disparaîtront sans la participation du soldat ».

Co n'était pas tant le directour des lits militaires qui avait à se plaindre de la présence des troupes autrichiennes que le maire de Dijon, forcé qu'il était, à chaque instant du jour ou de la nuit, de pourvoir aux nécessités du logement non pas seulement de nombreux soldats, mais plus encore d'officiers mécontents, de généraux exigeants, et de princes qui réclamaient avec hauteur et par surcroît les règles de l'étiquette. Tant qu'il ne s'agit que des bâtiments municipaux, on put encore se tirer d'affaire. Ainsi, le 31 juillet, lorsque le préfet avertit Durande que les Autrichiens s'emparaient du couvent des Carmélites pour y construire une manutention, et qu'ils exigeaient en outre tous les jardins voisins et la halle au blé, alors située place Saint-Étienne, le maire n'aurait pas mieux demandé que de ne pas obéir à ces ordres, mais ils étaient impératifs. De même, le 5 septembre, lorsque l'intendant Suppau annonça qu'il attendait 8000 pièces de vin, et qu'il fallut trouver des emplacements pour les loger, le maire fut obligé de désigner des caves et des celliers dans les faubourgs. Le lendemain 6, un autre intendant, Molitor, annonçait qu'il avait besoin, pour décharger des avoines, de l'ancienne église des Jé-

suites à l'école de droit : « Il est de la plus grande urgence, ajoutait-il, que, toute affaire cessante, vous donniez des ordres à cet effet et que vous y envoyiez les ouvriers nécessaires pour effectuer ce démeublement instantanément. » Le maire n'avait qu'à s'exécuter, et il le faisait bien qu'à contre cœur. Seulement, quand les locaux disponibles firent défaut, et qu'il fallut s'adresser aux particuliers, ce fut un concert de plaintes et de réclamations, qui dut singulièrement énerver le citoyen dévoué qui eut l'honneur, à cette heure troublée, de diriger l'administration municipale.

Tantôt c'est Chauvelot fils, caissier et teneur de livres à la recette générale, qui fait remarquer que « ne possédant ni meubles, ni immeubles, étant logé en garni, vivant à l'auberge et en qualité d'employé à la recette générale, occupé constamment au recouvrement des contributions, il ne croit pas devoir être assujetti au logement des gens de guerre. » On lui en a pourtant imposé, et il est obligé de les nourrir, à raison de cinq francs par jour, à l'auberge : « ce qui, fait il remarquer non sans amertume, absorbe entièrement mon traitement. » Tantôt c'est Michel Ragonneau, carrioleur, qui (20 juillet) adresse la lettre suivante au maire : « Michel Ragonneau expose qu'étant ruiné par les maladies et sortant de l'hôpital, il recourt à ce qu'il vous plaise l'exempter de logement de gens de guerre, eu

égard à sa triste position. Quoi faisant, ferez justice à un malheureux qui vous a été sûrement recommandé par M. le maire de Beaune, témoin d'un accident qui le rend incapable de gagner sa vie, celle de sa femme et de deux enfants logés dans une seule chambre. » Aujourd'hui (23 octobre) c'est Devillebichot, marchand de bois et maître d'hôtel garni, dont la maison a été désignée pour servir de chancellerie à l'hôpital militaire. On lui a pris neuf chambres : « Il n'est pas dans le cas de supporter une si grande perte. Journellement on vient lui demander à amodier ces logements, et il ne peut rien promettre. » Comme on ne tient aucun compte de sa réclamation il la renouvelle (5 et 8 novembre), mais ne paraît pas avoir été écouté, pas plus que ne l'ont été ces ecclésiastiques, que, par lettre du 16 août, le préfet recommandait en ces termes à Durande : « J'ai appris que plusieurs ecclésiastiques de Dijon éprouvent une gêne très forte à cause du grand nombre de militaires qu'ils ont à loger. Je vous invite à diminuer à leur égard une charge que la modicité de leur traitement leur rend très difficile à supporter. » Le maire n'aurait certes pas mieux demandé que de leur venir en aide ; mais pouvait-il établir des catégories, et favoriser les uns aux dépens des autres ? On subissait une charge commune, chacun, à tour de rôle, devait y contribuer.

Un de ces ecclésiastiques se montra particuliè-

rement récalcitrant. Il est vrai qu'on le traita avec une certaine rigueur et que la politique ne resta pas étrangère au mauvais traitement dont il se plaignit. C'était l'abbé Girarde, curé de la cathédrale, un bonapartiste avéré, et qui ne cachait pas ses sentiments. Les membres de la commission dite des logements, qui tous étaient royalistes et en voulaient d'autant plus au curé Girarde qu'ils avaient compté sur lui et étaient déçus dans leurs espérances, ne l'épargnèrent pas dans la distribution des billets de logement. Le curé se plaignit au préfet, et prétendit qu'on l'accablait ainsi à cause de ses opinions. Le préfet s'empressa de transmettre cette lettre aux membres de la commission (29 août), et les pria de remarquer que « quelles que soient les opinions politiques de M. Girarde, la volonté du roi est que justice soit rendue à tous. » Les membres de la commission répondirent au préfet, non sans aigreur (31 août) : « Nous avons lieu d'être surpris des plaintes adressées contre nous à M. le préfet par M. Girarde, et nous sommes encore plus étonnés des motifs qu'il suppose aux prétendues vexations exercées à son égard ; il est assez singulier en effet que M. Girarde ose dire à l'autorité supérieure que nous avons voulu le punir de ses opinions politiques. Quelles qu'elles soient, nous voulons les ignorer, et nous ne sommes point juges compétents en pareille matière. Pourquoi ne s'est-il pas adressé au

maire? Seuls nous ont paru devoir être exemptés les prêtres ne touchant pas de traitement, mais non les autres (1). M. Girarde est dans ce dernier cas, et, quoique ceci ne soit point à sa louange, il est vrai de dire qu'il est jusqu'à présent le seul des ecclésiastiques aisés de cette ville, qui ait refusé de participer aux charges énormes qui pèsent sur les habitants. » Girarde ne se tint pas pour battu. Le 20 septembre il adressait une nouvelle réclamation au préfet pour se plaindre des commissaires qui n'avaient pas exécuté ses ordres. « Ils ont ajouté à leur désobéissance un raffinement d'injustice et d'inhumanité en m'envoyant un nouveau billet de logement, outre la double garnison que j'avais déjà. » On prétend qu'il est riche, mais il n'a ni maison, ni bien fonds, ni rente. On allègue que son casuel est considérable, mais il est prêt à y renoncer, si on veut le nourrir. « Ou les messieurs qui me font si riche, ajoutait-il, me prendront au mot, ou non. S'ils me prennent au mot, je les plaindrai très sincèrement d'avoir été dupes, quoique volontairement. S'ils ne me prennent pas au mot, ils se condamnent eux-mêmes; mais comme ces messieurs ne jouent qu'à jeu sûr, je doute qu'ils aient le courage et la générosité d'accepter mes offres qu'ils devraient pourtant accepter, s'ils sont des hom-

(1) Cette lettre est signée Pérille, Devevey, Bonnet, Dubard, Lorenchet.

mes et des hommes conséquents. » Le conflit menaçait de tourner à l'aigre. Le préfet, dont le rôle en la circonstance paraît avoir été un rôle de modération, adressa la missive de l'irritable curé au maire Durande, et ce dernier engagea les membres de la commission à se montrer moins rigoureux. Nous avons pourtant retrouvé, à la date du 25 septembre, une nouvelle réquisition à l'adresse de l'infortuné curé : « Je vous prie de vouloir bien me faire délivrer douze bancs dont j'ai le plus grand besoin pour satisfaire aux demandes des troupes alliées. La célérité exigée pour cette livraison et les dépenses extraordinaires que la ville est obligée de faire en ce moment, m'engagent à recourir à votre obligeance.... Ces bancs vous seront rendus aussitôt qu'ils cesseront d'être nécessaires (1). »

L'évêque, qui se trouvait dans le même cas que le curé Girarde, c'est-à-dire qu'on le suspectait de bonapartisme, fut traité avec plus de rigueur, et, si l'on peut dire, avec moins de sans-gêne. Voici la lettre (2) à tout le moins singulière que lui adressait le maire à la date du 2 août : « J'apprends à l'instant que Son Altesse Impériale l'archiduc Ferdinand doit arriver à Dijon aujourd'hui ou demain au plus tard. Mon projet était de placer Son Altesse dans l'hôtel de

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 290.
(2) Id., p. 229.

M. de Dampierre qu'a occupé précédemment l'empereur d'Autriche, ou dans le logis du roi ; mais ces projets sont inexécutables. L'un des locaux est rempli des papiers de M. Dubard, l'autre est dénué de tout mobilier. Dans cet état de choses et dans l'impossibilité de pouvoir se procurer un local convenable pour loger le frère de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, j'ai pensé, Monseigneur, en disposant de votre autel (*sic*), faire une chose qui vous serait agréable. La garde nationale reçoit à l'instant l'ordre de s'établir dès aujourd'hui dans votre autel et d'en occuper tous les postes... Je vous prie d'être sans inquiétude sur votre ameublement et sur tous les objets accessoires. J'ai chargé le sieur Paris de veiller à ce que aucun objet ne soit changé de place ou détérioré. Si vous le jugez convenable, il sera dressé, de concert avec la personne que vous désignerez à cet effet, un inventaire exact de l'état et de la valeur du mobilier. Le département se chargera sans doute de l'indemnité qui pourrait être exigée en cas de dégradation ou de perte du mobilier. Vous êtes sans doute instruit que conformément à l'étiquette des cours, Votre Eminence doit céder la totalité de son palais à Son Altesse Impériale. Il ne peut loger dans la demeure des princes impériaux que des personnes attachées à leur suite ou à leur service. »

A une mise en demeure aussi brutale, l'évêque

eut le bon goût de répondre par le silence. Il quitta aussitôt son palais, et demanda asile à l'un de ses amis. Son valet de chambre fut moins prudent. Exaspéré par le sans-gêne municipal, et sans doute d'opinions bonapartistes très avancées, il eut soin, avant de suivre son maître, de laisser dans sa chambre à coucher, et à la place la plus apparente, un éloge emphatique de Napoléon qu'il avait lui-même composé. Voici comment le général autrichien Degenfeld rendait compte du délit, ou, suivant le langage d'alors, du crime commis : « Pierre Amiot, domestique au service de Mgr l'évêque, a composé après le retour de Buonaparte en France une petite pièce en vers pour sa conservation et celle de sa famille ; qui prouve assez la façon de penser de cet individu : quoique l'opinion d'un homme de cette classe soit de peu d'importance, elle peut cependant donner lieu à de mauvais exemples, et comme, en outre, il a eu l'insolence de laisser cette pièce affichée publiquement dans la maison où a logé Son Altesse Impériale, le prince a donné les ordres qu'il soit arrêté ; il le relâche néanmoins et le délivre à la mairie de cette ville pour qu'il soit renvoyé à Longvic, son endroit natal, mis sous la surveillance de la mairie de cette commune, et qu'il en reçoive l'ordre le plus précis de ne plus mettre les pieds en cette ville, tant que les troupes autrichiennes y resteront

cantonnées. » Ces ordres furent sévèrement et même rigoureusement exécutés, car on ne se contenta pas de garder Amiot en surveillance à Longvic; on l'y retint prisonnier. En octobre 1815, il était encore gardé à vue. A peine si on lui permit d'adresser au maire de Dijon la supplique suivante : « Je prends la liberté de vous écrire pour vous marquer mon repentir, en reconnaissant ma faute et mon égarement. Je ne me suis jamais porté à aucun excès contre les personnes du parti royaliste, dont je vois et j'ai déjà bien vu que c'était le vrai parti des bons Français pour être heureux, mais j'ai été égaré comme d'autres Français qui ont aussi reconnu la faute. Je reconnais bien la mienne ; mais la faute de prévoyance et la grande occupation par les Autrichiens m'a fait oublier de déchirer le papier qui est l'auteur de ma détention. Je vous prie d'avoir égard pour moi de me rendre la liberté. Je promets d'être fidèle à mon souverain légitime, autant que puisse l'être un bon Français. » Le maire de Dijon se montra moins sévère que son collègue de Longvic. Il s'adressa directement à l'archiduc Ferdinand, qui ordonna la mise en liberté d'Amiot, mais à condition de ne rentrer à Dijon qu'après le départ des troupes autrichiennes. »

Chassé de son palais épiscopal, privé des services de son valet de chambre, suspect aux auto-

rités, Mgr Reymond laissa passer l'orage. Mais on lui tenait rigueur de son attitude pendant les Cent Jours. Même après le départ de l'archiduc Ferdinand, il ne put rentrer chez lui. Les Autrichiens avaient en effet établi leur caisse à l'évêché. Malgré ses réclamations, plus que fondées, il ne put encore réintégrer son domicile. Ainsi que l'écrivait Durande au préfet (14 novembre) « il ne dépend pas de moi de faire droit à la demande de Mgr l'évêque. L'autorité autrichienne s'est d'elle-même placée dans le palais de l'évêché. C'est dans ce local qu'elle a établi sa caisse. Vous-même vous avez ordonné des dépenses pour la sûreté de ce dépôt. Dans cet état de choses nous ne pouvons que temporiser et former des vœux pour que ce local soit promptement rendu à sa véritable destination. »

Mgr Reymond fut plus heureux dans sa réclamation à propos du grand séminaire. Les bâtiments du grand séminaire avaient été occupés par les alliés qui y avaient installé divers services, la trésorerie générale, un magasin de provisions pour les hôpitaux, le logement des infirmiers et même un dépôt de bois de chauffage. Tant que durèrent les vacances des séminaristes, du 15 août au 15 novembre, l'évêque laissa faire, mais, quand approcha le moment de la rentrée, il n'hésita pas à s'adresser au préfet pour demander l'évacuation complète. Le préfet reçut

cette lettre le 6 novembre. Il ne la transmit que six jours plus tard au maire Durande, ce qui indique de sa part un bien médiocre empressement à se rendre agréable à l'évêque. Il la transmit pourtant en la recommandant à son attention particulière. Comme il s'agissait d'intérêts réels et sérieux, on y fit droit, et les jeunes séminaristes rentrèrent en paix dans leurs salles.

Le proviseur du lycée, un autre ecclésiastique, l'abbé Tardy (1), eut également à se plaindre de la commission de répartition des logements. On dirigea sur le lycée de nombreux garnisaires. C'était par bonheur à l'époque des vacances. Il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et ouvrit les dortoirs de la maison à ces hôtes désagréables. Un jour quelques-uns d'entre eux ne se contentèrent pas du logement : ils réclamèrent la nourriture. L'abbé Tardy n'hésita pas à réclamer (22 septembre) : « Nous venons, écrivait-il au maire, de recevoir vingt-cinq hommes et quatre femmes. Ils demandent à manger. Comme le lycée est dans l'impossibilité de supporter de pareils frais, je vous prie de vouloir bien donner vos ordres pour qu'on y pourvoie. » Un autre jour (8 septembre) ne s'avisa-t-on pas d'installer un hôpital

(1) L'abbé Tardy fut bientôt envoyé à Angers. On lui donna pour successeur Peignot, jadis principal du collège de Vesoul, et inspecteur de la librairie et de l'imprimerie dans la Côte-d'Or.

dans les bâtiments du lycée (1). Nouvelle protestation du proviseur. Cette fois le maire prend sa cause en main, et écrit au prince de Schwarzemberg, pour lui faire remarquer les inconvénients de ce choix, et lui proposer d'installer des baraques à Beauregard où, du moins, en cas d'épidémie, on n'aurait pas à redouter la contagion. Cette démarche fut mal accueillie, et le maire, fort déconfit (2), écrivit à l'administration du lycée en se plaignant de ne pas avoir réussi. « Vous devez être bien persuadé, ajoutait-il, qu'il n'est moyen que je n'aie employé pour vous sauver cet accident. » Il lui promettait d'ailleurs de n'envoyer de malades au lycée que lorsque les autres hôpitaux seraient remplis.

Un personnage qui paraît avoir été fort grincheux, le recteur de l'académie Berthot, avait, comme tout le monde, reçu des billets de logement. Il s'en montra fort courroucé, et adressa à la mairie sa réclamation sur un ton fort déplacé, car il s'attira cette verte réplique (3) de Durande.

(1) Il fut même question de convertir le lycée en hôpital militaire. J. Bénigne T*** (*Mémorial*, 22 septembre) en était désolé: « Le pensionnat sera anéanti, les classes pourront peut-être se faire cet hiver pour les externes. Cette mesure du gouvernement autrichien est terrible pour la ville et pour l'instruction publique dans le département. »

(2) Archives municipales, registre 1815, p. 272.

(3) Id., p. 400. Berthot avait été nommé en remplacement de Jacotot suspect comme fédéré. Voici comment J. Bénigne T***,

« C'est infructueusement que vous avez écrit cette lettre. Je suis fâché de votre peine et surtout de la mauvaise humeur que vous avez éprouvée pour n'avoir pas connu la manière dont se règle le service militaire. Ma consolation est de penser que vos lettres seront plus circonspectes et que vous n'inculperez point le maire de Dijon sans avoir la certitude qu'il se soit écarté de ses devoirs, mais il aura soin de ne pas vous placer dans cette position, parce qu'il les respecte trop pour jamais s'en écarter. »

Tant qu'il n'avait à se débattre que contre les réclamations de ses administrés, Durande restait toujours le maître de la situation, mais parfois les Autrichiens émettaient de telles prétentions, qu'il était fort difficile à cet infortuné magistrat de les contenter. En voici une preuve entre mille. Le général autrichien Schnitzler avait reçu un billet de logement pour la maison de Guyardin, conseiller à la cour. Guyardin était pauvre, et la pièce qu'il mit à la disposition du général était sans doute peu confortable, car ce dernier ne voulut pas y entrer, et demanda en échange une

dans son *Mémorial* (11 septembre) appréciait ce changement : « la destitution de M. Jacotot paraîtra une injustice aux hommes impartiaux, car on ne pouvait mettre plus de zèle que lui à remplir les diverses fonctions de la place, mais on lui reproche d'avoir été fédéré, faute irrémissible que les royalistes de bon aloi ne peuvent pardonner. Berthot est un homme ferme, dur, d'une moralité sévère, pourvu d'un grand fond de religion. »

somme d'argent, qui lui permettrait de s'entretenir (23 novembre). Il adressa sa réclamation au préfet qui la transmit au maire (27 nov.). Durande répondit en priant qu'on mît cette dépense à la charge du gouvernement. Le préfet se montra fort irrité de cette prétention. « Je ne peux m'empêcher de vous faire remarquer que vous auriez pu vous dispenser de me faire ce renvoi, et qu'il n'est pas d'usage qu'un maire prenne un arrêté pour renvoyer à l'autorité supérieure un objet qui ne peut concerner que la commune que le maire administre, surtout lorsqu'il est déjà intervenu une décision à cet égard. » Durande, repoussé par le préfet, ne fut pas plus heureux du côté de l'administration autrichienne. Il avait soumis le cas du général Schnitzler au commandant en chef du corps d'occupation, général Frimont. Ce dernier lui adressa la réponse suivante, que nous reproduisons avec son orthographe fantaisiste et son français suspect : « Je ne puis pas intervenir dans des affaires dont le décernement est de votre ressort. Pourvu que les individus de mon armée soient logés convenablement, il n'est qu'à vous et à la commission authorizée de votre part de désigner les maisons et de délivrer les billets de logement. En cette conformité, je vous prie d'arranger la contestation en question. »

La difficulté de pourvoir aux logements militaires de l'armée autrichienne ne devait pas être

la seule contre laquelle eût à se débattre le maire de Dijon. Nos prétendus alliés, lors de leur premier séjour en 1814, avaient à peu près respecté les formes. On eût dit qu'ils tenaient à ménager les vaincus et qu'ils avaient pour eux des égards. Il n'en fut pas de même lors de la seconde invasion. Ils procédèrent cette fois brutalement, la menace à la bouche, tout prêts à frapper à la première résistance. Ils n'avaient pourtant ni brûlé une amorce, ni livré un combat, et ces vainqueurs sans bataille se montraient plus arrogants que s'ils avaient assisté à Waterloo et fait capituler Paris. Ils sentaient d'instinct que, cette fois, la France était frappée à mort, et incapable de recommencer la lutte. Aussi leurs exigences furent-elles impitoyables. Ils semblaient vouloir solder tout un arriéré de rancunes. Leur premier soin fut d'exiger le désarmement immédiat de la population. Ils craignaient sans doute quelque explosion de fureur nationale et prenaient leurs précautions en conséquence. Le secrétaire général de la préfecture, Vaillant, fut leur première victime. C'était un citoyen dévoué à ses fonctions, qui, depuis vingt-six années, n'avait pas quitté l'administration, et s'était toujours fait remarquer par son intelligence et sa rigoureuse probité. Dénoncé à Colloredo, sans doute par des gens avides de sa place, il fut brutalement arrêté, et traîné à pied jusqu'à Autun. On avait prétexté qu'il s'était

opposé au désarmement général. En réalité il avait obéi aux instructions de son nouveau préfet, Maxime de Choiseul, qui, dans sa candeur politique, ne pouvait s'imaginer que nos prétendus alliés n'étaient que des ennemis mal déguisés. Ses désillusions furent promptes. Malmené par Colloredo, insulté jusque dans son hôtel par des garnisaires, il dut se résigner à n'être qu'un instrument entre les mains de ses vainqueurs. Dès le 11 août, par un ordre impératif de l'archiduc Ferdinand, Choiseul était obligé d'ordonner le désarmement général et immédiat. Il avertissait les habitants que la gendarmerie était chargée de faire exécuter l'arrêté, et « que les individus qui refuseraient de rendre leurs armes seraient mis à la disposition des autorités autrichiennes. » Quelques jours plus tard, 22 août, nouvelle proclamation de l'archiduc, contresignée par le major Pikel : « les habitants sont prévenus pour la dernière fois que ceux qui ne se seront pas soumis à cet ordre encourront les peines les plus sévères. » Et ce n'était pas une vaine menace. Voici comment un des généraux de la garnison, Degenfeld, procédait à l'égard d'un Dijonnais nommé Sirdey, coupable sans doute de propos inconsidérés, mais que les Autrichiens étaient disposés à traiter avec la plus extrême rigueur : « L'arrestation qui a eu lieu hier d'un nommé Sirdey, habitant de cette ville, qui avait obtenu

de moi un port d'armes, me met dans le cas de m'addressé (*sic*) à vous, monsieur le maire, pour recevoir des renseignements véridiques, et éloignés de toute partialité sur la conduite de cet home (*sic*) et sur les motifs de son arrestation. Je vous prie donc de me donner une réponse sans délai sur cet objet, que vous me ferez passer sous mon addresse (*sic*) et de me dire franchement votre avis sur la façon de penser et d'agir de l'home en question afin de pouvoir prendre mes mesures en conséquence. »

Aussi bien les Autrichiens semblaient cette fois résolus à frapper directement tous ceux qui leur opposeraient un semblant de résistance. L'imprimeur Carion, le rédacteur des *Petites Affiches*, avait, pendant les Cent Jours, affirmé ses sentiments bonapartistes. A plusieurs reprises il avait encouragé ses compatriotes à la résistance et s'était montré le partisan résolu de la défense nationale. Les Autrichiens voulurent le punir de cette attitude. Dès le 6 août, ils se présentaient à l'imprimerie, brisaient les presses, jetaient en tas les caractères, et dévastaient le mobilier. Ils auraient bien voulu mettre la main sur Carion, mais ce dernier s'était enfui à temps, et avait gagné un village de la frontière où il attendait les événements. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la suppression définitive de sa feuille. Le gouvernement français, s'associant aux vengeances de l'étranger,

venait de se décider à donner satisfaction aux Autrichiens, et voici en quels termes (1) piteux le préfet de Dijon annonçait au maire cette décision (11 août) : « Conformément aux intentions de Son Excellence M. le gouverneur général de Sa Majesté l'empereur d'Autriche dans le département de la Côte-d'Or, exprimées dans la lettre qu'il m'a adressée aujourd'hui, je vous prie de donner à l'instant les ordres les plus positifs pour la suppression du journal ayant pour titre *Petites Affiches* de Dijon, rédigé par le sieur Carion. » Ce dernier, ruiné et proscrit, protesta contre ce traitement inique, et voici la lettre qu'il adressait le 17 août à Durande : « Dans le village de l'extrême frontière que j'habite vient de parvenir une circulaire de M. le sous-préfet de l'arrondissement, qui invite MM. les maires à dresser un état de dévastations, pillages, etc., qui auraient été commis par les troupes alliées dans leurs communes respectives... Dans ce cas je vous prierai de vouloir bien vous rappeler la dévastation qui a été commise dans mon imprimerie le 6 de ce mois par les troupes alliées, ou du moins par les soldats de la garnison, dévastation affreuse dont tous les gens de bien ont gémi, et dont vous avez gémi le premier. Je ne doute pas que vous ne me fassiez représenter le procès-

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 240.

verbal dressé par M. votre commissaire de police, et dont la minute, d'après la loi, a dû être déposée. Vous y verrez qu'on m'a occasionné la perte énorme de douze mille francs, qu'il n'a malheureusement pas été en votre pouvoir de me sauver. Vous ne pensez pas que cette peine a pu être méritée, car si en écrivant j'avais encouru quelque peine, ce qui n'est pas; si en fuyant, en me soustrayant à l'arrestation projetée contre moi, je devais être puni, était-ce sur des objets inanimés, était-ce sur les ressources de ma famille que devait tomber la vengeance? Je présume trop de votre esprit de justice pour ne pas conserver dans ma retraite l'espérance que ma perte fera partie de votre rapport. » Carion se trompait, on ne lui rendit pas justice. Les Autrichiens auraient peut-être oublié son attitude, mais les royalistes ne lui pardonnèrent jamais ses sentiments bonapartistes. Il ne fut pas indemnisé et son journal resta supprimé.

Les alliés se montrèrent aussi très rudes à l'endroit du gardien de l'Arquebuse. Ils s'étaient établis dans ce beau jardin comme en pays conquis, et n'écoutaient pas les observations du gardien Feuilleret. C'est au moment où les Prussiens campés à Paris affectaient de laver leur linge sale sous le balcon des Tuileries, et avaient converti en étal de boucherie l'arc de triomphe du Carrousel. Il semble que les Autrichiens, piqués

au jeu, aient cherché à imiter leurs grossièretés. Dès le 13 août 1815, poussé à bout par les exigences de ses hôtes involontaires, le gardien Feuilleret écrivit au maire en lui avouant son impuissance à maintenir le bon ordre : « J'ai l'honneur de vous avertir que je ne puis plus tenir dans l'Arquebuse, et que je suis forcé de l'évacuer et d'emporter mes meubles au premier jour ; les Autrichiens m'obligent de laisser les portes ouvertes jour et nuit ; ils cassent chaises et tables dont je suis responsable, et ce que je peux avoir est très exposé ainsi que moi et ma famille. Je suis donc forcé d'enlever mes effets et de fermer les portes du jardin, auquel je donnerai mes soins jusqu'à la fin de mon année, qui finira le 24 du mois prochain. » La situation devint rapidement intolérable, car les Autrichiens redoublèrent d'exigences. Voici la lettre éplorée qu'adressait au maire, le 18 août, un nommé Fortalin : « J'ai l'honneur de vous prévenir que, depuis longtemps, les soldats autrichiens sont dans le jardin de botanique; où ceux qui y sont maintenant exercent des vexations insupportables. Ils menacent le jardinier et sa femme : ils lui crachent au visage, et veulent, disent-ils, brûler la maison. Ils veulent abreuver leurs chevaux au jardin au lieu de les conduire à la rivière. Les puits sont presque à sec et dans peu il sera impossible d'arroser les plantes. Je vous prie en

conséquence de voir le gouverneur autrichien, afin qu'il donne des ordres qui mettent fin à leurs escalades et aux dégâts qu'ils commettent dans ce jardin. »

Mêmes dégâts, ou, pour employer un mot plus exact, même vandalisme dans la magnifique propriété de la ville, tant aimée des Dijonnais, et qu'on nomme le Parc. Cette fois Durande intervint en personne auprès du gouverneur général Frimont. « J'ai vu, lui écrivait-il (1) le 18 octobre 1815, des Hongrois couper beaucoup de branches, et, ce qui est pis encore, la cime des arbres dont l'accroissement se trouve par là non seulement arrêté, mais qui doivent périr. Les valets d'écurie autrichiens promènent leurs chevaux indistinctement dans toutes les allées, tandis que la police veut qu'on n'y entre avec chevaux et voitures que trois jours après la pluie, et que l'on fasse seulement le tour du cirque. L'abus que se permettent les domestiques autrichiens tant dans l'intérieur du parc qu'au cours a deux inconvénients : le plus grave est d'inquiéter et de courir le risque de blesser les personnes qui vont à pied ; le second c'est que par là les promenades sont dégradées. »

On ne sait si Frimont donna l'ordre de respecter les promenades, nous n'avons pas retrouvé

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 320.

dans nos archives la moindre trace de sa sollicitude à cet endroit. Nous avons par contre découvert que les monuments publics n'étaient pas à l'abri des dévastations autrichiennes. En voici une preuve entre plusieurs autres. L'église Saint-Philibert avait été convertie en magasin de bois et de fourrage. Dans la nuit du 23 octobre, et malgré l'énergique résistance du concierge Thubœuf, quelques soldats autrichiens, voulant pénétrer dans le clocher, creusèrent un trou et firent sauter les serrures. Les dégâts qu'ils commirent furent constatés par la déclaration de Thubœuf et par un rapport de l'architecte Caumont.

C'étaient là, en quelque sorte, des brutalités voulues. Les Autrichiens ne se sentaient que médiocrement aimés à Dijon, et ils voulaient s'imposer par la terreur. Ils comprenaient d'instinct que, malgré les protestations de quelques fanatiques et les avances de quelques personnes de la haute société, que nous aimons mieux ne pas nommer pour ne pas faire rougir leurs descendants, malgré les empressements officiels des fonctionnaires, on ne les considérait que comme des vainqueurs et nullement comme des alliés. Aussi prirent-ils tout de suite de minutieuses précautions pour leur sûreté. A la date du 25 juillet, on pouvait lire sur tous les murs de Dijon l'affiche suivante : « Par ordre de Son Altesse le prince de Collo-

redo, il est enjoint à tous les officiers français qui se trouvent à Dijon de se présenter au bureau du commandant de la place, à deux heures de cet après-midi. WITTMANN, capitaine commandant. Pour copie conforme, pour le maire de Dijon, LUCAN. »

On craignait sans doute que quelque rixe ne s'élevât entre les soldats et la population, et que les anciens officiers ne fussent comme les chefs désignés de l'émeute. Au même jour, et sous peine d'exécution militaire, le même Wittmann enjoignait « aux aubergistes, cabaretiers et logeurs, de faire remettre à son bureau, à la mairie, tous les soirs, à huit heures, la note de toutes les personnes logées chez eux avec un détail de leur condition, des endroits d'où elles viennent, où elles vont, et le motif de leur séjour dans cette ville. » Tant la soupçonneuse bureaucratie autrichienne appréhendait quelque soulèvement populaire. C'étaient pourtant des personnages peu dangereux qui traversaient Dijon à ce moment : la reine Hortense, le cardinal Fesch ou Mme Lætitia Bonaparte, tous plus pressés de passer la frontière que d'organiser un mouvement contre les Autrichiens (1); mais on les suivait en quelque sorte à la piste, et pas un d'entre eux ne pouvait faire un pas, sans qu'il fût signalé et surveillé.

(1) *Mémorial* de J. Bénigne T***, 21 juillet. « Les autorités voulaient retenir prisonniers ces personnages, mais le préfet, après avoir visité leurs papiers, les a laissés continuer leur chemin. »

Les Autrichiens redoublaient de précaution surtout pendant la nuit. Ils avaient ordonné que les rues fussent éclairées avec soin. Le 6 août le préfet avait été obligé d'écrire au maire : « Je vous invite à faire replacer le plus tôt possible des réverbères dans les rues de la ville. Cette mesure est indispensable par la présence du grand nombre d'étrangers qui sont maintenant ici. M. le gouverneur autrichien en sent aussi la nécessité. » Les habitants feignirent de ne pas comprendre. Dès que la nuit tombait sur la ville, les réverbères restaient éteints. Les Autrichiens ne s'accommodèrent pas de cette obscurité. Ils firent au préfet des représentations, et ce dernier écrivit de nouveau au maire (11 août) : « Je vous ai engagé à faire éclairer la ville. Il paraît que cette mesure, commandée par les circonstances et par l'intérêt public, éprouve bien des difficultés ou bien des lenteurs. » Aussi prenait-il un arrêté par lequel un habitant par rue était à tour de rôle forcé de mettre un lampion sur sa fenêtre. « Une mesure si peu onéreuse, ajoutait-il, qui ne portera que sur la classe aisée, est une charge bien légère pour les habitants, et faite dans leur intérêt. » Les Dijonnais s'obstinèrent dans leur amour de l'obscurité. En vain le maire par arrêté du 24 août prescrivit-il à l'entrepreneur des réverbères, Lesage, d'accord avec le commissaire autrichien, d'avancer d'un mois l'époque de l'allumage, car

« l'éclairage de la ville dans les circonstances actuelles est une nécessité plus impérieuse que jamais » ; ni les prières du préfet, ni les arrêtés du maire ne furent écoutés, et les rues de Dijon demeurèrent obscures. Les Autrichiens finirent par se fâcher et intimèrent des ordres. Le 13 octobre, le commandant de place, Charles de Lohr, adressait à Durande la lettre qui suit : « Nonobstant les ordres donnés déjà plusieurs fois que la ville de Dijon soit éclairée pendant les nuits et le séjour des troupes autrichiennes, on vient remarquer que cet ordre n'est point exécuté. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous inviter de nouveau de donner les ordres nécessaires pour que la ville soit illuminée toutes les nuits. » Ils ne se contentaient plus de l'éclairage : ils réclamaient l'illumination !

Ce fut justement dans la nuit du 13 au 14 octobre qu'un certain Pierre Morey, à la suite d'une rixe, essaya d'assassiner un grenadier hongrois. C'était un bonapartiste avéré qui jadis avait fait partie des corps francs, et que la police municipale surveillait. Morey réussit néanmoins à s'enfuir, et Durande fut obligé d'écrire au général Frimont une lettre d'excuse assez plate (1) : « Qu'il me soit permis de vous exprimer toute la peine que m'a causée cette espèce d'assassinat. Je

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 311.

l'ai ressentie d'autant plus vivement que, jusqu'à ce jour, il ne s'était passé dans cette ville aucun événement qui pût altérer la bonne intelligence, que nous aimons à voir régner entre les Dijonnais et les troupes autrichiennes. Au surplus ne considérons point comme un Dijonnais l'auteur de ce crime. Cet homme depuis longtemps est regardé comme un très mauvais sujet, et, pour en donner une juste idée en deux mots, j'aurai l'honneur d'apprendre à Votre Excellence qu'il faisait partie des corps francs. » Le général Frimont feignit de trouver cette excuse valable. Affectant une confiance qu'il ne ressentait peut-être pas, il répondit lui-même à Durande, de sa grosse écriture et avec son orthographe tudesque, le billet autographe que voici : « Je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre à votre lettre du 13 courant que je suis intimement persuadé qu'aucun Dijonnais ne pouvat se rendre coupable d'un crime pareille à celui qui s'est comis ; c'est pourquoi je vous prie de ne point fermer la boutique du vinaigrier chez lequel ce malheureux et atroce événement a eu lieu, si vous n'en avez pas de raison à moi inconnus. Je vous prie de ne rien négliger pour ateindre cet assassin, de le faire juger d'après les lois et de communiquer dans le tems le résultat de cet affaire; sur laquelle je désire réellement et réclame d'autant plus une prompte justice que vous sentirez par vous-même

qu'elle est absolument nécessaire, pour le maintien du bon ordre, de la discipline etde la bonne intelligence. »

Un mois plus tard, dans la nuit du 13 novembre, nouvelle rixe entre Autrichiens et Dijonnais. Dans le cabaret du sieur Clerget, rue Saint-Pierre, quelques soldats avaient été malmenés et blessés par deux individus, un hussard avait même été à peu près tué. Le général Frimont demanda la réunion à l'hôtel de ville d'une sorte de commission mixte, composée d'officiers autrichiens et de deux magistrats français, le procureur du roi et le substitut Saverot, pour juger et condamner sans retard les prévenus. Le maire fit arrêter le cabaretier Clerget (1), dont le seul crime était d'avoir reçu chez lui les combattants. On ne pouvait le condamner : il fut en effet, après admonestation, renvoyé des fins de la plainte. Quant aux vrais coupables, sans doute avertis sous main, ils s'étaient prémunis par la fuite contre les procédés expéditifs de la justice autrichienne.

(1) *Mémorial* de J. Bénigne T***, 13 novembre.

III

Les Autrichiens étaient donc subis mais non acceptés par la population. Ils se vengèrent de ces procédés sinon hostiles, au moins peu sympathiques, en redoublant d'exigences pour les réquisitions que, par droit d'occupation, ils firent peser sur les Dijonnais. Il y a dans ces réquisitions deux parts à faire : celles qui portent pour ainsi dire la griffe de la conquête, qui s'imposent brutalement, sans la moindre atténuation, et celles au contraire qui révèlent des formes régulières, qui sont légales, si l'on peut employer cette expression à propos de réquisitions, et qui paraissent avoir été tacitement acceptées. Or les Autrichiens en 1815 usèrent à Dijon de l'un et de l'autre système. Il est resté trace dans nos archives des unes et des autres. Nous les étudierons successivement. Il n'est pas en effet de document qui donne une expression plus nette du temps et des circonstances.

Dès leur arrivée à Dijon les Autrichiens ne cachèrent pas leur intention de prendre par la force tout ce dont ils auraient besoin. Le pain leur faisait défaut. Ils commencèrent par saisir celui qu'ils trouvèrent dans les boulangeries, sans se

préoccuper autrement des besoins de la population. Non contents de s'être ainsi servis les premiers, ils informèrent le maire qu'ils comptaient agir de même les jours suivants. Durande fut alors obligé (24 juillet) d'adresser la lettre suivante au général Wimpfen, intendant du premier corps d'armée : « Qu'il me soit permis de vous représenter combien je suis douloureusement affecté de la nouvelle que vous venez de m'apprendre. Personne ne désire plus sincèrement que moi pouvoir être agréable aux troupes alliées, et je puis me flatter de leur en avoir donné des preuves à diverses époques. J'ai même fait dans la journée d'hier plus que je ne pouvais ; j'ai en quelque sorte sacrifié l'intérêt de mon pays à celui des troupes alliées, puisque la plupart des habitants ont manqué de pain. Il est donc de toute impossibilité de faire une fourniture entière pour la journée de demain. Je ne puis vous en procurer qu'une demi-fourniture. En faisant plus, je compromettrais et la sûreté de la ville, et l'intérêt des troupes qui logent chez les habitants. » Les Autrichiens finirent par comprendre que, s'ils persistaient dans leurs exigences, non seulement ils s'exposaient à provoquer dans la population des troubles sérieux, mais encore risquaient fort d'être pris au dépourvu. Ils se résignèrent à fabriquer eux-mêmes leur pain, mais ils demandèrent un emplacement convenable. On leur assigna l'ancien couvent des

Carmélites et l'ingénieur en chef des ponts, chaussées et navigation (1), Didier, fut chargé d'installer cette manutention. Dès le 2 août il commençait son travail, et, comme on mit à sa disposition les pièces de bois et les matériaux provenant des fortifications démolies, la besogne fut menée activement. Il n'y eut bientôt plus à craindre de ce côté ni famine factice, ni rixes populaires.

Il est vrai que les Autrichiens se montrèrent moins accommodants pour d'autres articles. Le premier général qui occupa Dijon, Colloredo, semble même avoir usé de violence pour imposer ses volontés. Le préfet fut la principale victime de ses exigences. Il le menaça à plusieurs reprises de l'exécution militaire, et, comme on le savait homme à ne pas reculer devant l'accomplissement de ses menaces, Durande fut obligé de recourir à un expédient d'une nature douteuse, à une sorte d'emprunt forcé. Il fit consentir vingt-cinq notables Dijonnais à souscrire des obligations pour le paiement des denrées requises par les puissances alliées. Le préfet rédigea la minute de cet engagement, et l'adressa au maire pour qu'il recueillît les signatures nécessaires. A ce moment quelques-uns des notables se dérobèrent. Léjéas, Mannière, Drevon et Bourde firent entendre qu'ils n'avaient

(1) Voir lettres de Didier à la municipalité, en date du 3 et du 4 août, à l'effet d'obtenir la franchise des droits d'octroi, et, en même temps, des outils et des interprètes.

promis de payer que parce qu'ils y avaient été contraints. Le préfet (1) se trouvait compromis par cette protestation. Il s'était engagé vis-à-vis de Colloredo, et, brusquement, les citoyens responsables, dont il avait besoin, lui faisaient défaut. Aussi écrivit-il au maire pour lui exprimer son vif mécontentement : « Les violences exercées dans mon domicile par le général Colloredo ont sans doute été le motif qui a détourné les notables de se rendre ensuite à la préfecture, afin de revêtir la convention de leurs signatures... Tant que j'ai été en butte aux vexations et aux insultes du général Collorèdo, je ne vous ai point pressé de faire des démarches mieux combinées pour obtenir un certain nombre de billets. De cette condition dépendait ma tranquillité, peut-être ma sûreté, mais je n'ai pas voulu que mon repos fût le prix d'aucun sacrifice de la part des habitants de Dijon. Maintenant je n'ai plus rien à craindre, mais il faut payer ce qui est dû. D'ailleurs votre intérêt l'exige. L'expérience prouve qu'il n'est

(1) Choiseul avait d'abord été mal reçu à Dijon. On lui reprochait son passé et ses attaches bonapartistes, mais on ne tarda pas à lui rendre justice. « Il a résisté à tous les moyens vexatoires de Colloredo, et n'a voulu donner aucune approbation à toutes les demandes exorbitantes qu'il faisait, 1.500.000 fr., qui, d'abord, avaient été réclamés, ont été, à ce que l'on dit, réduits à 5000. Le gouverneur autrichien a été alors un peu apaisé. Les garnisaires, qui avaient été envoyés au préfet, ont été retirés. » *Mémorial* de J. Bénigne T***, 31 juillet.

pas dans la manière de voir de tous les généraux alliés de n'imposer aucune responsabilité aux villes et aux maires, et de s'en prendre uniquement aux préfets pour des réquisitions non acquittées. » En même temps, et pour mieux dégager sa responsabilité, il créait (6 août) une commission chargée de pourvoir à la fourniture des réquisitions et marchandises de toutes espèces, qui seraient frappées par les troupes alliées tant sur la ville de Dijon que sur le département », et nommait membres de cette commission Echallié, Jomain, Saunac, Martin Rebattu et Dunoyer. Deux jours plus tard, afin d'alléger leur travail, on leur adjoignait trois nouveaux membres, Ranfer de Marceau, Vaudremont et Thomas Parisot. Dès lors cette commission fonctionna régulièrement et rendit de réels services.

Les Autrichiens, il est vrai, passèrent souvent par-dessus la commission et réquisitionnèrent directement ce dont ils croyaient avoir besoin. Ainsi, le 2 août 1815, quand ils firent une réquisition formidable pour le service de l'artillerie, et que le préfet fut obligé d'écrire au maire ce billet navrant : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que le détachement de l'artillerie ne quittera pas le département avant de les avoir reçus, et que le moindre retard pourrait déterminer ce détachement à les prendre par force. Vous aurez aussi à faire fournir, dans le même délai, cent cinquante

cuirs de bœuf qui sont exigés avec les plus vives instances, vingt mille fers à cheval et cent vingt mille clous. Vous ferez, s'il y a lieu, des perquisitions domiciliaires. » Ou bien le 6 septembre, quand ils demandèrent au préfet deux mille sacs vides « sur-le-champ, sous sa responsabilité, et sous peine d'exécution militaire ». J'imagine encore que la commission ne fut pas consultée lorsque le 5 août le comte Charles de Pachte, conseiller du gouvernement, adressa au maire le billet suivant : « J'ai l'honneur de vous inviter de vouloir bien faire passer le plutôt (*sic*) que possible un imprimeur et graveur au bureau du gouvernement général, pour leur transmettre des ouvrages relatifs à leur métier et nécessaires à ce gouvernement. » Le lendemain 6 le même comte de Pachte demandait en son nom la *Gazette officielle*, le *Journal des Débats* et le *Moniteur universel*, « dès que la poste les aurait apportés », et, cinq jours plus tard, il réclamait « un exemplaire complet du *Bulletin des lois*. » Irrégulière encore la réquisition de l'intendant en chef Molitor (7 août) : « Le service qui m'est confié exige de fréquentes recherches sur la position des différentes communes des départements du Doubs, de l'Yonne, de la Nièvre et de l'Allier. Les cartes partielles de ces départements me sont d'une absolue nécessité. En conséquence je vous invite et vous requiers au besoin de me les faire passer de suite. » Irrégu-

lière également cette réquisition non signée, en date du 9 septembre : « Son Excellence monsieur le gouverneur général me charge de vous inviter de lui faire passer la somme de 180 francs, prix de l'atlas national, que Son Excellence a requis de vous, et qu'il s'est procuré à un particulier, puisque, selon votre déclaration, il n'existe pas chez les libraires. J'ai l'honneur de rappeler en même temps à votre souvenir la demande de l'*Annuaire statistique du département de la Côte-d'Or.* »

Ces réquisitions étaient illégales, mais au moins étaient-elles présentées sous des formes courtoises. Il n'en était pas toujours ainsi, et c'étaient de simples officiers qui se montraient les plus insolents. Tel ce Kuhn, premier lieutenant de grenadiers autrichiens, qui, le 3 septembre, adresse au maire ce billet laconique mais expressif : « Vous êtes prié de faire donner du bois pour l'officier qui est de garde à la porte d'Ouche. En cas de refus, on serait obligé d'en prendre où on en trouverait. » Tel ce capitaine Beniowski, qui réclame trois cents francs pour lui, car, ainsi que l'écrit le maire au préfet (5 décembre 1815) : « lors du casernement il exigea des marmites et autres objets également impossibles à trouver dans la ville, ou bien une compensation en argent pour la jouissance desdits objets. » Tel encore ce capitaine de place, le major Suppe qui adressait au maire, le 14 août,

ce billet, dont nous respectons la saveur brutale et le style douteux : « Les diettes que l'on doit aux officiers employés extraordinairement étant alloués par Sa Majesté l'Empereur ne peuvent ne doivent souffrir aucune difficulté. J'invite M. le maire à me faire parvenir trois cents francs qui me reviennent du 21 juillet au 14 août, 25 jours à 12 fr. jusqu'au jour suivant, la note suivant l'autorisation qu'il en a reçu de Son Excellence le comte de Colloredo. » Les officiers supérieurs eux-mêmes (1), malgré leur affectation de politesse et de bon ton, s'emportaient parfois à des plaintes singulièrement exagérées et d'une urbanité équivoque. Ainsi le 8 septembre 1815 le gouverneur général Baden adressait cette missive au maire de Dijon : « Vous vous convainquerez par la bouteille que je vous envoie que la bierre qu'on délivre aux soldats impériaux royaux du train n'est que du vinaigre gâté. Il est très étonnant qu'on ose ainsi éluder les ordres supérieurs donés pour la subsistance des troupes. C'est en conséquence que je vous invite de faire fournir aux soldats la portion de vin qui leur est dû, en vous défendant de leur livrer de la bierre, et j'insiste à ce que ce-

(1) Ainsi le 9 août le comte de Mirbach, quartier-maître de l'archiduc Ferdinand, réclame trois portefeuilles. Le maire renvoie cette demande aux membres du conseil des réquisitions, et il ajoute : « le comte de Mirbach est un personnage important. Je pense qu'il y aurait de l'inconvénient à lui refuser cette bagatelle. »

lui qui jusqu'à présent fut chargé de la fourniture de la bierre me soit nommé encore aujourd'hui pour le faire punir sévèrement. » Plus mielleux dans la forme, mais tout aussi raide dans le fond, se montrait un ancien émigré, le général major comte de Raigecourt : « Le traiteur que vous avez assigné à mon cuisinier, écrivait-il au maire, pour qu'il ait à lui fournir les objets nécessaires à ma table, est tellement malencontreux et de mauvaise grâce que je suis fort mal servi, et me vois forcé à vous importuner par la présente réclamation. La manière aimable et obligeante avec laquelle vous vous êtes montré à mon égard m'est un garant sûr que cet homme ne suit point en cela vos intentions. Il a d'autant moins de raisons d'être recalcitrant que, comme vous savez qu'il m'est dû journellement huit couverts et un à mon aide de camp, ce qui fait neuf ; je pourrais même en prétendre onze puisque je fais ici les fonctions de lieutenant général, mais jusqu'à présent j'ai eu la discrétion de me contenter à beaucoup moins, outre cela je ne soupe point : conséquemment je crois qu'il est impossible d'être plus modéré dans mes prétentions que je ne le suis. »

Quant aux réquisitions proprement dites, c'est-à-dire aux demandes régulières de l'administration autrichienne, qui devaient être soldées soit par la municipalité, soit par l'État, elles ont en 1815 été de deux sortes : les premières sont ainsi con-

çues : « Le maire de la ville de Dijon requiert M... de fournir pour service d'utilité publique... » Voici le libellé des secondes : « Service des troupes alliées .... par ordre supérieur, M. le maire de la ville de Dijon requiert .... et sous sa responsabilité personnelle, d'avoir à faire livrer sur-le-champ dans le magasin de ..... de Dijon la quantité de .... de bonne qualité. Ces fournitures seront payées dans le courant d'un mois, à dater du jour de la livraison, sur les fonds spécialement affectés au paiement des réquisitions, d'après l'arrêté de M. le Préfet, en date du 18 du courant, et par le fournisseur rapportant la présente réquisition et le récépissé qui constatera la livraison. » Quelle que soit la forme, le fond reste toujours le même. Ce sont des vainqueurs qui parlent et qui exigent. Malheur aux vaincus ! ils n'ont qu'à exécuter les ordres reçus et quels ordres ! Ainsi, le 19 juillet, le jour de l'entrée à Dijon des premiers Autrichiens, il faut de toute nécessité leur donner du vin, et en grande quantité. L'adjoint Lucan est obligé de s'adresser à un négociant, Klipfel, et de le menacer d'une exécution militaire, s'il ne fournit pas le vin demandé, et au marchand Ligeret pour qu'il distribue sur-le-champ quatre pièces de vin rouge. Dès le lendemain 20 juillet, la bureaucratique Autriche, fidèle à ses habitudes administratives, se met en mesure d'organiser chancelleries et secrétariats. Réquisi-

tion d'une douzaine de canifs et d'une demi-douzaine de grattoirs (Picard), d'une douzaine d'écritoires carrés en faïence (Ledeuil), de cartes de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or (Lagier). Ce n'est là qu'un début. La grande fourniture aura lieu le 21. Ce jour-là on réclame au sieur Humbert huit cents plumes, à Gaulard vingt-quatre bouteilles d'encre, cinq cartes du département, une carte de la Bourgogne ; à Lagier une carte de France et une carte de la Côte-d'Or ; à Vauthier deux rames de papier fin ; à Gastaldy, huit livres de cire d'Espagne ; à Gaillot trois paires de ciseaux et six canifs, sans parler d'un grand nombre de balais, et, comme il faut que la note gaie se mêle toujours aux circonstances les plus dramatiques, MM. Fichot et Bienville sont sommés d'avoir à fournir une feuillette d'eau-de-vie pour le service de la place. Aussi bien le commandant de place paraît avoir été un appréciateur convaincu de la liqueur dorée de Cognac. Dès le 25 juillet le nommé Richard était sommé d'avoir à fournir « douze bouteilles d'eau-de-vie de cognac pour le commandant de place autrichien », et le 27 on renouvelait cette demande, mais on ne prenait plus que dix bouteilles au lieu de douze. Ce commandant aimait sans doute à les déguster dans le silence du cabinet, car il fait réquisitionner, le même 27, au sieur Boruel « une paire de pantoufles en maroquin pour M. le com-

mandant de place », et il aimait à varier ses plaisirs, car, le lendemain 28, il envoyait chercher chez le cafetier Bernard « quatre bouteilles de bière de bonne qualité pour la table de M. le commandant. »

Le 23 juillet le comte de Colloredo fait demander à Gaulard une carte de France et à tous les tripiers de la ville beaucoup de graisse pour les voitures. Le 24 les demandes sont plus variées. On réclame au ferblantier Goyon et ce, sous peine d'exécution militaire, « un étui de fer blanc de deux pieds de hauteur et six pouces de diamètre, avec des anses. » En outre, et toujours avec la même menace, deux livres de craie rouge à l'épicier Valot, cinq livres de ficelle à Colin et autant à Frachot, dix grands flambeaux ou torches pour bivouac à Chocarne, cinq stères de bois à Valère, cinquante livres de saindoux pour voitures à Jean Moreau, six bruchons d'osier à Bonotte. Le vitrier Mirebeau devra encore, pour l'usage du général Lederer, coller ensemble quinze morceaux de la grande carte de Bourgogne. Le 26 juillet revient le tour des fournitures de bureau. On demande vingt-cinq « écritoires de poche en buis » et dix-huit livres de cire d'Espagne à Laplaine, deux à Gastaldy et cinq à Georges Banchelier, sans parler d'une livre de poudre d'or et d'un écritoire en corne avec poudrière à Hébert. Le 27 réquisition de cartes et de ciseaux, le 28 de deux écritoires

de faïence (Limuret) ; le 29, de douze autres écritoires (Mermet), d'une douzaine de règles plates de différentes grandeurs (Schneider) et d'une main de papier « le plus grand format possible » ; le 30 d'une énorme quantité de papier (Banchelier) ; le 31, de colle à bouche, de six douzaines de crayons, de six paquets de plumes, de six bouteilles d'encre, et d'une livre de pains à cacheter (Bonnet), avec beaucoup de papier (Vauthier, Banchelier, Miguez), et six bouteilles de sandaraque (Laplaine). Comme on le voit, les Autrichiens n'oubliaient pas d'approvisionner leurs bureaux.

Au mois d'août, cent quatre-vingt-seize réquisitions différentes. Nous ne pouvons, à moins de tomber dans la monotomie et les redites, les énumérer toutes. Afin de donner une idée aussi exacte que possible des exigences de nos vainqueurs, on nous permettra de dresser la liste complète, pour une semaine, du 1er au 7 août, des réquisitions dont la trace s'est conservée dans nos archives. Au 1er août Lefort est sommé d'avoir à fournir deux grandes marmites pour les casernes, Yon six bouteilles d'encre, huit paquets de plumes, quatre onces de gomme élastique, quatre bouteilles de sandaraque, douze crayons fins; Bonnotte, vingt-quatre manches de pelle ; Gaudelet, quatre mesures de charbon de terre ; Ledeuil, vingt gamelles de terre ; Vauthier, quatre rames de papier grand raisin et quatre rames de

papier fin ; Banchelier, deux rames de papier coquille, Laplaine et Bligny chacun deux rames de papier couronne ; Bonnet, six onces de colle à bouche et six paquets de plumes ; Rebilly trois canifs à quatre lames ; Baujon, six livres bougie ; Laplaine, une rame de papier ministre et deux rames de papier pour couvertures ; Dard et autres quincailliers deux mille six cent deux fers à cheval, et Banchelier quatre rames de papier de bureau.

Le 2 août les Autrichiens, toujours insatiables dans leurs demandes d'articles de bureau, réclameront encore à Camus quatre mains de papier fin et six de papier commun ; à Bonnet une livre de cire d'Espagne, six crayons fins, deux canifs à quatre lames et un paquet de plumes ; à Banchelier deux mains de papier vélin et une bouteille de gomme ; et, en même temps, à Vétu cent cinquante et à Laval six cent trente livres de graisse pour voitures ; à Bonnet deux étrilles pour chevaux ; à Tisserand fils cent livres de chandelle.

Le 3 août ce sont encore les réquisitions pour fournitures de bureau qui prédominent : une livre de cire d'Espagne et une « grosse boîte de pains à cacheter larges » à Daloz ; une main de papier fin et une main de papier brouillard, trois livres de cire d'Espagne, une demi-rame de bon papier et une demi-rame de papier à cloche à Banchelier,

neuf livres de ficelle à Bardin. On demandera encore une carte de la Côte-d'Or à Lagier, deux quintaux de graisse pour voiture à Meneval, vingt étrilles à Bonnet. Rien de saillant pour le 4 août : seulement quarante-quatre livres de graisse à Morel, vingt quintaux de charbon de terre à Maignot, cent livres de graisse de voiture à Morel, et dix livres de fil retors à Hébert. Même modération dans les demandes du 5 août. Chaillot est requis de réparer les carabines et pistolets d'un régiment de hussards, et Ponsard livrera quatre livres de fil pour bourrelier.

Le 6 août quelque important personnage était sans doute arrivé ou attendu, car on cherche de tous côtés des meubles et des objets d'aménagement, et comme, paraît-il, on se défiait de la complaisance des Dijonnais, toutes les réquisitions portent la mention « et ce à peine d'exécution militaire ». C'est ainsi que Gée, Longin et Monniot devront fournir une commode, deux lits de camp, deux matelas, deux traversins, deux couvertures et deux petites tables. Monniot donnera en outre une commode avec dessus de marbre, un bon lit en noyer. On demande à Ledeuil six cuvettes, six pots à eau, six vases de nuit et des gobelets ; à Miallet deux lits de camp avec matelas, traversins, couvertures et table de nuit ; à Rouillot un bois de lit, un lit de plumes, un traversin, deux matelas, une couverture de laine,

six fauteuils, une table de nuit et deux bureaux, à Gruardet deux lits de camp, deux traversins, deux petits bureaux et deux couvertures ; à Baron un lit de camp avec accessoires. On ne réclame de Violle que huit couvertures de laine ou de coton, mais il les faut de première qualité, car elles sont pour le service de l'archiduc Ferdinand. Peraut prêtera douze chaises de paille, deux lits de camp, deux matelas, deux traversins et deux couvertures ; Mme Clerget douze cuvettes et pots à eau et deux verres de cristal ; Chutte douze cuvettes et pots, deux vases, dix pots de nuit ; Foulet une commode avec dessus de marbre de style moderne, ce qu'on nommait alors un bonheur du jour ; Frossard une commode également de style moderne, quatre lits de camp avec accessoires et Gérard quatre paires de chandeliers en cuivre avec quatre paires de mouchettes. En outre, comme il ne faut pas que la bureaucratie soit oubliée, Banchelier fournira vingt-quatre mains de papier buvard fort, et le libraire Noellat enverra au commandant de place, qui sans doute éprouvait le besoin de se perfectionner dans la langue française, la grammaire de Meidinger et un dictionnaire allemand-français : le tout sans préjudice de huit livres de ficelle et huit de poix grasse demandées à Roujon, de seize quintaux de charbon de terre à Gradelet, et de cent livres de graisse pour voitures à Germain.

Il paraît que les demandes faites la veille pour le logement des nouveaux arrivés ne répondaient pas à tous les besoins, car, le 7 août, abondent les réquisitions de meubles et d'ustensiles. Limonnet est sommé de fournir sur-le-champ deux cuvettes, deux pots à eau, deux verres et dix pots de nuit. Couthier prêtera un bois de lit de maître avec quatre matelas, un sommier, un lit de plume, trois traversins, trois couvertures, un rideau en taffetas ou damas, et une table de nuit. On demande à Courte une table à thé, une console de quatre pieds, une commode à colonnes de couleur acajou, un bonheur du jour en acajou et deux bureaux à écrire ; à Racine une commode, une table à pierre polie, une table ronde en noyer, et six fauteuils en vieux velours fond gris ; à Bonnet six paires de flambeaux argentés avec trois paires de mouchettes. La veuve Haïs fournira une cuvette avec ses accessoires, et, comme le burlesque côtoie toujours le tragique, « un pot de chaise percée à peine d'exécution militaire ». Les autres fournisseurs étaient sans doute moins récalcitrants, ou ils tenaient moins à leurs meubles, car on n'est obligé d'employer de pareilles menaces ni vis à-vis de Mme Fortier, à laquelle on emprunte quatre paires de flambeaux argentés avec trois paires de mouchettes, ni vis-à-vis de Diol qui fournira un bois de lit, trois matelas, un lit de plume, une commode et une table

de nuit au dessus de marbre, un lit de camp et un traversin ; ni de Truchet auquel on réclame deux matelas, deux paillasses, deux traversins, deux couvertures ; ni de Gastaldy auquel on se contente de demander quatre paires de chandeliers en cuivre avec leurs mouchettes.

Nous n'avons plus retrouvé pour les derniers jours du mois d'août que cent quinze pièces. Il est vrai que quelques-unes sont à tout le moins singulières. Ainsi, le 8, Dumay devra fournir d'une seule réquisition et pour le service de l'archiduc Louis vingt et une paires de draps, et M. Moniot « une foyère dorée avec pelle et pincette pour l'appartement du prince impérial. » Le 9 Lemoine est requis de poser un carreau dans le même appartement et Gée de fournir trois douzaines de tabliers de cuisine, de torchons et de serviettes communes. Le 10 l'ébéniste Jannin sera prié de fournir « quatre livres de poussière d'ébène pour sécher le papier ». Le 12 le maire « requerra M. Durand relieur de se rendre chez M. le commandant de place pour y prendre ses ordres relatifs à des ouvrages de son état », et demandera à Banchelier « un cahier de papier bleu », et à Noëllat une carte du département indiquant les routes pour le même commandant. Le 14 sommation à l'armurier Chaillot d'avoir à réparer dix-neuf fusils de la première compagnie des grenadiers Deutschmeister, casernés aux

Carmélites, et le 15 à Forey d'avoir à fournir trois livres de bougie pour son Altesse le prince Ferdinand. Le 22 le fripier Monniot prêtera quatre paires de draps. Cet honnête commerçant, plusieurs fois atteint par les réquisitions, n'avait pas caché son mécontentement. Il avait été signalé à la police autrichienne, car la réquisition porte cette note menaçante : « Si vous ne la rendez pas dans l'endroit indiqué sous un quart d'heure, je vous assure de l'exécution militaire. »

On était pourtant en paix avec les Autrichiens et avec tous les alliés. Les journaux ne cessaient de proclamer les délices de l'union et la longanimité des souverains. Les Dijonnais n'en étaient pas moins sous le régime du sabre, et, quand ils s'avisaient de protester, on leur faisait durement sentir qu'ils n'étaient que des vaincus. Aussi bien n'était-il pas exaspérant pour eux d'avoir à fournir « six (1) petites poires à poudre en cuir », « douze sablières pour la poudre d'or (2) », « deux canifs de bureau et un grattoir pour l'officier chargé du visa des bons de vivres en fourrage (3) », « deux chèvres en cuivre pour le service du magasin de vin établi à l'hôtel de ville (4) », « quatre douilles de baguettes de tambour et

(1) Réquisition Daloz, du 17.
(2) Id. Michel du 24.
(3) Id. Rebilly du 18.
(4) Id Bonnet du 25.

quatorze bidons pour les grenadiers Deutschmeister (1) », et surtout des fournitures de bureau en énorme quantité « pour les besoins extraordinaires des bureaux des puissances alliées, auxquels la mairie est obligée de subvenir » (2). Sans doute ils obéissaient, mais dans leurs cœurs s'amassaient de sourdes rancunes, et plus d'un se repentait déjà d'avoir cru au désintéressement des alliés, et de s'être imaginé que leur arrivée en France les délivrerait de toute charge et de tout ennui.

Dans les mois qui suivent, il y a encore des réquisitions, mais moins nombreuses et moins brutales. A l'exception d'un certain Estivalet « requis de racommoder sur le champ une paire de bottes et de fournir une semelle et une empeigne sous peine d'exécution militaire » (8 sept.), et d'un certain Richard sommé « d'avoir à réparer immédiatement dix-huit bidons de fer blanc pour la compagnie de grenadiers prince Charles », (17 septembre), les Autrichiens en général se contentent de réclamer des fournitures de bureau. L'encre coule toujours à flots dans les chancelleries (3) et des montagnes de papier sont consommées (4), sans parler des crayons, des plumes,

(1) Réquisition Tabard et Muteau du 29.
(2) Id. Laplaine du 26.
(3) Id. Laplaine du 2, Gastoldy du 9.
(4) Id. Bligny du 4, Laplaine du 6.

des canifs et de la sandaraque. On répare des fusils et des tambours (1), ou bien un coffre destiné à serrer des papiers dans la chancellerie de l'archiduc Ferdinand (2); on demande encore de temps à autre quelque objet singulier : une pelote de bois pour hacher de la viande (3), deux pèse-liqueurs (4), vingt livres de colle de Flandre pour blanchisseurs à l'hôpital civil (5), trois livres de noir de fumée, dix couchettes et « une fontaine à filtrer pour le service du prince héréditaire (6). » Il y a pourtant une détente visible dans les esprits, comme le prouve cette note du général Frimont à Durande (11 octobre 1815) : « Des occupations de la plus haute importance m'empêchent dans ce moment d'entrer dans le détail des réclamations particulières. Vous pouvez rassurer les habitants de la ville de Dijon qu'en peu de jours il me sera possible d'alléger la charge onéreuse qui pèse actuellement sur eux, et que je saisirai avec plaisir chaque occasion de ménager leurs intérêts, autant qu'il sera compatible avec le service de l'armée dont le commandement m'est confié. »

(1) Réquisition Chaillot du 2, Fèvre du 4, Bizouard du 12.
(2) Id. Bertot du 7.
(3) Id. Regnier du 7.
(4) Id. Gastoldy du 9.
(5) Id. Forey du 10.
(6) Id., veuve Halsse du 23.

Les Autrichiens se préparent donc à partir et les Dijonnais vivent dans l'espoir de ce départ. Aussi, d'un côté comme de l'autre, on se ménage. Quelques récalcitrants se rencontrent néanmoins, entre autres la veuve Haïsse, qu'il avait déjà fallu menacer de l'exécution militaire, quand on lui emprunta une chaise percée. C'était une patriote déterminée ou une femme bien ménagère de son bien. On lui avait demandé une fontaine à filtrer pour le service du prince héréditaire. Cette fontaine avait été endommagée. Quand on la lui rendit, Mme Haïsse réclama une indemnité. Voici la curieuse lettre qu'elle adressait, le 27 décembre 1815, au tapissier Paris qui avait été chargé du recolement des meubles prêtés : « C'est avec confiance que je m'adresse à vous pour vous prier de présenter une réclamation relativement à la fontaine filtrante qui m'a été requise. J'ai observé en la recevant après le départ de M. le général Frimont qu'elle était gâtée et ne filtrait plus. Il est certain qu'elle n'est plus susceptible de vente, et je pense qu'il peut dépendre de vous d'être indemnisée de la perte que j'éprouve ; je sens qu'il faut encore faire un nouveau sacrifice. Je ne demande pas le prix de la fontaine que je vendais quarante francs, mais au moins que l'on veuille bien me passer une somme qui m'évite une perte entière. » On ne sait ce qu'il advint de cette réclamation. Il est probable qu'elle eut le sort de beau-

coup d'autres, et que Mme Haïsse, en marchande bien avisée, se résigna à passer sa fontaine à filtrer au compte de profits et pertes.

Les dernières réquisitions eurent lieu au mois d'octobre. Ce sont toujours des fleuves d'encre, des montagnes de papier, des accumulations de canifs et de crayons. Le 20 octobre, le commandant de place, toujours ménager de sa santé, envoie chercher chez Grand et Godet « deux bouteilles de vin vieux à trente sols la bouteille » et à cette réquisition est resté annexé le compte des bouteilles antérieurement fournies à ce même commandant : cent quatre-vingt-sept bouteilles du 17 août au 8 octobre : vingt-cinq le 26 août, douze le 1er octobre, six le 7, dix-huit le 8 ; pas un seul jour moins de deux. Ce fervent admirateur des produits bourguignons aurait vraiment dû prolonger son séjour à Dijon, afin d'affiner son goût et d'encourager le commerce local !

Si à Dijon même, sous la surveillance et la protection du grand état-major autrichien, les réquisitions furent si nombreuses, si brutales, si vexatoires, dans les environs immédiats de la ville (1), ce qu'on pourrait appeler les faubourgs, ce prétendu droit, qui n'est autre chose que l'abus

(1) *Mémorial* de J. Bénigne T***, 24 juillet : « malheur aux héritages qui se trouveront à l'entour du camp. » 31 juillet. « Colloredo est un pillard horrible qui veut ruiner notre département. »

de la conquête, fut exercé avec une impitoyable rigueur. Nous avons retrouvé aux archives municipales une vingtaine de réclamations adressées à la mairie par de petits propriétaires, des gardes champêtres, d'humbles cultivateurs pour dégâts commis par les étrangers dans les champs, les magasins et les maisons de la banlieue. Rien de plus navrant, de plus tristement éloquent que cette énumération de vols et de rapines. On nous permettra, malgré la monotonie du sujet, de donner quelques extraits de ce lamentable dossier.

Le 20 juillet un certain Guilleminot se plaint de ce qu'on a, sur sa propriété, enlevé cinquante-quatre boisseaux de haricots, sa seule ressource pour l'hiver. Le 26 juillet Nicolas Colot, vigneron à Larrey, se désole des ravages qu'a subis son petit bien : haies brisées, légumes arrachés, fruits d'automne cueillis sans être mûrs, et il demande une indemnité proportionnée au dommage. Le 30 juillet François Hudedot annonce que son clos de Larrey a été ruiné. « La baraque est abîmée, écrit-il, la porte cassée, la serrure enlevée, tant peupliers qu'arbres fruitiers, tous les fruits perdus. » Le 31 juillet, lettre de la famille Barbier. Ecrasés par les logements militaires, ils ont vu ravager leur petite propriété et leur ferme. « Quoiqu'ils soient âgés de cinquante-neuf et de soixante-cinq ans, que les pertes, le travail et le chagrin ayent ruiné leur santé, ils ne

cessent de s'occuper avec courage : ce qui y met un empêchement insurmontable à présent, c'est la présence continuelle de leurs soldats ; que, comme la femme est fort sourde, lui, Barbier, est forcé de garder la maison pour le service de ce qu'ils exigent, et éviter par cette précaution les voies de fait qui ne manqueraient pas d'avoir lieu. » Aussi demandent-ils à être exemptés des logements militaires, « car vous sauverez ainsi la vie à deux familles d'agriculteurs utiles ».

Le 2 août réclamation de Jacquin au Foulon. On lui avait pris du foin qu'il avait acheté et deux voitures. Il adressa une première plainte. Le maire vint le voir et lui promit justice : mais « l'instant d'après votre départ les alliés se sont portés en grand nombre dans son domicile ; sabre nu, baïonnette en avant, menaçant, frappant : ont cassé la porte de la cave, bu et répandu tout le vin qui lui restait, enlevé deux quartiers de lard qui étaient dans le saloir. Ils ont pris tout le pain, un pot de beurre de quinze livres, un pot de gras ; ils ont ouvert toutes les portes du buffet, commode, ont monté dans les chambres hautes, y ont mis le plus grand désordre, et ont enlevé tout ce qui leur a fait plaisir, ainsi qu'un sac de farine. » Le 5 août, ainsi que le constate un procès-verbal signé par Jolyet, Bonnard, de Bernard, Lebreton, Mériau et Marmifsky, quelques officiers autrichiens présentent au sieur Prisset une réqui-

sition de deux cents aunes de toile rousse. Prisset leur répond qu'il n'est plus dans les affaires depuis une année : Cette observation ne fut point écoutée par les Autrichiens, qui, accompagnés d'une forte escorte, s'emparèrent de ce qui leur tomba sous la main dans mon magasin. « Une coupe de toile rousse, et, à défaut de marchandises de ce genre, six fortes pièces tant de toiles blanches que toiles de coton écru et diverses autres coupes me furent enlevées. Comme ils ne m'ont pas permis de vérifier la quantité des marchandises qu'ils m'ont prises, ce ne peut être qu'approximativement que j'en peux fixer l'évaluation à 450 fr. »

Suivent de nombreux procès-verbaux pour contraventions commises par les alliés. Le 21 août les gardes champêtres Dumas, Javier et Renaud attestent que deux cents bœufs pâturent dans les champs de légumes et dans les vignes des nommés Jolivet, Sauvageot et Charpentier. A la même date ils constatent la présence d'un troupeau de six cents bœufs dans les champs de Boissains, Nicolas, Aubert et Forey. Le surlendemain 24, ils signalent quantité de chevaux pâturant la luzerne du sieur Bony, « lesquels chevaux appartiennent et estoient accompagnés des soldats des armées alliées ». Le même jour ils ont vu des Autrichiens gauler des noix avec des bâtons coupés dans les propriétés Barbette et Paussier. Voici ce

que constate de son côté, avec sa naïve orthographe, Philibert Pacot, garde champêtre de la porte Saint-Pierre : « J'ai trouvé dix militaire de la garnison, abit blanc et revere bleus, et d'autres avec leure capote qui avoit les uns des pomme de terre et les autres peche et raisin, tout cela aucunement en maturité : tout cela ne peut que leur causer des maladies. » Les Autrichiens se souciaient vraiment bien peu de la maladie. Ils se trouvaient dans un pays fertile, en pleine vendange, et ils honoraient nos vignobles par la plus sérieuse des démonstrations : ils en consommaient les produits, avant même qu'ils fussent arrivés à maturité. L'exemple des Prussiens en Champagne, lors de la campagne de 1792, aurait pourtant dû les mettre en garde contre cette gourmandise prématurée, mais les Autrichiens ne songeaient même pas à la dyssenterie qui les menaçait. En vain l'état major mieux avisé prodiguait-il les avertissements. Rien n'y faisait. Les vignes étaient ravagées et les procès-verbaux demeuraient impuissants. Le plus grave était que les Dijonnais eux-mêmes s'associaient à ces déprédations. Durande était obligé de lancer contre les maraudeurs cette circulaire menaçante : « Considérant que les raisins touchent à leur maturité (1); que déjà des habitans s'introduisent dans les vignes et y com-

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 247.

mettent des dégâts, dans l'intime conviction que, par suite de l'état de choses actuel, il ne sera fait aucunes recherches ni aucunes poursuites contre ces sortes de délit; Considérant qu'il est du devoir du maire de détromper les malveillans sur leur chimérique espoir et de leur faire connaître que, quelles que soient les occupations du magistrat, aucune circonstance ne peut lui faire oublier le premier de tous ses devoirs, celui de veiller à la sûreté des personnes et au maintien des propriétés... » Il invitait les gardes champêtres à redoubler de surveillance et mettait des gendarmes à leur disposition (19 août). Il prévenait également le baron de Baden (1), gouverneur de la Côte-d'Or, du danger des vendanges prématurées, et le priait de faire accompagner les gardes champêtres par des escortes armées (2). Ces sages précautions furent inutiles. Dès le 13 septembre les gardes champêtres de Perrigny, Guillaume Masson et Edme Munier, dressaient procès-verbal contre des Autrichiens qui cueillaient des raisins dans la vigne d'un certain Claude Millot : « Comme c'étoit nuitamment, nous croyons qu'il étoit plus que cinq, et nous avons pas aussé de les approcher de bien proche, mais nous en avons pu en conté que cinq. » Parfois même les gardes

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 249.
(2) Id., p. 268.

champêtres étaient impuissants à empêcher les dévastations. C'est ainsi que, le 1er septembre, les gardes de la porte d'Ouche, Cornu, Lavaine et Alneri, déclarent avoir aperçu des quantités de soldats dans les vignes. Ils ont essayé de les faire sortir, mais personne n'a voulu leur prêter main forte, et, comme ils n'étaient armés que de leur sabre, ils n'ont pu que protester contre les dégâts, dont ils sont restés les témoins attristés.

Les Autrichiens ne se contentaient pas de voler les raisins. Ils prenaient encore des légumes dans les jardins (1) et du bois dans les chantiers (2), sans doute pour cuire ces légumes. Parfois même ils détruisaient pour le plaisir de détruire. C'est ainsi que Jouannin, concierge à la porte Con-

(1) Réclamation de Toussaint Picot, jardinier entre le canal et Larrey : « L'exposant avoit une pièce de trois journeaux et demi de terre ensemencée daricots. Toute sa récolte est perdue. Les gardes champêtres et les experts en ont donnés leurs rapports, qui vous a été mis entre les mains. Et comme Picot n'avoit pas d'autres aricots que la pièce susdite, il est forcé d'en acheter pour son usage, et pour les ensemencer l'année prochaine, come il pourroit se faire qu'il lui seoit fait une réquisition d'arricots. C'est donc pour vous rappeler qu'il a tout perdu ce qu'il en avoit, et que vous voulussiez bien le dispenser de toute réquisition à ce sujet. Il espère tout de votre justice. » 12 septembre 1815.

(2) Le 29 septembre Boncompain, vendeur de Valère, marchand de bois sur les bords du canal, se plaindra d'un vol commis dans deux de ses chantiers. « Je ne peux rien opposer contre la force militaire. La nuit dernière on a levé la serrure de la baraque que j'occupe. J'avais heureusement emporté tout ce qui concerne ma comptabilité. » Plante renouvelée le 15 octobre.

dé, écrira (22 novembre) que, malgré ses représentations, les chevaux des Autrichiens ont rongé les jeunes arbres du Jardin de l'Arquebuse, qu'il faudra faire couper ; ainsi que la veuve Boudier, propriétaire à Saint-Antibes, déclarera «que son domicile étant placé au centre du camp formé par les troupes alliées, elle s'est vue tout à coup assaillie par une troupe continuelle de soldats, dont chacun a pris, gaspillé et emporté, non seulement le mobilier en détail, mais encore les provisions de toute espèce, telles que vin, dont trois pièces ont été bues en une demi-heure, mais encore blé, farine et autres récoltes, jardinage, foin, paille, et non contents de cela ils ont encore brûlé et dégradé les portes, fenêtres, balustrades et autres dépendances de son habitation, sans que l'exposante ni sa famille ait pu les empêcher. Ils ont été maltraités plusieurs fois pour avoir voulu faire des représentations sur de pareils excès. » Aussi bien nos bons amis les alliés ne se privaient pas du plaisir facile de frapper les femmes ou toute autre personne incapable de se défendre. La nommée Christine Poinsard, âgée de soixante-sept ans, était occupée à glaner à Saulon. Des charretiers autrichiens lui prennent tout ce qu'elle avait et la maltraitent indignement. Recueillie par charité chez Genty, marchand de la rue Berbisey, elle écrit au maire pour lui exposer sa triste situation. Le papier de la pétition porte encore la trace des larmes que

versait la malheureuse en l'écrivant. Que les larmes de cette pauvre victime retombent sur les misérables qui les ont fait verser !

Dans les nombreux et riches villages qui entourent Dijon, les alliés se signalèrent également par leurs rapines et leurs extorsions. Les villageois en général n'aiment pas à écrire. Il est probable qu'ils ont beaucoup souffert sans oser se plaindre. Nous sommes pourtant persuadé qu'on doit garder dans les archives municipales de beaucoup de ces villages la trace certaine des dévastations commises par les Autrichiens. Nous avons retrouvé à Dijon quelques-unes des lettres qui furent adressées en cette circonstance par divers maires de campagne à leur collègue, le maire de Dijon, auquel ils s'adressaient de préférence à tout autre fonctionnaire, avec l'espoir qu'il leur viendrait plus facilement en aide ; mais il est probable que nous n'avons eu entre les mains que l'infime partie de cette correspondance, si navrante dans son uniformité.

La charge la plus écrasante pour les malheureux villageois était celle des logements militaires. C'est ainsi que le maire de Talant, Devillebichot, écrivait à Durande (juillet 1815), pour se plaindre du trop grand nombre de militaires, qu'on lui avait envoyés à loger, surtout à une époque de l'année où ses administrés gagnaient leur vie en travaillant aux moissons. « Il serait superflu de

vous en dire davantage, ajoutait-il, puisque vous connaissez parfaitement toutes les facultés de cette pauvre commune, et que ce serait douter de votre sensibilité et de votre justice, si nous n'étions pas certains que vous ferez tous vos efforts pour nous soulager dans ces temps malheureux. » Lettre analogue (28 juillet) du maire de Messigny. Bourdon, qui se plaint d'avoir trop d'Autrichiens à loger et à nourrir. Le maire de Longvic expose à son collègue de Dijon (24 août) qu'il a reçu quarante-huit soldats à loger. « Vous ignorez sans doute que, depuis le 9 du courant, quatre-vingts grenadiers sont stationnés dans la commune, et qu'il n'y a pas moins de deux ou trois grenadiers chez chaque habitant les plus à même de loger », et Durande ajoute de sa main sur la lettre cette note mélancolique : « il n'y a en effet que trente habitants pouvant loger. » Le maire d'Ouges a dû recevoir jusqu'à 188 hommes (13 octobre) : c'est beaucoup trop pour la petite commune qu'il administre. « Nos malheureux habitants, n'ayant plus de provisions, se sauvent dans les bois pour se soustraire à la fureur du soldat, laissant ainsi leurs maisons, meubles, etc. à la discrétion de ces gens. » Telle est l'arrogance, telles sont les prétentions des Autrichiens qu'il va lui-même être obligé de partir. « Il est bien malheureux de voir ruiner entièrement une commune, qui d'ailleurs s'est toujours distinguée par son attachement à

son souverain légitime, pendant qu'il y en a tant d'autres qui n'ont pas un soldat actuellement. » Lettre analogue du maire de Saulon-la-Chapelle (22 octobre) : La commune qu'il administre est épuisée par le passage des troupes. « La moitié des habitants sont décidés à abandonner leurs maisons : en conséquence, si l'exécution militaire vient dans la commune, ne pouvant répondre à leurs demandes, la commune sera pillée. »

Le plus singulier c'est que parfois les Autrichiens eux-mêmes trouvent que la répartition des logements militaires est mal faite et prennent avec insolence contre le maire de Dijon la défense des communes où ils sont campés. Ainsi, le 19 octobre 1815, le capitaine commandant à Mirebeau trouve étrange que l'on envoie toujours des soldats à loger dans les communes de Belleneuve, Arceau, Arcelot et Fourchange, et il envoie cette sommation outrecuidante au maire Durande : « Les environs de Dijon sont trop riche (*sic*) et trop considérable pour être soulagé par des voisins moins nombreux et presque ruiné. Toutes les communes du canton de Mirebeau sont occupées par les troupes que j'y ai envoyée. Veuillez donner ordre à M. votre adjoint de ne plus venir aussi charger la commune de mon canton. J'en aurai raison, je vous l'assure ! »

Plus encore que par les logements militaires les communes des environs étaient écrasées par

les réquisitions en nature. Il y en avait parfois de singulières : celle par exemple que signa le 20 septembre 1815 Charles, baron de Kohr, commissaire du gouvernement autrichien : « Les ordres directes de son altesse le prince de Schwarzemberg commandant des troupes autrichiennes de donner une boutteille entière aux militaires est intime à la préfecture de la Côte-d'Or ce même jour. Les maires en seront instruit et sont obligé de faire obéir leurs comunes. » Que l'on se contente de sourire de cet ordre étrange, soit, mais les injonctions étaient parfois singulièrement brutales. Il fallait fournir, et sur l'heure, tout ce qui était nécessaire à des soldats d'autant plus exigeants qu'ils se croyaient assurés de l'impunité. Le 28 juillet le maire d'Étaules, Chamoin, sera obligé d'écrire à son collègue de Dijon : « Monsieur, vous supplient humblement le maire et les habitants de la commune d'Etaules d'avoir la bonté de s'interposer pour cette infortunée commune, qui a été ruinée l'année dernière par le passage des troupes, par la réquisition et la mortalité du bétail. Cette commune a déjà fourni cette année des réquisitions considérables et au delà de ses forces en grain et en bétail. Il devient impossible d'en fournir davantage. Notre commune est trop appauvrie, et nous avons été vexés par des soldats qui se sont permis de prendre tout ce qui pouvait leur convenir. » Le maire d'Ahuy,

Mongenot, écrit (11 octobre) que le commandant de place a réquisitionné tous les chevaux de la commune, qui ont été occupés à chercher des fourrages et à traîner des charrettes ; « aussi sont-ils incapables de nouveaux services. » Le maire de Messigny n'a plus de farine dans son village à la date du 16 octobre, et son secrétaire Pingeon ajoute à la lettre officielle constatant ce dénuement la note suivante : « Je pense qu'il seroit à propos de prévenir M. Durande que les habitants de Messigny sont réduits au point que la presque totalité n'ont ni lard, ni graisse, ni pain, ni farine : ne pouvant pas moudre facilement attendu la grande disette d'eau, ils sont dans un dénuement réel de toutes les provisions de bouche... faites lui bien sentir que s'il dirigeait de nouveau de la troupe sur Messigny, il forcerait les autorités locales d'abandonner la commune, car il n'y a plus lieu de délivrer des billets de logement par crainte de révolte des habitants et de désespoir occasionné par le manque du nécessaire même (1). »

Les Autrichiens ne se contentaient pas d'épuiser les ressources locales. Ils élevaient aussi la

(1) Lettre du maire de Tréchateau (18 octobre) au préfet pour se plaindre des réquisitions de voitures et de chevaux ordonnées par le maire de Dijon. Lettre du maire de Velars, Rondot, à Durande pour se plaindre des exigences des alliés au sujet des fourrages, etc., etc.

prétention de réquisitionner les hommes valides pour la confection de certains ouvrages pressés, et, comme ils ne voulaient pas prendre sur eux l'odieux de la mesure, ils forçaient le maire de Dijon à signer les arrêtés. C'est ainsi que, dans les premiers jours d'octobre, il fallut réparer certaines routes aux alentours de la ville, défoncées par le passage d'interminables convois. On cherchait aussi à préparer un champ de manœuvre pour la revue d'honneur que devaient passer les souverains. Durande dut prendre à son corps défendant une série d'arrêtés, qu'il envoya à tous les maires des environs. Celui de Crimolois lui répondit (2 octobre) qu'il ne pouvait fournir que douze manœuvres pour réparer la route d'Arcelot et du Bois de Pierre. Celui de Messigny ne mit à sa disposition que 68 hommes ; car le village, disait-il, était encombré de cavalerie, et tous les manœuvres travaillaient déjà pour eux. Le maire d'Arc-sur-Tille, Bertrand, annonce qu'il a publié la réquisition et fera tout son possible, mais il ne faut pas compter sur beaucoup de monde. « Impossible d'envoyer dix manœuvres, écrit le maire de Bressey-sur-Tille, nous n'avons ici que trente-quatre habitants, et nous sommes obligés de loger près de cinquante hommes. » Le maire de Remilly-sur-Tille annonce que tous ses administrés sont déjà au service des généraux ou des officiers alliés, et qu'il ne peut leur imposer un nouveau service.

Réponse analogue du maire de Quetigny, l'abbé de Bessey : « Les laboureurs sont en réquisition tous les jours, et les manœuvres servent de guides. Chaque habitant a sa maison et ses écuries remplies de cuirassiers et de chevaux. Il faudrait tout abandonner. »

Les Autrichiens avaient même imaginé le système de responsabilité collective. Quand ils ne trouvaient pas dans un village les objets sur lesquels ils comptaient, ils imposaient le plus riche citoyen de la commune. A Urcy, Lamartine, le père du grand poète, le propriétaire du château de Montculot, fut, à diverses reprises, obligé de payer pour ses compatriotes. On a conservé une lettre de lui au maire de Dijon (30 août 1815) dans laquelle il se plaint d'avoir été taxé à deux mille francs comme garantie des réquisitions livrées par des marchands de Dijon aux alliés ; ce qui est d'autant plus injuste, qu'il n'habite pas Dijon et n'y paye aucune contribution. « Je suis déjà écrasé, ajoute-t-il, par toutes les réquisitions qu'on fait peser sur ma malheureuse et très pauvre commune, pour laquelle je suis presque toujours obligé de payer. »

Il arrivait même que, revenant en arrière de deux siècles, les Autrichiens recouraient aux pratiques de la guerre de trente ans, et, sans plus se soucier des réquisitions, prenaient simplement ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Le maire

de Noyers écrit le 10 août 1815 au maire de Dijon pour se plaindre de ce qu'un officier autrichien, non content de l'insulter, ait encore emprunté de force sa voiture à un de ses administrés, un nommé Pauthenet. « Les chevaux sont revenus, ajoute-t-il, mais la voiture a été gardée. L'officier qui s'est dit capitaine de cuirassiers a dû, selon son assertion, arriver à Dijon hier 9. Je vous serai très obligé de faire des perquisitions pour essayer de retrouver la voiture en question. »

De tous ces faits se dégage une vérité, c'est que, malgré les apologies, plus ou moins dithyrambiques, des partisans de la restauration, nos bons amis les alliés, en 1815 bien plus encore qu'en 1814, se conduisirent à Dijon et dans toute la France avec une impitoyable rigueur. Ces papiers jaunis que nous avons tenus en main, ces pétitions où l'on retrouve encore la trace des larmes de ceux qui les ont écrites, ces ordres et ces arrêtés, tout ce formidable attirail de l'invasion, n'est-ce pas, pour un peuple qui a le sentiment de sa valeur et de sa dignité, la plus éloquente des leçons, et ne devrions-nous pas nous rappeler, si nous connaissions mieux notre histoire nationale, que devant l'ennemi une seule opinion doit prédominer, l'amour de la patrie commune ?

IV

Tels n'étaient pas les sentiments des gouvernants d'alors : encore tout frémissants de leur déconvenue de mars 1815, exaspérés par le retour de celui et de ceux qu'ils accusaient de tous leurs maux, ils auraient volontiers préféré les Autrichiens à beaucoup de leurs compatriotes. Il nous répugne d'insister sur ces tristes souvenirs, et nous ne voudrions pas, en publiant certains documents, raviver des haines peut-être encore mal éteintes. Qu'il nous suffise de dire qu'on se souvient encore à Dijon de l'accueil trop bienveillant que firent aux officiers autrichiens certaines dames de la haute société, et des danses en plein air auxquelles ne dédaignaient pas de prendre part, en mettant leurs mains finement gantées dans les pattes velues des pandours et des hussards de l'Autriche, quelques-unes d'entre elles, oublieuses non pas seulement de leur dignité, mais plus encore des souffrances de leurs compatriotes. Nous n'en voulons pas dire davantage : la meilleure preuve que ces nobles dames comprirent mal leur devoir, c'est qu'on se rappelle encore leur conduite déplacée, et, comme tout se paie en ce monde, leurs descendants, bien qu'innocents, ont peut-être déjà expié cette coupable légèreté.

Ce que nous nous croyons autorisé à remettre en lumière, c'est la singulière désinvolture avec laquelle certains fonctionnaires, entre autres le maire Durande, croyaient pouvoir traiter l'opinion publique. Nous avons rendu justice à Durande. Par son calme, par la dignité de son attitude, par son labeur opiniâtre, il a su, malgré les prétentions de l'ennemi, faire respecter le représentant de la cité, mais c'était un royaliste déterminé, un ultra(1), comme on le disait alors, et en toute circonstance, il paraît ne pas avoir oublié qu'un des principaux devoirs de sa charge était de prémunir ses administrés contre de mauvaises doctrines politiques, et de punir les récalcitrants. Il aurait voulu couper le mal à sa racine et inculquer de saines théories aux jeunes générations. C'est ainsi que, le 27 juillet, il écrivait au préfet à propos de la nomination du proviseur du lycée de Dijon : « On ne saurait s'occuper avec trop de zèle des moyens de régénérer l'instruction publique. C'est

(1) Tous les fonctionnaires d'alors semblent préoccupés de la nécessité de réagir contre les mauvaises doctrines. Voir la curieuse proclamation du nouveau préfet de la Côte-d'Or, Max de Choiseul (26 juillet) : « Mon premier soin en arrivant parmi vous, sera de vous faire entendre la voix d'un vrai français... Louis XVIII seul peut vous sauver; rendez-vous dignes de son gouvernement paternel, abjurez à jamais cet esprit révolutionnaire qui a répandu sur la France un déluge de maux. Malheur à ceux qui méconnaîtraient encore la clémence du roi. Sa justice les atteindrait impitoyablement. Le plus sacré de nos devoirs sera d'assurer à tous les sujets soumis la paix et la sécurité. »

par elle qu'on a perdu la génération actuelle. C'est en inculquant à la jeunesse des principes révolutionnaires qu'on est parvenu à démoraliser et à corrompre la plupart de ceux qui devraient être aujourd'hui l'honneur et l'esprit de la patrie. Il devient urgent de préserver de la contagion les jeunes gens qu'on élève actuellement dans les lycées. » On aura remarqué que Durande ne se préoccupe ici que des enfants de la bourgeoisie, et nullement de ceux des classes (1) populaires ; car on ne croyait pas alors à la nécessité de répandre l'instruction parmi les masses, et on ne songeait qu'à ceux qui formeraient plus tard les classes dirigeantes.

Ce n'étaient pas seulement les enfants qu'il importait de préserver de la contagion révolutionnaire. On confiait également au maire la tâche autrement difficile de surveiller diverses catégories de fonctionnaires. Les employés des postes, on ne sait trop pourquoi, sans doute par-

(1) L'impartialité historique nous impose le devoir de mentionner une ordonnance du 30 octobre 1815 relative à l'ouverture des écoles primaires fixée au 2 novembre. On n'y était admis qu'avec un certificat de vaccine et l'autorisation du maire. On remarquera cet article de l'arrêté, qui semble comme un premier et timide essai d'instruction obligatoire : « Il est ordonné aux agens de police de faire des rapports contre ceux qui n'occuperaient pas leurs enfans, et les laisseraient courir dans les rues et places publiques plutôt que de les envoyer aux écoles. On prendra à leur égard telle mesure de police qu'il appartiendra. »

maire de Dijon [illegible] en tout cas il [illegible] les dé-tails qui, d'ordinaire, ne sont pas de la compétence des maires, [illegible] pas volontiers. Ainsi, le 2[illegible] novembre 1815, il invitait les commissaires de police à dresser une liste, où seraient indiqués 1° les pauvres, 2° les gens sans travail et sans fortune, [illegible] vous être plus que suspects, [illegible] les turbulents ayant tenu de mauvais propos contre le roi. Il fallait avant tout se garder des turbulents, et, parmi ces derniers, il rangeait les officiers à demi-solde, qu'il considérait comme les pires ennemis de l'État. Le jour même où il priait ainsi les commissaires de police de dresser de vraies listes de suspects, Durande adressait la communication suivante à tous les officiers à demi-solde : « J'invite MM. les officiers français et tous autres militaires qui sont autorisés à rester à Dijon à se rendre demain, sans faute, à l'hôtel de ville, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, à l'effet de donner les renseignements qui leur seront demandés, et qui sont absolument nécessaires pour qu'ils puissent rester au service. » Cette invitation équivalait à un ordre. Les militaires obéirent, mais il leur fallut subir un véritable interrogatoire. Le maire se vante (1) de le

(1) Registre 1815, p. 371.

ce que la plupart d'entre eux devaient leur nomination à un bonapartiste militant, Lavalette, étaient particulièrement en suspicion. Voici la curieuse circulaire qu'adressait à leur sujet le préfet de la Côte-d'Or au maire (12 (1) septembre 1815) : « La réorganisation du personnel dans l'administration de la poste aux lettres est un des objets qui fixent le plus particulièrement l'attention du gouvernement. On me demande des informations précises sur la conduite qu'ont tenue les préposés dans mon arrondissement, et sur les principes politiques et moraux dont ils font profession. L'exécution de cette mission devant décider du sort de ces individus, je ne saurais apporter trop de scrupules dans la recherche et la transmission des renseignements demandés. J'ai compté sur votre obligeance et votre amour du bien public, en vous priant de vouloir bien me donner ces détails sur le compte des employés de la poste de cette ville, et des piétons employés à leur service. Je vous serai fort obligé de vouloir bien me les transmettre le plus tôt possible, conformément au tableau ci-joint. Vous pouvez être sûr qu'ils seront confidentiels et pour moi seul. »

On ne sait si Durande exécuta strictement les instructions singulières qui transformaient le

(1) Rappel de cette première lettre le 29 septembre.

maire de Dijon en agent de police politique : en tout cas il s'occupait volontiers de certains détails qui, d'ordinaire, ne sont pas de la compétence des maires, ou du moins dont ils ne se chargent pas volontiers. Ainsi, le 21 novembre 1815, il invitait les commissaires de police à dresser une liste, où seraient indiqués 1° les pauvres, 2° les gens sans travail et sans fortune, dont « l'existence doit vous être plus que suspecte », 3° les turbulents « ayant tenu de mauvais propos contre le roi ». Il fallait avant tout se défier des turbulents, et, parmi ces derniers, il rangeait les officiers à demi-solde, qu'il considérait comme les pires ennemis de l'État. Le jour même où il priait ainsi les commissaires de police de dresser de vraies listes de suspects, Durande adressait la communication suivante à tous les officiers à demi-solde : « J'invite MM. les officiers français et tous autres militaires qui sont autorisés à rester à Dijon à se rendre demain, sans faute, à l'hôtel de ville, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, à l'effet de donner les renseignements qui leur seront demandés, et qui sont absolument nécessaires pour qu'ils puissent rester au service. » Cette invitation équivalait à un ordre. Les militaires obéirent, mais il leur fallut subir un véritable interrogatoire. Le maire se vante (1) de le

(1) Registre 1815, p. 371.

leur avoir fait subir (24 novembre). « J'ai cru devoir présenter séparément les officiers, et j'ai cherché à connaître, autant qu'il m'a été possible, leur conduite politique depuis 1814. A cet effet j'ai établi une série de questions, dont je vous fais passer une copie. »

Il est vrai que, s'il se montrait sévère pour tous ceux qui, de près ou de loin, avaient fait partie des armées impériales, Durande réservait sa bienveillance pour ceux de ses compatriotes qui manifestaient le désir d'entrer dans la garde royale. C'étaient là des sujets d'élite qu'il fallait en quelque sorte trier sur le volet et ne choisir qu'à bon escient. Aussi charge-t-il (1) quelques royalistes éprouvés, MM. d'Andelarre, de Bévy et Dampierre, de faire cette recherche et de ne délivrer de certificats « qu'à des sujets entièrement dévoués à sa majesté. » 5 décembre. On a conservé dans les archives diverses demandes de certificat adressées à ce sujet au maire, entre autres celle d'un certain Choquard (26 décembre), qui se vante d'avoir été le second, au 10 juillet 1815, à prendre la cocarde blanche, et, trois jours plus tard, d'avoir arrêté, au coin des cinq rues, un soldat qui poussait des cris séditieux. « Après ces faits, ajoute-t-il, j'ose espérer que vous voudrez bien accéder à ma demande en me délivrant un certificat

(1) Registre 1815, p. 382.

attestant et mon opinion, et mon entier dévouement à la famille des Bourbons. »

Il est probable que Durande n'hésita pas à donner ce témoignage de satisfaction à un coreligionnaire politique. N'est-ce pas lui qui, dès le 23 juillet, annonçait qu'une adresse au roi était déposée au secrétariat de la mairie, et il ajoutait (1) : « Ceux qui désirent la signer sont invités à se rendre à l'hôtel de ville aujourd'hui et demain, attendu que l'adresse sera envoyée par la poste d'après-demain. » N'est-ce pas lui qui, un mois plus tard (2), organisait une procession solennelle en l'honneur du vœu de Louis XIII, et invitait tous les fonctionnaires à assister à la cérémonie ? (14 août) ; lui encore qui prenait l'initiative pour célébrer la fête de saint Louis : « Vous annoncer la fête de saint Louis, lisons-nous dans sa proclamation (3) aux habitants, c'est développer dans vos cœurs les sentiments de la plus vive allégresse ; vous appeler à célébrer cette fête, c'est vous donner lieu de faire éclater ces sentiments de respect et d'amour, de dévouement et de reconnaissance dont tout vrai Français doit être pénétré pour un monarque chéri. Cette fête sera célébrée le vendredi 25 août. Les circonstances actuelles ne nous permettent de faire aucune dépense, le cœur seul fera

(1) Registre 1815, p. 219.
(2) Id., p. 214.
(3) Id., p. 255.

les honneurs de cette auguste fête ; mais elle n'en sera que plus agréable à notre bon roi, qui place tout son bonheur dans l'amour de ses sujets, et dans le vif désir de pouvoir alléger les charges qu'entraîne toujours une invasion. » La fête fut en effet célébrée sans grand apparat par des sonneries de cloche, quelques illuminations, des jeux et des danses au parc. Une grand messe réunit à la cathédrale les principales autorités (1). L'archiduc Ferdinand avait tenu à honorer la cérémonie de sa présence. On remarqua qu'il était toujours resté à genoux, et cette posture fut singulièrement pénible, puisque la messe dura deux longues heures (2). Le maréchal Marmont, de passage à Dijon, le comte de Vignolles, le comte de Damas, pair de France, le maréchal de camp Simon avaient accompagné le prince autrichien, et gardèrent une attitude aussi recueillie.

En deux autres circonstances, le maire prit aussi résolument l'initiative des mesures à suivre ; il s'agissait de constituer un nouveau conseil municipal, et de recevoir le neveu du roi, le duc d'Angoulême.

(1) On remarqua l'absence de l'évêque. « Ce vieillard, incorrigible dans ses opinions démocratiques, n'a pas paru. L'archiduc Ferdinand lui a fait dire de rester chez lui. Le grand vicaire Lemaître et le curé de la cathédrale Girarde ne se sont pas montrés également. Pareil compliment les a éloignés. » *Mémorial inédit* de J. Bénigne T*** (16 août).

(2) Journal d'Henrys Marcilly.

Le conseil municipal avait été comme disloqué par les révolutions successives de 1814 et de 1815. La majorité des conseillers avaient accepté les événements, et s'étaient résignés à saluer tantôt Louis XVIII et tantôt Napoléon : mais, après Waterloo, ceux d'entre eux qui appartenaient à la fraction avancée du parti royaliste, les ultras, ne voulurent plus frayer avec ceux de leurs collègues, qu'ils accusaient non seulement de tiédeur, mais encore de trahison. Ils refusèrent d'assister aux séances. Quant aux autres membres du conseil, incertains et irrésolus, ils ne s'y rendaient qu'au nombre de quatre ou cinq, en sorte que le travail n'avançait pas, et que, malgré l'urgence, le maire ne pouvait prendre aucune décision. Dès le 26 juillet il se plaignait au préfet de cette situation pénible. « J'ai l'honneur de vous faire part, lui écrit-il (1), de la détermination très décidée de la majorité de ne plus assister aux délibérations du conseil avec ceux qui se sont rendus coupables de rébellion dans cette ville, plusieurs jours avant même que notre bien-aimé roi Louis XVIII n'eût quitté sa capitale, et dans le temps où Napoléon n'était encore qu'entre Chalon et Auxerre. » Il lui proposait en conséquence d'appeler près de lui les citoyens « les plus recommandables par leurs lumières, par leur dévouement au roi, et par la consi-

(1) Registre 1815, p. 222.

dération dont ils jouissent dans le public ». Le préfet y consentit, mais à titre provisoire ; car il craignait de se compromettre, et ce ne fut que quelques semaines plus tard, en novembre, que le conseil fut définitivement reconstitué.

Durande attendait avec impatience le moment d'ouvrir la session, entouré d'amis personnels ou tout au moins de royalistes éprouvés. Le 7 novembre il avertissait le préfet qu'il avait reçu la nomination des nouveaux membres qu'il avait avertis, et n'attendait plus que leur acceptation, pour qu'ils prêtassent serment au roi. Le 9 il adressait une lettre de convocation à ses nouveaux collègues, et l'accompagnait de compliments et de protestations ultra-royalistes. Le 15 avait lieu la cérémonie d'installation. Le maire y prononçait un discours, que nous n'avons pas retrouvé, mais qui devait reproduire, sans atténuation, l'opinion royaliste du moment, car il en envoya une copie au journaliste Amanton, avec cette note (1) à tout le moins singulière : « Vous m'obligerez d'en faire une courte analyse. Il est trop long pour être inséré dans votre journal. D'ailleurs il renferme des assertions qu'il serait peut-être prématuré de rendre publiques. Je m'en rapporte entièrement pour cet objet à votre prudence et à votre discernement. »

(1) Registre 1815, p. 367.

Durande fut moins gêné dans l'expression publique de ses sentiments, lors de la réception du duc d'Angoulême. Les circonstances et la présence de l'ennemi s'opposaient à ce qu'on le reçût avec la même solennité que son père, le comte d'Artois, un an auparavant. Néanmoins Durande ne voulut pas laisser perdre l'occasion d'étaler son zèle monarchique. Il s'empressa d'annoncer aux habitants que « Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême devait arriver ce soir (19 octobre) entre six et sept heures. Il pense qu'il ne peut leur annoncer une nouvelle qui leur soit plus agréable, et c'est avec une vive satisfaction qu'il se plaît à les en prévenir. » Il écrivait en même temps au commandant de la garde nationale, marquis d'Agrain, et lui faisait connaître l'itinéraire que suivrait le duc : rues Guillaume, Condé, au-dessus du Bourg, des Forges, Notre-Dame, Charbonnerie et de la Préfecture, et il espérait que de nombreux gardes nationaux se joindraient au cortège, et se muniraient de torches. Lorsque le duc se présenta, à l'heure dite, aux portes de la ville, Durande eut l'honneur de le haranguer le premier : « Qu'il me soit permis de présenter à votre Altesse Royale les notables de Dijon qui se sont le plus distingués par leur amour et leur fidélité au roi. Le maire de Dijon s'enorgueillit de ces sentiments. Ils sont sans doute son plus beau titre de gloire, et son plus beau jour

est celui où il a le bonheur de vous contempler et de déposer aux pieds de votre Altesse Royale les sentiments de dévouement et d'admiration dont nous sommes pénétrés pour monseigneur le duc d'Angoulême. »

On sait que le prince ne brillait pas par l'esprit de repartie. Le don de l'improvisation lui faisait défaut. Il préféra remettre sa réponse à plus tard et se contenta d'un banal remercîment. Ce fut sans doute un de ses secrétaires qui fut chargé en son nom de remercier le maire pour sa bonne réception. Durande affecta d'être enchanté de la réponse princière, et il s'empressa d'adresser à cette occasion à ses concitoyens une proclamation presque lyrique. « ... Persistez dans ces sentiments. Ralliez-vous tous autour du trône. Sans doute un usurpateur a causé tous nos malheurs, mais le ciel nous renvoie Louis XVIII pour nous consoler dans nos peines, pour cicatriser toutes nos plaies et réparer tous nos maux. Soyez donc fidèles à votre roi légitime. C'est l'être en même temps à votre Dieu et à votre pays. »

Le plus singulier c'est que ces effusions royalistes blessèrent le préfet. Il se plaignit de ne pas avoir reçu en communication la proclamation de Durande. Ce dernier fut obligé de s'excuser, assez platement : « Au surplus, écrivait-il (1)

(1) Registre 1815, p. 327.

(22 octobre), ceci ne peut être qu'objet de convenances et de procédés. Vous devez être persuadé, monsieur le Comte, que personne n'est plus jaloux que moi de les observer. Je vois avec plaisir que dans peu de jours nous serons plus libres, que nos communications seront plus multipliées, et qu'à l'avenir vous n'aurez plus à nous porter de pareilles plaintes. »

V

Les deux événements les plus importants de la vie municipale dijonnaise dans les derniers mois de 1815 furent en premier lieu la visite des souverains alliés, et en second lieu le départ de l'armée d'occupation.

L'empereur d'Autriche, le czar et le roi de Prusse s'étaient donné rendez-vous à Dijon pour y passer leurs soldats en revue et prendre en commun divers arrangements ou plutôt diverses précautions avant de quitter la France. Dès le mois d'août les troupes refluaient (1) de toutes parts en Bourgogne, et se concentraient dans les divers

(1) Voir lettre du 18 août 1815 (Registre 1815, p. 247) : Le maire « prévient les habitans qu'il arrive demain samedi un grand nombre d'officiers, qu'il n'y a dans ce moment aucun logement vacant, et que la commission des logements, à son grand regret, se trouve forcée de placer un surcroît d'officiers dans les maisons déjà occupées, même dans celles qui n'en logent pas ordinairement. En conséquence les habitans sont invités à faire les dispositions nécessaires pour recevoir convenablement les officiers qui leur seront adressés ». — *Mémorial* de Bénigne T*** (27 août). « L'idée de la formation d'un camp de plaisance de 120000 h., aux environs de la ville effraie les habitants. » — (31 août) : « On fait tous les préparatifs pour le camp. La désolation est dans toutes ces campagnes. » — (26 sept.) : « Les campagnes sont encombrées, et ont peur de manquer de vivres. Les paysans sont tous disposés à abandonner leurs foyers. » — (30 sept.) : « notre département est aux abois. Il y a plus de 150000 h. de troupes autrichiennes qui s'y trouvent. Les campagnes de Dijon sont presque entièrement perdues. »

camps qu'on avait improvisés dans les environs immédiats de la ville. C'était pour la mairie un gros surcroît d'embarras et de dépenses. Au 3 août Durande écrivait déjà au préfet pour lui demander du vin et de la bière, car on lui avait annoncé pour le lendemain 6000 hommes, dont 4000 cavaliers. « Il est urgent, ajoutait-il, de s'occuper de cet objet, la tranquillité publique ne peut être maintenue qu'en assurant la subsistance des troupes alliées. »

Deux jours plus tard (5 août), nouvelle lettre sur le même objet. Le maire s'étonne qu'on lui impose le soin de nourrir les troupes, car ce n'est pas une fonction municipale : « Le logement est le seul objet dont les maires soient chargés, et de suite je vais m'en occuper de concert avec M. le quartier maître des troupes autrichiennes. Cependant, si les troupes ne restent que quelques jours dans cette ville, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour que les habitants soient chargés de leur nourriture. » Malgré ses protestations anticipées, le maire eut à se débattre contre les exigences non seulement du quartier général, mais aussi de la préfecture, et, bien souvent, il fut obligé de céder aux circonstances et de consentir à de véritables sacrifices, pour éviter quelque aggravation (1) plus pénible encore des charges

(1) Voir lettre du 7 août (p. 236), à propos de fer réquisitionné

municipales. Tout finit cependant par s'arranger, et Durande eut le loisir de s'occuper sérieusement de la prochaine réception des souverains alliés.

La visite des souverains à Dijon était officiel-

par les commandants autrichiens. — Du 8 : « Hier sont arrivés beaucoup d'artilleurs, qui ont consommé les bœufs livrés au sieur Vallot. On en attend encore 3000 pour aujourd'hui. Que faire ? » — Du 8. Les passages de troupes, surtout à cheval, augmentent. Comment nourrir ces chevaux : « Vous sentirez comme moi que le maintien de l'ordre réclame impérieusement l'approvisionnement de la troupe. » — Du 8, demande de douze pièces de vin ; — du 13 (p. 242) : « Il est de toute impossibilité que les habitants nourrissent un plus grand nombre de militaires. D'ailleurs leurs ressources s'épuisent journellement, et chaque jour diminue le nombre des habitants que leurs facultés mettaient à même de loger et de nourrir la troupe. » — Du 14. Annonce de l'arrivée de 3100 hommes. Il faut pour eux trente ou quarante pièces de vin et vingt-cinq bœufs : « Les habitants sont déjà tellement écrasés de logements, et leurs moyens sont tellement épuisés, surtout dans un moment où l'industrie est totalement paralysée, que, depuis plus de douze jours, je suis obligé de fournir chaque jour environ 3000 rations tant en vin que viande et pain. » — Du 24 (p. 257). Annonce de l'arrivée de 1500 hommes et 630 chevaux, et demande de trente pièces de vin. — Du 13 sept. (p. 279). Demande de vingt-cinq pièces de vin. — Du 20 sept. (p. 285). Demande de trente pièces de vin. — Lettre du 3 sept. (p. 265), au baron de Baden, gouverneur général : « J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que l'affluence de MM. les officiers logés dans la ville de Dijon est si considérable qu'elle nous ôte tout pouvoir de loger ceux qui désormais arriveront dans cette ville, à moins que les habitans ne quittent leurs maisons et ne se retirent à la campagne. Ne croyez pas que j'exagère notre position pour diminuer le nombre de nos logements ; je vous prie même de ne point vous occuper des moyens de les restreindre sans avoir acquis la certitude par MM. les officiers autrichiens que toutes les maisons sont occupées, même les auberges, et qu'il est impossible de recevoir un plus grand nombre de personnes. »

lement annoncée depuis la fin du mois d'août. A la date du 29 août le préfet écrivait déjà au maire pour lui demander s'il avait fait le travail de répartition pour le logement des hôtes illustres qu'on attendait, et il ajoutait : « si les officiers qui s'occuperont définitivement de ce soin veulent se prêter à mes vues, je désire que l'Empereur de Russie soit logé à la Préfecture. » Le 15 septembre il renouvelait au maire l'expression de son désir : « J'ignore les dispositions qui ont été faites pour assigner des logements dans la ville aux souverains, aux princes et aux généraux. Je vous réitère l'invitation que je vous ai faite verbalement de ne rien arrêter à cet égard sans m'avoir soumis votre travail. » Il se peut que le maire ait en effet été consulté sur la convenance des locaux à disposer, mais ce sont les généraux et fonctionnairés autrichiens qui prirent à cet égard toutes les décisions. Voici la lettre que, le 19 septembre 1815, le baron de Kœhr, commissaire du gouvernement autrichien, écrivait au maire : « Le palais de la préfetur est destiné pour S. M. l'Empereur d'Autriche, et si S. M. préfert de loger chez monsieur Dampierre, la préfetur sera occupée par leurs altesses impériales les archiducs Jean et Louis, et en tout cas une partie de la suite de S. M. et les cuisines y seront placées. Comme la préfetur est dépourvue de presque tous les meubles, je vous invite de

faire les arrangements nécessaires pour que la préfetur soit fournie de tous les meubles nécessaires. » Deux jours plus tard tout était définitivement réglé. C'était bien à la Préfecture et non à l'hôtel Dampierre que devait loger l'Empereur, et le même baron de Kœhr en prévenait le maire par la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous prévenir que par suite des dispositions arrêté pour le logement de S. M. l'Empereur d'Autriche, l'hotel de la préfetur est désigné pour son palais. En conséquence je vous invitte de faire toutes les disposition nécessaire pour qui soit remédié à l'insufisance des meubles du gouvernement qui garnissent l'hotel de la préfetur. Le sieur Paris tapissier vous communique la liste du linge, de porzelaine et de verreries nécessaires. Les meubles et effets qui avoit été placés chez M. de Dampierre, où l'on auroit voulu loger sa Majesté seront transporté à la préfetur. S. M. l'Empereur d'Autriche ayant déjà eu occasion de connaître votre zèle et votre activité dans son premier séjour à Dijon, je ne doute pas que vous ne lui en donnés une nouvelle preuve dans cette circonstance. »

Le plus difficile devait être de loger les chevaux de l'Empereur et de sa suite. On en comptait près de deux cents, et, comme c'étaient des bêtes de prix, il fallait leur trouver (1) un abri. Or il n'y

(1) D'après une lettre du maire au colonel Forth, on demandait 30000 fr., rien que pour construire les baraques (10 sept.).

avait plus un seul local disponible. On avait bien songé à les faire bivouaquer dans les allées de la Retraite, mais le temps et l'argent manquaient pour construire des baraques. « Je ne vois qu'une dernière ressource, écrivait le préfet au maire (23 septembre), laquelle est extrême : c'est de prendre les églises, seuls locaux qui pourraient contenir le nombre de chevaux dont il s'agit, mais je ne pense pas qu'il puisse être dans les intentions de S. M. I. ni d'aucun de MM. les généraux de ses armées de les faire servir à cet usage. » J'imagine pourtant que les scrupules religieux n'auraient pas longtemps arrêté les Autrichiens. Par bonheur on découvrit à temps le moyen de parer à la difficulté : faire évacuer le marché de la Poissonnerie, y installer des boxes provisoires et y (1) recevoir les chevaux. Ainsi fut fait.

Le maire eut encore à s'occuper de mettre une voiture à la disposition des souverains. Informé par le grand écuyer Trautmansdorf qu'ils avaient laissé leurs équipages à Paris, et qu'ils avaient l'intention de visiter les environs de Dijon, spécialement les baraquements militaires de la banlieue, Durande fut obligé de se mettre en quête pour leur procurer une voiture convenable. Il

(1) Les chevaux autrichiens étaient encore installés à la Poissonnerie le 14 novembre. A l'approche de la mauvaise saison, les marchands demandèrent l'évacuation afin de se trouver à l'abri. Lettre du préfet au maire.

crut ne pouvoir mieux faire qu'en s'adressant a ceux de ses concitoyens qui passaient pour avoir des équipages, et encore eut-il soin de leur rappeler que « ce n'est point une réquisition, mais bien une invitation que je vous adresse, aussi vous m'obligerez de vouloir bien me faire une prompte réponse ». La plupart des Dijonnais auxquels s'était ainsi adressé le maire, soit rancune, soit défaut de sympathie, répondirent par des refus déguisés. C'est ainsi que de Vesvrote fait savoir que son cocher et ses chevaux sont partis le matin même pour obéir à une réquisition, et que le cocher a emporté la clef de la remise où était la calèche. De la Goutte répond « que toutes ses voitures sont lourdes, antiques et en mauvais état, en sorte qu'elles ne peuvent convenir sous aucun rapport pour conduire au camp leurs Majestés ». Muteau « a vendu la veille sa calèche au docteur Schwent ». Dubard a vendu ses voitures l'an passé au général Vignolle, qui les a revendues au général Thiebault. De Lavesvre a amené sa calèche à Paris. Guenichot de Nogent ne veut rien prêter. Le marquis d'Agrain n'a qu'un char à bancs, mais il met ses chevaux à la disposition de l'Empereur d'Autriche. De Marcennay de Rotalieu n'a qu'une calèche, mais, quoique bonne, elle n'est pas belle. Seul le commissaire des guerres, Gillet, offre une berline de voyage à quatre places, très propre, et c'est

de cette berline que se servirent en effet les souverains.

Que l'on ne trouve pas étrange de voir un maire de Dijon s'abaisser ainsi au rôle de fourrier, et s'occuper ainsi des équipages des souverains dont il attend la visite ! N'était-il pas obligé de descendre à de plus infimes détails ! C'est lui, par exemple, qui, sur la demande expresse du prince héréditaire d'Autriche, ordonnera de répandre du sable sur le passage qui conduit de la cour du Palais des États à la rue de Condé (11 août 1815) : lui encore qui, le 14 août, et toujours pour obéir aux ordres de Son Altesse Impériale, fera apporter douze nouveaux tombereaux de sable dans la cour du logis du Roi ; lui toujours qui, le 4 octobre, et cette fois « à peine d'exécution militaire, demain, dès l'aube du jour » veillera à ce que vingt tombereaux de sable soient répandus dans la cour de la Préfecture. C'est encore Durande qui veillera à la provision de linge dont a besoin son hôte impérial. N'a-t-il pas reçu cette épître presque comminatoire du commissaire autrichien, baron de Kœhr (2 octobre) : « J'ai l'honneur de vous prévenir que la quantité de linge affectée pour le service de S. M. l'Empereur d'Autriche n'est pas suffisante, et qu'il est absolument nécessaire d'y joindre trente douzaines de serviettes avec leurs nappes assorties (dont douze douzaines de la plus belle qualité), douze douzaines

de torchons, six douzaines de tabliers et dix paires de draps. Veuillez requérir les habitants de Dijon de fournir ce que je vous demande le plus promptement possible, Sa Majesté étant attendue d'un moment à l'autre. » Le préfet était, en même temps que le maire, saisi de cette demande, et il s'empressait de la lui transmettre en priant d'exempter de la réquisition quelques-uns de ses amis, MM. Boissard, Grasset et Lefèvre de Planques.

Tout était donc préparé pour recevoir les souverains (1). On avait même pris la précaution d'installer aux portes de la ville et chez les principaux généraux un certain nombre de guides et d'estafettes pour assurer les communications entre le quartier général et les troupes campées dans la banlieue. On n'attendait plus que les hôtes illustres, dont la présence n'était désirée que parce qu'elle hâterait sans doute l'évacuation du territoire. Ce fut seulement le 3 octobre que le préfet reçut l'avis officiel de leur arrivée. Il s'empressa d'en avertir le maire, en lui faisant remarquer que « l'intention du Roi est que les diffé-

(1) Archives municipales, régistre 1815, p. 292. Le maire, pour assurer la sécurité, avait aussi songé à organiser des patrouilles de garde nationale, mais il y avait des inconvénients à cette mesure, car on redoutait un conflit avec les Autrichiens ; aussi, de concert avec le préfet, se borna-t-il à demander « au commandant de place qu'il soit fait par les troupes autrichiennes des patrouilles soigneuses et fréquentes. » 30 septembre 1815. Registre 1815, p. 294.

rents corps présentent leurs hommages à Sa Majesté. Veuillez en conséquence en instruire MM. les adjoints, membres du conseil municipal et commissaires de police. » Durande rédigea aussitôt une proclamation pour inviter les Dijonnais à manifester en leur honneur : Il leur recommandait spécialement de bien accueillir le czar : « Sa Majesté l'Empereur de Russie arrivant entre sept et huit heures du soir, le maire de la ville de Dijon invite les habitants des rues Saint-Nicolas, Pilori, Ramaille, des Prisons et Jeannin à illuminer la façade de leurs maisons, ainsi que ceux qui habitent les rues du Faucon, du Secret, du Change, Notre-Dame, place Charbonnerie, de la Préfecture et Porte-Fermerot » (4 octobre).

Le lendemain fut le grand jour de la réception. De grand matin les autorités furent sur pied, et, plusieurs heures de suite, se succédèrent les harangues et les congratulations. Le généralissime autrichien, Schwarzemberg, arriva le premier. Durande alla à sa rencontre : « Le maire de la ville de Dijon, lui dit-il, se félicite de pouvoir présenter à Votre Altesse ses hommages respectueux. Notre ville aime à contempler en vous, monseigneur, le héros de l'Allemagne, et surtout l'ami de la paix, conséquemment du bonheur des nations. Sans doute les lauriers dont est ceint votre front suffiraient à la gloire de votre altesse, mais

l'histoire y ajoutera vos lumières et vos connaissances, vos talents distingués et vos vertus éminentes. » Adressés au général qui nous avait vaincus, ces compliments paraissent singuliers dans la bouche de Durande, mais les circonstances expliquent et excusent cet abaissement des caractères et cet affadissement de pensées. Aussi bien la harangue qu'adressa à l'empereur d'Autriche, quelques heures plus tard, l'infortuné magistrat condamné par les devoirs de sa charge à présenter tant de compliments, est autrement plate. Qu'on en juge plutôt : « Le maire de la ville de Dijon se glorifie de pouvoir présenter à Votre Majesté Impériale ses hommages respectueux ; elle vient de nouveau vous réitérer les sentiments de respect, de reconnaissance et d'admiration dont elle est pénétrée pour vos vertus éminentes et votre attachement à la cause de Louis XVIII, qui est celle de tous les monarques et de tous les véritables Français. Puissent les jours de Votre Majesté Impériale être aussi heureux que le méritent la sagesse et la bonté de votre gouvernement. C'est l'objet de nos vœux, et nous en trouverons la plus douce récompense dans les sentiments de bienveillance dont nous supplions Votre Majesté d'honorer une ville qui n'oubliera jamais le bonheur qu'elle a eu de posséder dans ses murs un illustre monarque, qui n'est pas moins grand par ses vertus que par son caractère de franchise et de

loyauté, et par son affection pour la cause de notre bon roi Louis le Désiré. »

Pendant toute la journée se succédèrent de hauts personnages, les archiducs Louis, Ferdinand et Maximilien, le prince Emile de Hesse, le prince royal de Wurtemberg, le duc de Saxe-Cobourg et plusieurs princes saxons. Les personnages qui attirèrent le plus, à défaut de sympathie, l'attention des Dijonnais, furent le feld maréchal bavarois de Wrède, que ses compatriotes s'obstinaient à nommer le vainqueur de Hassau, et surtout Wellington, qui n'était que trop le véritable vainqueur de Waterloo. Il s'était fait accompagner par deux de ses lieutenants, Hill et Barnet. C'était le plus redoutable de nos ennemis, mais il nous avait toujours combattus en face, et nos pères ne pouvaient s'empêcher de rendre justice à sa ténacité et à sa vaillance. Des officiers d'état major de toutes les nations, en costumes variés, caracolaient autour de ces maîtres de la stratégie contemporaine, et les rues de Dijon présentaient une animation extraordinaire.

Ce fut seulement sur le soir que le roi de Prusse et le czar se présentèrent aux portes de la ville. Le roi de Prusse, sombre et taciturne comme à l'ordinaire, se tenait de parti pris au second rang; le czar au contraire affectait de se présenter comme le directeur suprême de la confédération, et bien qu'il ait cru devoir pour la circonstance revêtir un

uniforme autrichien, c'est à lui et à lui seul que s'adressa le maire Durande en lui adressant les compliments d'usage : « Le maire de la ville de Dijon se félicite de pouvoir présenter à Votre Majesté ses hommages respectueux. Elle n'oubliera jamais votre attachement à la cause de Louis XVIII, et votre dévouement à cette cause sacrée qui est celle de tous les monarques et de tous les véritables Français. Sire, que ne devons-nous pas à vos rares et brillantes qualités ! Ce sont elles qui rétablissent sur le trône des Bourbons notre bon et excellent roi, ce sont elles qui donnent une nouvelle énergie à ces sentiments de respect et d'admiration dont nous sommes pénétrés pour Votre Majesté, et surtout pour cette grandeur d'âme, ce caractère de franchise et de loyauté qui distinguent si éminemment l'illustre descendant de Pierre le Grand et de l'auguste Catherine. Puissiez-vous, Sire, être convaincu que nous regardons nos sentiments pour Votre Majesté comme l'un de nos plus beaux titres de gloire, et que votre nom sera transmis à nos arrière-neveux comme un objet sacré de reconnaissance et d'admiration. »

Le lendemain 5 octobre était le jour de la grande revue, pour laquelle on avait fait tant de préparatifs. 130,000 soldats étaient campés dans la plaine qui s'étend de Saint-Apollinaire et de Varois à Couternon, Arc-sur-Tille, Arceau, Arce-

lot et Beire. On avait autant que possible nivelé le terrain, et plusieurs centaines de paysans avaient été réquisitionnés pour réparer les routes. Les soldats avaient bonne apparence. Ils étaient, depuis plusieurs semaines, bien nourris et reposés. On les avait habillés à neuf, et même le maire de Dijon avait dû s'ingénier à rassembler des tailleurs (1) en assez grand nombre, pour réparer ou refaire leurs uniformes. A peine les souverains furent-ils signalés, que les manœuvres commencèrent. Elles durèrent de huit heures à deux heures. Près de vingt mille coups de canons furent tirés. On n'eut aucun accident à déplorer. Après un repos d'une heure pour le déjeuner, le défilé eut lieu, bien réglé, et bien exécuté. « Quantité d'habitants de Dijon et d'étrangers venus des départements voisins (2), écrit un témoin

(1) Lettres du 31 août et du 1er septembre 1815. « J'ai l'honneur de vous inviter de me faire savoir sur-le-champ le nombre des tailleurs qui se trouvent à Dijon pour leur faire délivrer de l'ouvrage pour le service des troupes autrichiennes. En vous prévenant que, vu l'urgence, vous m'obligerez infiniment, en me faisant passer la réponse incessamment. »

(2) Lettre du maire de Besançon, baron Daclin, au maire de Dijon (24 sept. 1815) : « Le conseil municipal de la ville de Besançon envoye une députation de trois membres à Dijon pour présenter les hommages respectueux de cette ville aux souverains qui doivent s'y réunir, et demander en particulier à S. M. l'Empereur d'Autriche la levée du blocus de notre ville. Je viens vous prier de vouloir bien leur être utile dans leur projet, s'ils ont à réclamer vos bons offices ; offrant à la ville de Dijon et à vous en particulier toute réciprocité en pareille occasion. »

oculaire, le conseiller Henrys Marcilly, furent témoins de ce spectacle imposant, mais des réflexions douloureuses empoisonnaient le plaisir que l'on aurait pu avoir. On ne pouvait oublier que la France, déjà foulée par l'occupation de son territoire par toutes les armées alliées, allait être écrasée sous le poids des contributions excessives qu'exigeaient ces souverains. »

Le maire Durande se fit comme l'interprète de ces appréhensions, lorsque, deux jours après la revue, il adressa cette supplique (1) à l'empereur d'Autriche : « Organe des habitants de la ville de Dijon, qu'il nous soit permis d'exposer à Votre Majesté combien ils ont souffert de l'invasion. Les personnes aisées sont presque ruinées, l'industrie par suite de cet état de choses sera entièrement paralysée. Que deviendront nos artisans pendant la saison d'hiver ? Cet avenir déchirant pour toute âme sensible touchera sans doute Votre Majesté. Nous savons que jamais on n'a imploré en vain votre auguste bonté. Nous savons qu'il suffit de mettre sous vos yeux la misère des peuples, pour trouver, dans votre insigne bienveillance, des moyens de la soulager. » Il lui demandait en conséquence une subvention pour les pauvres de la ville, et terminait ainsi : « Nous osons réclamer, sur les magasins immenses à la formation desquels

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 303.

nous avons concouru, qu'il soit mis à la disposition de la mairie, pour le soulagement des indigents, soit de la ville soit des trois cantons de Dijon, la quantité de dix mille quintaux de farine, et tout le bois dont les troupes de Votre Majesté n'auront pas fait usage. » Cette lettre, transmise par l'intermédiaire du premier chambellan, comte d'Oruna, fut remise à l'Empereur, qui s'empressa d'accorder, mais sur sa cassette particulière, un large secours pour les pauvres : ce n'était là qu'un adoucissement momentané, car l'occupation durait toujours, et les exigences (1) des alliés ne diminuaient pas. Il n'y avait à cette déplorable situation qu'un seul remède, l'évacuation du territoire, et rien ne l'annonçait.

(1) Nous ne donnerons de ces exigences qu'une preuve entre mille. On a conservé l'état des frais de table de son Excellence le comte de Radesky, major général des armées autrichiennes. La note de Laurent, restaurateur, place Saint-Jean, qu'il honorait de sa confiance, est de 5317 fr., du 24 septembre au 24 octobre 1815. Ainsi le déjeuner du 27 coûte 42 fr. 90. Voici le menu : Laitage et fruits, 6 fr. 60 ; chocolat, 3 fr. 50 ; bonbons pour dessert, 6 fr. 90; poires confites, 3 fr. 50 ; épine vinette et confitures, 4 fr. Eau de la côte, 4 fr. 50; gauffres, 3 fr., fraises, 3 fr. 60 ; pêches, 2 fr. 50 ; cerises à l'eau-de-vie, 3 fr., biscuits 1 fr. 80. Le même jour, et pour son dîner, nous aimons à croire qu'il avait invité son état major, on consommait l'effroyable quantité de 84 livres de viande, 42 de lard, 12 de sel, 12 de farine, 10 de sucre, 4 de riz, 4 de vermicelle, 3 de café, 2 de chocolat, 4 de truffes, 3 de beurre, et en plus six volailles, 3 canards, 3 perdreaux, 2 lièvres, 2 dindes et 8 douzaines 1/2 d'œufs, le tout valant 153 fr. 20 : ab uno disce omnes.

Le 10 octobre Durande était encore obligé de s'adresser au général Frimont, commandant le corps d'occupation (1), pour le supplier d'alléger les charges qui pesaient sur ses concitoyens: « Votre Excellence ignore sans doute tout ce que notre ville a souffert. Je puis vous attester qu'elle est au moment de manquer de ressources, et que ses habitants sont au désespoir. Si Votre Excellence était témoin de leur douleur, et si elle connaissait comme moi leur défaut de moyens pécuniaires, je suis persuadé qu'Elle s'empresserait de venir à leur secours, et de les alléger en plaçant dans les villes voisines un ou deux bataillons. »

Le général Frimont n'était que le strict exécuteur des ordres qu'il recevait : il ne pouvait prendre sur lui de diriger sur d'autres villes les troupes qu'on lui envoyait, ou de diminuer les charges résultant de l'occupation. Aux réclamations incessantes de la municipalité, il répondait, avec politesse mais avec fermeté, qu'il n'y avait rien à faire qu'à obéir et qu'à patienter.

(1) Registre 1815, p. 307. A rapprocher une lettre de Durande au préfet (17 octobre), sur l'encombrement du territoire (Registre 1815, p. 317) : « Je m'empresse de vous prévenir que plusieurs habitans des villages voisins viennent se plaindre à l'hôtel de ville de ce qu'ils ne peuvent cultiver leurs terres par suite des cabanes et autres objets du camp, qui ne sont pas encore enlevés. Le temps presse pour les semailles. Quelques jours de plus, et il sera impossible d'ensemencer la terre. La récolte de l'année prochaine serait entièrement perdue. »

« Des occupations de la plus haute importance, répondit-il le 11 octobre, m'empêchent dans ce moment d'entrer dans le détail des réclamations particulières. Vous pouvez assurer les habitants de la ville de Dijon, qu'en peu de jours il me sera permis d'alléger la charge onéreuse qui pèse actuellement sur eux, et que je saisirai avec plaisir chaque occasion de ménager leurs intérêts, autant qu'il sera compatible avec le service de l'armée dont le commandement m'est confié. » Ce n'étaient là que de vaines paroles. L'ennemi était toujours présent (1), et il se comportait en ennemi. Même après la signature de la paix générale (30 novembre 1815), même après le règlement des derniers comptes, les Autrichiens ne semblaient pas disposés à évacuer Dijon.

(1) Nos soldats, dès le 9 novembre 1815, étaient déjà dans la banlieue de Dijon, tout prêts à entrer en ville. Il fallut que la maire écrivît au général Thiébault (Registre 1815, p. 354) pour le prier d'arrêter son mouvement, et, jusqu'à nouvel ordre, de cantonner ses troupes à Couchey et à Marsannay et dans les autres villages de la côte.

VII

Non seulement les charges de l'occupation pesaient encore sur les Dijonnais, mais elles s'étaient aggravées, car de tous les départements voisins c'était comme un reflux de généraux, désireux de se rapprocher du grand état major, et de soldats heureux de traverser une cité riche et féconde en distractions avant de rentrer chez eux. Le maire et les habitants n'étaient que médiocrement satisfaits de cette prolongation de séjour et de ce surcroît de dépenses. A la date du 8 novembre, Durande adressait déjà au préfet un (1) rapport à ce sujet : « J'ai acquis la presque certitude, écrivait-il, que les troupes autrichiennes resteront dans le département encore près de cinq semaines. Je manquerais à mon devoir si je vous dissimulais la vérité. Un plus long silence pourrait consommer la ruine de la ville, compromettre la sécurité publique, et altérer la bonne intelligence qui doit régner entre les Français et les

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 349. Cf. *Mémorial* inédit de Bénigne T*** (2 décembre) : « J'ai vu plusieurs maires de campagne, et tous se plaignent de la prolongation du séjour des Autrichiens dans nos pays. Dijon a toujours une garnison aussi forte qu'il y a trois mois. Chaque jour on nous dit qu'ils partent le lendemain, et cependant ils restent toujours. Les ressources s'épuisent. »

troupes autrichiennes. Si votre département est épuisé et par les nombreuses réquisitions et par le long séjour de plus de 50,000 hommes sur divers points, je vous laisse à penser ce qu'a dû souffrir la ville de Dijon, qui, depuis plus de trois mois, est le séjour d'un quartier général, et qui, tant dans son sein que dans ses environs, a logé et nourri pendant trois semaines une armée forte de 120,000 hommes. » Aussi le désespoir des habitants est-il profond. La famine menace. Il est indispensable, pour faire face à toutes les dépenses imprévues, de voter un impôt additionnel de dix à douze centimes, et surtout qu'on ne se préoccupe pas des criailleries qui pourront s'élever. Il faut avant tout sauver et la Côte-d'Or et la ville de Dijon : « C'est une assez belle récompense pour être bien dédommagé de l'improbation et même des sarcasmes de quelques mauvais discoureurs. » Aussi bien, ajoutait-il, même si on s'opposait à ces nouvelles contributions, la nécessité les imposerait. « Nous nous trouvons encore sous la puissance des Autrichiens, et nous exposer à faire face aux dépenses de leurs armées serait nous exposer à des exécutions militaires qui consommeraient la ruine entière de cette ville. Au surplus, si vous n'osez prendre sur vous une telle responsabilité, si vous craignez de vous compromettre, faites-la peser entièrement sur moi. Persuadez au ministre que je me suis entendu avec le général Frimont

pour vous y contraindre, et que vous étiez hors d'état de résister à une demande appuyée de canons et de bayonnettes. Je vous y autorise par cette lettre. »

Si Durande prenait avec tant de vivacité la défense de ses concitoyens, ce n'est pas qu'il recherchât une vaine popularité. Il la redoutait au contraire, et il a grand soin de le faire remarquer à son correspondant: « Après avoir défendu les malheureux avec tant de chaleur, qu'on ne donne point de change à mes principes, et qu'on ne taxe point d'idées libérales ce qui n'est en moi que l'effet des sentiments de justice et d'humanité. En deux mots voici ma profession de foi : il faut tout faire pour le peuple et rien par lui. C'est dans ce sens que je prends sa défense, et c'est une vérité dont la démonstration nous est trop chère pour jamais l'oublier. »

Tout en étalant des principes politiques qui nous semblent aujourd'hui bien étranges, et dont le maire de Dijon, sans doute à son insu, exagérait la rudesse anti-démocratique, Durande s'occupait sérieusement de modérer pour ses administrés les souffrances et les déboires de l'occupation étrangère. Le lendemain du jour où il avait adressé au préfet de la Côte-d'Or le rapport dont nous venons de donner l'analyse, il écrivait au député Brenet, alors à Paris, pour l'engager à s'unir à lui pour obtenir un allègement aux

misères de l'invasion. Combien est-il regrettable, disait-il, que le quartier général autrichien soit établi à Dijon. « Sans parler de deux bataillons du régiment Beniowsky à 2500 hommes, de deux escadrons de cavalerie de 170 chevaux, de deux compagnies d'artillerie, l'une à cheval et l'autre à pied, et de 300 pionniers, il faut encore loger et nourrir un nombre énorme d'officiers avec leurs ordonnances, de malades, d'ambulanciers, de courriers et de secrétaires. Que ne transfère-t-on au plus vite le quartier général à Colmar ! La misère est générale. Je ne sais plus à quel saint me vouer. Tout le monde nous abandonne. Le préfet vient de partir pour trois semaines. Nous n'avons aucune nouvelle, aucun secours du gouvernement. » Le maire se plaignait de succomber à la tâche. S'il restait à son poste, c'était uniquement par devoir, mais il lui tardait d'être déchargé de la lourde responsabilité qui l'écrasait.

Malgré ses pressantes démarches, les Autrichiens n'opéraient qu'avec une extrême lenteur leur mouvement de retraite. Le 3 décembre Frimont recevait encore un courrier de Wellington qui lui recommandait de garder jusqu'à nouvel ordre la position qu'il occupait avec son corps d'armée. Ce ne fut que le 15 décembre que Durande reçut enfin du préfet l'annonce officielle de la prochaine libération. Le départ des Autrichiens avait été fixé au 18 courant et le préfet

s'empressait d'en prévenir le maire de Dijon. « Les charges énormes qui ont pesé sur la ville de Dijon m'ont été particulièrement sensibles. C'est avec la plus vive satisfaction que j'en vois arriver le terme, et, en même temps, celui des embarras sans nombre qui en ont résulté pour vous. Je ferai tous mes efforts pour réparer les maux que cette ville a soufferts. Elle aura encore quelques passages à supporter, mais ils seront de courte durée. J'espère qu'ils ne se prolongeront pas au delà du 24. » Le général Frimont de son côté informa Durande du prochain départ de ses troupes et il crut utile et convenable de lui adresser à ce propos une lettre (1) de remerciements pour sa bonne attitude pendant toute la durée de l'occupation. « Je ne puis me séparer de la ville de Dijon sans vous témoigner ma reconnaissance pour le zèle et la coopération active que vous avez su établir en tout ce qui concernait la subsistance de mes troupes, et la subministration (*sic*) de différents effets que les circonstances exigeaient, ainsi que pour le bon esprit que votre exemple a inspiré à tous les dignes et bons habitants de Dijon. Si je me flatte d'avoir adouci et allégé (2), en tout ce

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 398.

(2) Frimont se vantait. On a conservé l'état des réquisitions faites pour l'ameublement de sa maison, avec le nom des différents particuliers qui ont fourni. Or il y en a quarante ! depuis l'école de droit à laquelle on a emprunté 21 chaises en paille jusqu'à la cour

qui pouvait dépendre de moi, les charges inévitables de la guerre, j'ose espérer qu'en m'éloignant de votre ville vos bons administrés voudront me conserver encore une portion de leur affection, à laquelle j'attacherai toujours le plus grand prix. »

Nous aimons à croire que Frimont se faisait illusion à lui-même, et qu'il avait pris de simples égards pour des marques d'affection de la part des Dijonnais ; néanmoins, comme il avait fait plus que ne le commandaient les circonstances, Durande se crut obligé de lui répondre (1) par des compliments et des regrets de son prochain départ : « En m'occupant des besoins de votre armée, écrivait-il, j'ai cru servir mon pays et mon roi. J'ai voulu être loyal et reconnaissant envers des guerriers qui prenaient les armes pour renverser l'usurpateur et remettre sur le trône l'héritier légitime. Cette cause était celle de tous les rois, comme de tous les bons Français. Personne n'a plus vivement senti la force de cette vérité que les bons habitants de Dijon, et ce sont eux qui,

royale qui a contribué pour le même objet, et les nommés Ledeuil et Bonet aîné, qui ont prêté cuvettes, pots à eau, vases de nuit, flambeaux et mouchettes. Ce sont surtout des lits et des fournitures de lit qu'on a réquisitionné pour le service du général. Il n'y a pas eu trop de dégâts, sauf pour les cuvettes et autres ustensiles, Voir l'inventaire dressé le 21 décembre 1815 par le tapissier Paris,

(1) Registre 1815, p. 399.

dans cette circonstance mémorable, m'ont servi de règle et d'exemple. » Durande ajoutait qu'il avait eu parfois beaucoup à souffrir des exigences de certains généraux, mais enfin tout était désormais oublié, et il n'y avait plus qu'à se rappeler les heureuses conséquences de l'entrée des Autrichiens en Bourgogne.

Ce n'étaient là que des protestations officielles. Combien Durande était-il plus sincère lorsque, le 25 décembre 1815, alors que l'évacuation fut un fait accompli, il laissa échapper ce cri du cœur dans la proclamation qu'il adressa à ses administrés. « Grâces soient rendues au meilleur des rois ! Les troupes alliées viennent enfin de quitter votre territoire. Aujourd'hui que vous êtes délivrés (1) de toute force étrangère, c'est de vous seul que dépend votre bonheur et votre tranquillité. S'il est encore des habitants que la terrible leçon de l'expérience n'ait pas éclairés, que puis-je leur représenter de plus convaincant que cette longue série de maux dont nous venons d'être accablés, et qui aurait entièrement ruiné notre pays, si les vertus du meilleur des Rois n'eussent fléchi les

(1) Archives municipales, registre 1815, p. 408. Les Dijonnais partagèrent la joie de leur maire. On lit dans le carnet de l'architecte Caumont, à la date du 26 décembre : « Tous les employés de la mairie, MM. Caristie, voyer, Bévy, Ferret, Erulter, Linage, Royer, Carrelet, Garraud, etc., au nombre de douze, nous avons dîné chez Goisset, en réjouissance du départ des Autrichiens. Payé chacun 5 fr. 50. »

monarques, et mis un terme à tant de malheurs et de dévastations. Qu'ils sachent donc que les puissances étrangères nous observent, et qu'elles ne peuvent être pleinement rassurées que par la pureté de nos principes et par notre retour à l'ordre et à la tranquillité. Qu'ils sachent enfin que leurs forces occupent nos frontières et qu'aux premiers troubles qui éclateraient il se ferait, dans l'intérieur de la France, une dernière invasion... Hélas ! rappelez-vous ce que je vous annonçais le onze mars de cette année, et soyez convaincu que votre maire est trop dévoué à vos intérêts pour vous dissimuler la vérité et abuser de votre confiance. » Durande partait de là pour adresser à tous les Dijonnais des conseils de paix et d'union. Il croit pouvoir compter sur la garde nationale puisqu'elle connaît, pour en avoir souffert, tous les maux qu'entraîne la tyrannie militaire. C'est surtout aux jeunes gens et aux soldats qu'il s'adresse : « O vous, dit-il aux premiers, qui êtes l'espoir de la patrie, et qui, sans doute, seriez plus zélés partisans des Bourbons, si vous eussiez vécu sous leurs lois bienveillantes et protectrices, ralliez-vous au panache blanc de vos aïeux. » Quant à vous, et il s'adressait aux soldats, « n'oubliez jamais que chacun de vous doit se considérer comme une citadelle avancée, et que, tous, vous devez compte à l'autorité de tout ce que vous pourriez découvrir contre le roi et contre l'état » ; et il

terminait par ce sévère avertissement aux agitateurs quels qu'ils soient : « s'il est encore parmi vous des factieux, qu'ils apprenent qu'une surveillance des plus sévères est exercée, et que nul ne peut échapper à la vengeance des lois, et que la peine sera prononcée, sitôt que le crime sera découvert. »

On s'étonnera sans doute de ce que Durande ait cru devoir profiter du départ des Autrichiens pour adresser à ses administrés non pas seulement des félicitations, mais aussi des conseils et des menaces : mais qu'on se reporte par la pensée à l'époque où fut composée cette proclamation. La Terreur Blanche, ainsi qu'on a nommé cette période agitée de la Restauration, battait alors son plein. Les conseils de guerre fonctionnaient dans les départements. On n'entendait parler que d'arrestations, de destitutions (1), d'emprisonnements. Durande crut devoir se mettre à l'unisson, et, à son tour, menaça (2) des foudres

(1) La cour d'appel fut presque entièrement renouvelée, ou, pour employer le langage de l'époque, épurée. Le premier président Larcher fut remplacé par Ranfer de Monceau, et le procureur général Balland par le conseiller Riambourg, « le nec plus ultra de la probité et de toutes les vertus chrétiennes », comme parle J. Bénigne T***, dans son mémorial inédit (19 août 1815).

(2) Il ne se contentait pas de menacer. Dès le mois de décembre étaient traduits devant la cour d'assises l'huissier Maire, le perruquier Nouvellier, un énergumène qui n'était dangereux qu'en paroles, le comédien Chapuis, un certain Valtier, et un enfant de dix-huit ans, expéditionnaire aux domaines, le jeune Robert. On les

municipales tous ceux qu'il supposait animés de mauvaises intentions contre le gouvernement de son choix. Peut-être aurait-il mieux fait de se préoccuper uniquement de son mandat administratif, et de travailler à réparer tout ce que la double invasion autrichienne laissait après elle de souffrances à atténuer, d'humiliations à effacer, et de ruines à réparer.

accusait d'avoir crié vive l'empereur, et d'avoir distribué des cocardes tricolores. Trois d'entre eux Maire, Nouvellier et Valtier furent condamnés à 7, 6, et 5 ans de prison. Chapuis et Robert furent acquittés.

VI

Une des conséquences de l'occupation étrangère qui fut la plus vivement ressentie fut la spoliation de nos musées. On sait que Napoléon, en vertu de traités réguliers, d'achats ou de transactions en règle, avait réuni au Louvre une incomparable collection d'objets d'art. Paris était devenu, grâce aux richesses de nos musées, la capitale artistique de l'Europe. Sous prétexte de restituer à chacun d'eux ce qui lui avait été enlevé, nos vainqueurs résolurent de nous dépouiller de ces trésors si légitimement acquis. Ils avaient pour eux la force brutale : il n'y avait qu'à s'incliner. Voici comment l'architecte Caumont, dans son livre de comptes, signale le passage à Dijon d'un convoi des objets d'art enlevés à Paris : « Le 4 novembre (1) il est passé à Dijon trente-cinq guimbardes chargées de tableaux, bronzes antiques, pris par les puissances alliées au musée Napoléon. Les cinq premières voitures emmenaient les quatre chevaux de Venise, dits de Corinthe,

(1) *Cf. Mémorial inédit* de J. Bénigne T*** (8 novembre). « On emmène de France tous les objets d'art que la victoire nous avait procurés. Il y a trois jours on a vu passer à Dijon soixante voitures chargées de tableaux, bronzes, marbres, que l'on emmenait en Italie. Ce spectacle avait quelque chose d'humiliant. »

escortés par mille Autrichiens. » La spoliation s'étendit aux musées de province et Dijon ne fut pas épargné. Voici la lettre lamentable adressée le 12 décembre 1815 par le sous-préfet à Durande: « D'après des ordres très précis qui viennent d'être donnés par M. le Directeur Général de la maison du Roi, je vous prie de faire expédier sur Paris ceux des tableaux qui se trouvent au musée de Dijon, dont la remise a dû être faite à MM. les commissaires alliés, conformément à mes précédentes lettres. Ces commissaires n'attendent plus que l'arrivée de ces tableaux pour retourner dans leur pays. Je vous prie de n'apporter aucun délai dans cette expédition, et de me donner l'assurance qu'on s'en occupe. »

Ce n'est pas du jour au lendemain que disparurent à Dijon les tristes souvenirs de l'occupation étrangère. Nous ne parlons pas seulement des Autrichiens qui, forcément, prolongèrent leur séjour, employés de chancellerie, ambulanciers, malades ou blessés (1) ; nous ne faisons pas non plus allusion aux traces matérielles du séjour des ennemis qui subsistaient encore en 1816 (2); nous n'avons

(1) Voir lettre du général Ricard au maire (4 janvier 1816) pour assurer les réquisitions nécessaires au transport des militaires convalescents des armées alliées.

(2) Lettre de Perroud, chef de bataillon, commandant le château et la place de Dijon à Durande (5 juin 1816) : « Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que la barrière autrichienne placée au logis du roi soit enlevée de suite. »

en vue que ce qu'on pourrait appeler la liquidation de 1814 et de 1815. Elle se prolongea pendant plusieurs années et ne fut pas toujours facile à surveiller, car les réclamations étaient nombreuses, et plusieurs d'entre elles étaient si peu sérieuses que ceux même qui les présentaient n'étaient point certains de leur légitimité. C'est ainsi que le coutelier Currat, un des principaux agents du parti royaliste, envoyait au maire la note de ses déboursés, mais en offrant d'y renoncer (27 novembre 1815) : « J'ai l'honneur de vous envoyé ci-joint l'état des fournitures que j'ai livré pour le service des troupes alliées pendant les années 1814 et 1815, lequel état monte à la somme de 162 fr. 80 ; ladite somme je l'abandonne, et vous prie, Monsieur le Maire, vouloir bien être mon organe et la faire accepter par le gouvernement. Je désirerais pouvoir contribuer davantage, mais vous savez la persécution que j'ai éprouvé et je m'honore même d'avoir été victime surtout pour une cause aussi juste et aussi sacrée ; enfin je suis été enfermé par la calomnie, on a cassé chez moi, et de vils scélérats ont violé nuitamment mon domicile ; eh bien toutes ces vexations n'ont fait que me faire attacher d'avantage à mon Roi ; aussi que mon offre soit reçue, cela est mon seul désire, et le seul bonheur que j'envie est d'être utile à ma patrie, à mon Roi. Vive le Roi ! »

On pourrait croire à la rigueur que c'est par

zèle royaliste que Cornat rattachait ainsi à sa créance : mais que dire de Mme de Marcenay de Rotalier, qui, tout en adressant au maire une réclamation de 100 francs, lui proposait de n'en payer que la moitié ? On avait envoyé loger chez elle un colonel et sa suite : « Les gens de ce colonelle que j'avais accepte de loge ne trouvèrent pas le logement assez beau. Ils retournèrent à la municipalité et celui qui fait les billets l'envoya, ma ton dit, chez M. Godriot aubergiste en mon nom et à mes fraix, puisque je n'ai point refusé de loge tout ce monde et très convenablement. » D'autres réclamations étaient plus sérieuses : on ne peut les énumérer toutes. En voici quelques-unes prises au hasard : celle du secrétaire de la mairie qui réclamait pour frais de bureau extraordinaires 464 francs 13 centimes ; celle de Vallot, fournisseur de viande pour les casernes et les indigents, pendant le séjour des Autrichiens, qui, au 25 juin 1814, et au prix de 0 fr. 65 le kilo, avait avancé 12265 fr. 66, et du 19 juillet 1815 au 22 janvier 1816, 35058 fr. 10, dont il demandait le paiement (1) ; celle des 34 aubergistes (2) qui avaient nourri des officiers autrichiens pour le compte de la ville en 1815 et auxquels on devait

(1) Lettres du 10 août 1815 et du 1er décembre 1816.

(2) Parmi les signataires de la pétition (janvier 1817), on remarque les noms de Gaudriot, Joanne, Goisset, Burgiard, Ragonneau, Sirdey, Ledeuil, Gagnard, Lévêque, Sonnois, etc.).

12707 fr. 60; celle du pâtissier Didier Solest, qui réclamait un solde de 343 fr. qui lui étaient dus par la ville pour le même objet (5 août 1817); celle de l'épicier Symphorien Teinturier (29 mai 1816); celle de l'imprimeur Bernard Defay qui, du 25 juillet au 22 décembre 1815, présentait un compte de 1162 fr. 60; celle (1) de l'imprimeur Frantin, dont la note se montait, le 15 avril 1816, à la somme de 170 fr.; celle du boulanger aubergiste François Barberet qui avait logé beaucoup de monde en 1814 et 1815, et que l'on poursuivait pour non paiement de ses impositions, aussi demandait-il un acompte, et le préfet, qui s'intéressait à lui, le recommandait à la mairie (29 août 1816); celle de la veuve Loriot (2), dont le mari avait fourni beaucoup de vin aux Autrichiens, dont il n'avait pas été payé, et qui était poursuivie avec une grande rigueur par ses créanciers, etc., etc.

(1) Voici à titre de curiosité, la note présentée par l'imprimerie Frantin : 1000 bons fourrage, 18 fr. 50 ; 1000 bons rations, 18 fr. 50 ; 300 service des troupes alliées, 6 fr. 50 ; 1000 réquisitions voiture, 13 fr. ; 1000 adresses intendant des vivres, 2000 bons logements et 1000 billets voitures, 12 fr. ; 2000 bons ration, 14 fr. ; 3000 bons fourrage, 35 fr. ; 1000 service des troupes alliées, 11 fr. ; 800 bons de logement, 4 fr. 50 ; 60 affiches Colloredo aux officiers français, 4 fr. 50 ; 2000 réquisitions voiture, 19 fr. 50 ; 100 avis du commandant de place autrichien aux aubergistes, 5 fr. ; 400 circulaires de la commission relative à la garantie de paiement des réquisitions livrées par les marchands de Dijon, 8 fr., total : 170 fr.

(2) Lettre du préfet (de Tocqueville) à Durande pour lui recommander la pétition Loriot.

Plus on s'avançait et plus les affaires s'embrouillaient. Au 13 novembre 1815 le receveur municipal avait essayé de dresser un compte provisoire des dépenses effectuées par les alliés en 1814 et en 1815, et voici comment il l'établissait :

	1814	1815
Guides, hommes de peine, plantons .	6641	4532,80
Traitement du commandant autrichien	»	1990
Marchandises diverses	6241,57	5576,75
Frais de table des princes autrichiens.	2758,60	6150
» des officiers »	1692	580
Interprètes.	425	70
Viande de boucherie.	5969,70	13800
Divers ouvriers	3107,05	942,85
Frais d'étape	1717,45	4107
Cartes, gravures, impressions . .	759,20	200
Indemnité aux artistes lyriques . .	150	»
TOTAL	26461,57	37948,60

Ce compte n'était qu'un compte provisoire. Bien d'autres dépenses avaient été effectuées, dont on ne connaissait pas encore l'importance, ni même peut-être l'existence. Nous avons retrouvé dans les archives municipales de Dijon un projet non daté, mais qui paraît remonter à l'année 1816 ; c'est une proposition de cotisation extraordinaire pour régler les dettes de 1814 et de 1815, s'élevant à un total de 147224 fr. 47 dont 39316 fr. restant à payer sur l'exercice 1814, 104612 fr. 31

sur l'exercice 1815, et 3236 fr.09 pour ouvrages exécutés pendant la seconde invasion. L'auteur de ce projet était d'avis de faire voter des centimes additionnels. Le total de la cote générale pour Dijon, disait-il, est de 360245 fr. 56, ou, en chiffres ronds, de 3600 fr. par centime. 42 centimes par an produiraient 147200 fr. et avec les frais de perception 158000 fr. Que l'on répartisse ces centimes additionnels sur 3 années, de 15 centimes l'année, qui produiront 52666 fr. 13 par année, et, de la sorte, en trois années et sans une surcharge considérable, on aura éteint cette dette criarde. On pourrait, ajoutait l'auteur anonyme de la proposition, diviser les créances en quatre classes : 1° créances des ouvriers, 2° des employés, 3° des professeurs et des conservateurs, 4° du gouvernement. On les paierait dans l'ordre ci-dessus indiqué, avec l'espoir que les créances du gouvernement seraient ajournées ou annulées.

Certes ce projet était réalisable, mais il ne paraît pas avoir été goûté. On s'en tint aux vieilles méthodes, aux procédés habituels, et ce n'est que lentement, très lentement, que l'on réussit à éteindre les dettes de la double invasion. Le règlement des dettes de 1814 ne fut arrêté qu'en 1817, car à la date du 1er octobre 1817 le premier adjoint Lucan écrivait à un certain Vincart, protégé de l'ingénieur Barral : « Les réquisitions de 1815 étant les seules dont on s'occupe présentement,

le sieur Vincart, ancien aubergiste du Raisin, se présentera lorsque celles de 1814, dont la sienne fait partie, se règleront ». Ce fut seulement le 18 novembre 1817 que le conseil municipal demanda au ministre de l'intérieur l'autorisation de solder 16177 fr. 75 c. restant à payer. Encore les créanciers de la ville ne furent-ils indemnisés qu'après des formalités infinies. En août 1818 le receveur municipal, Duesne, n'était-il pas obligé d'écrire au maire : « il est absolument nécessaire que vous ayez la bonté d'autoriser le paiement du reste des réquisitions de 1814. Déjà plus de 12000 fr. sont sortis de la caisse municipale pour cet objet, et cependant je ne puis les inscrire sur mon livre tant que le reste ne sera pas payé. » Il est vrai que certains créanciers rencontraient dans le règlement de leurs comptes des difficultés qui ne peuvent s'expliquer que par l'intensité de rancunes locales, qui trouvaient ainsi l'occasion d'être satisfaites. C'est ainsi qu'un certain Laureau-Burgiard ne put obtenir le paiement de 1385 fers à cheval, qu'il avait fournis à la cavalerie alliée en 1814. On lui refusait tout paiement sous prétexte qu'il n'avait pas eu la précaution de se faire comprendre parmi les créanciers de la ville en 1814. Il s'adressa au préfet et au maire pour obtenir justice. Sa réclamation était légitime et le préfet, afin de terminer cette affaire, pria le maire de comprendre la note Laureau-Burgiard dans le

budget de 1821 (Lettre du 20 août 1821). En effet un mandat de 207 fr. 75 c. fut ordonnancé à ce nom et enregistré à la mairie le 5 septembre 1821.

Le règlement des créances de 1815 fut tout aussi pénible. Il est vrai qu'il en était d'imaginaires, celle par exemple qu'on réclamait de Paris, le 27 mars 1827, à un certain Goutey. Voici la pièce relative à cette affaire, une lettre adressée au maire : « Je vous prie de vouloir bien m'obliger de la démarche que je prends la liberté de vous demander, de me dire si vous connaissez un nommé Goutey, natif de votre ville, marchand de bois et aubergiste, condamné par le conseil de guerre des alliés alors dans votre ville. Le jugement était rendu contre le sieur Goutey, lequel devait être exécuté sur la place de Dijon, c'est-à-dire coupé en morceaux sur un billot. Le hasard a voulu qu'il se soit échapé de la fureur de ses monstres. Or il doit 193 fr. et avec les intérêts 240 fr... signature illisible. » Le commissaire chargé de l'instruction de cette affaire n'en avait aucune connaissance, et personne à Dijon ne se souvenait de Goutey. D'ailleurs, comme il le faisait remarquer dans son rapport, « les Autrichiens et leurs alliés remettaient entre les mains de la justice française tout individu soupçonné de crime ou délit contre eux ». Il est probable que le créancier avait donné de fausses indications, ou, tout

simplement, qu'il avait cherché à exploiter l'administration municipale.

La réclamation Carrelet était mieux fondée. Ce Carrelet avait été employé du 20 juillet au 30 décembre 1815 comme chef de bureau des subsistances pendant le séjour des alliés. Employé fidèle et consciencieux, il avait rendu de vrais services, et le préfet Choiseul lui avait adressé des compliments et promis une place, mais il attendit vainement cette place et on ne lui donna même pas la rémunération légitime de son travail. En avril 1816, il adressait un premier mémoire à la mairie. On le renvoya à la commission de liquidation installée à la préfecture. En mai 1816 il adressait un second mémoire et le faisait parvenir à un des membres de cette commission, de Loisy, qui lui répondit, ce qui était vrai, qu'il ne faisait plus partie de la commission. Il rédigea aussitôt un troisième mémoire qu'il adressa à un autre membre de la commission, de Berbis, lequel le renvoya au département. C'était une injustice, ainsi qu'il le constata dans une lettre de protestation : « Après toutes les peines que je me suis données, on me refuse le paiement de mon salaire, à un père de famille qui n'a d'autre ressource que son travail d'écriture pour toute fortune. » Désespéré et dégoûté par ces refus successifs, Carrelet ne renouvela point sa demande pendant toute la Restauration, mais, en 1830, lorsqu'une nouvelle

révolution eut balayé la dynastie et que les victimes du gouvernement tombé purent espérer quelque compensation, Carrelet s'adressa au maire Hernoux (19 novembre) et ce dernier fit prendre une délibération en sa faveur par le conseil municipal, le 6 décembre de la même année. Carrelet recevait enfin le prix de sa persévérance.

La réclamation Grandmanche était également fondée. Le 4 octobre 1815 l'adjoint Joly de Bévy avait lui-même écrit à Grandmanche pour qu'il transportât du sable dans la cour de la préfecture. « Le maire de Dijon compte sur son exactitude et sa bonne volonté, comme aussi il trouvera bon que d'autres voituriers en prennent dans sa sablière. On lui fera compte dudit sable. » Grandmanche s'était exécuté et avait fourni 41 tombereaux à deux chevaux, mais, malgré ses réclamations incessantes, on ne le paya pas. Le 5 mars 1821, le 5 avril de la même année, il réclamait encore et le préfet prenait pourtant sa cause en main. Il ne fut autorisé que le 30 juillet 1821 à rentrer dans ses déboursés, et seulement pour la somme de 61 fr.50 c.

La veuve Guenot (1), locataire de la Poissonnerie depuis le 31 décembre 1809, en avait été brusquement dépossédée lors de l'arrivée des alliés. On avait même détérioré son matériel, ainsi

(1) Registre, p. 82.

que le constate le registre (1) des délibérations du conseil municipal, à la date du 15 avril 1816, « les déplacements et replacements lui ont occasionné une dépense, dont il est juste de l'indemniser. Elle a en quelque sorte abandonné à la foi publique les effets de la Poissonnerie, et les Autrichiens en ont abusé au point qu'ils ont brisé et brûlé la plupart de ses bancs ». L'indemnité proposée était de 724 francs. Elle lui fut allouée.

Le sieur Chambellan fut moins bien partagé : « Pendant l'invasion des Autrichiens ont requis des verges pour l'exécution de leurs règlements militaires. Plutôt que de les envoyer dans les bois, où ils auraient occasionné beaucoup de dégâts, nous leur avons assigné le local de la fontaine d'Ouche qui est bordé de saules et de quelques peupliers. » Les Autrichiens avaient usé et abusé de l'indication, et le principal propriétaire, Chambellan, se plaignait des dégâts ; mais, après discussion, on ne lui accorda que 27 francs d'indemnité.

Lesage (2), l'allumeur de réverbères, n'eut son compte réglé qu'en 1817. Girardot-Billière ne rentra dans ses déboursés que plus tard encore. C'était un aubergiste et commissionnaire sur le port du canal. En 1814, il avait logé jusqu'à 5922 chevaux, mais n'avait jamais été payé de ses

(1) Registre, p. 83
(2) Id., p. 83.

avances, et réclamait de ce chef 378 francs. (1) En 1815, Girardot fit partie des fédérés bourguignons : « il avait été en conséquence noté en rouge au bureau des logements militaires, aussi ne fut-il pas oublié. » On le força de convertir son auberge en magasin général pour les vins et les foins. On lui fit subir mille avaries. Un jour des dragons autrichiens ayant volé une partie des fourrages, dont il était responsable, ne fut-il pas forcé de payer une indemnité à l'intendance autrichienne ! Aussi réclamait-il de ce chef la somme de 323 fr. 80 c., en tout 701 fr. 80 c. qu'il prie le conseil municipal de lui restituer. Seulement, comme il ne veut pas être accusé de spéculer sur les malheurs des temps, il offre de renoncer à la huitième partie de sa créance « représentant sa part de souscription au monument qu'on érigera sur la place d'Armes en l'honneur des victimes de juillet. » Girardot n'était peut-être pas bien persuadé de la légitimité de sa créance, car il renouvelait sa demande trois jours (2) plus tard et ajoutait les considérations suivantes : « Il faut d'ailleurs se souvenir que Girardot n'a jamais reculé, lorsqu'il s'agissait de répondre aux questions de la mairie dans les circonstances difficiles où elle se trouvait souvent. Ne doit-il pas en attendre aujourd'hui réciprocité ? Il dira même qu'il a

(1) Pétition du 3 décembre 1831.
(2) Pétition du 6 décembre.

logé gratuitement, pendant plus de vingt ans, la chaîne des galériens (1), malgré les inconvénients que cela lui occasionnait depuis l'ouverture du canal, objet qui coûte au moins 140 fr. chaque année à la mairie. » Le conseil municipal ne fut appelé à délibérer sur cette pétition que le 8 février 1832. Il donna raison sur tous les points à l'aubergiste, qui de la sorte ne perdit rien pour avoir attendu.

Ainsi se termina, paisiblement, par des règlements do compte, la tempête politique qui, pendant les deux années 1814 et 1815, faillit ruiner la vieille capitale bourguignonne. Trop heureux nous éstimerions-nous, si nous avions réussi à mettre en lumière ou tout au moins à rappeler cette page trop oubliée de nos annales.

(1) En effet nous avons retrouvé, à la date du 2 décembre 1815, (registre 1815, p. 380) une lettre du maire priant Girardot de loger la chaîne des forçats.

LA

DÉFENSE DE HAMBOURG

EN 1813-1814

Les éléments de ce travail ont été puisés dans la Correspondance de Napoléon, dans la Correspondance militaire du Maréchal Davout publiée avec introduction et notes de M. de Mazade, et dans la Correspondance privée du Maréchal éditée par les soins de sa fille Mme la Marquise de Blocqueville ; dans le Mémoire au Roi adressé à Louis XVIII par le Maréchal après son retour de Hambourg, et dans le Mémoire sur le siège et la défense de Hambourg rédigé sur l'ordre du Maréchal par le général César de la Ville, chef d'état-major du 13e corps. On a consulté en outre les Souvenirs du comte de Puymaigre sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration, les souvenirs militaires du colonel de Gonneville, et les Mémoires du général Thiébault. Enfin on a tiré parti des Mémoires inédits de François-Claude d'Avout, cousin germain du Maréchal, et grand-père de l'auteur de ce travail.

La retraite de Russie s'achevait dans des conditions désastreuses. Le 5 décembre, à Smorgoni, l'Empereur avait dit adieu à ses maréchaux; presque seul, dans un strict incognito, il traversait la Pologne et l'Allemagne, et regagnait Paris encore troublé par la conspiration Malet. « Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas », disait-il à M. de Pradt, lors de son passage à Varsovie..... Quelque peu vrai, du moins en ce qui concernait le Souverain, si l'on se rappelait la pompe étalée par lui peu de mois auparavant, le propos était inexact, en tout cas injuste, pour les malheureux soldats qu'il abandonnait dans les neiges de Russie. Ridicules, ils ne l'avaient été nulle part; ils ne l'étaient point, même au comble du désastre; sublimes, ils allaient l'être de nouveau, à Wilna, à Kowno, lorsque avec Ney, avec Gérard, avec Maison, les débris de l'armée couvraient la retraite et en imposaient encore aux Russes.

L'Empereur a laissé le commandement de l'armée à Murat. Héroïque sur le champ de bataille, mais faible dans le conseil, le roi de Naples a perdu toute confiance, tout désir de bien faire; le souvenir de cette belle couronne méridionale qu'il

se sent menacé de perdre, le hante invinciblement; il a hâte de quitter l'armée. Le 17 décembre, à Gumbinnen, dans une réunion des maréchaux, il s'emporte en propos fâcheux contre l'Empereur; Davout le rappelle au sentiment du devoir, et invoque le salut de l'armée, qui doit être en ce moment le seul objectif. Les troupes se rallieront sur la Vistule ; à Thorn se réunissent les débris du 1er corps. — Dans une lettre du 13 février 1813 (1), le maréchal rend à la vaillance de ses soldats un hommage mérité : « La presque totalité des soldats du 1er corps, écrit-il à la maréchale, a péri par le fer, en combattant avec une constance et une intrépidité sans exemple; jamais un bataillon n'a été repoussé ni enfoncé; jamais l'ennemi ne l'a contraint d'abandonner une position. Les aigles ont tenu leur place dans tous les combats; toutes ont été rapportées par les soldats, et leur ont servi de ralliement jusqu'à Thorn. Enfin les divisions du 1er corps, n'étant plus composées que des aigles, des officiers et d'un petit nombre de soldats, n'ont cessé de marcher réunies au milieu des débandés, au point d'exciter l'admiration de tous. » — Mais l'effectif en hommes est dérisoire : il s'élève à 1500 unités, sur 80,000 qui ont franchi le Niémen..... 1800 recrues rencontrées en chemin viennent renforcer ce faible groupe. A la date

(1) Correspondance privée du Maréchal Davout.

du 8 janvier 1813, il est possible de former au complet une compagnie par régiment ; le surplus des cadres est renvoyé au dépôt pour chercher des recrues.

Davout demeure à Thorn jusqu'au 21 janvier. On cherche à se reconnaître ; chaque jour apporte des nouvelles de tel officier que l'on croyait perdu, ou confirme une mort que l'on redoutait. Les aides de camp du maréchal ont tous rejoint, sauf M. de Castries qui depuis le 5 décembre a disparu; ils en sont quittes pour les mains et les pieds gelés. Leur chef lui-même a payé son tribut : « J'ai eu sept ou huit fois le nez gelé, et dégelé autant de fois par des frictions de neige, écrit-il plaisamment (23 décembre 1812) à la maréchale ; tous les bagages ont été pris ; on est arrivé à Thorn avec ce qu'on avait sur le corps..... Au surplus, ma santé est bonne, ajoute-t-il, et quelques jours de repos me remettront de mes fatigues ; depuis Moscou, j'ai bien fait à pied les quatre cinquièmes de la route. »

Avec beaucoup de vigueur, et les secours qui ne tarderont point d'arriver, on pourrait espérer se maintenir sur la Vistule ; mais le corps prussien a fait défection (30 décembre) ; il faut se replier sur l'Oder.

Murat vient à son tour de quitter l'armée, le prince Eugène le remplace. De l'Oder on rétrograde sur l'Elbe, en jetant dans les places les soldats

disponibles. Davout est le 31 janvier à Posen, le 3 février à Custrin, le 8 à Stettin, pourvoyant à la défense des forteresses, réorganisant chemin faisant son corps d'armée. Les compagnies des vaisseaux, placés jadis sur les bâtiments de guerre, ou stationnées au Texel et sur l'Escaut, ont rejoint leurs régiments ; on a pu composer ainsi un bataillon pour chacun d'eux. Mais ces premiers bataillons, formés de vieux soldats, restent à la garde des places ; le 48e de ligne, de la 2e division du 1er corps, a laissé deux compagnies à Thorn, un détachement à Stettin (1) ; avec les conscrits de l'année 1813 en marche sur Erfurt, on va former les 2es bataillons. Les seize régiments français du corps du maréchal seront réorganisés à quatre divisions. Arrivé à Magdebourg dans les derniers jours de février, Davout se rend le 7 mars à Wittemberg, où il prend le commandement des seize 2es bataillons de son corps d'armée.

A Leipzig le 9 mars, Davout est le 14 à Dresde. Il s'agit de conserver la ligne de l'Elbe, et de protéger la capitale de notre allié le roi de Saxe. Mais l'ennemi approche ; le vice-roi d'Italie a peu de confiance en la solidité de ses troupes ; la fidélité du corps saxon est douteuse. Le 18 mars, Davout fait sauter le pont de Dresde, mesure rigoureuse

(1) V. *Historique du 48e régiment d'Infanterie de ligne*, par le Général Pelet, manuscrit en ma possession.

assurément, mais inattaquable au point de vue militaire et impérieusement commandée par les circonstances. Hambourg d'ailleurs vient de nous échapper ; la ligne de l'Elbe ne peut plus être utilement défendue. L'armée rétrograde dans la direction de Leipzig ; c'est là que l'offensive sera reprise, et que dans six semaines se livrera la sanglante bataille de Lutzen.

Hambourg en effet venait d'être occupé par l'ennemi. Dès la fin de février, les colonels russes Czernischeff et Tettenborn, à la tête d'un corps de Cosaques, avaient descendu l'Elbe, soulevant le pays sur leur passage, et s'étaient présentés devant la capitale hanséatique. Ne disposant que de forces insuffisantes, en face d'une population franchement hostile qui, quelques jours auparavant, avait maltraité gendarmes et douaniers, les autorités françaises évacuent la place ; l'ancien Sénat de Hambourg rentre en fonctions ; l'ennemi libérateur est reçu avec de folles manifestations de joie. Une légion hanséatique est sur-le-champ formée et équipée aux frais des riches habitants, et le port de Hambourg voit de nouveau flotter le pavillon anglais, lui apportant les denrées coloniales dont le blocus continental le prive depuis plusieurs années.

C'était pour la politique et l'amour-propre de Napoléon, un échec particulièrement blessant : *le sol sacré* de l'Empire était violé ; il l'était par

ce même colonel Czernischeff qui, l'année précédente, attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris, s'était fait livrer par un employé au Ministère de la guerre les états de situation de l'armée française, et avait pu ainsi éclairer son Souverain sur les véritables intentions de l'Empereur. Il fallait un homme de guerre pour faire rentrer Hambourg dans le devoir ; il fallait de plus une main de fer pour châtier cette révolte de tous points fâcheuse.

Davout est choisi (lettre de l'Empereur au Prince Eugène du 18 mars 1813, ordre du Prince Eugène du 16 avril) (1). Il aura sous ses ordres les seize 2es bataillons qui l'ont déjà rejoint, plus les seize 4es bataillons de son corps d'armée, lesquels se réunissent à Wesel, enfin toutes les troupes qui se trouvent dans la 32e division militaire (Hanovre, villes hanséatiques). — On a voulu attacher à ce choix une intention de disgrâce : au cours de la retraite de Russie, Napoléon n'a pas rendu au 1er corps et à son chef toute la justice qu'ils méritaient ; aujourd'hui, alors que tout l'effort de l'ennemi va se porter sur le centre de l'Allemagne où la Grande Armée se reforme hâtivement, le maréchal se trouve relégué sur un théâtre secondaire. Telle n'est pas assurément la pensée de l'Empe-

(1) V. Correspondance de Napoléon ; id. correspondance militaire du Maréchal Davout.

reur : il attache à la reprise de Hambourg une importance capitale ; c'est un homme de confiance qu'il lui faut sur le bas-Elbe, pour tenir tête à l'ennemi et aux menées anglaises ; il peut se tromper assurément, car quelques mois plus tard, à Leipzig, au moment de la crise suprême, l'absence d'un lieutenant éprouvé, toujours victorieux, se fera cruellement sentir ; mais du moins croyons-nous qu'aucune idée de défiance ou de défaveur n'a guidé le choix du Souverain. Davout n'a d'ailleurs garde de protester, bien que ses préférences intimes le ramenassent invinciblement vers la Grande Armée : « Ici, écrit-il de Rothenbourg (1) le 28 avril, je suis très éloigné de la Grande Armée et du pays des grandes opérations ; nous n'aurons que de petites affaires dont les résultats seront insignifiants. »

Vandamme est envoyé en avant avec les forces réunies à Wesel et les 4es bataillons du 1er corps. Quant au maréchal, il a, fin de mars, son quartier-général à Stendhal au nord de Magdebourg, puis à Gifhorn, puis à Brême le 24 avril, où il rejoint Vandamme que l'Empereur a porté en avant pour être l'impitoyable exécuteur de ses volontés. Le 2 mai, le maréchal est à Haarbourg, séparé de Hambourg par le grand fleuve de l'Elbe ; entouré d'une population hostile, il ne veut rien

(1) Ville de Hanovre à l'est de Brême ; — Correspondance privée du Maréchal.

brusquer ; il donne à ses régiments improvisés le temps nécessaire pour achever leur organisation; il tend la main aux Danois qui hésitent encore, mais que la victoire de Lutzen va ramener dans notre alliance ; il attend les instructions de l'Empereur.

Le 7 mai, Napoléon victorieux donne ses ordres définitifs pour la réoccupation de Hambourg et le châtiment des révoltés : « Les sénateurs devront être traduits devant une commission militaire, les plus coupables fusillés, les autres renvoyés en France et leurs biens séquestrés. Les officiers de la légion hanséatique seront de même passés par les armes, et leurs soldats envoyés aux galères. Vandamme sera dirigé sur-le-champ vers le Mecklembourg; on tâchera sans rien dire de se saisir du Prince et de sa famille, et de les envoyer en France dans une prison d'Etat, ces ducs ayant trahi la Confédération. Une contribution de 50 millions sera frappée sur Hambourg et Lubeck. Il faut déplacer la propriété... Tous les chefs de la révolte seront fusillés ou envoyés aux galères... Toutes ces mesures, Prince, sont de rigueur, ajoute Berthier; l'Empereur ne vous laisse la liberté d'en modifier aucune (1). »

Telles sont les instructions draconiennes que

(1) Correspondance de Napoléon ; lettre chiffrée du Major-général Berthier.

l'Empereur donnait à son lieutenant; Davout était peut-être le seul vis-à-vis duquel il pût se laisser aller à de pareils emportements, sans courir le danger de voir sa volonté entièrement prise à la lettre. D'une réputation de sévérité notoire, qu'il prenait lui-même soin d'exagérer, le Maréchal n'exécuterait des ordres reçus que la partie strictement nécessaire, l'Empereur le savait; il pouvait donc sans danger se livrer à son courroux, mais il voulait avant tout que la ville insoumise revînt promptement à l'obéissance.

Dès ce moment, il était possible de rentrer dans Hambourg de vive force. La consternation y régnait; l'ennemi toutefois annonçait son intention de défendre la place, et le roi de Danemark insistait vivement pour que les horreurs d'un assaut fussent épargnées à cette riche cité, frontière de ses Etats. Cependant quelques obus sont jetés dans Hambourg, les troupes danoises reçoivent l'ordre de coopérer sur la rive droite de l'Elbe à notre attaque. Ces démonstrations et la nouvelle de la victoire de Bautzen (20-21 mai) décident les Russes à évacuer la ville; avec eux, les habitants les plus compromis prennent la fuite; le 31 mai, nos troupes rentrent dans Hambourg. « Vandamme a fort bien conduit cette affaire, écrit Davout à la Maréchale; c'est un vigoureux militaire. » Le Maréchal a tout préparé; mais du moins veut-il laisser à son lieutenant le mérite de l'exécution :

noble sentiment, plus rare à la guerre qu'il ne conviendrait !

Quelques jours après, 4 juin, est signé l'armistice de Pleiswitz, qui suspend les hostilités jusqu'au 26 juillet. En ce qui concerne les villes hanséatiques, il est convenu qu'on s'en tiendra à *l'uti possidetis,* tel qu'il existera le 8 juin. Davout a donc, en entrant à Hambourg huit jours avant cette date, pleinement justifié la confiance de l'Empereur.

Il reste à exécuter les ordres de Napoléon, tels qu'ils se trouvent formulés dans la lettre du 7 mai. Par une heureuse fortune dont Davout s'est rendu quelque peu complice en différant l'occupation de la place, la rigueur de ces prescriptions tombe d'elle-même : les principaux habitants ont fui ; les officiers de la légion hanséatique sur lesquels on a pu mettre la main, sont tous Prussiens ou étrangers ; convient-il de sévir contre eux ? — Tels sont les avis que Davout donne à l'Empereur, le jour même de sa rentrée à Hambourg. En attendant de nouvelles instructions, le maréchal frappe sur la ville une contribution extraordinaire de 48 millions, devant peser principalement sur les habitants qui, depuis le 24 février de la présente année 1813, se sont rendus coupables d'actes de révolte (Ordre du 7 juin). Lubeck paiera le surplus, pour atteindre le chiffre de 50 millions imposé par l'Empereur. Il rend

compte de cette mesure à son souverain le 20 du même mois, lui manifestant ses véritables sentiments sur la conduite à tenir vis-à-vis de ces Français malgré eux : « Ce peuple-ci n'est malveillant que par intérêt ; mais il n'est pas méchant, et n'a pas besoin d'exemples sévères. Je crois qu'il serait dans l'intérêt de Votre Majesté de ne punir ces gens-là que par l'argent, et de passer l'éponge sur le reste. » Et l'Empereur répond de Dresde le 1er juillet : « Je vous laisse maître, si vous le jugez convenir à mes intérêts, de publier une amnistie pour ceux qui seraient rentrés dans l'espace de 45 jours ; la meilleure manière de punir les marchands, c'est en effet de les faire payer. » — Conformément aux ordres de l'Empereur, l'amnistie est publiée ; 28 individus seuls en sont exceptés, tous absents, et que par conséquent les actes de rigueur ne peuvent atteindre.

Sûr désormais de n'être point désavoué dans les mesures de clémence, le Maréchal peut rassurer les habitants, réorganiser l'administration, et pourvoir à la défense de la grande cité. Les fonctionnaires chassés de Hambourg y sont rentrés avec lui : c'est le préfet M. de Breteuil, le procureur général M. de Serre, plus tard le grand orateur de la Restauration, le directeur général de police M. d'Aubignosc, le directeur des contributions indirectes M. de Puymaigre, un

ancien émigré qui a accepté de servir l'Empire, et dont les curieux Mémoires sont à consulter sur toute cette période ; enfin le premier de tous, M. de Chaban, ancien officier des gardes françaises, conseiller d'État, délégué à l'administration des départements hanséatiques avec le titre d'Intendant général des finances. Il sera l'ami et le collaborateur dévoué du Maréchal ; par ses soins, et malgré la force d'inertie que lui oppose le haut commerce de Hambourg, la contribution de guerre rentre dans nos caisses, péniblement il est vrai, et par échéances successives ; dix millions seront envoyés à Dresde pour les besoins de la Grande Armée.

En même temps, Hambourg est mis en état de défense. Le général de Hogendorp, un Hollandais aide de camp de l'Empereur, a le commandement de la place avec le titre de Gouverneur ; il a pour chef d'état-major Louis de Fernig, le frère des deux héroïnes Théophile et Félicité de Fernig, qui jadis à Valmy, à Jemmapes, faisaient le coup de feu aux côtés de Dumouriez ; sous ses ordres, les généraux Jouffroy pour l'artillerie, Haxo, puis le colonel de Ponthon pour le génie, et l'ingénieur en chef Jousselin font des merveilles. « Les forts sont très bien conservés, écrit le Maréchal le 11 juin ; dès ce moment, Hambourg est à l'abri d'un coup de main ; dans six semaines ou deux mois, ce sera une place forte. »

Le 1er corps est réorganisé ; les anciens régiments de Davout y ont repris leur place. Les vieux soldats, il est vrai, sont restés dans les glaces de Russie ; mais une partie des cadres a été sauvée ; sous la main de fer du Maréchal, les conscrits se façonnent rapidement ; bientôt ils pourront rendre de glorieux services. Mais l'Empereur en a décidé autrement : « Hambourg est beaucoup trop sur la gauche, écrit-il le 15 juin au Maréchal ; en y laissant vos cinq divisions, qui font de 75 à 80.000 hommes, je me priverais de forces beaucoup trop considérables ; » et, le 18 juin, il donne les ordres définitifs de dislocation : — les 1re et 2e divisions (Philippon et Dumonceau) vont se rendre à Magdebourg où, grossies de la division Teste, elles formeront, sous le commandement de Vandamme, un nouveau corps d'armée qui retiendra le titre glorieux de 1er corps. La division Dufour passe au 2e corps. Sous les ordres directs du Maréchal demeurent la 3e division, la 40e, et la 50e ou division de Hambourg, de nouvelle formation, soit 23.000 hommes auxquels viendront se joindre les Danois. Le 1er juillet, Davout est nommé commandant en chef du 13e corps.

Cette mesure est fâcheuse et attristante pour le Maréchal. Il est plus que jamais immobilisé sur un théâtre secondaire, privé de ses deux meilleures divisions qui vont s'engloutir dans le

désastre de Kulm ; avec un effectif aussi réduit, pourra-t-il exécuter utilement la diversion que l'Empereur va lui prescrire ? Il se résigne, et fera de son mieux.

L'armistice prolongé jusqu'au 17 août vient de prendre fin. Dès le 11 août, Davout a porté ses troupes en avant, dans la direction du Mecklembourg. Il a avec lui la 3e (général Loison) et la 40e divisions (général Thiébault), plus une partie de la 50e (général Vichery), — l'autre partie est demeurée à la garde de Hambourg ; — soit 23.000 hommes d'infanterie et 3.000 de cavalerie ; en outre, et en vertu du traité offensif et défensif qui vient d'être, le 19 juillet, conclu avec le Danemark, le corps danois de 12.000 hommes aux ordres du prince de Hesse, beau-frère du Roi, soit un total de 38.000 combattants. Il doit avec ces troupes menacer Berlin, contre lequel se porte directement, dans le même moment, Oudinot avec 70.000 hommes; Girard, sortant de Magdebourg avec sa division, établira le lien entre les deux Maréchaux.

Du sud au nord, de l'ouest à l'est, deux armées françaises vont donc converger vers le même point. Mais la distance qui les sépare est grande, les communications impossibles ; c'est à tâtons que Davout doit s'avancer, dans un pays coupé d'étangs et de marécages, ayant en face de lui, sous les ordres de Walmoden, un corps ennemi,

dont il ignore la force, mais qui, grossi des troupes chassées de Hambourg, renforcé par les Anglais débarqués, ne saurait être inférieur au sien. Ce corps, assemblage de Russes, de Suédois, d'Anglais et d'Allemands, n'est que *ramassis*, affirme Napoléon, mais un ramassis d'hommes animés contre nous des passions les plus violentes; et d'ailleurs cette expression de *ramassis*, que le grand homme applique de parti pris et sans discernement à tout corps ennemi, ne saurait-elle s'appliquer à nos troupes? — Il y a beaucoup de ramassis dans l'armée d'Oudinot, le pauvre Maréchal ne l'éprouvera que trop à Gross-Beeren; et, dans le corps de Davout lui-même, combien de soldats inexpérimentés, que leurs généraux arrivés de la veille connaissent à peine! des bataillons de marche juxtaposés artificiellement pour former les régiments, des escadrons où les hommes, cavaliers improvisés, savent à peine conduire un cheval ou tenir un sabre! Le 33e léger a reçu les conscrits réfractaires du dépôt de l'île de Walcheren, tristes soldats qui désertent en route (Lettre du Maréchal du 11 août 1813). Les trois régiments de marche de cuirassiers sont formés de 4es escadrons pris dans les dépôts des douze régiments de l'arme qui ont fait la campagne de Russie. Le capitaine de Gonneville arrive d'Espagne, où il servait au 13e régiment; il prend la direction d'un de ces escadrons, et de plus, en

l'absence de tout officier supérieur, il est investi du commandement du régiment. Pendant deux mois, il se livre à un pénible travail d'assemblage et de marqueterie (1) ; tout va bien, sauf que les cavaliers n'ont point encore de montures. Mais, un matin, 120 chevaux arrivent ; ordre au 1er escadron de se préparer, et de se mettre en marche le lendemain matin, pour rejoindre sur la Steckenitz les avant-postes du Maréchal. La perplexité du capitaine est grande : les chevaux n'ont jamais été montés ni même sellés ; et, parmi les hommes, les neuf dixièmes n'ont jamais touché un cheval, et n'ont porté la cuirasse que dans les revues à pied. Le problème était presque insoluble à résoudre, mais le Maréchal n'eût admis aucune observation : il fallait obéir. La nuit se passe à seller et harnacher les chevaux ; au matin, les cavaliers novices se hissent à grand'peine sur leurs montures ; on part. Mais au commandement de *sabre en main*, suivi du fracas des lames sortant du fourreau, les chevaux s'effraient, se livrent à des sauts désordonnés et partent *comme une volée de pigeons*, jetant à terre leurs malheureux cavaliers. Deux heures se passèrent à rattraper les fugitifs, à remettre les cuirassiers en selle, après quoi l'expédition fut reprise, mais dans quelles conditions pour marcher à l'ennemi !

(1) V. *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*, chap. IX.

Au bout de deux lieues heureusement survenait un officier d'état-major apportant contre-ordre.

Ce pénible épisode en dit beaucoup sur le défaut de solidité et de cohésion de ces troupes improvisées. Mais le Maréchal les animait de son indomptable énergie ; deux mois plus tard, ajoute Gonneville, les cuirassiers de Hambourg excitaient l'admiration de l'armée.

Le 20 août, Davout est à Lauenbourg, bordant avec ses troupes la ligne de la Steckenitz ; la division danoise a suivi le mouvement. On a rencontré l'ennemi, qui n'a point fait sérieuse résistance. On cherche à percer l'obscurité, à recueillir des nouvelles : Moreau vient de débarquer à Stralsund ; on l'a vu dans le cabinet du prince royal de Suède Bernadotte (1). Encore un Français, non des moins illustres, armé contre son pays !

Le 22 août, le Maréchal est à Schwérin. Le Duc régnant n'a point attendu nos troupes ; Davout n'aura point à accomplir les ordres rigoureux de l'Empereur. — Mais des bruits fâcheux se répandent : nous aurions subi un revers du côté de Berlin ; Davout, avec ses forces, peut tenir en échec l'ennemi qui lui fait face ; il ne saurait, seul, pousser en avant sans compromettre Hambourg. Il va, si les bruits se confirment, prendre

(1) Lettre du 16 août du Maréchal Davout au Roi de Westphalie.

en arrière position sur la Steckenitz, entre Lauenbourg et Lubeck; et, ainsi couvert par un cours d'eau et des étangs, il attendra l'instant propice pour se reporter en avant (1).

Les mauvaises nouvelles se confirment en effet : nous sommes battus de toutes parts. C'est le 23 août, Oudinot à Gross-Beeren ; quelques jours plus tard, Girard, sorti de Magdebourg ; le 26 août, Macdonald est défait sur la Katzbach ; puis le 30 août, Vandamme à Kulm. Ce dernier désastre retentit douloureusement au cœur de Davout : la fortune abandonne son 1er corps, si glorieux entre ses mains ; mais où sont les vieux soldats ? où est le chef qui jadis les conduisait à la victoire ?...... Le 6 septembre enfin, à Dennewitz, la marche sur Berlin, reprise par Ney, a subi un nouvel échec. Le succès de l'Empereur à Dresde, 27 août, n'est point une compensation suffisante : le plan de Napoléon a échoué ; menacé sur son flanc droit par l'armée autrichienne de Bohême, il est contraint de se resserrer, de reculer vers Leipzig.

Désormais la position de Davout est fort aventurée ; il se trouve absolument *en l'air ;* s'il persiste, il va se heurter à des forces supérieures, sans espoir de secours. On se replie sur la Steckenitz ; le 4 septembre, le quartier-général est à

(1) Lettres du Maréchal à M. de Chaban, du 29 août, à Oudinot, du 4 septembre.

Ratzebourg. Les communications avec la Grande-Armée sont interceptées, on n'en reçoit que des nouvelles intermittentes ; le pays est hostile, porte tous ses renseignements à l'ennemi, et n'en fournit aucun aux Français. Le 16 septembre, le général Pécheux, qui s'est imprudemment avancé au delà de l'Elbe, est surpris et repoussé avec une perte sensible. Il faut dès ce moment prévoir la nécessité d'une retraite sur Hambourg; aussi convient-il d'approvisionner la place en vue d'un siège, soit des vivres à réunir pour 30.000 hommes pendant sept à huit mois, du fourrage pour 5.000 chevaux pendant le même temps (1).

Pendant tout le mois d'octobre on se maintient sur la Steckenitz, le flanc droit protégé par l'Elbe, la gauche appuyée à Lubeck. De temps à autre, sur le front, des escarmouches où nous conservons l'avantage. L'ennemi ne se montre point pressant; il attend les événements qui vont nous forcer à la retraite. On communique encore avec le général Lemarois à Magdebourg : mais rien n'arrive plus du grand quartier-général. La dernière lettre de l'Empereur est du 16 août; quant au major-général, il n'a adressé, depuis la reprise des hostilités, qu'une seule dépêche, le 2 septembre, pour demander des états de situation.

(1) Lettres du Maréchal Davout à M. de Chaban des 8 et 14 septembre.

Le 25 octobre parvient au Maréchal, par les bulletins de l'ennemi, la nouvelle des terribles journées de Leipzig, des 16, 18 et 19 du même mois. Il apprend en même temps que l'ennemi est entré dans Brême à la fin d'octobre, que l'armée du Nord a franchi le Wéser, que Bernadotte a le 2 novembre son quartier général à Gœttingue. Il est donc entièrement isolé de France, et ne reçoit plus de Magdebourg, le 6 novembre, qu'une lettre relative à des envois de fonds. Il écrit à l'Empereur le même jour pour lui faire connaître la situation. *Il n'a point à s'occuper de ce qui se passera sur la rive gauche de l'Elbe,* les ordres de l'Empereur sont formels sur ce point (1); le traité conclu avec le Danemark lui impose l'obligation de joindre ses troupes aux forces danoises, d'armer et d'approvisionner Hambourg, d'assurer la défense de l'Elbe. A ce moment suprême, « mes regards se tournèrent « vers ma patrie; mais la position que l'ennemi « occupait, avec des forces supérieures, me mettait dans l'impossibilité de rien entreprendre « pour me rapprocher du Rhin, quand bien « même, au mépris des ordres de l'Empereur et « du traité conclu avec le Danemark, j'eusse « voulu abandonner Hambourg. Le seul parti

(1) Lettres de l'Empereur au maréchal Davout, des 19 juillet, 8 août.

« que j'avais à prendre pour conserver le corps « d'armée à la France, et pour suivre mes ins- « tructions, était donc de faire de Hambourg une « place respectable, et j'y travaillai dès lors avec « une nouvelle activité (Mémoire au Roi). »

Le Maréchal évacue la position de Ratzebourg, et se concentre absolument derrière la Steckenitz, qu'il défendra jusqu'aux glaces. Son quartier général est à Schwarzenbeck; les Danois occupent Lubeck, où commandait le général Thiébault; celui-ci est envoyé à Hambourg, pour diriger le service des approvisionnements.

Le 11 novembre, Davout reçoit du général Carra-Saint-Cyr, forcé d'évacuer Munster où les Russes entraient le même jour, un billet chiffré daté du 5 novembre, lui faisant connaître les intentions de l'Empereur : « Le Souverain a tra- « versé Mayence le 1er novembre. Le Maréchal « devra laisser une forte garnison dans Ham- « bourg, et se rapprocher de la Hollande, ou, « s'il n'est plus temps de faire ce mouvement, « manœuvrer sur Hambourg en tenant les deux « rives. » Cette dernière combinaison est la seule désormais possible : le 13e corps a déjà 8.000 hommes aux hôpitaux ; la nécessité de laisser à Hambourg *une forte garnison,* le met hors d'état d'entreprendre sur les derrières de l'ennemi toute opération de quelque importance. Séparé de la France par les armées de l'Europe entière, Da-

vout n'a plus qu'à garder Hambourg, et à le conserver à la France comme gage précieux pour les négociations à venir.

Le 27 novembre, l'ennemi est repoussé dans une attaque sur Stade, vers l'embouchure de l'Elbe. Mais le moment approche où la Steckenitz, glacée par le froid de l'hiver, ne pourra plus être défendue. Le Maréchal prépare l'évacuation des lignes : il fait refluer en arrière tout ce qui pourrait gêner sa retraite; des ouvrages de campagne sont improvisés le long de la Bille, position intermédiaire qui permettra à l'armée de se retirer lentement et avec ordre.

L'ennemi d'ailleurs a reçu de notables renforts. Au *ramassis* de Walmoden est venue se joindre l'armée russe de Pologne sous les ordres de Benningsen ; l'effectif total est de 60.000 combattants ; le nôtre est réduit à 30.000 hommes. Le 2 décembre, les lignes de la Steckenitz sont évacuées : on fait sauter les ponts, on accumule les obstacles qui peuvent retarder la marche de l'ennemi ; l'armée se retire derrière la Bille. Elle est coupée des troupes danoises qui se replient sur le Holstein, pour occuper et défendre Glückstadt, conformément aux stipulations du traité d'alliance. Bientôt (15 décembre) le prince de Hesse, pressé par les circonstances, conclut avec l'ennemi un armistice qui le met hors de cause. Un mois plus tard (14 janvier 1814), était signé à Kiel un traité

de paix et d'alliance entre la Suède et le Danemark; nous perdions notre dernier allié; mais, par un acte touchant de loyauté, il était stipulé que les troupes danoises ne pourraient être en aucun cas appelées à porter les armes contre les défenseurs de Hambourg. — Le 3 décembre, le 13ᵉ corps était rentré dans ses lignes.

Il y retrouve les forces demeurées dans Hambourg, auxquelles sont venus se joindre de nombreux détachements. L'infanterie a conservé sa formation en trois divisions, sous les généraux Loison, Vichery et Pécheux; la cavalerie est sous les ordres du général Wattier; le général Jouffroy, le colonel de Ponthon, ont gardé respectivement le commandement de l'artillerie et du génie. Avec les marins du contre-amiral Lhermitte, les douaniers, la gendarmerie, les vétérans, en un mot tout ce qui est mobilisable, l'effectif total atteint 42.000 hommes, dont 8.000 malades, soit 34.000 combattants disponibles.

La grande cité de Hambourg offre avec Amsterdam, la métropole commerciale de la Hollande, de nombreuses ressemblances. Toutes deux s'appuient à une vaste nappe d'eau, l'Elbe pour l'une, le Zuyderzée pour l'autre, qui permet l'accès de leurs quais aux navires de fort tonnage. Chacune d'elles est sillonnée par de nombreux canaux; des rivières canalisées y pénètrent, l'Alster à Hambourg, l'Amstel à Amsterdam, s'é-

largissant en bassins où les navires viennent s'ancrer et décharger leurs cargaisons. Au sud de Hambourg, l'Elbe se subdivise en plusieurs bras, formant une infinité d'îles dont la principale est la grande île de Wilhelmsbourg. Au delà de Wilhelmsbourg, et sur la rive du bras méridional de l'Elbe, la petite ville de Haarbourg, avant-poste de la cité hanséatique du côté de l'Allemagne; à l'ouest, aux portes mêmes de Hambourg, longeant comme elle le bras septentrional du fleuve, la cité danoise d'Altona. — Tel est le vaste théâtre sur lequel se trouve concentrée l'action du Maréchal et de son dévoué 13e corps.

A ce moment, Hambourg est en complet état de défense : les vieilles fortifications ont été relevées, des blockhaus construits sur les points essentiels; l'approvisionnement est complet pour six mois. Ce résultat est dû à l'énergique initiative du Maréchal qui, même dans sa marche en avant, n'a pas perdu de vue un instant la mise en défense de Hambourg et l'utilisation de ses ressources.

En dehors des remparts, l'armée occupe au nord quelques villages, et s'appuie sur les inondations de l'Alster. Elle est garantie, à l'ouest, par la neutralité d'Altona, résultat d'une convention tacite entre les deux armées et des égards que nous entendons garder pour notre ancien allié le roi de Danemark. A l'est, elle est couverte par la Bille;

au sud, elle est maîtresse du cours de l'Elbe, que sillonne la flottille, et des îles qui le partagent. Haarbourg a été fortifié, et converti en un camp retranché que gardent nos troupes. — Avec un chef tel que Davout, le 13e corps peut braver l'effort de l'ennemi.

L'action du Maréchal ne se borne pas aux choses militaires ; elle s'étend également aux questions d'ordre civil. Ici encore, nous retrouvons cette inébranlable fermeté, cette prompte décision qui savent triompher de tous les obstacles. Il convient d'ajouter que, pour la solution de ces difficultés, il rencontra, en la personne du comte de Chaban, le plus précieux des auxiliaires.

La première de ces difficultés, et non la moins grave, est la situation financière : — les impôts du dehors ne rentrent plus, vu l'interruption définitive des communications ; la contribution de guerre n'a été payée que pour une faible partie ; les principaux négociants ont quitté la ville ; le commerce est suspendu, le crédit public n'a plus de bases. Et cependant, les caisses du Gouvernement sont vides ; les fonds vont manquer pour assurer la solde des troupes, le service des hôpitaux et les dépenses de la cité. Or, la contribution de 48 millions frappée sur la ville est payable (1) de la manière suivante : 10 millions en

(1) Décret du 16 juin de l'Empereur et lettre du 16 juillet 1813.

largissant en bassin
crer et décharger
Hambourg, l'Elbe s
formant une infinité
la grande île de W
Wilhelmsbourg, et su
nal de l'Elbe, la petite
poste de la cité hans
magne; à l'ouest, aux
bourg, longeant comm
du fleuve, la cité danoi
vaste théâtre sur lequel
tion du Maréchal et de s

A ce moment, Hambo
de défense : les vieilles f
levées, des blockhaus con
essentiels ; l'approvisionne
six mois. Ce résultat est dû
tive du Maréchal qui, mêm
avant, n'a pas perdu de vu
en défense de Hambourg et
ressources.

En dehors des remparts, l'a
quelques villages, et s'appuie
de l'Alster. Elle est garantie, à
tralité d'Altona, résultat d'une
entre les deux armées et des ég
tendons garder pour notre ancie
Danemark. A l'est, elle est couve

ın atelier monétaire est improvisé,
sont convertis en monnaie, à me-
ns, jusqu'à la fin du siège. Le sur-
·ant au roi de Danemark ou à des
de bienfaisance, leur est remis, ou
erve dans les caves de la Banque.
te opération, d'une scrupuleuse
›s ennemis de Davout et de l'Em-
tardemment aux premiers jours
, mais pour laquelle il fut im-
du gouvernement de Louis
ette fois, des poursuites contre
térité, qui a connu des pério-
trement cruelles, et d'autres
es le nom de déprédations
'quer, n'aurait garde d'en
prince d'Eckmühl (1).

ai 1890, le grief fut relevé contre
nand il est vrai. En pleine séance
·nir d'une Assemblée récalci-
pour l'armée, le Maréchal de
ous a pourtant été donné de
ırg, dans ce temps-là ville
qu'il était déjà en pleine
· hambourgeoise *dans sa*
nais conçue en termes
› laisser passer sans la
ırg fut réédité, et un
› Marquise de Bloc-
·e en 1892), comme
ıerrier allemand
déclarant qu'il

Une commission avait été nommée pour examiner l'état des approvisionnements ; le capitaine de Gonneville en faisait partie. Le foin destiné à la cavalerie, mal choisi et emmagasiné sans soins, se trouva avarié. Un agent comptable, reconnu coupable de négligence et de malversations, fut condamné à mort par le conseil de guerre ; c'était un père de famille ; on intervint auprès du Maréchal pour obtenir sa grâce ; Davout fut inexorable et fit exécuter la sentence. « Ce n'était que justice », ajoute Gonneville.

Et plus loin : « Nous fîmes plusieurs sorties pour aller brûler des villages dans lesquels l'ennemi se logeait ou trouvait des ressources. Le Maréchal, qui dirigeait lui-même ces exécutions, haranguait les habitants pour leur exprimer ses regrets d'en venir à cette extrémité. Du reste, avant de mettre le feu, on leur laissait toujours le temps d'enlever ce que contenaient les habitations. »

Ainsi donc, *point d'autre mal que le mal nécessaire*, et *prévenir pour ne point punir*, telle était l'invariable ligne de conduite du Maréchal. « J'ai été sévère, écrivait-il plus tard dans son Mémoire au Roi, mais d'une sévérité de paroles qu'il entrait dans mon système d'affecter dans tous les pays où j'ai commandé, et dont j'ai laissé croître le bruit, bien loin de chercher à le détruire pour m'épargner la pénible obligation de faire

des exemples. » — Et cependant combien ces sentiments n'ont-ils pas été dénaturés ! « Ceux qui parlent de despotisme dans l'intérieur de la France, écrit Puymaigre, n'ont rien vu ; le beau idéal de l'oppression et du système militaire en pleine activité existait à Hambourg. » Et : « Brutal pour les généraux, raconte Thiébault dans ses Mémoires, dur pour les officiers supérieurs, paternel pour les soldats, ainsi se montrait le Maréchal. » — Cette dernière gradation est curieuse à observer, et bien caractéristique de l'homme de guerre : il n'eût point souffert que ses ordres fussent discutés par les chefs, mais il tenait à s'attacher le soldat, et à mériter sa confiance. De fait. il la possédait tout entière, ne négligeant à cet effet aucun détail : « Nous sommes du corps d'armée où l'on mange, » disaient avec orgueil les soldats de Davout ; est-ce là ce que Thiébault appelle *se perdre dans les minuties* ?

Le spirituel et caustique général, habitué à juger ses chefs et à discuter leurs ordres, ne pouvait se plaire sous un chef tel que Davout ; le tome V de ses Mémoires reflète amplement ce sentiment : « Davout, dit-il, ne savait combattre que sous les ordres du maître ; livré à son inspiration, il était hésitant, indécis.... » Critique étrange, si elle s'applique au vainqueur d'Auerstædt qui, séparé de l'Empereur par sept lieues de terrain, abandonné par Bernadotte, tient tête toute

une journée à 70.000 Prussiens avec 26.000 Français, et leur inflige la plus cruelle défaite. à l'insu et contre toutes les prévisions de l'Empereur lequel. au premier moment, répond à l'aide de camp Trobriant lui rapportant les forces de l'ennemi : « Votre Maréchal a vu double ! » — Hésite-t-il, et l'inspiration lui fait-elle défaut lorsqu'au début de la campagne de 1809, l'Empereur n'ayant pas encore rejoint l'armée, nos troupes sont, grâce aux hésitations de Berthier, surprises par les Autrichiens *en flagrant délit de formation ?* Le Maréchal répare, par sa vigueur et sa décision, la faute du chef d'état-major ; la victoire d'Eckmühl remet toutes choses en état, et brise l'effort de l'ennemi. — Davout assurément *aime la discipline,* et lui donne pour sanction, non des *actes de cruauté,* mais des actes de justice ; il est *dévoué à l'Empereur,* car l'Empereur représente et personnifie la France ; mais il le sera plus encore à son pays quand la cause de Napoléon se séparera de celle de la France. Très vaillant au feu, reconnaît d'ailleurs Thiébault, et d'une intégrité absolue : humain au demeurant, puisqu'il eut chez lui en permanence six convalescents pendant le siège. — Retenons ces éloges de la part d'un lieutenant frondeur devant lequel Masséna et Moreau seuls ont pu trouver grâce ; mais Masséna, livré à lui-même, échoue dans la campagne de Portugal, et Moreau meurt à Dresde

frappé par un boulet français ; il est permis de préférer à leur gloire celle d'un Maréchal qui jamais n'a été vaincu, jamais n'a porté les armes contre son pays.

Désormais dégagé, par sa fermeté et la crainte qu'il inspire, de toute préoccupation pour ses derrières, le Maréchal peut faire face à l'ennemi, et lui opposer tous ses moyens.

Tout d'abord, les prescriptions rigoureuses du décret de 1811 sur le service des places en temps de guerre sont appliquées : il est formellement interdit de communiquer avec les vedettes ennemies, de parlementer ; le Maréchal veut prévenir toute défaillance de la part de ses troupes, jeunes, comptant dans le rang beaucoup de soldats étrangers ; il veut éviter toute possibilité d'entente avec l'assiégeant. Benningsen en effet, excité par Bernadotte, ne pouvait négliger ce moyen ; de son quartier général de Bergedorf, il lançait aux habitants de Hambourg des proclamations dans lesquelles il les excitait à l'insurrection, leur annonçant les succès des alliés et la présence d'une armée de 100.000 hommes sous les murs de la ville. Les Allemands, Italiens, Hollandais qui servaient dans nos régiments, étaient particulièrement visés ; une proclamation spéciale, avec le vieux cri d'*Oranje bowen* en première ligne, était adressée aux Hollandais, relatant le soulèvement de leur patrie, et les menaçant de toutes les ri-

gueurs de la guerre, s'ils ne se joignaient bientôt à l'assiégeant. — Ces provocations demeurèrent à peu près vaines : la population, grâce à la fermeté du Maréchal et aux mesures de répression prises dès le début, ne bougea pas; dans la garnison il y eut peu de désertions; à la fin du siège seulement, et lorsque le désastre de l'Empire se fut accentué d'une manière irrémédiable, quelques Allemands et Hollandais passèrent dans les lignes ennemies.

Une première attaque de l'assiégeant eut lieu dans la nuit du 3 au 4 janvier, sur le front ouest vers Altona. Dans la prévision de cette attaque, le Maréchal avait fait incendier la veille le faubourg d'Hamburgerberg, contigu à Altona, et pouvant masquer les mouvements de l'ennemi ; celui-ci fut repoussé. — Vers le milieu du mois, Bernadotte, qui venait de signer le traité de Kiel avec le Danemark, parut sous les murs de Hambourg; l'armée de siège atteignait à ce moment un effectif de 120.000 hommes. Il adressa aux habitants des proclamations non moins fougueuses que celles de Benningsen; puis, les voyant sans effet, il se dirigea vers le Rhin avec son armée.

Le rôle de Bernadotte, pendant les dernières années de l'Empire, est étrange et indéfinissable. Que l'ambition ait été en première ligne le mobile de ses actes, ceci est incontestable. Il veut

être roi de Suède : il veut de plus, en compensation de la Finlande perdue par les Suédois en 1809, enlever la Norvège au roi de Danemark. Napoléon l'éconduit sans même discuter cette prétention odieuse. Dès lors, Bernadotte se jette dans les bras de la Russie ; il dirige en 1813 une des armées de la coalition ; il écrase nos troupes à Gross-Béeren et à Dennewitz. C'est un Français renégat, mais qui, par intermittences, semble éprouver des scrupules, avoir honte de sa trahison. Il laisse une partie de son armée, le corps de Bulow et bientôt celui de Wintzingerode, pénétrer en Hollande, en chasser nos troupes, franchir le Rhin ; lui-même n'ose aller jusque-là. Il revient sur ses pas, trouvant plus profitable de travailler pour lui-même, et de menacer le Danemark pour lui arracher la cession de la Norvège. Il a, par ses tergiversations, par sa répugnance à envahir la France, mécontenté les alliés qui le tiennent en suspicion ; il est lui-même peu satisfait de la coalition, qui hésite à lui assurer la Norvège. Il songerait, affirme Thiébault, à rallier les garnisons françaises des places d'Allemagne, pour prendre les envahisseurs à revers. Peut-être a-t-il rêvé pour lui-même le trône de France ! beau rêve pour un cadet de Gascogne, qui peut dans une certaine mesure compter sur l'appui de la Russie !

Féru de cette idée, Bernadotte aurait dépêché

un émissaire au défenseur de Hambourg; mais l'envoyé, terrifié par la réputation de sévérité du Maréchal, lisant peut-être à l'avance sur le visage de son interlocuteur une réponse défavorable, n'aurait osé aborder le sujet de sa mission. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette allégation de Thiébault? Nous n'avons rien trouvé, dans nos documents, qui vînt la confirmer. Il convient, en principe, de se défier de l'imagination du général.... Et cependant, au cas particulier, quelques lignes de M. Thiers semblent lui donner raison : « Cherchant à se débarrasser du Maréchal Davout, qui était l'appui des Danois, Bernadotte avait tenté de conclure avec lui un traité pour la libre évacuation de Hambourg, ce qui eût permis à ce Maréchal de rentrer en Hollande avec 40.000 hommes » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 120). La tentative, promptement divulguée, aurait soulevé l'indignation des alliés qui plus que jamais auraient crié à la trahison de Bernadotte; Davout de son côté, loyal et ferme, n'était point homme à accepter facilement les propositions d'un Français traître à son pays, au mauvais vouloir duquel il n'avait point tenu jadis que le triomphe d'Auerstædt se changeât en désastre. L'idée du Prince royal de Suède avait donc peu de chance de faire fortune.

A ce moment déjà, et depuis deux mois, Da-

vout n'a aucune nouvelle de Napoléon ni de la Grande Armée. Thiébault lui reproche d'avoir manqué d'initiative; il lui fait grief de n'avoir point quitté Hambourg à la tête de 30.000 hommes, pour se jeter sur les derrières des alliés. Davout y avait songé; mais il ne pouvait abandonner la place qu'en y laissant une forte garnison : les ordres de l'Empereur étaient formels sur ce point. Se jeter sur les derrières de l'ennemi avec un corps d'armée ainsi diminué, c'était *faire un saut dans l'inconnu*, et s'exposer à un complet désastre. En dehors de l'importance capitale que l'Empereur attachait à la possession de Hambourg, Davout devait se rappeler la campagne de 1813 ; l'armée, ruinée à la fin de 1812, s'était reformée l'année suivante, et avait reparu victorieuse en Allemagne, débloquant les places assiégées; les merveilles de 1813 ne pouvaient-elles se reproduire au printemps de 1814? La situation intérieure de la France s'était, il est vrai, irrémédiablement aggravée; mais le Maréchal l'ignorait.

Une combinaison seule était acceptable, et l'Empereur lui-même l'avait indiquée. Au mois d'octobre 1813, alors que Napoléon, refoulé sur Leipzig, prenait toutes ses mesures pour assurer, en cas d'échec définitif, la retraite vers Mayence, des émissaires avaient été envoyés à Dresde, Torgau, Wittenberg, Magdebourg, prescrivant

la conduite à tenir (Thiers, t. XVI, p. 611). Le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui occupait Dresde avec deux corps d'armée, avait reçu, dès le 6 octobre (1), l'ordre de se tenir prêt à toute éventualité ; il devait, sans perdre de temps, sortir de son camp retranché, et descendant le cours de l'Elbe, en ramasser successivement toutes les garnisons, pour se présenter devant Hambourg avec 70 000 hommes. Grossi du 13e corps, et peut-être de quelques garnisons de l'Oder, on fût rentré en France par Wesel à la tête de 120.000 hommes.

Telle était la combinaison imaginée par Napoléon. Elle pouvait réussir avec beaucoup d'énergie et de décision ; seuls en pouvaient prendre l'initiative les deux chefs qui commandaient deux grandes agglomérations de troupes organisées, Saint-Cyr et Davout. Or Davout ne pouvait songer à remonter l'Elbe vers Dresde ; c'eût été s'enfoncer au cœur de la coalition, se porter vers un cul-de-sac sans retraite possible. Hambourg constituait, dans la pensée de l'Empereur, un établissement définitif ; Dresde n'était qu'un poste militaire à conserver passagèrement, mais, dans les circonstances actuelles, à évacuer sans délai. Saint-Cyr l'avait compris : il eut le tort d'hésiter, d'entreprendre la sortie tardivement avec une

(1) Ordre de l'Empereur au général Durosnel, gouverneur de Dresde.

partie seulement de ses forces (le corps de Lobau); il échoua; le 30 novembre, il capitulait avec 30.000 hommes valides. — Torgau, où s'étaient réfugiés le grand quartier-général et le grand parc, avait une garnison considérable avec bon nombre d'étrangers et des provisions en abondance; on pouvait y attendre les événements, mais sans les devancer, en raison de la défectueuse organisation et du peu de cohésion des troupes. Dès le début du siège, le typhus y faisait invasion; la garnison cruellement éprouvée s'affaiblissait rapidement; on perdait 300 hommes par jour. De 25.000 soldats, il en restait 7.000 le 6 janvier 1814, jour de la reddition de la place. — Wittenberg, poste secondaire, capitulait le 13 janvier; les forteresses de la Vistule et de l'Oder avaient éprouvé successivement le même sort. Magdebourg seul subsistait, avec une garnison de 3.000 hommes grossie de nombreux débris, devant comme Hambourg prolonger la résistance jusqu'à la conclusion de la paix.

Donc Davout ne pouvait prendre l'initiative d'une sortie en vue de regagner la France; il restait au poste que l'Empereur lui avait assigné; il attendait qu'un ordre du Souverain ou des circonstances éminemment favorables vinssent l'en relever. Par les soins du général Thiébault, des vivres étaient réunis jusqu'au mois d'octobre 1814. Il savait que l'ennemi ne pourrait le forcer;

aussi répondait-il négativement, au cours du siège, lorsqu'à l'instigation de Thiébault, une démarche était faite auprès de lui par le plus ancien divisionnaire, le général Loison, en vue de quitter la ville. Plus tard, affirme Thiébault, dont l'assertion n'a pu être contrôlée sur ce point, un émissaire serait arrivé, portant une lettre du Ministre de la Guerre avec ces mots : « Que faites-vous, Monsieur le Maréchal, quand l'ennemi est aux portes de Paris? » Mais à ce moment, Thiébault le reconnaît lui-même, le blocus était impossible à forcer.

Nos forces cependant diminuaient, par suite des maladies et d'une alimentation insuffisante ; celles de l'ennemi se renouvelaient sans cesse. Le froid était devenu très vif ; les canaux commençaient à geler ; seuls les deux grands bras de l'Elbe se maintenaient praticables. L'ennemi attendait que la gelée fût complète, et avait fixé à cette époque la destruction du 13e corps et la prise de la ville. L'assiégé prenait ses mesures pour retarder cet instant : des escouades de marins sciaient la glace, et la ramenaient au bord du fleuve pour en faire des épaulements. Une partie de nos postes avancés avaient dû être abandonnés sur le front nord de Hambourg ; au sud, l'ennemi occupait successivement les îles de l'Elbe; on sentait que son prochain effort se porterait sur la grande île de Wilhelmsbourg, à l'effet de cou-

per nos communications avec Haarbourg, et d'attaquer ensuite successivement les deux places. Infatigable, le Maréchal se tenait sans cesse en éveil; une vedette placée sur la plus haute tour de Hambourg l'informait de tous les mouvements de l'ennemi, et souvent les renforts envoyés par lui parvenaient sur le lieu du combat, avant que les chefs de poste eussent eu le loisir de l'en informer.

Le 20 janvier, nous sommes attaqués devant Haarbourg. Les 22, 26 janvier, nouvelles attaques, cette fois sur le front nord. L'intensité du froid a encore augmenté, le travail des glaces est devenu plus pénible. Le nombre des morts est de 60 à 70 par jour dans les hôpitaux. Les maladies infectieuses, développées par l'usage exclusif des viandes salées, ont pu jusqu'à ce jour être enrayées; mais l'ennemi, par ses agressions incessantes, fatigue nos troupes ; des renforts détachés du blocus des places fortes sont venus le rejoindre; il prépare un effort décisif.

L'attaque a lieu le 9 février avec de grandes forces. L'effort de l'ennemi, dirigé sur l'île de Wilhelmsbourg, est d'abord couronné de succès; nos avant-postes ont été surpris, la communication avec Haarbourg est coupée ; la tête de pont vers Hambourg est un instant occupée; Hambourg lui-même est sérieusement menacé. On se battit toute la journée avec acharnement; le Ma-

réchal paya de sa personne avec la plus rare intrépidité, et eut son chef d'état-major, le général César de la Ville, blessé à ses côtés. Enfin l'ennemi, qui avait mis 25.000 hommes en mouvement, fut repoussé, et contraint d'abandonner toutes les positions qu'il avait prises. Cette journée lui coûta 800 hommes tués; notre perte fut de 1200 hommes hors de combat; parmi les morts, le général Osten; parmi les blessés, presque tous les colonels et officiers supérieurs.

Le 17 février, le 24, nouvelles attaques sur l'immense pourtour de nos ouvrages défensifs, sans le moindre succès. La grande île de Wilhelmsbourg et la communication avec Haarbourg sont conservées. Mais la fatigue des troupes est incessante; le froid dure depuis cinquante jours avec une terrible intensité; il faut chaque jour casser la glace, pour enlever à l'ennemi ses moyens de passage. Nous comptons depuis le commencement de février 17.000 malades; 900 hommes sont morts dans les hôpitaux; les bataillons sont réduits à une moyenne de 200 combattants. — La fermeté du commandant du 13e corps ne faiblit pas : il a reçu la nouvelle des succès que l'Empereur remporte au cours de la campagne de France, à Champaubert, à Montmirail, à Vauchamps; aucune lettre de la Maréchale ne lui est parvenue depuis le 11 novembre; mais il a pu, à plusieurs reprises, lui donner de ses nouvelles.

Les lettres du 31 janvier, du 19 février nous ont été conservées (1) ; ce sont de simples billets ne donnant aucun renseignement dont l'ennemi puisse tirer parti : « la santé du Maréchal est bonne ; il se félicite du bon esprit de ses troupes, et de l'heureuse harmonie qui existe entre les généraux ; l'ennemi a été repoussé ; ne point ajouter foi aux mauvaises nouvelles de toute nature qu'il débite ; quels que soient les événements, nous ferons notre devoir. »

Le *devoir*, tel est en effet le grand et unique mobile du Maréchal. Il est vaillamment aidé par ses lieutenants, par son beau-frère Leclerc des Essarts (2), chargé de la défense du front nord. La résistance demeure opiniâtre ; mais elle fait, le 22 mars, une perte irréparable en la personne du comte de Chaban, qui succombe à la fatigue. Tout dévoué à ses devoirs, il présidait à l'administration intérieure, à l'alimentation des troupes, à la direction des hôpitaux, à tous les détails financiers ; sa perte fut vivement sentie par le Maréchal, qui l'annonça à l'armée dans un ordre du jour d'une éloquence mâle et triste.

(1) Correspondance privée du Maréchal Davout.

(2) La Maréchale Davout, née Louise-Aimée-Julie Leclerc, avait trois frères : le préfet de l'Empire ; le général Victor Leclerc, dit Leclerc d'Ostin, époux de la belle Pauline Bonaparte, mort à Saint-Domingue en 1802, et le général Leclerc des Essarts, qui mourut en 1820 ; et une sœur qui épousa le général Friant.

Pendant un mois entier, Benningsen, désespérant de nous vaincre, suspend ses attaques, et se borne à de fausses démonstrations pour tenir nos troupes en éveil; il attend que les succès des alliés en France fixent le sort d'une place qu'il ne peut emporter. Le dégel s'annonce le 23 mars; il rend plus forte la position du Maréchal retranché derrière sa ligne d'inondation, et lui permet de donner à ses troupes une plus grande mobilité. L'ennemi est sur-le-champ attaqué au sud d'Haarbourg, repoussé des villages qu'il occupe, et notre rayon étendu de ce côté. Le nombre des malades diminue; des fourrages habilement conduits (1) assurent la nourriture des chevaux. On avait des nouvelles de France datées du 20 mars, relatant les pertes immenses éprouvées par les alliés, et faisant espérer une délivrance prochaine; la confiance régnait donc dans l'armée. — L'ennemi, mieux informé, renouvelait avec plus de suite et par de nouveaux moyens de séduction, cette guerre sourde de fauses nouvelles et de bulletins mensongers, qu'il faisait circuler aux avant-postes, et introduisait en ville (2). On exhortait les soldats à la désertion; on provoquait les habitants à la révolte et à l'assassinat; on tentait, sous le voile de l'amitié, de s'emparer de nos postes avancés et d'en égorger les garnisons. Le Maré-

(1) V. *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville.*
(2) V. *Mémoire au Roi.*

chal, renouvelant ses injonctions, prescrivit de se tenir en garde contre les ruses de l'ennemi, et de tirer à l'avenir sur tous ceux qui dépasseraient la ligne des avant-postes, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'ils ne se présentassent comme parlementaires réguliers.

Cependant Napoléon vient d'abdiquer le 11 avril; le Sénat a reconnu Louis XVIII comme Roi. Dès le 14 du même mois, la nouvelle en arrive au camp des assiégeants; Benningsen prie le lieutenant-colonel danois Aubert, par l'entremise duquel avaient passé, pendant le siège, le peu de communications auxquelles Davout s'était prêté, de porter ce grave événement à la connaissance du Maréchal. La lettre de Benningsen parvient ainsi au prince d'Eckmühl, qui convoque sur-le-champ les généraux de division et le chef d'état-major du corps d'armée, et leur communique la dépêche et les pièces qui l'accompagnent. Ces pièces n'avaient aucun caractère authentique ni officiel; aussi le Maréchal répond-il par un simple accusé de réception, ajoutant « qu'un homme d'honneur ne se regarde pas comme délié de ses serments de fidélité, parce que son Souverain peut avoir éprouvé des revers. » — A une seconde communication d'Altona, portant que deux officiers russes, arrivés de Paris, désirent remettre au Maréchal des nouvelles de son Gouvernement, Davout se borne à répondre,

le 20 avril, que « l'Empereur ne se servirait pas d'officiers russes, s'il avait des ordres ou dépêches à lui faire passer ».

Aux uns et aux autres, il oppose l'art. 110 du décret du 24 décembre 1811, relatif au Service des places en temps de guerre : « Tout gouverneur ou commandant à qui nous avons confié une de nos places de guerre, doit se ressouvenir qu'il tient entre ses mains un des boulevards de notre empire, ou l'un des points d'appui de nos armées, et que sa reddition, avancée ou retardée d'un seul jour, peut être de la plus grande conséquence pour la défense de l'Etat et le salut de l'armée. En conséquence, il sera sourd à tous les bruits répandus par l'ennemi, ou aux nouvelles directes ou indirectes qu'il lui ferait parvenir, lors même qu'il voudrait lui persuader que les armées sont battues et la France envahie ; il résistera à ses insinuations comme à ses attaques ; il ne laissera point ébranler son courage ni celui de la garnison. » — Ainsi se trouvent définis, en quelques lignes, les devoirs essentiels de tout commandant de place forte : *ne laisser aucun répit à l'ennemi, repousser invariablement toutes ses communications.* En 1870, le décret de 1811 n'était point abrogé ; mais, pour notre malhour, Bazaine n'eut garde d'y conformer sa conduite.

L'ennemi insiste cependant pour la cessation des hostilités. Benningsen fait parvenir au Ma-

réchal une lettre du prince Volkonsky, major-général de l'Empereur de Russie, relatant l'abdication de Napoléon, son départ pour l'île d'Elbe, l'installation du Gouvernement provisoire, et l'entrée du comte d'Artois dans Paris. Sur l'ordre de Davout, M. de Puymaigre se rend à Altona, et en revient avec la confirmation de toutes ces nouvelles. Le Maréchal offre alors d'envoyer en France le général Delcambre, pour vérifier les faits et rapporter les instructions de son Gouvernement; mais l'ennemi retarde ce départ sous divers prétextes : il demande la cessation des travaux militaires, et la détente des inondations; le Maréchal n'a encore reçu aucune communication officielle de son Gouvernement; il ne veut point se priver de ses moyens de défense, et refuse de souscrire aux exigences de l'ennemi. — Une trêve tacite s'établit néanmoins, à la faveur de laquelle des chaloupes canonnières anglaises, appuyées de masses russes, cherchent à surprendre Haarbourg : la tentative est repoussée à coups de canon. Benningsen en même temps faisait porter aux avant-postes des drapeaux blancs marqués au chiffre de Louis XVIII, dans l'espoir de déconcerter nos troupes et de les porter à la révolte : le Maréchal, imperturbable, fait tirer sur le drapeau blanc comme sur le drapeau russe, et chasse l'ennemi qui avait la prétention de s'établir sur les glacis de la place.

Les choses en étaient là le 28 avril. Rien n'arrivait de Paris ; le départ du général Delcambre était indéfiniment retardé par la mauvaise foi de l'ennemi. Aussi le Maréchal maintenait-il tout en état, prêt à reprendre énergiquement les hostilités, et à prolonger indéfiniment la résistance, lorsqu'une nouvelle communication lui parvient par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Aubert : Benningsen, se trouvant fort à l'étroit à son quartier-général de Pinneberg, demandait qu'il lui fût permis de s'installer à Altona, sans autre force qu'un bataillon pour la garde du quartier-général ; il attendait cette faveur de la bonne volonté du commandant du 13ᵉ corps, et lui faisait connaître en même temps qu'un Français, se disant son parent, venait d'arriver directement de Paris avec des lettres de la princesse d'Eckmühl. Ce Français avait des choses de haute importance à communiquer au Maréchal ; il lui serait permis de pénétrer dans Hambourg, dès que la demande du général ennemi relative à son installation dans Altona aurait été acceptée.

Ce parent était François-Claude d'Avout, cousin-germain du Maréchal, jadis sous-lieutenant avec lui au régiment Royal-Champagne-Cavalerie, émigré dès les premiers jours de la Révolution, et passé plus tard à la Martinique. Rayé de la liste des émigrés le 12 brumaire an X (3 novembre 1801) grâce à l'intervention de son cou-

sin, il n'était rentré en France que le 9 septembre 1812, alors que le Maréchal était en Russie à la Grande Armée. Depuis 1791, les deux cousins ne s'étaient point rencontrés : des différences capitales d'opinions, et mieux encore les distances les avaient séparés pendant 23 ans. François-Claude d'Avout a, dans ses Mémoires inédits, sorte de livre de raison, raconté jour par jour les événements de cette époque ; nous lui donnons la parole à partir de ce moment (1) :

« Le 20 janvier (1814), je suis revenu à Paris, logeant chez Madame la Maréchale Davout (2).

« Le 1er avril, j'ai vu, la douleur dans l'âme, les Russes entrer dans Paris, et des Français indignes de ce nom applaudir à leurs succès dus à la sottise et à l'insatiable ambition de l'Empereur. Le grand-duc Constantin est venu loger

(1) Notons la différence d'orthographe entre les noms des deux cousins. La véritable orthographe est *d'Avout*, dérivant du village d'Avot, *alias* Avoul, en latin *Avotum*, au nord-ouest de Dijon, entre Is-sur-Tille et Grancey ; les ancêtres du Maréchal étaient aux XIVe-XVe siècles seigneurs de ce village. Le père du Maréchal, dans l'acte de baptême de son fils, du 10 août 1770, signe : *le chevalier d'Avout*. Le Maréchal, au début de la Révolution, supprima l'apostrophe de son nom ; on sait d'ailleurs combien, au dernier siècle, ce signe avait peu d'importance dans l'usage. Tous les autres membres de la famille ont maintenu l'apostrophe, et c'est encore ainsi que s'écrit aujourd'hui notre nom.

(2) A l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

chez le Maréchal; j'ai disputé mon logement avec un colonel russe son écuyer; en tenant bon, je l'ai conservé.

« Le 5 avril, j'ai obtenu que la dépense de ce prince serait faite par la ville de Paris. Il avait été défrayé jusqu'alors sur des fonds que Mme la Maréchale avait laissés à l'hôtel, lors de son départ pour Tours ou Blois. Je n'ai pas trouvé chez Messieurs du Département une grande bienveillance envers le Maréchal ; une partie voulait que le grand-duc continuât à être aux frais du Maréchal ; il a fallu que je misse de l'énergie avec eux, et que même je les menace du grand-duc, leur disant que Son Altesse n'entendait pas être défrayée par un simple particulier, mais bien par la ville de Paris, puisque la charge actuelle devait être supportée par la masse de la population. Le prince aurait bien mieux fait de s'entretenir de ses propres fonds, car je ne crois pas que l'on trouve très digne, de la part d'une Altesse impériale, de se faire héberger par un pays comme un simple soldat. Enfin nous sommes dans un siècle où la dignité et les convenances ont été bien souvent oubliées. Enfin je réussis à faire faire la dépense du grand-duc par la municipalité, ce qui fut une grande économie pour la Maréchale, car la maison du grand-duc coûtait environ 1200 fr. par jour. Il y avait soixante-dix lits occupés à l'hôtel ; le reste bivouaquait dans la cour. La table

était toujours servie, et les Russes nous ont prouvé que la sobriété n'était pas leur vertu favorite, car ils semblent ne vivre que pour manger gloutonnement. Le jour de Pâques, il fallut leur faire un agneau de beurre pour plat du milieu ; il demeura servi tout le jour, et fut ensuite englouti dans les estomacs de ces Barbares, qui cependant semblent avoir des prétentions à la civilisation (1). »

« Le 15 avril, Madame la Maréchale revint de Blois, où elle était allée pour s'éloigner du théâtre de la guerre. Je lui dis que je m'étais proposé au Gouvernement provisoire pour aller avertir le Maréchal de tout ce qui se passait à Paris ; que ma démarche avait été louée, mais qu'elle n'avait pas été acceptée ; que je croyais que les ennemis du Maréchal, tant Français qu'étrangers, avaient le projet de le présenter comme un rebelle, afin de le perdre à jamais dans l'esprit des Bourbons, et qu'on faisait vraisemblablement tout ce qu'il était possible, pour le prendre de vive force et l'envoyer en Sibérie ; que surtout le roi de Prusse parmi les étrangers, et Talleyrand et Berthier entre les nationaux étaient les plus acharnés à sa perte (2) ; qu'en conséquence je pensais qu'il fal-

(1) On excusera ces appréciations, qui pouvaient être vraies en 1814, mais qui ne sauraient en aucune façon s'appliquer à notre allié très civilisé d'aujourd'hui.

(2) Le roi de Prusse ne pardonnait pas Auerstædt; Berthier conservait le souvenir de la campagne de 1809, où la décision de Da-

lait, à quelque prix que ce fût, avertir le Maréchal, et je m'offris de partir de suite.

« La difficulté fut d'avoir un passe-port à l'insu du Gouvernement. Après bien des courses, j'en eus enfin un assez défectueux (1), et je partis le 20 avril à six heures du soir. Je fus arrêté à tous les postes, ce qui me retardait et m'était souvent très désagréable ; si je n'avais pas su l'allemand, je n'aurais pu aller à plus de cinquante lieues. Le 24, entre minuit et une heure, j'arrivai sur les glacis de Venloo (2), occupée par une garnison française commandée par le général Desnoyers ; on fit feu sur moi du rempart, et j'eus beaucoup de peine à me faire ouvrir les portes, parce qu'on se méfiait des Prussiens qui bloquaient la ville. Je parlai au général, auquel je donnai un avis important qu'il suivit ; il ne voulut me laisser aller qu'au jour, avec un officier prussien qui était venu en parlementaire, et qui m'accompagna jusqu'à Gueldre (3).

« Le 26 avril, à cinq heures du soir, j'arrivai à Brême. Le général russe Gloz y commandait ; il me fit des observations sur la défectuosité de

vout sauva l'armée compromise au début par ses tâtonnements ; quant à Talleyrand, il redoutait simplement la droiture et la loyauté du maréchal.

(1) Par l'entremise du maréchal Ney.

(2) Venloo, Limbourg hollandais, frontière d'Allemagne.

(3) Gueldre, Etats prussiens, province rhénane.

mon passeport ; j'y répondis de mon mieux. Il se détermina à me mettre entre les mains d'un officier, pour me conduire au général Benningsen qui commandait le blocus de Hambourg. Le 28 avril, j'arrivai à Pinneberg, quartier-général de Benningsen, à trois lieues de Hambourg, sur les terres de Danemark. Ce général voulut me retenir prisonnier ; je lui dis que j'avais des choses d'une haute importance à communiquer au Maréchal, et que certainement mon introduction produirait un grand changement dans l'état actuel des choses ; il insista, et me remit sous la surveillance d'un colonel autrichien. J'observai à Benningsen, que M. le Maréchal était très entreprenant, qu'il ne l'ignorait pas, qu'il se préparait peut-être, au moment où je lui parlais, à faire une vigoureuse sortie que mon introduction pouvait empêcher ; que si Son Excellence continuait à me refuser l'entrée de Hambourg, je lui demandais sur la tête de qui elle pensait que dût peser un sang inutilement répandu, puisque nos souverains étaient en pleine paix ! Il me renvoya dans mon logement, en m'invitant à dîner. Deux heures après, il se décida à me laisser entrer dans Hambourg, à condition que le Maréchal lui permettrait l'occupation d'Altona, avec faculté d'y introduire un bataillon pour sa garde. Il me remit aux mains du colonel danois Aubert, qui m'escorta jusqu'à Altona. Je glissai dans le paquet renfer-

mant les conditions auxquelles on me laissait entrer dans Hambourg, un papier écrit au crayon où j'invitais M. le Maréchal à faire tout ce que son honneur ne lui défendrait pas, afin que je puisse arriver jusqu'à lui, que j'avais à l'informer de grandes choses. Le paquet fut porté aux avant-postes français, et une heure après je vis arriver M. Octave de Beaumont, aide de camp du Maréchal (1), qui envoyait par lui son consentement à l'occupation d'Altona : je partis avec lui de suite pour Hambourg.

« Je trouvai le Maréchal, qui avait réuni chez lui tous ses officiers généraux. Je lui racontai l'invasion de la France, la prise de Paris après une bataille, la déchéance et l'abdication de l'Empereur ; je lui montrai les *Moniteurs* qui appuyaient mon récit. Après m'avoir entendu, il dit que des militaires n'avaient point à délibérer, et devaient se soumettre franchement au Gouvernement qui régissait leur patrie ; que par l'abdication ils étaient libérés de leur serment envers Napoléon, et qu'il reconnaissait Louis XVIII pour le Souverain de la France. Il fut imité par tous les généraux; et le lendemain matin, le pavillon blanc et la cocarde blanche furent arborés, et salués de 400 coups de canon.

(1) Frère du général de division comte de Beaumont, qui avait épousé Julie d'Avout, sœur du Prince d'Eckmühl.

« Le 30 avril, le Maréchal m'envoya près de Benningsen, pour convenir d'une entrevue entre les deux généraux, aux fins de faire un armistice. Benningsen, qui paraît un homme très violent et vindicatif, ne voulut d'abord pas entendre parler du Maréchal, me disant que c'était un *monstre*, qu'il ne voulait jamais voir. Le premier levain de cette haine vient d'Eylau, où le Maréchal enleva à Benningsen, le soir, tous les brillants avantages de la journée, et le força d'aller coucher à quatre lieues du champ de bataille. Ce vieil enragé me témoigna donc le plus invincible éloignement pour toute espèce de rapport entre lui et le Marechal. Je ne sais quel génie m'inspira ; mais en moins de deux heures, je gagnai sa confiance au point d'obtenir de lui tout ce que le Maréchal avait désiré. C'était d'abord l'entrevue, l'heure, le lieu et le nombre de personnes qui devaient les accompagner : comme le Maréchal m'avait donné le mot, ce fut moi qui fixai l'heure, le lieu et le cortège......

« Le général Benningsen est Hanovrien ; il entra de très bonne heure au service de la Russie (1), où il passe pour un très bon général, ce qu'il n'a pas prouvé à Hambourg. Il a trente-deux décorations, hochets qui flattent son extrême vanité.

(1) Il prit au meurtre du malheureux czar Paul I[er] une part que l'histoire n'a pas oubliée.

Je le crois petit et méchant. Il m'a montré des lettres autographes de Louis XVIII. C'est un homme d'au moins six pieds, très droit, grand fumeur, âgé de 75 ans (1).

« Le 8 mai, à trois heures après midi, je suis parti de Hambourg ; en passant par Altona, je suis allé voir Benningsen, qui m'a fait une réception et un adieu très aimables.

« Le 15, je suis arrivé à dix heures du soir à Paris, où Madame la Maréchale m'attendait avec grande impatience, pour avoir des nouvelles de son mari. »

Un ordre du jour du 29 avril, dès le lendemain de l'entrée de François-Claude d'Avout dans Hambourg, a fait connaître aux troupes les événements survenus en France ; il ordonne d'arborer partout le drapeau blanc, et de prendre la cocarde blanche. Louis XVIII est solennellement reconnu roi *des Français*, et à partir de ce jour, les places de Hambourg, Haarbourg et dépendances seront gardées et défendues en son nom. Le 30, une adresse au Roi est signée par tous les généraux du 13e corps et le Maréchal commandant ; le général Thiébault, dans ses Mémoires, revendique l'honneur d'avoir rédigé cette pièce. Elle est

(1) Erreur : de 70 seulement, étant né en 1744.

remise au général Delcambre, qui a enfin obtenu les passeports nécessaires.

Le 5 mai arrive à Hambourg le général Foucher, chargé de faire exécuter la convention conclue le 23 avril par le comte d'Artois, lieutenant-général du Royaume, convention aux termes de laquelle toutes les places encore occupées par nos troupes doivent être remises en la possession des alliés. Dans un dîner où tous les généraux se trouvaient réunis, Foucher déclara qu'il était plus fier de sa récente décoration de l'ordre de Saint-Louis, que de tous les grades et décorations, honorablement gagnés d'ailleurs, que *l'usurpateur* lui avait conférés (1). La déclaration ne pouvait qu'être mal accueillie de tous ces généraux : ils consentaient bien à se rallier au nouveau Gouvernement de la France, duquel on pouvait espérer le repos et la paix, mais ils n'entendaient pas renoncer aux vingt années de gloire qui, par le fait du Souverain déchu, étaient devenues le patrimoine commun de toute l'armée.

Enfin, le 11 mai, le général Gérard vient remplacer le Maréchal dans son commandement, avec mission de ramener en France le 13e corps. Un ordre du jour fait connaître aux troupes ce choix « tombé sur un officier qui est connu dans l'armée française pour un beau caractère, une bril-

(1) Mémoires du général Thiébault.

lante bravoure et des talents. » La mesure n'en était pas moins fâcheuse; c'était, écrit le colonel de Gonneville, « une insulte gratuite envers celui auquel on devait d'avoir conservé, au milieu du désastre général, 20.000 hommes bien organisés et une artillerie nombreuse ». L'appréciation est exacte : nul autre que Davout n'eût dû ramener en France les soldats illustrés par la glorieuse défense de Hambourg. Gérard sut d'ailleurs adoucir tout ce que l'acte avait d'odieux.

Les 27, 29 et 31 mai, les troupes partirent en trois colonnes. L'effectif était encore de 31.000 hommes, dont 5.000 malades demeurés dans les hôpitaux, et qui furent plus tard ramenés en France; en outre, 100 canons attelés et 4.000 chevaux. Le Maréchal avait tenu à ne point quitter les soldats; il marchait avec l'une des colonnes; mais il reçut en route ordre du Ministre de la Guerre de ne point entrer à Paris, tant qu'il ne se serait pas justifié des griefs articulés contre lui, savoir : d'avoir fait tirer contre le drapeau blanc, de s'être emparé des fonds de la Banque de Hambourg, et enfin d'avoir commis des actes arbitraires tendant à rendre le nom français odieux. Il se retira dans sa terre de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), traité sinon en ennemi, du moins en suspect. Il y prépara son *Mémoire au Roi*, que Louis XVIII trouvait *fort de raisons* (1),

(1) Lettre du Roi au général Dupont, Ministre de la Guerre.

tout en en restreignant la publicité, et sans relever le Maréchal de sa disgrâce imméritée. — C'était tout à la fois une injustice et une maladresse....... Davout était donc libre de tout engagement lorsque Napoléon rentrait aux Tuileries dans la nuit du 20 mars 1815.

Baron A. D'AVOUT,
ancien magistrat.

LE MORVAN

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

PAR

M. F. LENNEL
Professeur au Collège d'Avallon.

Le Morvan (1) est la région formée de terrains primitifs et de roches éruptives qui s'avance au nord de la Loire, comme un promontoire du mas-

(1) Dans les derniers ouvrages parus, cette orthographe du mot Morvan est la seule usitée. Peut-être cependant serait-il plus juste de garder la vieille orthographe « Morvand ». Les formes latines les plus anciennes sont : Murvinnus, Morvinnus, Morvennus. Cet *u* et cet *i* désignent seulement un *o* et un *e* fermés. Du reste le bas-latin confondait régulièrement l'*u* bref, avec l'*o* fermé et l'*i* bref avec l'*e* fermé. De plus le groupe *-nn-* ainsi placé a pu se transformer en français en *nd*. C'est ainsi quo *Normannus* a donné *Normand*, (d'où Normandie). Donc *Morvennus* produisait d'abord *Morvend*. Mais cette forme subissait encore un autre changement. Un *d* final en vieux français se prononce et s'écrit régulièrement *t*. Ex. : grant (Molt grant eschac en ont sui chevalier) Chanson de Roland, extrait de G. Paris, vers IV (c'est-à-dire les chevaliers en ont très grand butin). Il en résultait la forme *Morvent*. Mais *-en-* devient une voyelle nasalisée écrite souvent *-an-*. Donc *Morvent* peut s'écrire *Morvant*. C'est ce que les vieux textes nous offrent. Ainsi dans un partage de 1318 on trouve : « Au lieu que l'on appelle publicmant *Morvant* », dans un acte d'affranchissement des habitants d'Anost et de Cussy en 1555, « Cussy en *Morvant* ». Mais les composés comme Morvandeau, Morvandelle conservaient régulièrement leur *d*, et quand l'habitude de changer *d* en *t*, à la finale eut disparu, on rétablit le *d*, conservé par les composés. Ainsi *grant* s'écrivit *grand*, et comme on écrit *normand* avec un *d*, il serait bien d'écrire *Morvand*. Nous trouvons cette orthographe dès le XVIII[e] siècle. Quant à la forme latine *Morvantii* (1230) elle est une preuve de notre démonstration. C'est un mot fabriqué sur la prononciation française du temps qui était donc *vent*.

sif central auquel il ressemble par sa constitution géologique. Il s'étend sur quatre départements dont il occupe des parties plus ou moins considérables : l'extrême sud de l'Yonne, une bande assez étroite à l'ouest de la Côte-d'Or, l'est de la Nièvre et le nord du département de Saône-et-Loire. C'est un pays d'un aspect particulier, différant complètement des régions voisines : monts du Nivernais, plaine de Corbigny, plaine de l'Auxois. Quand, pour la première fois, on aperçoit de loin les croupes boisées de ses montagnes sombres, les escarpements abrupts qui dominent ses étroites vallées, on a l'impression très nette d'un brusque changement dans la nature du sol. C'est surtout quand on l'aborde par le nord que cette impression est la plus vive. Sans transition, aux plaines fertiles de la Basse-Bourgogne, à ses coteaux couverts de vignes succèdent des terrains pauvres, des collines élevées où, sur la roche qui affleure, poussent quelques maigres bruyères, et où les forêts tiennent encore aujourd'hui une place considérable.

Si, vu d'un peu loin, le Morvan paraît triste et sévère, à qui le parcourt il offre les tableaux les plus pittoresques et les plus inattendus. Tantôt dans un vallon encaissé, entre deux parois de roches granitiques, un petit torrent coule à grand bruit vers le « Crôt » (Crôt de la Foudre, près d'Avallon), où il conflue avec un cours d'eau

plus considérable ; tantôt du sommet d'une montagne, l'œil plonge sur des champs fertilisés par le travail et l'énergique ténacité des habitants, sur des prairies verdoyantes, *bouchures* propres au bétail, *ouches* entourant des habitations rustiques. Tantôt, sur les pentes, s'étalent des tourbières, parfois des marécages. Les étangs sont nombreux et presque partout l'eau suinte des rochers. Point de gros villages ou bien peu, mais d'innombrables hameaux disséminés çà et là, des fermes, des *huys* isolés, vers lesquels se dirigent lentement, traînant un primitif chariot, des attelages de bœufs qu'aiguillonne un Morvandeau au type celtique.

Le touriste est-il en même temps un historien ou un archéologue ? il évoquera, sur ce sol, le souvenir de l'ancienne Gaule, en parcourant le plateau du Beuvray pour y chercher les vestiges de la fameuse Bibracte. Il y retrouvera les traces de la domination romaine dans les débris des villas disparues et se croira transporté en plein moyen âge quand lui apparaîtront, dominant la gorge où bruit la Cure, les tours massives du château de Chastellux.

Il serait donc intéressant de reconstituer l'existence de ce pays à travers les âges, et d'en connaître la géographie historique. Mais entreprendre une pareille tâche est bien difficile, car le Morvan n'a jamais formé une unité politique. A

l'époque celtique, il faisait partie de la cité des Eduens. Successivement il passa avec cette cité sous la domination des Romains, des Burgondes et des Francs. Si on le trouve mentionné dans des actes du VIe au XIIe siècle sous le titre de Pagus Morvinnus, Morvennus (1), cette expression est purement géographique ; elle sert à désigner le haut pays par rapport aux régions voisines moins élevées et plus fertiles. Au moyen âge, morcelé en un très grand nombre de fiefs, il se divise en Morvan Nivernais rattaché au comté de Nevers, et en Morvan bourguignon dépendant du duché de Bourgogne.

En revanche le Morvan est essentiellement une région géographique ; on y peut remarquer l'influence de la constitution géologique du sol et du relief, sur le climat et l'hydrographie ; et cela, d'autant mieux que le Morvan est comme isolé entre les terrains de formation secondaire et tertiaire qui constituent le bassin de Paris. Les conditions mêmes de la vie végétale et animale lui ont donné une flore et une faune différant sensiblement de celles des pays qui l'entourent.

A l'abri de ses montagnes, au sein de ses forêts impraticables jusqu'au milieu de ce siècle, s'est conservée, presque pure de tout mélange, une race d'origine celtique, ayant longtemps gardé

(1) G. de Charmasse, *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, Introduction.

ses vieilles mœurs, sa langue, ses croyances et jusqu'aux superstitions du passé le plus lointain.

Aussi les géologues, tous ceux que préoccupent les phénomènes de météorologie, d'hydrographie, d'anthropologie, ont-ils maintes fois exploré ce domaine. Depuis l'ouvrage de M. Elie de Beaumont sur les systèmes de montagnes, où ce savant cite la formation du Morvan à l'appui de sa théorie des soulèvements, jusqu'aux travaux récents de MM. Michel Lévy et Velain sur les terrains primitifs et les roches éruptives, le sol a été étudié par des savants comme M. Ebray et surtout M. Collenot, le créateur du musée géologique de Semur, où se trouve la collection la plus complète d'échantillons de roches morvandelles. M. Belgrand a, l'un des premiers, étudié le régime des eaux dans ce terrain imperméable, et, en créant le service hydrométrique de la Seine, a coordonné les observations continuées jusqu'à ce jour qui permettent de connaître la quantité de pluie ruisselant sur les pentes et donnant aux rivières leur allure torrentielle. Tout dernièrement encore, MM. Hovelacque et Hervé, dans leurs recherches ethnologiques sur le Morvan, donnaient une solution définitive au problème de la race morvandelle. Ainsi, il est aujourd'hui possible, en s'appuyant sur ces importants travaux, de montrer le lien qui rattache l'un à l'autre la géologie du Morvan, son climat, le régime de

ses cours d'eau, sa flore et sa faune, et enfin, au dernier anneau de cette chaîne, l'homme, tel qu'a contribué, sinon à le former, du moins à le conserver, le milieu où ont vécu ses ancêtres. Cette étude n'a donc d'autre but que de préciser l'état actuel des connaissances acquises sur la géographie physique du Morvan.

La première question qui se pose est celle des limites du Morvan. Il semblerait que ce soit chose facile, étant donné le contraste entre cette région et celles qui l'entourent. Il n'en est rien et l'on a pu dire avec raison (1): « Qui peut bien savoir où commence le Morvan ? — Le Morvan est un pays insaisissable. Interrogez le Morvandeau, il vous affirmera que le Morvan est tout près et qu'il commence au plus prochain village. On traverse ainsi tout le pays sans jamais le rencontrer. Pour le géologue, le Morvan, c'est le pays du porphyre et du granit et par suite la limite en est très précise. » Les géologues pourtant n'ont pas toujours été d'accord à ce sujet, car si ces limites sont assez nettement dessinées au nord, où les terrains liasiques viennent finir aux environs d'Avallon, à l'est, où un réseau de failles met brusquement en contact les sédiments de la plaine de Corbigny avec les terrains primitifs, au nord-est où il en est de même de la plaine

(1) Noel Garnier, *la Côte-d'Or*.

d'Epoisses, elles sont beaucoup plus difficiles à fixer au sud, où le Morvan se rattache au massif central, et au sud-est où les terrains primaires et secondaires se mêlent sur bien des points.

La plupart (1) des opinions emises à ce sujet sont incomplètes ou inexactes en quelques points. Le principe de la delimitation du Morvan me semble avoir été établi de la façon la plus juste

(1) L'historien du Morvan, M. Baudiau (1) [illegible] à ce sujet : « L'opinion publique a toujours désigné sous ce nom tout le sol granitique et montagneux, tout ce qui tient à cette nature du terrain, au type du pays. » Il donne comme limites au Morvan au nord, la Tour d'horloge d'Avallon, à l'ouest, Pierre-Pertuis, Bazoches, [illegible], Lormes, Cervon, Dun-sur-Grandry, Sainte-Péreuse, [illegible], [illegible]-Engilbert, Saint-Honoré ; au sud, la chaîne de [illegible] qui domine Luzy ; à l'est, la vallée de l'Arroux, depuis [illegible]-sur-Arroux jusqu'au confluent de cette rivière avec [illegible], puis une ligne passant par Recienne, Bar-le-Regnier, [illegible], La Motte-Ternant ; au nord-est, Mo[illegible], La Cour-d'Arcenay, [illegible]-en-Morvan, Thoste, Sincey, Sainte-Magnance, [illegible] et [illegible] (2).

Cette délimitation exacte [illegible] a le grand tort de laisser de côté, au sud de Luzy, [illegible] de nature granitique qui n'est pas [illegible]

D'après MM. Rau[illegible] et Leymerie (3) [illegible] tirait d'Autun, passerait par Arnay-[illegible] et Luzy. Ces limites très vagues [illegible] Luzy, comme nous venons de [illegible] Morvan, et, d'autre part, Semur, [illegible] de terrain granitique, est en [illegible] des terrains jurassiques. Il en est de [illegible] la plaine liasique de l'ouest.

---

(1) Baudiau, *le Morvan*, 2e édit. [illegible]

(2) Baudiau, *Op. cit.*, carte et [illegible]

(3) Raulin et Leymerie, *Statistique géologique* [illegible] page 207.

par MM. Hovelacque et Hervé (1). Ce principe est celui-ci : sont considérés comme faisant partie du Morvan tous les terrains de formation primitive et éruptive constituant le vaste îlot enveloppé par des terrains stratifiés. En sont exclus tous les pays, même de nature granitique ou porphyrique, séparés de la masse principale par des bandes de terrains jurassiques ou crétacés. Ainsi on ne peut y comprendre, comme le faisait

M. Moreau (1) dit : « On entend ordinairement par Morvan, le pays compris entre l'Arroux à l'est, le canal du Nivernais à l'ouest et commençant au nord à Avallon, et se terminant au sud un peu au delà de la Roche-Millay. » Ses limites sont d'après lui une ligne presque droite allant du nord au sud, d'Avallon au bord de la Loire, un peu au-dessous de Digoin, en passant par Lormes et Moulins-Engilbert, de l'autre côté, à l'est, une ligne brisée partant encore d'Avallon, et passant par Saulieu, Arnay, Couche, Montcenis et se terminant à la Loire près de Digoin. Ces limites sont beaucoup plus conformes à la structure du sol que les précédentes. Elles ont été en partie admises par M. Collenot (2) qui adopte cependant du côté du sud la limite proposée par M. Manès (3). Celui-ci donnait le nom de Morvan à tout le groupe de montagnes situées au nord du canal du Centre, de Montcenis à Avallon, avec, comme limites méridionales, les vallées de la Bourbince et de la Dheune. Le terrain houillier de Blanzy formerait la séparation du Morvan et du Charollais, la vallée de la Loire séparerait le Morvan du Forez. Cette délimitation a le mérite d'être déterminée au sud par un accident de terrain bien net.

(1) *Recherches ethnologiques sur le Morvan*, p. 11 et suivantes.

---

(1) *Note sur la géographie physique du Morvan*, *Bull. de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. XI, p. 561 (1857).

(2) Collenot, *Description géologique de l'Auxois*, Semur, 1873, p. 24.

(3) Manès, *Annales des Mines*, t. IV, 1843.

M. Manès, le massif porphyrique de Saint-Saulge à l'ouest. Il nous est donc facile de suivre sur une carte géologique (1) les contours du Morvan, car des études récentes ont été faites sur les terrains stratifiés entourant cette région (2).

Prenons Avallon comme point de départ au nord. La ville est en partie construite sur la granulite, et cette roche s'y montre à nu, sur le plateau de la Morlande, jusqu'à la route actuelle d'Auxerre. A partir du village de Pontaubert, où le Cousin cesse de couler en Morvan, la limite E.-S.-O. est marquée par une grande faille. Elle passe entre Saint-André-en-Morvan, Empury, Pouques, bâtis sur des roches éruptives, et Islaud, Menades, Domecy-sur Cure, sur terrain sédimentaire ; entre Magny et Lormes, cette dernière ville sur le granit. Corbigny est en dehors du Morvan ; Cervon marque le point occidental extrême du Morvan sur le même méridien. La ligne séparative s'incline ensuite vers le S.-S.-E. jusqu'à Neuvy (3) à l'extrême sud du Morvan. Elle passe ainsi à l'ouest de Dun-sur-Grandry, Sainte-Pereuse, Saint-Léger-du-Foucheret, Onlay, Pré-

(1) Carte géologique détaillée de la France au 1/80 000, Ministère des Travaux publics.

(2) Velain, *Bull. de la Soc. géologique de France*, 3e série, t. VII, p. 766.

(3) Neuvy, canton de Gueugnon, arrondissement de Charolles, Saône-et-Loire.

porché, Saint-Honoré, Avrée, Fléty, Tasilly (Nièvre), Marly, Grury (Saône-et-Loire). De Neuvy, la limite remonte vers le nord-est jusqu'à Saint-Pierre-de-Varennes (1), point le plus oriental, un peu au-dessus du Creusot. Elle passe par le territoire de Sainte-Radegonde, La Boulaye, Uchon, Saint-Firmin. La limite se dirige ensuite directement vers Autun, laissant à l'est le plateau de lias et de trias d'Antully. Autun est bâti sur des schistes, sur des sables et sur des graviers. La vallée de l'Arroux ne forme pas la séparation. Cette rivière coule en partie en terrain granitique, ainsi que son affluent le Mesvrin.

Jusqu'à Précy-sous-Thil, la limite presque S.-N. passe à Bar, Villiers, Brazey, Liernais, Villargoix. Elle rejoint Avallon par Bierre-les-Semur, Courcelles-Frémois, Vieux-Château (Côte-d'Or), Sainte-Magnance, Cussy-les-Forges et Magny (Yonne). Dans cette dernière partie, la direction est est-nord-ouest.

Telles sont les limites que la géologie nous permet d'assigner au Morvan. Forcément, sur certains points, elles restent un peu indécises et on ne saurait les dessiner au moyen de lignes droites. En jetant un coup d'œil sur la carte, on peut voir que le Morvan a plus de 100 kilomètres de long entre Avallon et Neuvy (109 approximativement),

(1) Saint-Pierre, canton de Couches, arrondissement d'Autun, Saône-et-Loire.

et 50 de large, entre Mouron et Liernais ou entre Dun-sur-Grandry et Voudenay. En allant du nord au sud, il présente d'abord l'aspect d'un rectangle. Sa partie méridionale affecte au contraire la forme d'un triangle dont la base, qui regarde le nord, touche seulement en partie la base du rectangle. Il est en retrait, à l'ouest et déborde à l'est. Cette base forme une ligne d'Avrée à Saint-Pierre. Le sommet du triangle serait Neuvy. L'Arroux le coupe à la Boulaye, non loin de Montmort, d'historique mémoire.

RELIEF DU MORVAN

Le Morvan est une terre classique pour les géologues. On y trouve en effet la série complète des roches primitives et éruptives. Longtemps on s'en est tenu à une classification très générale, mais il est désormais possible d'y reconnaître différentes zones et d'en indiquer les principaux caractères. Il est cependant difficile de préciser l'époque où le Morvan a pris son relief actuel et les phases successives de sa formation et l'on en est réduit, sur ce point, à des hypothèses plus ou moins vraisemblables, mais qu'on ne peut vérifier.

Le Morvan se compose de terrains anciens, d'où ont successivement jailli toutes les roches éruptives. Le gneiss forme la base de la contrée. Vien-

nent ensuite le granit, de vastes étendues de granulite et les porphyres de toutes sortes : porphyres noirs, porphyres à quartz globulaires, porphyrites micacées. Enfin d'énormes filons de quartz percent les formations précédentes et remplissent des fractures ayant souvent joué le rôle de failles.

Ces roches constituent des bandes successives, orientées est-nord-est — ouest-sud-ouest, semblant s'ouvrir en éventail, divergeant d'un point idéal situé vers le nord-est, 1° granulite d'Avallon à Semur, 2° région gneissique de Chastellux à Flée, 3° granit entre Lormes, Château-Chinon et Saulieu, 4° Massif porphyrique de Montreuillon. Le granit reparaît entre Luzy et le Creusot. Autour du Morvan comme autour du massif central existent quelques bassins houillers : à l'ouest, terrain de Montreuillon et mines d'Epinac et de Sincey, à l'est.

On trouve aussi en divers endroits du Morvan quelques traces de terrains sédimentaires appartenant au lias et à l'infra-lias, notamment un dépôt de lumachelles à Saulieu. Le lias d'ailleurs, de tous les côtés, entoure le Morvan. Dans l'Auxois il s'élève sur les pentes du massif éruptif par une succession de failles disposées en échelons ; à l'ouest, il bute contre une série de failles, dont la principale s'étend sur 60 kilomètres de Domecy-sur-Cure au petit hameau de Lapré.

Quant à la géogénie du Morvan, M. Collenot admet que le Morvan a été recouvert non seulement par le lias, mais encore par une partie de la série crétacée. Il explique la disparition des couches sédimentaires par l'action de torrents sous-glaciaires, M. Vélain, au contraire, croit que le lias inférieur représente le point maximum dans la période d'affaissement et que l'existence de glaciers sur le Morvan est au moins douteuse.

Malgré l'obscurité qui enveloppe certains points de la géologie du Morvan, les connaissances acquises sur sa constitution permettent du moins d'expliquer son relief, la forme de ses sommets, la disposition de ses vallées. Nous sortons ici du domaine de la conjecture pour entrer dans celui des faits précis (1).

Au point de vue du relief, on doit établir une distinction entre le Haut-Morvan et le Bas-Morvan (2). Le premier comprend toute la partie centrale de cette région, et l'altitude moyenne y dépasse 600 m. Autour de ce noyau, le Bas-Morvan forme une zone plus ou moins large, de 250 à 500

(1) La géologie du Morvan est étudiée avec plus de détails dans le tirage à part qui sera fait de ce mémoire.

(2) Le Haut-Morvan, d'après MM. Hovelacque et Hervé (opus cit., 22) comprend 24 communes. Communes limitrophes : Villapourçon, Château-Chinon, Ouroux, Saint-Aignan, Saint-Léger, Alligny, Moux, Ménessaire, Cussy-en-Morvan, Saint-Prix, Glux.

mètres d'altitude. Le Morvan présente tous les caractères d'un massif. Il s'élève rapidement de tous les côtés, au-dessus des plaines voisines, et vu, par exemple d'Autun, il apparaît comme une ligne continue de hauteurs, d'où surgissent, de distance en distance, des cimes plus importantes comme celle du Beuvray. Cette ligne n'est pas interrompue, car les cols se maintiennent partout à une assez grande altitude. Même maintenant les voies ferrées contournent le Morvan, sauf en quelques points (1), et, jusqu'en ces derniers temps les routes y étaient peu nombreuses à cause précisément de son relief.

Dans son ensemble, le Morvan a ses plus grandes hauteurs au sud et à l'est. Il s'incline donc vers le nord-ouest comme l'indiquent d'ailleurs les directions de ses plus grandes vallées. C'est à l'est de Château-Chinon que se trouve ce qu'on peut appeler le nœud orographique de la contrée : sorte de vaste plateau, d'une altitude supérieure à 600 mètres, au centre duquel s'étend la commune d'Arleuf (sur la route de Nevers à Autun). Autour de ce plateau se dressent les cimes les plus hautes du Morvan, les montagnes les plus sauvages, couvertes d'épaisses forêts : forêt du Petit Montarnu, 789 m. ; du Grand Montarnu, 847 m. ; forêt de

(1) Ligne de Cercy-la-Tour à Etang ; ligne de Tannay-Châtillon à Château-Chinon.

Saint-Prix ou bois du Roi, 907 m. ; bois de Folin avec le Haut-Folin, 902 m. ; le Bas-Folin, 800 m.; les Pâquelins, 748 m. ; forêt d'Anost, 745 m. ; les Brenets, 765 m.; les Grands Bois, 718 m. ; le massif est nettement délimité à l'ouest par la vallée de l'Yonne ; à l'est par celle de la Selle, coulant en sens inverse. Au sud, il se continue par le mont Préneley, 850 m. et le mont Glandure, 593 m. Le Préneley est rattaché par un col, le passage de l'Echenault, 555 m. ou de les Cheneaux, au mont Beuvray, 810 m. Le Beuvray est aussi un peu en dehors du sud du massif; il domine de 400 m. les terrains qui descendent vers les vallées de l'Arroux à l'est et de l'Aron à l'ouest. La superficie de la plate-forme qui couronne le Beuvray est d'environ 135 hectares. C'est là que jadis s'élevait Bibracte, *l'oppidum* fameux des Éduens, dont les fouilles, dirigées par M. Bulliot, ont permis de reconstituer l'emplacement exact. La chapelle Saint-Martin y a remplacé le temple de la « *dea* Bibracta », rappelant ainsi le souvenir de l'apôtre qui détruisit le paganisme dans le Morvan. C'est du Beuvray que l'on jouit de la vue la plus étendue. Par delà les monts du Mâconnais on aperçoit le mont Blanc ; on a en face de soi, au sud, la vallée de la Loire, à l'ouest les montagnes du Berry, au sud-ouest à l'horizon, les monts Dore ; enfin, le Plomb du Cantal. « Pour bien voir tout cela, il faut un beau jour, un ciel pur ou mieux un ciel bien

transparent. Il faut y passer la journée tout entière, voir le soleil se lever derrière le mont Blanc, se coucher derrière les monts Dore (1). »

Il est impossible de distinguer, dans l'enchevêtrement confus des montagnes du Haut-Morvan, un système dominant. Sans doute, on peut dire, avec Guy Coquille, « que les montagnes du Morvan ont leur continuation en longueur tirans de midy à septentrion (2). » Mais cette constatation est insuffisante. Pour les décrire, il est préférable de suivre, entre les vallées qu'ils séparent, les massifs se rattachant au nœud orographique de la contrée.

Ligne de faîte entre la Seine et la Loire. — La séparation entre les parties du Morvan dont les eaux vont à la Loire, par les affluents de l'Aron et par l'Arroux, et celles dont les eaux vont à la Seine par l'Yonne, la Cure, le Cousin et les innombrables petits cours d'eau qui s'y jettent, n'est pas facile à établir d'une manière précise. D'une façon générale, la ligne de séparation se dirige du nord-est au sud-ouest ; elle part d'Arnay (hors Morvan), passe par Saulieu et Arleuf, se recourbe fortement vers Château-Chinon et remonte au nord.

(1) Moreau, *Note sur la géographie physique du Morvan*, *B. S. Sciences de l'Yonne*, t. XI, p. 560, 1857.

(2) Guy Coquille, *Histoire du Pays et Duché de Nivernais*, 1622, in-4, page 353.

Ce sont en réalité deux lignes se croisant à la source de l'Yonne, sous un angle aigu. Aucun des cours d'eau du Morvan ne va à la Saône. Un des faits les plus curieux résultant du relief du Morvan, c'est que des cours d'eau descendant à la Loire par le Ternin, affluent de l'Arroux sur la lisière orientale, commencent à couler beaucoup plus au nord que des rivières allant à la Seine par l'Yonne et la Cure. Il y a au sud de Montbroin, à quelque distance de Saulieu, un petit plateau où naissent à très peu de distance l'un de l'autre le Ternin (altitude de 565 m.) et le Cousin (alt. 640).

En descendant de ce point vers le sud-est, la ligne de séparation entre la région drainée par la Seine et celle drainée par la Loire, se tient d'abord à l'altitude de 650 m. entre le ruisseau de Jarle, affluent du Ternin et le Caillot, affluent de la Cure. Le mont Moux, 696 m., le signal du Moux, 712 m. et le Gros Moux, 721 m., continuent la ligne de partage. C'est ensuite entre la Selle et la Cure, la forêt d'Anost, et tout le massif d'Arleuf, entre les affluents de la Selle et la haute Yonne. C'est là, au sud du mont Preneley, que, brusquement, la ligne de partage, faisant un angle, remonte vers le nord-nord-ouest entre les vallées de l'Yonne et des affluents de l'Aron. Les hauteurs serrent de près l'Yonne et ne lui envoient que des torrents sans importance, tan-

dis que s'échappent sur les pentes plus douces, mais plus longues de l'ouest, l'Alène et la Dragne. L'altitude d'abord supérieure à 600 m. (est de Château-Chinon) s'abaisse assez rapidement à 450.

Hauteurs entre les affluents de l'Yonne. — Au nord du massif d'Arleuf, de hautes montagnes couvrent la région sillonnée par les premiers affluents de l'Yonne. La plus élevée est le Gros Mont, 800 m., Roche Maçon, 779 m. (à l'est de Lavault de Frétoy). La colline qui surplombe le confluent de l'Yonne et de l'Houssière est encore à 406 m. La forêt de Montreuillon couvre l'arête qui sépare la vallée de l'Yonne de celle de l'Auguisson. Elle s'élève à 446 m.

Hauteurs entre l'Yonne et la Cure. — C'est la forêt d'Anost qui commence la ligne de faîte entre l'Yonne et la Cure. De la Chaise, 734 m. un petit ruisseau va se jeter dans la Cure, un autre dans l'Houssière. La ligne de faîte, serrant de près la rive gauche du Chalaux, affluent de la Cure, a une altitude de 650 m. au nord de Planchez, 572 à Ouroux, 558 à l'Huis Boileau. Plus au nord, elle se relève et atteint 628 m. au signal de Montrecon et aux bois de Crony, 611 m. C'est entre ces deux sommets que se trouve le col où passe la route de Lormes à Saulieu. Dans le Bas-

Morvan, où pénètre ensuite le Chalaux les altitudes ne dépassent guère 300 m. Quant à l'arête qui sépare le Chalaux de la Cure, c'est un plateau de 500 m. environ, dont la partie la plus élevée et la plus pittoresque est la forêt de Montsauche.

Hauteurs entre la Cure et le Cousin. — Entre la Cure et le Cousin s'étendent la forêt Chenue (682 m.) et la forêt du Breuil (663). C'est dans la forêt Chenue que l'on peut voir les trois grandes aiguilles de la Roche-du-Chien, plus larges au faîte qu'à la base, formées d'assises horizontales de granulite. Le site est sauvage et des plus pittoresques. La forêt au Duc, au sud de Quarré-les-Tombes (564 m.) envoie une partie de ses eaux au Cousin, une autre à la Cure. La ligne de faîte passe ensuite à Saint-Germain-des-Champs, au bois d'Uzy et de Sérée, pour se terminer par la colline de Givry, au nord de laquelle confluent les deux rivières.

Massifs isolés. — Parmi les cimes les plus élevées du Morvan, au sud, on doit citer le mont Génèvre (638 m.) à quelque distance à l'est de Saint-Honoré. C'est un petit massif, isolé de celui du Préneley par la vallée supérieure de la Dragne.

Enfin pour clore cette rapide description des montagnes du Morvan, il faut dire quelques mots du groupe du sud-est, délimité par les vallées de

l'Arroux et du Mesvrin. Le point culminant en est le signal d'Uchon (684 m.), d'où l'on aperçoit les montagnes du Charollais. Une arête haute de plus de 600 m., dirigée sud-nord, dominant la gorge profonde de la Vallière, joint le signal d'Uchon à celui de Certenne (634 m.). Après s'être abaissé vers l'Arroux, ce massif se continue par le plateau tourmenté, mais beaucoup moins élevé qui termine le relief du Morvan au sud.

Ainsi ce sont les vallées qui permettent d'établir un certain ordre dans ces différents groupes des montagnes morvandelles. C'est en effet la formation de ces vallées qui a déterminé le dernier relief du sol porphyrique et granitique. Quand les éruptions de granit et de porphyre eurent surgi des terrains primitifs, les premières failles, en disloquant la masse encore en formation et qui sont dirigées, nous l'avons vu, au nord-ouest-sud-est et nord-est-sud-ouest ont donné à la plupart des montagnes de la région leur direction actuelle. La réouverture de ces failles, lors de la dernière exondation du Morvan, la formation des failles limitrophes nord-sud à l'époque tertiaire, expliquent l'orientation des massifs généralement nord-est-nord-ouest. La partie centrale qui a le moins subi l'action des eaux et qui d'ailleurs se compose des roches les plus résistantes, est restée la plus élevée ; les

bords ont été rongés davantage, et c'est du côté où les failles limitatives sont les plus nettes, à l'ouest et à l'est, que le relief est le moins élevé par rapport aux pays voisins. Ce fait qui peut paraître étrange s'explique si l'on admet que le Morvan, qui n'a jamais porté de sédiments crétacés, a été d'abord érodé par la mer, puis complètement dénudé pendant les périodes suivantes. L'influence de sa constitution géologique se fait surtout sentir dans la forme de ses sommets. Ils ont dans la partie porphyrique (de Montreuillon) quelques flancs escarpés, mais, en général, dans toute la région granitique, ils offrent des contours arrondis, des mamelons, des cônes obtus. Quelquefois cependant, ils forment de véritables falaises presque à pic, au bas desquelles coule un torrent rapide. La tendance du granit à se désagréger explique l'absence presque complète dans le Morvan des formes anguleuses et de ces escarpements abrupts que présentent ordinairement les terrains primitifs. Toutes les montagnes dont ce pays est couvert n'offrent, au contraire, que des pentes douces et des sommets arrondis que la végétation recouvre partout (1). Les roches cristallines sont tellement attaquables encore aujourd'hui que, sans la végétation, qui en couvre d'énormes surfaces, elles ne résisteraient pas aux causes de

(1) Aug. Gillot, *Annuaire de la Nièvre*, 1839.

destruction sous le climat actuel. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le Morvan, de voir ses profondes ravines et l'ablation rapide du sol et du sous-sol aux endroits nouvellement défrichés (1). C'est aussi à la désagrégation du granit qu'est due cette espèce de sable rougeâtre, connue dans le pays, sous le nom d'arène, qui couvre une partie des pentes du Morvan.

C'est donc bien à la nature de son sol que le Morvan doit son orographie actuelle. Quelques observations sur ses vallées achèveront de nous en convaincre. L'Yonne y coule du sud-est au nord-est, jusqu'au massif porphyrique de Montreuillon. Elle oblique ensuite vers l'ouest pour descendre dans la plaine liasique de Corbigny. La Cure et le Cousin coulent parallèlement dans la même direction. Chacun des ruisseaux qui les composent fait de même. Un fait digne de remarque, c'est que tous ces cours d'eau, avant de se réunir, présentent un changement de direction toujours le même. « Celui qui est le plus à l'est dévie plus ou moins brusquement vers l'ouest, pour aller rejoindre son affluent. La loi est générale (2). » Cette direction d'est en ouest est celle de la dépression qui entoure l'extrémité septentrionale du Morvan. Le creusement des vallées

(1) Collenot, *Op. cit.*, p. 542, note.

(2) Moreau, *les Vallées de l'Avallonnais, Bull. de la société d'études d'Avallon*, 1864.

est postérieur à l'époque de l'affaissement des pays voisins du Morvan. Les eaux ruisselant sur ses sommets ont profité des fentes, des failles dues aux dislocations précédentes, pour couler vers le point le moins élevé. L'érosion a pris une large part à la formation dernière des vallées, comme le prouve le parallélisme des cours d'eau actuels ; un courant puissant et rapide couvrait alors les vallées tout entières dont les rivières remplissent maintenant à peine le fond. Ainsi les eaux, achevant l'œuvre des éruptions et des dislocations, ont définitivement morcelé le terrain granitique en plusieurs tronçons.

En résumé le Morvan est un ensemble de montagnes s'élevant assez rapidement de l'est, au point culminant, et s'abaissant avec des pentes plus douces vers l'ouest, s'élevant de même assez vite du sud, à 900 m. d'altitude pour s'incliner vers le nord par des altitudes successives, de plus en plus basses à 241 m., à Avallon extrême nord. Formées de terrains primitifs et éruptifs ces montagnes doivent aux failles qui les ont disloquées et aux flexions vers le nord-est, et le sud-ouest, leur direction générale. Elles doivent à l'action des eaux leurs massifs isolés par des rivières, ravinés par des torrents, et leurs mamelons aux formes arrondies.

Le Morvan a dû jouer un rôle important dans la formation de certaines parties du relief de la

France, notamment du plateau de Langres et de la chaîne de la Côte-d'Or. Les roches sédimentaires dont se composent ces deux séries de hauteurs ont sans doute subi, en même temps que le Morvan, le contre-coup des affaissements qui se produisirent lors du refroidissement progressif du globe. Mais tandis que le Morvan granitique se disloquait et que s'ouvraient ses failles intérieures et limitatives, les terrains jurassiques et crétacés se plissaient. Le Morvan servit ainsi de centre de résistance, de « borne » contre laquelle vint expirer la poussée horizontale qui produisit la zone montueuse servant de transition entre les soulèvements du nord-est et le massif central.

Le Morvan est aussi un point de divergence. Situé dans l'angle formé par la Loire et l'Arroux, c'est à la Seine qu'il envoie la majeure partie de ses rivières. Il est comme le massif central « un pôle répulsif » d'où tout s'éloigne, les eaux comme les hommes. La statistique établit en effet que le Morvan, relativement peu peuplé, voit tous les jours sa population décroître, par suite d'émigrations temporaires ou définitives. Les cantons de Montsauche et de Château-Chinon, les plus montueux de la région morvandelle, ont perdu, de 1872 à 1890, près de 3000 habitants (1). « Du

(1) 2954 exactement. Hovelacque et Hervé, *Recherches ethnologiques sur le Morvan*, p. 69.

jour où les routes ont été faites, la population a appris à s'en servir, facilité lui a été donnée de se répandre au dehors. C'est en effet vers 1840 que commence l'émigration; les Morvandeaux n'ayant pas assez de terres à cultiver émigrent à Paris et au Creusot. » Avant le percement des routes, le galvacher morvandeau allait avec ses bœufs faire des charrois dans les régions boisées et d'accès difficile. Maintenant beaucoup émigrent sans esprit de retour. Cela se conçoit, si l'on songe que, malgré les améliorations dont cette région a été l'objet, les « Montagnes Noires » sont toujours, par leur nature et leur relief, le « mauvais pays » (1), au climat rigoureux, dont les habitants jettent un regard envieux sur les riches plaines voisines « le bon pays » qu'ils aperçoivent du haut de leurs monts infertiles.

Au point de vue de la défense du territoire français, le Morvan jouerait un rôle important. En cas d'invasion il serait le réduit central où nos troupes pourraient se reformer si l'ennemi avait réussi à atteindre la Seine et la Saône. Ce massif granitique qui se dresse entre les monts calcaires de la Côte-d'Or et les plaines du Nivernais est en effet une puissante position stratégique. Son accès est difficile, il est suffisamment pourvu de

(1) Henry, *Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes*, t. I, introduction, p. 3.

vivres pour nourrir une armée. Trois routes seulement y conduisent de la direction de l'est: l'une d'Avallon, l'autre de Saulieu, la troisième d'Autun. Les pentes des montagnes sont raides, les vallées profondes et les bois qui couvrent toute la région permettraient à de faibles effectifs d'y tenir en échec une puissante armée d'envahisseurs. Les défilés étroits seraient facilement fermés par des abatis.

Ce ne serait pas sans doute dans le Morvan même que se livreraient des batailles ; car il se prête plus à une guerre de partisans qu'à de grandes luttes, mais il n'en est pas moins une très forte situation et l'on peut espérer que, dans une guerre nouvelle, si la fortune nous était contraire, on saurait en tirer un meilleur parti qu'on ne l'a fait lors de nos derniers revers (1).

CLIMAT DU MORVAN.

Le climat du Morvan est le plus rigoureux de toute la région française située sous la même latitude. Vraiment continental, il présente an-

(1) Dans ces derniers jours (mai 1896), M. le général Jamont, accompagné d'officiers d'état-major, est venu étudier sur place le rôle que pourrait jouer le Morvan au point de vue stratégique.

Voir à ce sujet : *Le Morvan, Etude physique, historique et militaire*, par E. Luzeux, capitaine au 147e régiment d'infanterie.

nuellement des variations très grandes de température ; l'écart journalier est un des plus forts que l'on puisse constater en France. L'hiver le froid y est intense et la neige couvre longtemps les sommets; l'été, la chaleur est accablante. Les orages y ont souvent une violence particulière, et les vents y font rage. Mais c'est surtout par la quantité considérable de pluie qui y tombe, que le Morvan se distingue des contrées plus basses qui l'entourent. Tous les auteurs qui ont écrit sur le Morvan s'accordent sur ce point. « La température du Morvan est généralement froide et variable. Les hivers y sont longs et rigoureux, le froid dur et piquant. La neige y tombe de bonne heure et disparaît tard ; les gelées y sont fortes et fréquentes. En revanche, pendant l'été, les chaleurs produites par la concentration des rayons du soleil dans les vallées et les gorges des montagnes s'y font vivement sentir (1). » « On éprouve dans le Morvan les mêmes effets que dans les contrées boréales ; à un hiver très long succède un printemps assez froid, puis tout à coup, les chaleurs arrivent avec une intensité étonnante : elles durent quinze jours ou un mois, puis on rentre dans une atmosphère tempérée pour le reste de l'été (2). » Les observations faites

(1) Baudiau, *le Morvand*, t. II, p. 53.
(2) Henry, *Op. cit.*, p., 17.

depuis un certain nombre d'années permettent de vérifier, mais d'une façon trop peu précise encore, ces affirmations un peu vagues, de distinguer dans le Morvan même en ce qui concerne la hauteur des pluies, des zones bien différentes selon l'altitude ou l'orientation, et aussi de hasarder quelques explications sur la cause probable des phénomènes météorologiques qui caractérisent ce pays.

Température. — On connaît mal la température du Morvan. Les observations font défaut pour bien des points intéressants ; pour d'autres elles sont incomplètes ; et il est impossible actuellement de donner des moyennes et même des chiffres précis (1). Les seuls pour lesquels nous possédons quelques chiffres sont les Settons et Quarré-les-Tombes. Quarré, au nord-ouest, dans le Bas-Morvan, à 450 m. d'altitude, doit avoir une température beaucoup plus douce que les hauts sommets du centre et de l'est ; néanmoins le climat y est déjà plus rude qu'à Avallon. Pendant sept mois, les gelées sont fréquentes, d'oc-

(1) *Les Annales du bureau central météorologique* sont muettes à cet égard. Des quatre départements sur lesquels s'étend le Morvan, l'Yonne seule possède une commission de météorologie fonctionnant régulièrement depuis 1872. Encore est-ce seulement depuis 1884 qu'elle publie un bulletin annuel. La Nièvre a réorganisé sa commission en 1891. Mais son premier bulletin pour l'année 1892-93 ne présente aucun résultat sur la température.

tobre à mai. L'hiver, le thermomètre descend souvent à — 5°, avec des minima de — 10°. Parmi les plus basses températures on peut noter un minimum de — 11°4, le 13 février 1889, — 12°8, le 28 novembre 1890, — 18°4 en janvier 1893, — 16°5, en janvier 1894.

Pour les Settons, les températures minima ont été relevées depuis 1866 (1). Le thermomètre y est descendu à — 18°5 les 24 et 25 décembre 1870, — 19°8, le 10 décembre et — 17°5, le 23 décembre 1874, — 18°, le 10 décembre 1879, — 19° et — 18°, les 4 et 5 janvier 1894. Un fait digne de remarque, c'est que, pendant les rigoureux hivers de 1870 et 1879, la température de Paris a été inférieure à celle des Settons, offrant ainsi une exception à la loi de variation de température avec l'altitude.

Quelquefois des gelées tardives surviennent en mai, causant les plus grands dommages à la végétation. On a prétendu qu'il gelait dans le Morvan tous les mois de l'année (2) et les habitants du pays l'affirment. Il peut en être ainsi dans certaines vallées, mais il est probable qu'il y a dans ces dires une part d'exagération (3) et que

(1) *Manuel hydrologique du bassin de la Seine* et Publications du service hydrométrique du bassin de la Seine.

(2) Boreau, *Flore du centre de la France*, Introduction.

(3) Renseignements dus à M. Pavaillon, directeur du service météorologique de l'Yonne.

s'il se produit, dans les nuits d'été, quelques gelées blanches, ce phénomène n'est pas général. Aux Settons, pour une période de quatorze ans, le nombre moyen des jours de gelées a été de 108 par an répartis sur 10 mois, juillet et août n'en offrent pas d'exemple. Pour juin, la moyenne n'est que de 0,013 sur 108,45.

Dès le mois de mai commencent les chaleurs parfois excessives. Le thermomètre marquait à Quarré 25°4, le 24 mai 1889 ; 27°6, le 25 mai 1890 ; 31°, en mai 1892 ; 28°3, en mai 1893 ; 29°3, en mai 1894. Rarement, il est vrai, on dépasse 30° et les maxima extraordinaires de ces dernières années sont de 31°1, le 15 juillet 1889 ; 31°6, le 2 septembre 1890, 35°6, en juillet et 35° en août 1893 ; 33°, en juillet 1894. On peut inférer de ces quelques données que, dans les vallées profondes du Morvan, dans les villages situés sur les pentes, et subissant l'influence de la réverbération solaire, la température doit atteindre assez souvent 35°.

Ce qui contribue à rendre pénibles ces extrêmes de température, c'est qu'ils se succèdent à des intervalles très rapprochés, comme on peut s'en convaincre en notant quelques écarts annuels, mensuels et quotidiens. Pour 1889, l'écart annuel a été de 43° (— 11°4 + 31°6). Pour 1890, l'écart annuel a été de 43°9 (— 12°8 + 31°1). Pour les deux années suivantes les renseignements font péfaut. Cependant, en 1892, nous relevons en

mars un minimum de — 10°1, en juin, un maximum de 33°5, soit un écart connu de 43°3. Cet écart atteint, en 1893, 54° (— 18°4 + 35°6). Il est encore de 49°5 en 1894. La même année, aux Settons, il est de 50°.

Le fait est encore plus frappant si l'on examine les variations mensuelles. En général ce sont les mois de mars et de septembre qui présentent l'écart le plus important. En 1889, en septembre, cet écart est de 31°1 (0°5 le 17 et 31°6 le 2). En 1890, il atteint en mars 36°3 (— 12°2, le 3 mars + 24°1, le 20). En 1892 il est de 32°6 en mai. En 1893, de 32°9, en septembre ; en 1894 de 28°1, en septembre. On peut donc affirmer, d'une manière presque certaine, que l'écart mensuel atteint approximativement 30°.

Quant aux variations quotidiennes, peu élevées pendant les mois d'hiver et d'été, elles le sont bien davantage au printemps et à l'automne. C'est une preuve que le changement de saisons est plus brusque dans le Morvan que dans les pays voisins. Ainsi, en janvier 1892, l'écart quotidien maximum n'est que de 9°2, il est de 14°4, en mars, de 17°2, en avril. En 1893, cet écart de 11°6 en janvier est de 15°4 en mars, de 19°, en avril, en mai et en septembre. En 1894, c'est au mois de juin que cet écart est le plus sensible. Même à la lisière nord du Morvan, à Avallon, il se produit, dans la même journée,

ou à deux jours d'intervalle des écarts de 15 et 20°.

Par ses brusques variations le Morvan est donc une des régions continentales de la France? L'absence de moyennes assez nombreuses pour la région rend impossible toute comparaison avec les points situés autour du Morvan. En comparant seulement quelques températures moyennes annuelles de Quarré-les-Tombes, avec celles d'Auxerre, on constate, en 1889, une moyenne de 8°5 et de 10°2, à Auxerre. En 1890 9° pour Quarré, 9°9 pour Auxerre. On peut donc supposer que les moyennes du Morvan, certainement inférieures à celles de Quarré, le sont plus encore à celles de Paris, 10°3, et de la France entière, 11°. Elles se rapprochent de celles du climat du massif central, 9°5 et du climat vosgien.

La neige couvre longtemps les plus hauts sommets du Morvan. Il n'est pas rare de voir arriver à Avallon, couverts de neige, les wagons du train d'Autun, alors qu'on n'en trouve point trace dans la Basse-Bourgogne. Quelquefois, à quelques kilomètres de cette ville, quand on se dirige vers le sud, on voit apparaître la neige tombant en flocons de plus en plus épais, à mesure qu'on approche du Haut-Morvan. J'ai pu moi-même apercevoir d'Autun, en décembre, par un temps relativement doux, le Beuvray et d'autres hauteurs morvandelles profilant sur l'horizon leurs

cimes revêtues de neige. Non seulement la neige persiste longtemps, mais elle forme des amas considérables. Pendant l'hiver 1849-1850, du 26 décembre au 26 janvier, l'épaisseur de la neige était de 0 m. 25 à 0 m. 30, à Avallon (1). En janvier 1873, elle atteignait, sur le Haut-Folin, 0 m.41 ; en février 1876, sur le Haut-Folin, 0m.70. L'année 1879 a été également remarquable à cet égard. Dans une seule nuit, du 3 au 4 décembre, il est tombé 0m.70 de neige, au Pommoy, près de Château-Chinon. Le 4 décembre de la même année, il y en avait 0 m.43 à Avallon. Quant au givre et aux frimas, ils constituent pendant l'hiver une des beautés du Morvan, et rien n'est plus pittoresque que ses bois, quand, par un ciel clair, les branches dénudées se dessinent avec leur parure de cristaux étincelants.

Les vents. — Le régime des vents n'a presque pas été étudié ; il serait cependant curieux de savoir, d'une façon exacte, quels sont les vents dominants dans la contrée, de déterminer le rapport moyen annuel des directions et la vitesse des courants atmosphériques. L'absence presque complète d'observations m'en empêche et je dois me borner à de brèves indications. Des renseignements que j'ai recueillis il résulte que les vents

(1) Observation de M. Belgrand citée dans le *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*, p. 22.

dominants sont ceux du sud-ouest et de l'ouest. Ceux qui soufflent le plus fréquemment sont ensuite ceux de l'est et du nord-est. Il faut d'ailleurs remarquer que le relief du sol modifie souvent la direction du vent. Dans une vallée encaissée, les vents dominants sont ceux de la vallée, et sur le flanc des collines, les vents tendent à s'infléchir parallèlement au sol. C'est ce qui arrive plus particulièrement dans le Morvan coupé de vallées profondes, et d'une localité à l'autre les vents sont différents. Dans le Morvan Nivernais, de novembre 1892 à 1893, on trouve des exemples frappants de ce fait. Tandis qu'à Lormes, le vent du sud-ouest soufflait 27 jours, à Ouroux, situé à peu de distance au sud-est, le même vent soufflait 121 jours. A Larochemillay, au sud-ouest du mont Beuvray, on ne signalait qu'un seul jour de vent sud-ouest. Dans cette même région, tandis qu'à Ouroux on ne compte que 11 jours de vent nord, on en compte 102 à Larochemillay. A Château-Chinon, pour l'année, on a relevé 60 jours de vent nord, 56 nord-est, 92 est, 22 sud, 24 sud-ouest, 97 ouest, 15 nord-ouest.

Ces faits ne peuvent présenter qu'un intérêt de pure curiosité et il est impossible d'en dégager une conclusion quelconque. Ce qui est certain c'est que le vent a une force plus grande dans le Morvan que dans les contrées voisines. Il s'y produit souvent de véritables bourrasques, rappe-

lant celles des rivages de l'Océan et de la Manche qu'elles égalent en violence. Ce sont les vents du sud-ouest et de l'ouest qui amènent presque toujours les nuages d'orage. Sur 64 orages observés en 1893, 28 sont venus de la direction sud-ouest, 15 de l'ouest. Les orages sont du reste fréquents dans le Morvan. Le spectacle qu'ils y présentent a été décrit par M. Baudiau. « C'est un moment effroyable que celui où les nuages aux flancs ténébreux chargés d'électricité, s'abattant tout à coup sur les montagnes, y éclatent ensuite en bruyants coups de tonnerre que répètent au loin les échos des bois et des vallées (1). » Les orages sont trop souvent accompagnés de chute de grêle. Mais ce sont là des phénomènes locaux sur lesquels on n'a aucun détail.

Les pluies. — Il n'en est pas de même des pluies, et la difficulté consiste moins ici à se procurer des renseignements qu'à les coordonner (2). « L'importance exceptionnelle du Morvan au point de vue de la quantité de pluie a conduit à y organiser un grand nombre de stations d'étude » (3) et le temps n'est plus où M. Collenot regrettait de ne pouvoir indiquer les proportions d'eau tombée

(1) Baudiau, *Op. cit.*, I, p. 33.

(2) Le service organisé par M. Belgrand centralise depuis 1854 les observations sur la hauteur de pluie tombée dans le bassin de la Seine.

(3) *Manuel hydrologique*, page 27.

sur le Morvan. Ces observations n'ont fait que confirmer ce que ce savant prévoyait alors : « En raison de l'altitude, de la nature boisée du pays et de la facilité d'évaporation des surfaces arénacées ou marécageuses ; en raison surtout de l'obstacle qu'oppose le plateau central aux vents humides de l'ouest et du sud-ouest, nous voyons que les chutes d'eau sont plus fréquentes et plus abondantes sur les hauteurs morvandelles que dans les contrées qui l'environnent au nord et à l'est (1). » C'est bien, en effet, à sa situation et à son altitude que le Morvan doit d'être exceptionnellement arrosé. Il est le premier obstacle que rencontrent sur leur route les nuées venues de la Manche et de l'Océan. Le Morvan peut se diviser en quatre zones pluvieuses. La première est étroite et renferme les plus hauts sommets du Morvan : c'est le massif des sources de l'Yonne, de la Cure et du Cousin. C'est là qu'il tombe le plus d'eau. Sur le Haut-Folin (2) (912 m.) la moyenne des vingt dernières années est de 1658 mm. (de 1875 à 1894). Au Pommoy (3), de 1571 mm., aux Settons de 1619 mm. Cette moyenne est relativement faible à cause des dernières années assez sèches. Si on la prend pour d'autres périodes, elle est beaucoup plus élevée. Ainsi de 1872 à

(1) Collenot, *Op. cit.*, p. 553.
(2) Commune de Saint-Prix.
(3) Comm. de Roussillon.

1880, la moyenne est de 2109 mm. au Haut-Folin ; de 1870 à 1880, de 1762 mm. au Pommoy ; de 1861 à 1880, de 1749 aux Settons. La quantité d'eau annuelle est du reste très variable. Ainsi elle passe de 957 mm. au Pommoy, en 1870, à 2533 mm. en 1872. Dans ces dernières années, c'est la station du Pommoy qui reçoit le plus d'eau. En 1888, il en tombait 2066 mm. Cette première zone du Morvan se trouve parmi les plus arrosées de la France. J'ai recherché quelles étaient les régions qui recevaient annuellement plus d'eau que cette partie du Morvan. Elles sont peu nombreuses. En 1887, quelques stations des Vosges, le Puy-de-Dôme, deux ou trois stations du bassin de l'Adour en ont seules reçu davantage (1). En 1888 les Vosges, le mont Ventoux, le bassin de l'Ardèche, dépassent seuls le Pommoy et de bien peu. Quant au bassin de la Seine, il n'en reçoit nulle part une quantité égale. Au contraire, puisque la moyenne, pour l'ensemble de ce bassin, est de 0 m. 68 (période de 1861 à 1880). A la première zone du Morvan on peut encore rattacher la station

(1) Le Pommoy	1789 mm.
Bussang.	1725
Retournemer	2286
Puy-de-Dôme.	2015
Le Pommoy	2026
Col de la Schulcht	2111
Le Vigan	2179
Mont Ventoux.	2165

de la Croisette, à l'ouest du Haut-Folin qui reçoit un peu moins d'eau que les Settons.

La seconde zone, située à l'ouest de la première, avec des altitudes un peu plus basses, donne un rapport de 0.70 avec elle ; c'est un peu plus des deux tiers. Cette zone passe par Château-Chinon, Corancy, Arleuf. Château-Chinon offre une moyenne de 1135 mm., pour une période de 20 ans (1861 à 1880). Cette moyenne est de 1157 pour les 20 dernières années (1875 à 1894). Le nombre de jours de pluie y est supérieur à celui de la première zone. Cette remarque vient à l'appui de la théorie aujourd'hui admise, et d'après laquelle il n'y a pas de rapport constant entre la quantité d'eau et le nombre des jours de pluie. En moyenne il pleut à Château-Chinon de 180 à 200 jours par an. C'est le lieu où l'on observe le plus grand nombre de jours de pluie de tout le bassin de la Seine et l'une des régions françaises où les pluies sont les plus fréquentes. Elle n'est surpassée que par les Vosges, le bassin de la Lys et certains points des Alpes et des Pyrénées.

La troisième zone sur les confins du Haut et du Bas-Morvan, passant par Ouroux, Brassy, Dun-les-Places, Lormes, Quarré-les-Tombes, donne, avec le premier, un rapport de 0.60, soit moins des deux tiers. Elle s'étend à l'ouest de la seconde, mais on peut lui rattacher la lisière orientale du

Morvan, surtout Saulieu. La moyenne pour Saulieu est de 912 mm., pour une période de 20 ans (1861-1880), de 898 mm., pour les 20 dernières années (1875 à 1894). Saulieu est cependant encore à une altitude de 539 m., mais située au delà de la ligne principale de hauteurs : elle se trouve abritée par elle et reçoit ainsi moins d'eau.

La quatrième zone enfin a une altitude très inférieure à celle des précédentes ; elle comprend les localités extrêmes, à la lisière même du Bas-Morvan. Elle passe par La Colancelle, Pannetière, Cervon, Vezelay, Avallon, Rouvray. Quelques-unes de ces stations sont même en dehors du Morvan, mais il est bon de connaître leurs moyennes, pour juger de l'influence exercée par le Morvan sur les pays qui l'avoisinent immédiatement. Il n'y tombe guère que la moitié de l'eau que reçoivent les Settons. Pannetière, près de Montreuillon (altitude 276 m.), en a reçu 927 mm. en moyenne dans les 20 dernières années. La Colancelle (altitude 277 m.), au point de partage du canal du Nivernais, 832 mm. ; Vezelay, 774 mm ; Avallon, 720 mm. ; Rouvray, 667 mm. On voit que, même sur ses bords, le Morvan reçoit une quantité d'eau supérieure à celle du bassin de la Seine. Il le doit à son altitude. C'est aussi l'altitude qui détermine les diverses zones de pluie dans le Morvan ; toutefois il faut tenir compte de

la situation topographique des stations par rapport aux vents pluvieux. Les localités situées dans une vallée profonde reçoivent presque autant de pluie que les points les plus élevés, quand elles sont orientées de la même façon. Ainsi Corancy, dans la vallée de l'Yonne, est autant arrosée que Château-Chinon ; Vezelay, sur une colline dominant la Cure, à sa sortie du Morvan, reçoit plus d'eau qu'Avallon, et elle le doit plus, sans doute, à la vallée où s'engouffrent les vents pluvieux, qu'à son altitude un peu supérieure (249 m. au lieu de 240). C'est aussi ce qui explique les irrégularités que l'on constate quand on examine une carte des pluies. Les zones ne sont pas parfaitement concentriques et leur largeur est très variable. Néanmoins on peut dire que les pluies augmentent progressivement dans le Morvan de l'ouest et du nord-ouest jusqu'aux plus grandes hauteurs du sud et de l'est. L'influence du relief y est donc manifeste et c'est aux vallées que sont dues les quelques exceptions que l'on y observe. Si l'on répartissait d'une façon moyenne les quantités d'eau qui tombent annuellement dans le Morvan, la hauteur de la tranche des pluies y atteindrait pour ces 20 dernières années 1m.10 (1), supérieure de près de moitié

(1) J'ai obtenu ce chiffre en additionnant toutes les hauteurs de toutes les stations situées en Morvan (*Bulletin de la Société mé-*

à celle de la France entière que l'on évalue ordinairement à 0 m.80.

Un fait bizarre mais bien constaté, c'est que, depuis plusieurs années, la sécheresse semble relativement beaucoup plus prononcée dans le Morvan que dans les parties moins élevées du bassin de la Seine. J'ai déjà indiqué ce fait en donnant les moyennes de la zone qui reçoit le plus de pluie. Il s'explique d'autant moins que c'est pendant la saison froide que le Morvan reçoit le plus d'eau. La prédominance des pluies d'hiver est même accentuée dans les stations du Haut Morvan, contrairement à ce qui se passe pour les points les moins élevés du bassin de la Seine. Ainsi la moyenne des 35 dernières (1859-93) est la suivante. Les Settons, saison froide (1er novembre au 30 avril) donnent 904 mm., sur 1712 au total ; et, saison chaude (1er août au 30 octobre), 808 mm., tandis qu'à Paris, sur un total de 536 mm., la saison froide donne 232 mm. et la saison chaude 304. Ce rapport des pluies d'hiver aux pluies d'été est donc pour le Haut-Morvan de 0. 53 à 0. 47. Dans le Bas-Morvan, il n'en est déjà plus ainsi : par exemple, à Pannetière (4e zone), ce rapport est de 0. 49 à 0. 51).

Quant à la répartition de la pluie par mois, la

téorologique et Publications du service hydrométrique) et en divisant par le nombre des stations (chiffre exact, 1109 mm.

moyenne des 35 dernières années permet de constater que, pour le Haut-Morvan, c'est le dernier trimestre qui est le plus pluvieux (1). Il en est de même du Bas-Morvan, comme on en peut juger par le tableau suivant:

Moyennes de 1859 à 1893. — Publication du service hydrométrique 1895.

MOIS	LES SETTONS : 596 M.		PANNETIÈRE : 276 M.	
Janvier.	148	= 425	68	= 199
Février.	134		65	
Mars.	143		66	
Avril.	115	= 350	65	= 217
Mai.	119		70	
Juin.	126		82	
Juillet.	130	= 385	78	= 215
Août.	129		74	
Septemb.	126		64	
Octobre.	188	= 552	100	= 276
Novemb.	179		93	
Décemb.	185		83	
	TOTAL : 1712		TOTAL : 902	

Enfin, le Morvan est aussi une région remarquable par la quantité de pluie tombant en un seul jour ou en une seule averse. Tandis que les

(1) Cf. *Manuel hydrologique du Bassin de la Seine*, tableau V, p. 80.

pluies diurnes supérieures à 0 m. 085 sont exceptionnelles dans le bassin de la Seine (1), ces pluies ne sont pas rares dans le Morvan. En un jour, 25 septembre 1866, il est tombé aux Settons 100 mm. d'eau. Le 8 décembre 1887, il en est tombé 103 mm. au Pommoy, et le 14 février 1889, 124 mm. (2). Ce sont là, il est vrai, des averses tout à fait exceptionnelles, mais on en pourrait citer chaque année un certain nombre donnant plus de 80 mm. Donc à cet égard le Morvan tient encore une place spéciale. C'est un pays de gran des pluies, autant que de pluies fréquentes.

Le Morvan, tel qu'il est aujourd'hui, a donc encore un climat rigoureux. Et pourtant la création de routes nouvelles et le défrichement d'une partie de ses bois l'ont bien amélioré déjà. D'après les dires des vieillards il était beaucoup plus dur autrefois, et leur témoignage est confirmé par celui de l'histoire. Ainsi, en 1490, « une épaisse couche de neige, qui tomba dans les premiers jours de novembre et ne disparut que dans le courant de mai, tint le pays comme enseveli pendant 6 mois sous ce fatal linceul (3). » Le 24 mai 1635 et les deux jours suivants, il survint de si fortes gelées que les vignes, les seigles et la

(1) *Manuel hydrologique*, page 19.

(2) Chiffres donnés par les *Annales du Bureau central de météorologie*.

(3) Baudiau, *Op. cit.*, t. I, p. 173.



dernière pousse des arbres furent entièrement gâtés (1). L'hiver de 1709 est encore cité comme particulièrement rigoureux : « la plupart des rivières et des étangs gelèrent jusqu'à fond en moins de quatre heures, » les arbres se fendirent et le vin gela. En 1736, une couche de neige de plusieurs pieds couvrit pendant près de six mois le centre de la contrée. En 1758, des pluies torrentielles, du 27 juin au 7 septembre, empêchèrent de rentrer les récoltes, ce qui provoqua une disette épouvantable. Les hivers de 1766 et de 1770 furent si terribles, que l'on trouva, dit-on, des personnes gelées sur les chemins. En décembre 1788, il survint un givre si extraordinaire que les arbres en grand nombre furent brisés dans les forêts. Cette année a été longtemps désignée, par le peuple, sous le nom d'année du grand verglas. L'année 1834 est restée au contraire tristement célèbre dans le Morvan, par suite d'une sécheresse qui détruisit les récoltes. Enfin, le dernier phénomène météorologique digne d'être noté est le grand ouragan, accompagné d'orage, du 22 juin 1861, qui ravagea plus de vingt communes dans le sud du Morvan (2).

On voit que, relativement, le climat du Morvan s'est adouci. Il n'en reste pas moins un des

(1) Ibidem. D'après un manuscrit de Berthaud, curé de Rouvray.
(2) Renseignements extraits de l'ouvrage de M. Baudiau, passim.

plus rudes de toute la France, et contribue à rendre le pays plus pauvre et moins fertile, comme nous le verrons mieux en étudiant ses productions.

HYDROGRAPHIE DU MORVAN

Recevant une énorme quantité de pluie, composé de terrains anciens et éruptifs, c'est-à-dire imperméables, le Morvan est sillonné d'une multitude de cours d'eau. Ces cours d'eau sont dus au ruissellement, car il y a fort peu de sources qui méritent ce nom dans un pays où la pluie ne peut guère s'infiltrer dans le sous-sol. Coulant sur des pentes rapides, le plus souvent encaissées dans d'étroites vallées, bondissant sur des blocs de rochers qui obstruent leur lit, tantôt les rivières roulent des masses d'eau énormes et submergent leurs rives, tantôt elles recouvrent à peine leur fond granitique. Le régime de tous les cours d'eau du Morvan est celui des torrents avec des alternatives de grandes crues et de sécheresses presque complètes. Tel est leur caractère essentiel.

Le plus souvent, près de l'endroit où ils commencent à couler, ils pénètrent dans quelque étang qui remédie en partie à l'irrégularité de leur débit. Parfois l'homme a suppléé la nature dans cette œuvre de préservation ou d'utilité. Il

a lui-même amélioré ces réservoirs ou il en a créé de nouveaux pour les besoins de son commerce et de son industrie. Les étangs sont donc nombreux dans le Morvan, moins qu'autrefois, cependant, car on en a desséché beaucoup, tant dans un but de salubrité que pour transformer en prairie fertile le limon qui s'y était amassé. Toutefois on ne peut faire la moindre excursion dans le Morvan, sans apercevoir de ces nappes d'eau plus ou moins étendues qui donnent au paysage une sorte de mélancolie et de vague tristesse. Souvent aussi, quand on croit marcher sur un terrain solide, on s'enfonce dans un sol détrempé. Le gazon qui le couvre est un piège et dissimule un véritable marécage. Dans quelques vallées se rencontrent des tourbières ; l'eau retenue, à peu de profondeur par le sol granitique, a séjourné dans la mince couche arénacée qui est à la surface; les plantes aquatiques se sont peu à peu accumulées et ont donné naissance à des marais tourbeux. Il y en a jusque sur les pentes.

Les eaux du Morvan coulent dans deux directions : les unes vers le nord, allant à la Manche par la Seine, les autres, vers le sud, allant à l'océan par la Loire. C'est l'Yonne qui porte à la Seine la plus grande partie des eaux du Morvan. Par elle-même et par ses principaux affluents, elle draine, jusqu'à son confluent avec la Cure, une superficie de 3260 kilomètres carrés qui se

décomposent ainsi : Yonne, 1931 ; Cure 900 ; Cousin, 429 (1).

L'Yonne supérieure est ainsi une rivière morvandelle et joue un rôle important dans le régime de la Seine. La Loire reçoit les eaux du Morvan par l'Arroux, qui coule en partie en terrain granitique et par l'Aron qui, sans y couler lui-même, recueille un certain nombre d'affluents prenant leur source au cœur de la région granitique. Le bassin secondaire de l'Arroux couvre 2860 km. carrés ; celui de l'Aron, 1640, dont une partie, qu'il est impossible d'évaluer d'une manière précise, consiste en terrains imperméables.

L'Yonne naît à 726 mètres d'altitude sur le versant du mont Préneley, à 13 kil. environ du sud-sud-est de Château-Chinon. Elle est connue dans le pays sous le nom de Belleperche, et sort d'un petit étang près du hameau des Lamberts, dans la commune de Glux (Nièvre), sur les confins du département de Saône-et-Loire. « Au milieu d'un pré dont le sol tourbeux est pénétré d'eau, un trou de quelques décimètres de côté, protégé par deux grosses pierres, rempli d'une eau limpide, au milieu de laquelle on voit un léger trépidement de source, voilà l'Yonne à sa naissance. Au bas du pré, elle forme ruisseau, et à 400 ou 500 mètres de là le volume d'eau a augmenté

(1) Note communiquée par M. Pavaillon.

de telle manière qu'elle est flottable (1). » Sa pente est si rapide que, à 4 kil. 5 de sa source, en face le hameau des Carnés, elle n'est déjà plus qu'à 588 m. d'altitude. Elle coule dans une vallée très étroite et y entraîne avec violence le bois de moule que l'on y a jeté au port des Lamberts. La forêt du Petit-Montarnu, à droite, la forêt de Gravelle à gauche, lui envoient de nombreux petits torrents. A 12 kil. de son origine l'Yonne n'est déjà plus qu'à 399 mètres d'altitude au Pont-Charrot, où passe la route de Château-Chinon à Autun. Elle pénètre dans une gorge profonde au pied de la montagne de Château-Chinon. A sa sortie de cette gorge, elle reçoit, à 336 mèt. d'altitude, le ruisseau flottable du Touron qui sort d'un étang de ce nom (commune d'Arleuf), né à 660 mèt. et long de 9 à 10 kil. à vol d'oiseau. L'Yonne arrose ensuite le village de Corancy, que domine au nord-est le pic boisé de Chêne-Fruit. Au pont de Corancy, l'altitude du zéro est pour l'Yonne de 340 m. 23. La superficie de ses versants est, en cet endroit, de 100 kil. carrés (2). Sa direction jusque-là sud-nord s'infléchit vers l'ouest. Elle forme une courbe. A Chaumard (278 mèt.) elle se grossit de l'Houssière. Les sources de cette rivière sont les ruisseaux flottables de Martelé, La Montagne,

(1) Moreau, *Note sur la géographie physique du Morvan.*
(2) Publication du service hydrométrique.

Ranache et Grivaux descendant d'altitudes de 700 mèt., traversant des étangs et se réunissant sur le territoire de Lavault-de-Frétoy. Ils viennent des hauteurs de la forêt d'Anost. La longueur de l'Houssière est de 15 kil.

L'Yonne verse, 5 kil. plus bas, une partie de ses eaux dans le canal du Nivernais, au moyen d'une rigole longue de 28 kil. C'est au pont de Pannetière que commence la dérivation. Elle baigne ensuite Montreuillon et sort des terrains granitiques du Morvan à une altitude de 230 mèt., après y avoir parcouru environ 35 kil. Ainsi, sur un cours total de 273 kil., l'Yonne en a environ un huitième en Morvan et elle y descend plus des trois quarts de sa pente totale (1). Sortie du Morvan, l'Yonne en subit encore l'influence par ses affluents de droite : l'Anguisson, l'Auxois et surtout la Cure. A Clamecy, où elle est à 148 mèt. d'altitude, l'Yonne reçoit le Beuvron dont nous n'avons pas à nous occuper ici. La superficie de ses versants est à ce moment de 360 kil. carrés.

L'Anguisson (2), né à 491 m. à l'ouest d'Ouroux, coule d'abord vers le nord-ouest, puis vers l'ouest. Il baigne Vauclaix à une altitude de 260 mèt., fait un coude vers le sud, et sort du Morvan, au hameau de Précy, commune de Cervon, après

(1) Source 726 m., confluent à Montereau, 50 m., pente totale, 676 mèt., descente en Morvan, 496 m.

(2) La carte d'état-major appelle cette rivière Anguison.

avoir traversé un étang assez important. Il continue vers le nord-ouest, et rejoint l'Yonne au delà de Corbigny, à 190 mèt. d'altitude. La longueur de son cours est de 22 kil.

L'Auxois naît au pied de la colline de Lormes. Il est formé de deux petits ruisseaux : le Cornillat et le Goulot. Ce dernier sort d'un étang. Jadis il alimentait un grand étang aujourd'hui desséché. Les petits tributaires de droite forment des cascades remarquables, notamment celles des Aubues et de Saint-Georges. Cette rivière n'a du reste qu'une faible partie de son cours en Morvan.

La Cure est la plus importante des rivières morvandelles. Elle naît dans la forêt d'Anost (département de Saône-et-Loire), à 12 kil. nord-nord-est de Château-Chinon, à une altitude de 723 mèt. Après avoir traversé un petit étang à Gien-sur-Cure (Nièvre), elle se dirige, par une vallée étroite et sauvage, jusqu'au grand réservoir des Settons, dont nous étudierons tout à l'heure le rôle ; elle en sort à une altitude de 560 mètres, contourne la colline de Monteslme (665 mèt.) qu'elle laisse à droite, puis la colline de Montsauche, qu'elle laisse à gauche. Guéable au hameau de Champ-Gazon (altitude de 534 mèt.), elle passe au hameau de Palmarou (520 mèt.), de Natalou (506 m.), reçoit un peu plus loin le ruisseau flottable du Caillot qui, grossi de celui de Serre, forme une belle cascade de 7 à 8 mètres : le saut

de Gouloux (1) La Cure sortie depuis peu d'un défilé sauvage, où elle se brise sur des blocs de rochers, passe sous le beau pont du Saut « ou pont Dupin », qui sert à la route de Montsauche à Saulieu. L'altitude n'y est plus que de 490 mèt. Continuant alors sa route vers le nord-ouest, à travers la forêt Chenue et la forêt de Breuil, elle descend vers Dun-les-Places, à l'altitude de 410 mèt., sert quelque temps de limite aux départements de la Nièvre et de l'Yonne, reçoit le Chalaux, venu directement du sud, traverse une enclave du département de l'Yonne. Elle y baigne le rocher où se dresse le vieux château de Chastellux, rentre dans la Nièvre à Saint-André-en-Morvan, et quitte définitivement ce département au-dessous du confluent de la Brinjanne. Elle sort du terrain granitique un peu en aval du village de Pierre-Perthuis, à quelques kil. en amont de la montagne de Vézelay et du pont de Saint-Père. Son altitude à cet endroit est de 148 mèt. 23.

La superficie de ses versants est de 540 kil. carrés. La longueur totale de la Cure étant de 116 kil., depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Yonne, à Cravant, elle coule en Morvan sur une longueur d'environ 85 kil., soit près des 4/5

(1) « Cette cascade est loin d'avoir l'aspect pittoresque qu'elle possédait il y a 50 ans. Sa hauteur a été diminuée pour faciliter le flottage à bûches perdues. » *Bulletin de la Société Nivernaise*, 1874, p. 471.

de son cours, et elle y descend 575 mèt. de pente, soit plus des 9/10 (1).

La Cure reçoit d'innombrables affluents. En comptant seulement ceux qui figurent sur la carte d'État-major on en trouve 152, et tous n'y sont pas tracés. On a calculé que, pour cette partie du Morvan, il y a un cours d'eau par 3 kil. 3 (2). Je me bornerai donc à citer les principaux. A droite, le ruisseau de Mont-Sermage contribue à alimenter le réservoir des Settons. A gauche, le Chalaux (28 kil.) descend par une série de cascades une pente de 455 mèt. Né à 705 mèt. d'altitude, près de la route de Château-Chinon à Montsauche, il va se jeter à 250 mèt. d'altitude un peu en amont de Chastellux.

La Brinjanne, beaucoup plus courte, ne traverse que des hameaux, et conflue en aval de Chastellux, après un cours tourmenté, dans une vallée profondément encaissée.

Le Cousin est beaucoup plus important. Il prend sa source sur les limites de la Nièvre et de la Côte-d'Or, à 640 mèt. environ d'altitude, non loin des sources du Ternin, affluent de l'Arroux. Il est constitué par plusieurs ruisseaux dont les principaux sont : le Trinquelin venu de Saint-Léger-de-Fourches et le Tournessac, venu de Saint-

(1) Source, 723 mèt. confluent à Cravant, 115 mèt. ; pente totale, 608 mèt. ; descente en Morvan, 575 mèt.

(2) Belgrand, *la Seine.*

Didier-en-Morvan. La région des sources du Cousin est remplie d'étangs : étangs des Hattes, de Montabon, de Champeaux, de Saint-Agnan ; un certain nombre ont été desséchés. A son entrée dans la Nièvre, qu'il traverse sur une faible étendue, le Cousin est à 540 mèt. d'altitude. Il pénètre dans l'Yonne au sud de Quarré-les-Tombes, dans la Forêt-au-Duc. C'est seulement après le confluent avec le Tournessac que la rivière prend le nom de Cousin. Elle passe au pied de la colline sur laquelle est bâti Avallon, et sort du Morvan à Pont-Aubert pour aller rejoindre la Cure à une altitude de 140 mèt. environ, quelques kil. plus bas. Sa direction générale est nord-ouest, et sa vallée est une des plus belles du Morvan. Contournée, étranglée entre des parois élevées, le plus souvent elle laisse à peine place à une route le long de ses rives. Sa longueur est de 65 kil. Au pied d'Avallon, son altitude est de 179 mèt., et la superficie de ses versants de 360 kil. carrés.

Avant son confluent, avec le Trinquelin, le Tournessac reçoit, dans la Côte-d'Or, la Romanée. Dans l'Yonne de nombreux cours d'eau viennent grossir le Cousin après avoir traversé des étangs: ruisseau de Bussières, ruisseau de Marault.

Le Serein n'a pas sa source dans le Morvan, mais il reçoit de cette contrée deux de ses principaux affluents: la Baigne (née à 493 mèt. au bois de la Vesvre) et l'Argentalé, qui tous deux

descendent du plat pays de Saulieu. La superficie des versants de l'Argentalé, à la Roche-en-Brenil, près Rouvray, est de 48 kil. carrés. Son altitude, près du pont de la route nationale, est de 306 mèt. Plusieurs étangs en amont agissent sur lui comme régulateurs. Quant au Serein, à Précy-sous-Thil, la superficie de ses versants est de 251 kil. carrés. Son altitude de 319 mètres.

Les rivières qui portent à la Loire les eaux du Morvan sont l'Arroux et l'Aron.

L'Aron ne traverse pas la région granitique mais en reçoit de nombreux affluents. Ceux-ci coulent d'abord du sud au nord-ouest, puis à leur sortie du Morvan, ils s'inclinent brusquement au sud et au sud-ouest. Leurs vallées sont à peu près parallèles. Le Veynon, né sur le versant nord de la colline de Château-Chinon, à 451 mèt. d'altitude, traverse le territoire de Saint-Hilaire en Morvan, où il n'est déjà plus qu'à 295 mèt., contourne Dun-sur-Grandry, et, descendant droit au sud, il longe la lisière occidentale du Morvan. Il n'est plus qu'à 247 mèt. Il a parcouru en terrain granitique environ la moitié de son cours total qui est de 35 kil.

Le Guignon naît à plus de 600 mètres dans la forêt de Gravelle, sur le territoire de Saint-Léger-de-Fougeret. En trois kil. il descend plus de 200 mèt. de pente, formant une belle cascade

au lieu dit le Crôt-de-l'Ourse. Il traverse le territoire de Sermages et redescend vers le sud pour aller recevoir, à Moulins-Engilbert, le ruisseau des Garats, venu comme lui de la forêt de Gravelle.

La Dragne ou Vandenesse, prend sa source à 615 mèt., à 2 kil. environ de celle de l'Yonne, sur le flanc sud du Préneley, non loin de Villapourçon, qui lui envoie un petit torrent. Elle descend d'abord, au sud-ouest, remonte au nord-ouest, et, peu après le village d'Onlay, se recourbe définitivement vers le sud-ouest. Sa vallée, assez large, est bordée en partie de bois, en partie de belles prairies; elle reçoit, à 237 mèt., le petit ruisseau des Garriaux, qui passe au sud du hameau de Lapré (1). Elle baigne ensuite Vandenesse (2), et va se jeter dans l'Aron après un cours de 24 kil.

Le plus long et le plus important des affluents de l'Aron est l'Alène qui n'a pas moins de 36 kilom. Elle recueille les eaux du sud du Morvan. C'est sa vallée qu'a empruntée le chemin de fer d'Etang à Cercy-la-Tour. Elle passe à Luzy et reçoit un peu plus bas la Roche appelée aussi Séglise, descendue du mont Beuvray et qui, après avoir arrosé la Roche-Millay, vient confluer à une altitude de

(1) C'est là, nous l'avons vu, que se termine la grande faille occidentale du Morvan.

(2) Vandenesse, que M. Baudiau place dans le Morvan, est en dehors des limites que nous avons admises.

258 mètres. L'Alène cesse de couler en Morvan, un peu après Avrée.

L'Arroux, dans son cours de 120 kilom., traverse deux fois les terrains granitiques, et, pendant quelque temps, leur sert de limite orientale. Né à 440 mètres d'altitude, dans les étangs situés à l'est d'Arnay-le-Duc, il suit une direction constante sud-sud-ouest.

Après quelques kilom. de cours dans la Côte-d'Or l'Arroux pénètre dans Saône-et-Loire. A Igornay (308 m. d'altitude,) il sort des terrains primitifs qu'il a traversés entre Voudenay et Barnay, et longe le Morvan. Dans cette partie de son cours, il baigne Autun où il se grossit du Ternin. A Etang, il pénètre de nouveau dans le granit, reçoit, à gauche, le Mesvrin qui traverse, lui aussi, la partie sud orientale du Morvan. Entre Montmort et La Boulaye, il cesse définitivement de couler en Morvan. Après avoir arrosé Gueugnon, il va se jeter dans la Loire à Digoin (230 mètres). La pente est donc beaucoup moins rapide que celle de l'Yonne et de la Cure, et son débit serait assez régulier, sans ses affluents morvandeaux surtout le Ternin.

Le Ternin qui commence à couler au sud de Montbroin, dans la région où la ligne de partage est un peu indécise, descend presque directement au sud-sud-est. Son altitude initiale est de 565 mèt. dans la commune de Saint-Léger-de-Four-

ches,la plus marécageuse du Morvan. A Alligny, il est à 454 mèt. Il arrose Chissey, Lucenay-l'Evêque, où il n'est plus qu'à 340 mètres, sommant, Tavernay. Un peu plus bas il forme une île, à 303 m. d'altitude. A peu de distance d'Autun, il est à 294 mètres et quand il rejoint l'Arroux, devant cette ville, à une altitude de 290 mètres environ. Son cours étant de 50 kil., il descend 275 m. de pente. Les pays qu'il traverse recevant près de 2 mètres de pluie chaque année, c'est un des cours d'eau les plus importants que le Morvan envoie à la Loire.

Après lui vient la Selle née tout près de la Cure, dans la forêt d'Anost, à une altitude de 684 mètres et dont la vallée est des plus sauvages. Elle contribue avons-nous dit à délimiter le massif qui sert de nœud orographique au Morvan. En face de Cussy-en-Morvan, à six kil. à peine de son origine, elle est à 430 mèt. et a descendu 254 mètres ; elle reçoit successivement le ruisseau de la Petite Verrière et la Canche, venue des bois l'Abbesse, et traversant la commune de Roussillon où se trouve le Pommoy, le pays le plus arrosé de tout le Morvan. C'est la Canche qui forme la plus belle cascade de toute la région. Le premier saut de la Canche est haut de 4 m. 50. La rivière y tombe à pic, d'un seul bond, contre deux grandes roches noires couronnées d'arbres. Une autre chute de 7 mètres se produit un peu

plus loin. Près de là se trouve l'excavation connue sous le nom de « Marmite-des-Géants », attribuée par quelques géologues à l'action glaciaire. La Selle, grossie de quelques autres ruisseaux, passe au pied du château de Monthelon et vient tomber dans l'Arroux, au-dessous d'Ornez, à 285 mètres d'altitude.

L'Arroux doit encore au Morvan le ruisseau de la Grande-Verrière et d'autres torrents moins importants. Quant au Mesvrin, son affluent de gauche, il coule de l'est à l'ouest et vient finir à Étang.

Telles sont les principales rivières du Morvan. Cette énumération bien incomplète suffit à donner une idée de l'abondance véritablement prodigieuse des cours d'eau, dans cette région relativement peu étendue. Mais, plus encore que par leur nombre, c'est par leur régime qu'ils sont remarquables. Ce régime rappelle celui des torrents alpestres ou Cévenols par les variations énormes du débit. Il est la résultante naturelle de la quantité de pluie, de la nature géologique du sol et de l'inclinaison des pentes. La pluie qui tombe en si grande quantité dans le Morvan ruisselle à sa surface, ou, si elle pénètre par les interstices et les fentes du granit, elle en ressort à très peu de distance par d'innombrables petites sources. D'après les derniers calculs, le degré

d'imperméabilité des terrains du Morvan est de 75 p. 0/0. Les 3/4 des eaux de pluie arrivent donc jusqu'aux rivières et elles y arrivent d'autant plus vite que les pentes sont plus raides et les vallées plus étroites. De là les crues énormes des rivières morvandelles. Le caractère commun de ces crues est d'être très brusques, très élevées mais de courte durée. Leurs lois diffèrent suivant que les eaux s'écoulent sans obstacles ou que les eaux superficielles viennent s'emmagasiner dans des étangs. Elles diffèrent encore suivant que les versants des vallées sont plus ou moins homogènes. Ainsi le Cousin, la Cure et le Ternin, coulant presque entièrement en terrain granitique, ont des crues relativement plus violentes que l'Yonne dont la partie supérieure est en Morvan et qui traverse ensuite des terrains perméables.

En été les crues sont moins élevées qu'en hiver. En voici la raison ; pour qu'une crue se produise, il faut que le sol soit au préalable déjà saturé d'eau; or quand il n'est pas tombé de pluies préparatoires, les averses d'orage se perdent dans le sol desséché par les chaleurs. Nous avons vu d'autre part que les pluies d'hiver dominent dans le Morvan. Cependant les petites crues d'été, sans être nombreuses, ne sont pas rares dans le Morvan. Elles sont du reste peu dangereuses. Le plus souvent, dans cette saison, les torrents sont

presque à sec. Le Cousin et le Serein ne tarissent presque jamais complètement à Pontaubert et à Toutry, mais leur portée devient extrêmement faible à la fin des étés secs. On évalue leur débit à 100 mèt. seulement par seconde. A la fin de juillet 1874, le Cousin était complètement à sec; il en était de même de l'Anguisson à Corbigny, en juillet et septembre 1870.

Quelques chiffres suffiront à montrer les irrégularités de débit de ces rivières. L'Yonne à Château-Chinon (Pont de Corancy) a passé de la cote 0.18, le 17 juillet 1881, à 1 m. 10, le 27 décembre 1882. La Cure (à Saint-Père) qui ne s'élevait qu'à la cote 0.14, le 5 octobre 1858, avait atteint, en mai 1836, 3 m. 45. Elle a roulé en grande crue 450 mètres cubes et est tombée à 1 mètre cube 314. Le Cousin, en mai 1836, roulait au pied d'Avallon 300 mètres cubes et s'élevait à 3 m. 40 (1).

Evidemment ce sont là des écarts exceptionnels. Mais si nous examinons ces rivières dans une année ordinaire, nous voyons que l'écart y est déjà considérable. Par exemple, en 1894-95, l'Yonne à Clamecy a varié, en un mois, de la cote 0 m. 30 à 1 m. 30 (mars 1895) et pour l'année, de 0 m. 30 à 1 m. 40. La Cure passe de 0. m. 42

(1) La plupart de ces renseignements sont extraits de notes communiquées par M. Pavaillon.

à 1 m. 65 ; le Cousin de 0 m. 51, à 1 m. 90 (mars 1895) ; le Serein de 0 m. 25 à 2 m. 02 (1).

Parmi les plus grandes crues des rivières morvandelles, il faut rappeler celle de septembre 1866. A la suite de pluies préparatoires et d'une pluie tombée du 24 au 26 septembre, qui donna aux Settons 100 mm., à Château-Chinon, 140, le Cousin s'éleva à la cote de 2 m. 50, la Cure, de 2 m. 55 ; l'Yonne à Clamecy, 3 m. 15 (2).

De telles crues venant grossir l'Yonne provoquent dans le régime de la Seine une grande perturbation. Sans l'Yonne la Seine, qui est le plus régulier des fleuves français, aurait encore un débit plus égal. Fort heureusement ces crues ne coïncident pas avec celles des affluents de la haute Seine et les affluents de l'Yonne n'atteignent pas en même temps leurs maxima. Les crues de la Cure arrivent au confluent dans l'Yonne en avance d'un peu plus d'une demi-journée sur celles de l'Yonne. Les crues du Serein et de l'Armançon sont au contraire en retard sur celles de l'Yonne. Leurs maxima arrivent généralement au confluent, douze à dix-huit heures après le passage du maximum de la Cure à l'Yonne. C'est donc l'Yonne qui exerce l'influence la plus grande sur la formation du maximum dans les

(1) Publications du service hydrométrique pour l'année 1895.

(2) Belgrand, *la Seine* et les différents tableaux publiés dans le *Manuel hydrographique du bassin de la Seine.*

crues de la Seine, comme l'a prouvé l'étude des grandes crues de ce fleuve. C'est des hauteurs du Morvan que venaient les masses d'eau qui en 1658, en 1740, en 1802 ont inondé certains quartiers de Paris (1).

Les eaux du Morvan produisent dans le bassin de la Loire un effet analogue, mais moins sensible par suite du régime déjà torrentiel de la haute Loire (2). L'Arroux s'est élevé, en novembre 1872, à la cote de 3 m. 50, de 3 m. 20 en 1877, de 3 m. 10 en 1887. L'Aron a aussi dépassé la cote de 3 m. aux mêmes époques. Cet important débit et le régime torrentiel des affluents morvandeaux expliquent l'influence très marquée que les bassins secondaires, situés dans le Nivernais et la Bourgogne occidentale, ont sur la Loire, malgré l'importance déjà prise par ce fleuve à Digoin.

On a essayé de régulariser le débit de quelques rivières du Morvan, d'utiliser pour l'industrie et l'agriculture les énormes quantités d'eau que reçoivent ses massifs, et qui sont presque toutes inutiles quand elles ne sont pas nuisibles. Le caractère torrentiel des rivières est, en effet, un obstacle presque insurmontable à leur emploi

(1) Cf. Champion, *les Inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours.*

(2) Prévision des crues dans la Loire centrale par M. Maroyer. *Annales des Ponts et Chaussées*, 1890, p. 441.

comme forces motrices. La grande meunerie a fait, sans succès, des tentatives d'établissement autour du Morvan, notamment sur le Cousin. La faible portée de cette rivière pendant l'été a fait échouer toutes ces tentatives. La Cure et l'Yonne qui, ayant un débit plus constant, pourraient servir à des établissements de ce genre, sont soumises au flottage à bûches perdues, et, c'est une servitude que la grande industrie ne peut accepter.

C'est pour régulariser le débit de la Cure, faciliter le transport des bois et assurer la navigabilité de l'Yonne que l'on a créé le grand réservoir des Settons. Ce réservoir a été fermé par un immense barrage de 267 mètres de long, appuyé d'un côté sur la hauteur d'Outre-Cure et de l'autre sur celle des Ponceaux. Le barrage est construit en pierres de granit tirées de la forêt de Breuil et de Forêt-Chenue. Sa forme est celle d'un trapèze de 11 m. 40 de largeur à la base, 4 m. 90 au sommet; sa hauteur est de 20 m. au-dessus des fondations. Les eaux s'écoulent par quinze épanchoirs. Le barrage supporte un chemin bordé de parapets, d'où la vue s'étend sur un lac artificiel contenant plus de 22 millions de mètres cubes d'eau (exactement 22.087.300). Il a été construit de 1848 à 1858 (1). « Avant sa construction, on

(1) Les premières études faites sous Louis XVI, en 1780, n'avaient pas abouti.

ne voyait dans ces lieux qu'un terrain marécageux traversé par la Cure. Le sol donnait à peine quelques traces d'une végétation rabougrie (1). » Aujourd'hui c'est une immense plaine liquide d'un périmètre de 16500 mètres, dont les anses s'enfoncent profondément dans les vallons avec des aspects de fiords très étroits. La Cure en sort par un étroit défilé, et, de distance en distance, on aperçoit quelques îlots boisés. L'étang des Settons est rarement plein jusqu'aux bords. Quand le fait se produit, un déversoir situé à l'extrême sud en emmène le trop plein. Grâce aux éclusées des Settons, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, le niveau de l'Yonne se trouve, à partir de Cravant, augmenté d'un cinquième au moins. Quant au flottage de la Cure, les Settons font descendre en quelques jours 2500 décastères de bois jusqu'à Vermanton.

La plupart des étangs que nous avons signalés en décrivant les rivières jouent un rôle analogue quoique plus modeste. Des « ports » pratiqués de distance en distance permettent de mettre les bûches à flot, par certaines quantités.

M. Belgrand préconisait la création d'autres grands réservoirs, — 15 à 20, — devant couvrir ensemble 1700 hectares, notamment trois grandes

(1) *Une excursion dans le Morvan*, par Morlon, *Bull. de la Soc. Nivernaise*, année 1874.

retenues dans la vallée du Cousin, à Saint-Agnan, Bussières et Méluzien. C'est en vain, on l'a récemment démontré, que l'on espérerait, par ce moyen, conjurer les grandes crues de la Seine. Tous ces réservoirs seraient insuffisants. Mais l'irrigation pourrait être appliquée à la création de nouveaux prés. La culture des prairies, qui n'occupe pas beaucoup plus d'un dixième du sol, serait considérablement développée. Des usines pourraient se créer sur les rives et l'on ne verrait plus, comme aujourd'hui, de ces moulins délabrés, jalonnant la vallée du Cousin et offrant un spectacle pittoresque mais attristant avec leurs roues demi-brisées et à jamais immobiles.

C'est dans les parties granitiques du Morvan que se rencontrent les marécages. Plus facilement que le porphyre, le granit se désagrège et produit un sol arénacé. Sur les plateaux et les pentes douces, l'eau qui pénètre dans ce sol donne naissance à des marais et à des tourbières. Il en est de même dans les petites vallées. « Les fissures du granit absorbent ainsi une multitude de petites sources qui souvent n'ont point d'émissaire déterminé. Ils se répandent dans les terrains détritiques de la surface du sol et y entretiennent une abondante végétation (1). » L'accumulation ancienne des débris de ces végétaux forme les

(1) Belgrand, *la Seine*.

petits marais tourbeux du Morvan. Dans le pays, ces marécages s'appellent des « vernis », du nom de verne donné à l'aulne qui y croît habituellement. Ces tourbières ne se trouvent que dans les vallées où coulent des ruisseaux trop faibles pour donner lieu à des crues violentes. On n'en voit pas dans les vallées de l'Yonne, de la Cure et du Serein, où des inondations se produisent parfois et enlèvent l'arène formée sur leurs rives.

Quant aux sources, comme il n'y a pas de nappes d'eau à proprement parler dans les terrains imperméables, c'est à la surface du pays qu'elles apparaissent. Elles sont toujours très petites et d'autant plus éloignées les unes des autres que le terrain est plus perméable. Les sources du granit, disséminées dans les bassins des principaux cours d'eau, se trouvent aussi bien dans les coteaux que sur les vallées ; elles jaillissent souvent au pied d'un rocher, et il faut que l'année soit très sèche pour qu'elles cessent de couler. Presque tous les hameaux du Morvan possèdent de ces sources, dont l'eau est très pure. Parfois, il est vrai, dans les vallées marécageuses, la tourbe leur communique une saveur désagréable, un goût herbacé qui les rend peu potables.

Le Morvan doit à l'abondance de ses rivières et à la multitude de ses petites sources la fraîcheur, l'humidité qu'il conserve, même en été,

et qui contribuent à en faire un séjour très agréable pendant la belle saison.

LES PRODUCTIONS DU MORVAN

La nature granitique du sol du Morvan et la rigueur de son climat font de ce pays une région peu fertile. Longtemps on n'y cultiva que du sarrasin ou blé noir, du seigle et des pommes de terre. C'est à ses bois et à l'élevage du bétail que le Morvandeau demandait ses principales ressources.

La plupart des auteurs qui ont décrit la contrée ont comparé, à ce point de vue, le Morvan d'autrefois avec celui d'aujourd'hui, et signalé les améliorations que lui ont apportées de meilleures méthodes de culture et un travail plus intelligent. Une telle étude est du ressort de la géographie économique; mais il nous faut dire ici quelques mots des végétaux propres au Morvan, des plantes qui y poussent naturellement ou qu'on y a acclimatées, des essences d'arbres les plus répandues dans ses forêts, et des animaux sauvages ou domestiques qui y vivent.

Si les landes couvertes d'une herbe rare et courte, les « pâtis » servant uniquement à nourrir de maigres troupeaux, ont souvent fait place à des champs cultivés, il n'en reste pas moins, dans le Morvan, de vastes espaces incultes envahis par les genêts à balai (sarothamnus scoparius), les

ajoncs marins (ulex europeus), la bruyère commune (calluna vulgaris), et les digitales pourprées (digitalis purpurea). En mai et juin, au moment de la floraison, rien n'est plus charmant que le spectacle offert par ces fleurs aux couleurs éclatantes, où domine principalement le jaune d'or, tranchant sur la verdure des bois ou le ton gris des rochers. Beaucoup de plantes d'ailleurs ne peuvent vivre dans le Morvan. Comme dans tous les terrains anciens et froids, la flore est assez restreinte, triviale et monotone. Certaines plantes n'y fleurissent que trois ou quatre semaines après les plantes semblables des pays voisins. Il faut citer parmi les plantes caractéristiques (1) la renoncule à feuille d'aconit, le corydalis bulbeux, la balsamine des bois, la ronce framboisier, le sureau à grappes, des fougères communes et des fougères osmondes royales. A cette même famille des fougères appartiennent l'aspidion à aiguillon et la doradille septentrionale.

Au printemps, dans les taillis fleurissent les scilles à deux feuilles, l'anémone sylvie, la valériane, les primevères, le compagnon rouge, les silènes.

On y rencontre même quelques plantes assez rares : pamassie des marais, pavot du pays de

(1) Cf. Boreau, *Flore du centre de la France*, 1857, t. I, introduction et passim; Ravin, *Flore de l'Yonne*, 1883, introduct., p. 11 et passim.

Galles, belladone, jacinthe sauvage, digitale jaune, lysimaque des bois, narcisse faux narcisse et châtaigne d'eau, dont le fruit, gros comme la moitié d'une châtaigne ordinaire, est assez apprécié dans le sud du Morvan.

A côté de ces plantes, qui servent à la médecine ou embellissent la campagne, le Morvan produit des légumes estimés. « La pomme de terre, dont la culture s'est accrue d'une manière prodigieuse, y est d'une qualité vraiment supérieure (1). » Elle contribue aujourd'hui pour une grande part à l'alimentation du paysan morvandeau. Courtépée vantait la saveur des navets de Saulieu (2). On en récolte d'excellents à Alligny, Moux, Ouroux, Planchez, et Saint-Martin-du-Puy. La navette et le chanvre réussissent presque partout.

Les fruits sont rares et de qualité médiocre. Un grand nombre de communes produisent cependant des noix et des châtaignes. La vigne ne peut y vivre à cause des gelées tardives. A l'époque où vivait Guy Coquille, elle n'était cultivée qu'à Sainte-Péreuse. Aujourd'hui on a tenté avec quelque succès de l'acclimater à Bazoches, à Dun-sur-Grandry, à Saint-Honoré, à Lucenay, mais elle n'y prendra jamais une grande extension. On trouve, en revanche, une assez grande quantité

(1) Baudiau, *Op. cit.*, t. I, p. 27.
(2) Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*, t. I, p. 403.

de pommiers et de poiriers. Les forêts couvrent un grand tiers du Morvan. M. Belgrand en estimait l'étendue aux 376/1000 de la superficie totale du sol. Elles donnent aux propriétaires leur revenu le plus certain, et leur exploitation occupe les ouvriers pendant l'hiver. Les hautes futaies y sont rares et les taillis y dominent. Les essences principales y sont le chêne et le charme ; après eux vient le hêtre. C'est l'essence dominante des plateaux élevés du Morvan, et c'est une preuve de l'influence exercée par le relief que ce changement dans l'espèce dominante. On ne peut l'attribuer qu'à l'altitude (1). Les châtaigniers sont clairsemés dans les bois, ils sont très répandus dans les haies et les enclos de certaines contrées du Morvan, mais ils n'y poussent pas naturellement. C'est à cause de leurs fruits qu'on les y a mis. L'aulne « verne » borde tous les cours d'eau et abonde dans les marécages. Il se plaît en effet au bord des eaux courantes. Quelques bouleaux couronnent les rochers. Les houx prennent dans les bois des proportions d'arbres, et leurs feuilles perdent leurs épines dans leurs rameaux supérieurs. Les genévriers y sont aussi de très grande taille. Il n'est pas rare d'en voir de plus de deux mètres. Le touriste voit avec étonnement sur les rochers les plus arides des arbustes sus-

(1) Cf. Moreau, *Note sur la géographie physique du Morvan*, loc. cit.

pendus à toutes les anfractuosités, partout où le granit fendillé a laissé pénétrer un peu d'arène ou de terre végétale.

Une petite quantité des bois du Morvan est employée pour les constructions. L'écorce du chêne est estimée pour la fabrication du tan (la tannerie est une des industries les plus prospères d'Avallon). Mais c'est surtout comme combustible que le bois du Morvan est vendu, soit qu'on le brûle sur place pour envoyer à Paris le charbon de bois, soit qu'on le débite pour expédier le bois de moule, à bûches perdues, par les ruisseaux flottables, en trains et par bateaux sur l'Yonne (1).

Les céréales les plus cultivées dans le Morvan

(1) La coupe des bois s'appelle la moulée. Le bois ainsi coupé est transporté au bord des rivières et empilé dans les ports. On marque les bûches d'un signe particulier à chaque marchand. C'est le « martelage ». Au jour fixé, on grossit la rivière au moyen d'un flot artificiel dû aux retenues des étangs et aux réservoirs. Hommes et enfants jettent à l'eau les bûches, et armés de crocs, les écartent du bord ou les empêchent d'obstruer la goulette (milieu du lit de la rivière). La masse de bois « la rôtie » s'ébranle avec fracas au milieu des rochers qui obstruent souvent le lit du torrent. A Vermanton ou à Clamecy, les bûches sont arrêtées, retirées de l'eau, triées, et placées en tas. C'est là qu'on vient les acheter ; c'est de là que partent les trains et les bateaux. L'inventeur du flottage est Jean Rouvet ou Gilles Desffroissey (Cf. *Bulletin de la Société nivernaise*, 1874, page 429.

Sur le flottage MM. Hovelacque et Hervé se bornent à donner des indications bibliographiques. Il faut y ajouter : *Histoire du flottage en trains*, par F. Moreau, syndic des bois à ouvrer de Paris, Paris, 1843, 1 vol. in-8.

sont le sarrasin, l'avoine, l'orge. L'emploi de la chaux comme amendement, et un meilleur aménagement des eaux courantes, permettent d'y cultiver du blé en assez grande quantité (1).

Les prairies artificielles et naturelles sont appelées à tenir dans le Morvan une place considérable. Leur rôle était déjà signalé par Guy Coquille : « Ce territoire est abondant en fontaines, et les habitants du lieu conduisent les ëaux d'icelles à commencer du plus haut le long des costes des montagnes, en sorte que les dites costes estant ainsi arrousées depuis le haut jusques au profond des vallées, servent de prez dont y a bonne quantité et engressent bœufs, vaches et autre bestail (2). »

M. Belgrand évaluait à un dixième du sol la surface occupée par les prairies. Il y en a très probablement davantage aujourd'hui. Les pâturages ou « pâtures » naturelles, comprenant de grands espaces, cultivés (3) à de longs intervalles, « produisent une herbe fine et nourrissante, recherchée par les bestiaux et qui convient surtout aux

(1) Cf. Henry, *Op. cit.*, t. I, p. 22 et suivantes. Sur l'agriculture autrefois et aujourd'hui, on doit consulter Vauban, *Description géographique de l'élection de Vézelay*, dans le *Mémoire de la généralité de Paris*, publié par M. de Boilisle, 1881, imprimerie nationale; et de Chambray, *De l'agriculture et de l'industrie dans la province du Nivernais*, 1834.

(2) Guy Coquille, *Op. cit.*, p. 352.

(3) Collenot, *Op. cit.*, p. 555.

chevaux et aux moutons (1). » Les prairies créées de main d'homme, par la dérivation des ruisseaux et l'irrigation donnent de meilleurs produits, inférieurs toutefois à ceux des prairies nivernaises. Les nouvaux prés créés dans le Morvan sont aussi bien supérieurs comme qualité aux anciens. Il y a peu de prairies artificielles. Néanmoins le trèfle et la luzerne commencent à y être cultivés.

FAUNE DU MORVAN

Le Morvan est un pays d'élevage. Dès l'époque gallo-romaine, les Eduens étaient renommés pour engraisser en plein air des bandes de porcs. On en envoyait de grandes quantités en Italie. Le souvenir des enclos de bois où on les enfermait s'est conservé dans le nom d'une localité morvandelle : Villapourçon, et sans doute qu'on doit à une origine analogue le nom d'un autre village, Préporché. M. Bulliot a tracé un pittoresque portrait du porcher éduen qui, armé d'une « gaise » dont le bois-durci au feu se terminait par un croc de fer, faisait paître son troupeau dans les forêts et les landes entourées de clôtures en

(1) « Naguère le Morvandeau laissait reposer les terres de six à douze années, durant lesquelles elles étaient occupées par des genêts, au milieu desquels on mettait paître le bétail. Voulait-on ensemencer ces champs, on coupait les genêts que l'on brûlait sur le sol même, après l'avoir labouré » (Cf. Henry, *Op. cit.*, t. I, p. 23).

branches entrelacées (1). Au moyen âge, de nombreuses chartes nous montrent les habitants du Morvan jouissant du droit d'usage et de pacage dans les bois et y menant de grandes troupes de porcs. L'invention du flottage, en détruisant la glandée, en a diminué le nombre. Il y en a pourtant encore beaucoup, et les marchés de Château-Chinon, de Lormes, de Saulieu et d'Autun en font un commerce important.

Parmi les animaux domestiques, il faut aussi citer au premier rang l'espèce bovine. Les bœufs sont employés aux charrois, et on ne peut faire quelques kilomètres dans le Morvan, sans en rencontrer des attelages traînant des chariots chargés de bois ou de récoltes. Il y avait même une variété de bœufs spéciale au Morvan (2). Cette variété tend à disparaître car elle est d'un moindre rapport que la race charollaise-nivernaise. « C'est comme travailleuse où comme moteur animé que la variété du Morvan est utilisée encore. Etant peu exigeante, sobre et rustique, d'une adresse et d'une vigueur peu communes, elle convient pour les travaux agricoles des terrains accidentés qu'elle habite, pour les charrois des bois, sur les chemins en pente, les

(1) Cf. Bulliot, *la Cité gauloise*, page 84.

(2) Cf. Baudiau, *Op. cit.*, I, p. 29; Henry, *Op. cit.*, I, p. 23; Hovelacque et Hervé, *Op. cit.*, p. 35.

ravins (1). » Le bœuf du Morvan était de petite taille, avec la tête petite, le corps et les membres courts, les cuisses minces et rapprochées. « Le pelage était rouge et blanc, le rouge étant le plus souvent de nuance dégradée, tirant sur le jaune; la couleur blanche se montrait le plus ordinairement le long du dos, sous le ventre et à la face interne des membres (2). » Avec le développement des routes ne nécessitant plus des animaux de trait d'une résistance toute spéciale, cette variété est devenue presque introuvable.

Pour la même raison l'ancienne race des chevaux du Morvan n'existe plus. Cette race était une preuve vivante de l'assimilation due au milieu et aux nécessités du pays. Ces chevaux de conformation défectueuse, à la tête grosse et commune, de formes disgracieuses, étaient fort appréciés et se payaient cher (3). Elevés en liberté dans les bois, sobres, durs à la fatigue, habitués aux rigueurs du climat, ils étaient jadis fort recherchés pour le service de la cavalerie légère (4). Avec les facilités de transport qui ont permis l'emploi de chevaux d'autres races, les causes

(1) A. Sanson, *Traité de Zootechnie*, t. IV, 2e édition, p. 68, 1878.
(2) A. Sanson, *Op. cit.*, ibid.
(3) Cf. Hovelacque et Hervé, *Op. cit.*, page 32.
(4) Le haras de Château-Chinon en fournissait beaucoup. Cf. *Mémoire de la généralité de Paris* et Petitier, *Statistique de Château-Chinon à l'époque de 1789*, cités par Hovelacque et Hervé, ibidem.

qui ont amené la disparition de cette race sont : les prohibitions des propriétaires de bois qui n'ont plus toléré qu'on y laissât les jeunes chevaux ; l'usage trop hâtif de ces chevaux qui ne pouvaient être employés avec profit qu'à l'âge de sept ans ; enfin des croisements avec des chevaux de pur sang qui ont déformé l'espèce. Selon M. Sanson, ce cheval aurait présenté tous les caractères du cheval asiatique, dit cheval arabe ou oriental, qui seul « pouvait s'accommoder, par la sobriété dont l'a doué son origine, aux maigres pâturages des hauteurs du Morvan et à la vie rude qu'ils imposent » (1).

On élève aussi dans le Morvan quelques chèvres et des moutons. Ces derniers sont d'une mauvaise espèce, le climat ne leur convient pas. Leur chair est de bonne qualité, mais leur laine courte et frisée est grossière.

A côté de cette faune domestique, à laquelle il faudrait joindre les volailles de toute espèce, et les abeilles dont l'élève a fait en ces dernières années de grands progrès, vit toute une faune sauvage. On ne risque plus sans doute de rencontrer dans les forêts les ours qui ont fait appeler jadis le Morvan « le pays des Ours » et que combattit avec succès saint Germain, évêque de Paris,

(1) *Les migrations des animaux domestiques*. Extrait de la *Philosophie positive*, mai, juin 1872, cité par Hovelacque et Hervé, ibidem.

revenant de Cervon. Son biographe, Venance Fortunat, nous le montre arrivant dans une bourgade « qui était dévastée par les ours ». Il les tue et à son retour dans le pays on lui en offre les dépouilles qu'il refuse d'accepter (1). De ces hôtes incommodes, il ne reste plus qu'un vague souvenir et des appellations le « Crôt-de-l'Ours, » le « Mont-des-Ours, » Il y existait aussi des cerfs à en croire M. Baudiau (2). Il y a encore dans le Morvan des loups. Il y a quelques mois des moutons étaient dévorés à quelque distance d'Avallon. Sangliers, renards, chevreuils, blaireaux sont assez nombreux dans les bois du Morvan. Il n'y a guère de différence à ce sujet entre le Morvan et les autres pays boisés de la région française. Le seul reptile dangereux y est la vipère.

Les eaux du Morvan sont poissonneuses. Courtépée signalait les tanches du Morvan comme succulentes. On a fait aux Settons des essais de pisciculture qui ont médiocrement réussi par suite de l'abondance du brochet. La féra du lac Léman s'y est reproduite seule en grande quantité. La truite du Morvan est aussi fort estimée.

(1) « Dum de vico Cerve done, in Murvinno progreditur..... Ipsi redeunti mulier pelles ursorum obtulit ex studio et quasi victori suo repræsentat spolium, quod tamen omnino ipse recusavit accipere ». Bollandistes, Vie de Saint Germain, 28 mai.

(2) Baudiau, *Op. cit.*, I, p. 31.

Enfin, comme dans toutes les régions où il y a des étangs, le Morvan est visité par des bandes d'oiseaux aquatiques : oies, canards sauvages qui y arrivent vers la fin de l'automne.

En somme si le Morvan à gardé une flore caractéristique, il n'en est pas de même de la faune qui tend à s'identifier de plus en plus avec celle des pays avoisinants, par suite des conditions nouvelles qu'ont faites à la vie animale les transformations du pays. Ces transformations du moins n'ont pas encore modifié entièrement, comme nous allons le voir, le type des habitants du Morvan.

LES HABITANTS DU MORVAN

Les *Recherches ethnologiques* de MM. Hovelacque et Hervé sur le Morvan permettent désormais de tracer un portrait exact du Morvandeau et de le rattacher à la race celtique. Jusque-là les caractères physiques du Morvandeau avaient été décrits d'une façon vague et contradictoire. « Ils sont grands et robustes, assez bien faits », écrit Vauban. « Le Morvandeau est de taille moyenne, plutôt grand que petit », disait plus récemment M. Collenot (1). Un autre auteur les représentait au contraire comme « petits, trapus, rouges

(1) Collenot, *Op. cit.*, 560.

de cheveux, faces larges, yeux bleus » (1). De l'enquête sérieuse et étendue faite par MM. Hovelacque et Hervé, il résulte qu'il y a dans le Morvan deux éléments ethniques : l'une de ces races a une stature un peu inférieure, l'autre une stature supérieure à la moyenne. Cette dernière serait plus récente dans le pays et probablement d'origine kimrique. On la rencontre surtout dans les cantons voisins de la Côte-d'Or. La première au contraire est la race indigène. « Crâne court et large, brachicéphalie prononcée, cheveux châtain foncé dans l'âge adulte, châtain clair dans la jeunesse; œil gris ou bleu à pigmentation faible, parfois brun (dans la proportion d'un tiers environ) ; taille moyenne (1m65), tel est donc le Morvandeau typique, celui que l'on peut qualifier d'indigène, en raison de l'ancienneté de son existence dans le pays, celui qui forme aujourd'hui encore la grande majorité de la population (2). » Le second élément formant environ un dixième de la population totale est caractérisé par une taille plus élevée, un crâne allongé, la chevelure blonde. C'est le Morvan bourguignon qui possède le plus grand nombre d'individus de ce type.

Quelques particularités physiques distinguent le Morvandeau. Il a généralement le visage rond et les traits réguliers, le front large, le nez mince

(1) Note citée par MM. Hovelacque et Hervé, p. 218.
(2) Hovelacque et Hervé, *Op. cit.*, p. 218.

et droit. Il a la bouche peut-être moins petite et les lèvres plus minces que ne le disent MM. Hovelacque et Hervé ; les dents sont belles, les formes bien prises, l'allure vive et alerte. La Morvandelle est fort recherchée comme nourrice. C'est du Morvan que viennent beaucoup des nourrices dites « bourguignonnes »(1).

Le Morvandeau se développe souvent fort tard. Sa croissance est longue. « Il n'est pas rare de voir rejeter, pour défaut de taille par le Conseil de révision, des jeunes gens qui plus tard dépasseront la taille réglementaire (2). » C'est sans doute à une vie pénible et dure qu'il faut attribuer cette particularité signalée par un autre auteur (3). Quand le Morvandeau émigre « dans le bon pays », ses forces augmentent et il recommence une nouvelle jeunesse. Sa santé est du reste excellente dans le Morvan et les hommes y jouissent d'une constitution vigoureuse. Les névroses et la phtisie y sont fort rares. Peut-être est-ce à la salubrité du climat ou à une vie forcément sobre

(1) C'est avec une certaine fierté que l'on montre à Quarré-les-Tombes la « rue des Princes » ainsi nommée parce qu'elle a fourni quatre nourrices pour la famille du roi Louis-Philippe. C'est aussi une nourrice d'Empury, près de Quarré, qui fut choisie pour le fils de Napoléon III (Cf. à ce sujet abbé Henry, *Op. cit.*, I, p. 149).

(2) Cf. Gagniard, *Topographie médicale du Morvan Avallonnais*, Paris, 1859.

(3) Collenot, *Op. cit.*, p. 560.

que le paysan du Morvan doit de vivre en général très vieux (1).

A quelle race appartient le Morvandeau ? C'est un celte. L'ethnologie le prouve et l'histoire confirme cette opinion. Les anthropologistes reconnaissent aujourd'hui en France deux grands groupes de population : les Celtes « caractérisés par un crâne large et court, des cheveux châtains, des yeux clairs ou foncés mais peu pigmentés, une taille peu élevée », et les Kimris ou Galates « race dolichocéphale et de haute stature, aux cheveux blonds, aux yeux bleus ». C'est dans la Bretagne, dans le centre de la France et surtout dans les montagnes de la Savoie, des Cévennes, de l'Auvergne et des Vosges que les Celtes se sont conservés les plus purs, résistant aux immigrations successives qui les refoulaient. Or, ce double type, nous venons de le voir, se rencontre dans le Morvan, mais le type celtique y est de beaucoup le plus important. Ce pays autrefois sauvage, longtemps impraticable, a dû servir de retraite, dès les premiers âges, aux habitants que chassaient devant eux les envahisseurs. Tout au plus, sur les confins orientaux du massif, non

(1) Cf. Sur la durée de la vie dans le Morvan, Hovelacque et Hervé, *Op. cit.*, page 222. Dans une note les auteurs signalent une différence notable entre les villages du Morvan, sous le rapport de la santé, selon que ces villages sont situés sur des hauteurs ou dans des vallées. Ces derniers sont beaucoup moins favorisés à cet égard.

loin de cette trouée de Bourgogne qui a toujours été le chemin naturel des invasions pour contourner le massif central, il s'est produit un mélange. A quelle époque s'est peuplé le Morvan ? On n'y trouve guère de trace de la période néolithique, et « on est amené à placer la venue de la race indigène à cette époque encore mal définie et très obscure, mais antérieure certainement au ve siècle avant notre ère à laquelle convient le nom de période celtique » (1). Les immigrants celtiques s'emparèrent alors des lieux que n'avaient pas encore occupés les populations néolithiques et s'y concentrèrent d'autant plus qu'ils furent eux-mêmes, à plusieurs reprises, pressés par les invasions kimriques. Le Morvan faisait partie de la Gaule celtique. C'est là que s'élevait le grand oppidum des Eduens, cette Bibracte que César représente comme un des plus importants de tous ceux de la Gaule. Pour en défendre les abords, des postes avancés, placés sur les hauteurs (dunum), s'espaçaient à quelque distance les uns des autres. Plusieurs villages du Morvan, Dun-sur-Grandry, Dun-les-Places, en rappellent sans doute l'existence.

Il semble donc avéré que la race morvandelle était entièrement celtique à l'époque de la conquête romaine. Dans quelle mesure a-t-elle été

(1) Cf. Hovelacque et Hervé, *Op, cit.*, page 77.

altérée? Il est certain que, pendant les premiers siècles de notre ère, les Romains améliorèrent beaucoup le Morvan. Des voies y furent percées qui rattachèrent les uns aux autres des postes militaires assez nombreux (1) ; des villas importantes y furent construites et les riches gallo-romains firent des thermes de Saint-Honoré un centre de réunion agréable ; mais rien ne permet de croire que la population ait été modifiée. On sait au contraire que la fusion s'opéra vite entre vainqueurs et vaincus, surtout chez les Eduens, depuis longtemps les amis et les alliés de Rome. Parmi ces nobles dont les villas nous ont transmis les noms (Corancy; curtis-Ancii ; Luzy; Lisci-villa), beaucoup sans doute n'étaient que des Eduens romanisés. Quant au peuple, vivant au fond des bois, il y gardait sa physionomie distincte en même temps que le culte de ses dieux. Les Druides y trouvèrent un refuge contre les persécutions des nouveaux maîtres du sol et bien des superstitions encore aujourd'hui pratiquées remontent à ces temps lointains.

Quand se produisirent les grandes invasions germaniques, le Morvan en souffrit, mais ne fut pas modifié comme race. Les Barbares qui exercèrent une influence sur la race sont seulement ceux qui entrèrent en Gaule comme soldats de

(1) Cf. Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen.*

l'Empire et comme colons. On a prétendu (1) que les Germains auraient manifesté une prédilection particulière pour le Morvan. Mais cette conjecture ne repose sur aucune preuve (2). Toutefois Autun étant devenue une des préfectures sarmatiques des Gaules (3), quelques soldats de cette nationalité ont pu rester dans le Morvan. D'autre part les Burgondes, en devenant les maîtres de la contrée, n'ont pas changé le fond même de la race. Ils étaient relativement peu nombreux et n'ont pas complètement dépossédé les habitants primitifs du sol. Le Morvan marque le point le plus occidental qu'ils aient atteint.

Une autre hypothèse plus bizarre a été émise et il y a peu de temps encore, elle était reproduite (4). Pierquin de Gembloux a prétendu (5)

(1) Docteur Bogros, *Histoire de Château-Chinon*.

(2) L'auteur de cette hypothèse s'appuie sur la prétendue existence de noms de lieux d'origine germanique : les Goths, les Suisses, les Allemands (nom de fermes). Mais ces noms sont bien peu nombreux et peuvent s'expliquer d'ailleurs par la présence bien postérieure des habitants de ces nationalités. On ne comprendrait pas, du reste, la recherche dont aurait été l'objet le Morvan, sauvage et infertile surtout à cette époque. Cf. Hovelacque et Hervé, page 88 et note.

(3) *Notitia dignitatum et administrationum orientis et occidentis*, édition O. Seeck, 1877.

(4) D'après l'*Intermédiaire des Chercheurs*, les habitants du Morvan passent pour descendre d'une des bandes d'Attila arrêtée dans le pays. Ils présenteraient encore les caractères physiques des Huns : « tête carrée, yeux en amande, face aplatie. » *Revue de l'Yonne* du 17 novembre 1895.

(5) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1843-1844, p. 206.

que des Huns d'Attila, après leur défaite en Gaule, auraient laissé quelques-unes de leurs bandes dans le Morvan. Il s'appuyait pour l'affirmer sur ce fait, qu'un certain nombre de Morvandeaux ont la tête carrée, les yeux petits et obliques, le nez épaté, les pommettes saillantes, la face aplatie, les cheveux roides, le visage glabre. Il est vrai que certains de ces caractères se remarquent dans quelques Morvandeaux, et MM. Hovelacque et Hervé reconnaissent « que l'observation anthropologique sur laquelle repose cette opinion n'est pas entièrement inexacte » (1). Ils donnent à ce type (qui est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes) le nom de « mongoloïde » et n'y voient que « les caractères de la race celtique poussés à l'excès et exagérés » (2). Les arguments donnés par MM. Hovelacque et Hervé contre l'opinion de Pierquin de Gembloux se réduisent à cette seule phrase : « Il est à peine besoin de réfuter une opinion qui n'a d'autre valeur que sa singularité. » Cependant puisqu'ils reconnaissent la justesse de l'observation anthropologique et l'existence dans le Morvan d'un type mongoloïde, on aimerait à voir expliquées les causes qui ont amené cette prétendue exagération de la race celtique. Et d'ailleurs, tout en recon-

(1) Cf. Hovelacque et Hervé, *Op. cit.*, p. 88.
(2) Ibidem, page 219.

naissant que la population morvandelle est essentiellement celtique, qu'y aurait-il d'impossible à ce qu'une bande de Huns ait séjourné dans le Morvan et s'y soit peu à peu mélangée avec les populations voisines? Ces bandes ont dû passer non loin de là, dans leur retraite d'Orléans vers les Champs catalauniques. L'hypothèse est singulière sans doute, mais elle ne me semble qu'imparfaitement détruite par la simple négation de MM. Hovelacque et Hervé. Le fait du reste fût-il démontré qu'il n'infirmerait en rien leurs conclusions sur le caractère celtique de la race morvandelle.

Il est certain que depuis le VIe siècle de notre ère, aucune influence étrangère n'est venue altérer la pureté du type morvandeau. L'isolement du Morvan et l'absence presque complète de moyens de communication ont produit ce résultat. Depuis un demi-siècle, il n'en est plus de même. En même temps que s'établissait un courant d'émigration, le Morvan subit l'influence d'une immigration d'une espèce particulière. Des milliers d'enfants assistés, recueillis par la ville de Paris, sont confiés, dans le pays, à des nourrices morvandelles. Un certain nombre d'entre eux s'y établissent et y introduisent un sang nouveau. Jusqu'ici ils ne constituent qu'une faible minorité par rapport aux indigènes, mais l'élément immigré s'accroît de jour en jour, tandis que l'é-

lément natif disparaît par suite de l'émigration et d'une faible natalité. On peut prévoir qu'une population nouvelle très complexe dominera un jour dans le Morvan, qui jusqu'ici a formé le nœud de rattachement entre les groupes celtiques lotharingiens et les Celtes du massif central.

Pour compléter le portrait physique du Morvandeau, il faudrait esquisser son portrait moral. Il a été tracé par tous ceux qui se sont occupés du Morvan, la plupart originaires du pays même et en connaissant bien les habitants, les mœurs, les usages. Je leur emprunterai seulement quelques traits plus saillants et quelques faits qui me paraissent corroborer l'origine celtique des Morvandeaux.

Le Morvandeau est attaché à son pays natal. Il aime « soun endret, son cliocher, sai maïon » (1). Ses mœurs sont généralement bonnes ; il est sobre sauf en de grandes occasions. Il est dur à la fatigue et cependant on l'a accusé d'être paresseux. Si ce reproche a jadis été fondé, il ne le semble guère aujourd'hui, et le Morvandeau, âpre au gain, acquiert souvent, par son travail, une véritable aisance. Il est du reste vif, adroit, intelligent, curieux. Il apporte dans les transactions commerciales une finesse proverbiale qui dégénérerait vite en astuce. Par là le Morvandeau

(1) Baudiau, *Op. cit.*, I, p. 40.

ressemble au Normand; comme lui il est encore processif et aime la chicane. C'est un des gros défauts que lui reconnaissait Dupin. Il lui reprochait également la manie d'acheter sans avoir de quoi payer et une tendance marquée à s'approprier sans scrupule le produit des bois. Le vol de bois s'explique, sans se justifier, par des habitudes séculaires. La loi des Burgondes permettait à tout individu, non possesseur de forêts, de prendre dans celles d'autrui les bois tombés et sans fruit (1). La féodalité vécut sur les mêmes coutumes. Les seigneurs de la Roche-Millay, par exemple, au pied du Beuvray, concédaient, moyennant de faibles redevances, le droit de glandée et d'usage dans leurs immenses forêts qui s'étendaient jusqu'au bord de l'Arroux. « La suppression de ces droits par la législation moderne a toujours déplu à l'habitant du Morvan qui n'a jamais cessé de protester, au moins par ses infractions, en faveur de la communauté des pâturages, des bois et des eaux, de ce qui vient tout seul, suivant son expression (2). »

C'était sans doute aussi un souvenir de l'ancien clan celtique, que ces communautés jadis répandues dans le Morvan et qui exploitaient d'une manière indivise une quantité plus ou moins

(1) *Lex. Burg.*, titre XXVIII, cité par Maury, *les Forêts de la Gaule*, p. 281.
(2) Bulliot, *la Cité gauloise*, page 68.

étendue de terrains. « De même que les hommes du clan n'étaient qu'une famille, il n'y avait qu'un propriétaire, le clan tout entier, personnifié dans son chef qui administrait sans doute la propriété commune (1). » Or il n'y a pas cinquante ans, on trouvait dans le Morvan des propriétés communes, des communautés, « taisibles » (résultant d'un contrat tacite) dont le principal caractère était le droit d'élire son chef en dehors de la hiérarchie naturelle de la famille. M. Dupin a décrit la dernière de ces communautés, celle des Jault (commune de Saint-Benin-des-Bois (2). Il est probable qu'à l'origine le maître naturel de la communauté fut le chef de famille. Quand il n'y eut plus que des collatéraux, on choisit le

(1) Bulliot, *la Cité gauloise*, page 68.

(2) « La maison principale d'habitation n'a rien de remarquable au dehors. A l'intérieur, on trouve au rez-de-chaussée, en montant seulement deux marches, une vaste salle, ayant à chaque bout une grande cheminée dont le manteau comporte environ neuf pieds de développement. A côté de l'une de ces cheminées, est un large four pour cuire le pain, et de l'autre côté, un tonneau à lessive en pierre aussi ancien que la maison elle-même..... La grand'chambre, dans toute sa longueur, est flanquée d'un corridor dans lequel débouchent, par autant de portes, des chambres séparées, véritables cellules où chaque ménage a son domicile particulier. Dans chacune il y a deux lits, quelquefois trois, selon le nombre des enfants. » Extrait d'une lettre de M. Dupin, datée de Raffigny-en-Morvan, 22 septembre 1840 : Excursion dans la Nièvre, visite à la communauté des Jault. Ces communautés résultaient du seul fait d'une cohabitation en commun pendant an et jour des membres d'une même famille vivant au même pot, sel et chanteau de pain.

plus capable parmi les hommes faits pour diriger les affaires, et la femme la plus entendue pour présider aux soins du ménage. Le souvenir de ces communautés s'est perpétué dans le nom des hameaux qui ont gardé celui de leurs fondateurs.

« Les Lamberts, les Cléments, les Couraux (commune de Glux-en-Glaine), les Guichards, les Fourniers (Quarré-les-Tombes). » A la dissolution de la communauté des Gariots (Nièvre), le maître de la communauté emporta comme un trophée la marmite en fonte ou « le pot de la communauté » (1).

Le Morvandeau est superstitieux. L'ancien culte celtique des eaux, ruisseaux et fontaines et des arbres de ses forêts y a laissé bien des traces (2). Le christianisme dut là plus qu'ailleurs composer avec les croyances payennes, et se contenter de mettre sous l'invocation des saints du nouveau culte les lieux consacrés par les vieilles croyances. Du moyen âge, le Morvandeau

(1) Dupin, *le Morvan : Topographie, agriculture, mœurs des habitants, état ancien, état actuel, Scènes morvandelles*, 1853, in-18, page 47.

(2) Cf. *Note sur les pratiques superstitieuses observées dans le Morvan*, par Lacreuze, *Mémoire de la société éduenne*, t. X, p. 57, t. XIX, page 477.

Sur les superstitions dans le Morvan et les traces du culte celtique, M. Bulliot a donné les plus intéressants détails dans une série d'études sur *la Mission et le culte de Saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires du pays éduen*, *Mémoires de la Société éduenne*, 2e série, tomes XVI, XVII, XVIII, XIX.

a conservé de fortes tendances à croire aux sorciers et plus d'un redoute encore qu'on ne lui donne la mauvue.

Les démonstrations auxquelles se livre le morvandeau quand il perd l'un des siens est aussi un trait caractéristique de ses mœurs (1). Il éclate en sanglots et il paraît que naguère on entendait à deux kilom. approcher un convoi funèbre (2). La plupart des coutumes morvandelles relatives aux funérailles tendent à disparaître. Peut-être cependant trouverait-on encore dans des hameaux retirés des personnes qui font prendre le deuil aux abeilles, en couvrant la ruche d'une étoffe noire quand meurt le maître de la maison, ou qui brûlent la paille du lit sur lequel il est mort. Dans beaucoup d'endroits s'est cependant conservé l'usage de renverser, au moment où meurt quelqu'un de la famille, l'eau contenue dans les

(1) Cf. Moiset, *les Usages, Croyances, Traditions, Superstitions ayant existé autrefois ou existant encore aujourd'hui dans les divers pays du département de l'Yonne. Bull. de la S. des sciences de l'Yonne*, 1888.

(2) M. Ch. Flandin, dans une notice sur la Cure et ses bords, rapporte une anecdote typique. Le convoi funèbre d'une jeune femme arrive processionnellement d'un hameau au chef-lieu. On entre à l'auberge en attendant le curé. Quand celui-ci arrive « c'était à qui sortirait du cabaret le plus vite et pour faire entendre les plus hauts cris. Le mari se distingua entre tous disant à son domestique, en lui remettant son chapeau : « Tiens bon mon cépia, Piarro, qui iou foutâs eune tournée de rébolles (Une charge de lamentations). La cérémonie terminée, tous ces braves criards vinrent reprendre leur repas interrompu. » Cité par M. Moiset, ibidem.

vases pour le service de la maison. On attribuait cet usage à la croyance que l'âme du mort s'y plongeait pour s'y purifier. Tous ces traits de mœurs tendent à disparaître. Avec d'autres concernant les fiançailles, les mariages, les naissances, ils faisaient du Morvandeau une individualité à part au milieu des populations voisines. Celles-ci n'avaient pour lui qu'une estime médiocre, à en juger par le vieux proverbe de Quarré-les-Tombes, trop sévère sans doute : « Il ne vient du Morvan ni bon vent ni bonnes gens. » Proverbe d'autant plus bizarre que les habitants de Quarré font incontestablement partie du Morvan.

Longtemps encore pourtant subsisteront dans les campagnes morvandelles des traces de ces coutumes anciennes qui se modifient plus lentement que la vie matérielle. Si l'on ne voit plus guère dans les villages et les hameaux de ces primitives cabanes basses et enfumées rappelant la demeure des ancêtres gaulois (1), si de larges routes ont remplacé les sentiers montueux et coupés de ravines, le type morvandeau demeure avec les caractères physiques, les qualités et les défauts, les mœurs et les superstitions, marques de son origine celtique, préservés par son isolement et qui ne disparaîtront que peu à peu.

(1) Cf. Victor Petit, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, t. II, *le Morvan avallonnais*, p. 24.

C'est donc avec raison que l'on voit dans le Morvan une unité géographique. et ethnique. Cette intime union entre la nature de son sol, son orographie, son climat, ses rivières, nous en avons constaté l'existence. Du jour où se constitua le Morvan, de par sa formation même, ses montagnes devaient se dresser en massifs distincts, séparés par des vallées profondes dont les failles anciennes marquaient d'avance la place. Des rivières torrentielles devaient ruisseler avec impétuosité sur ses pentes rapides et rendre à la Manche et à l'Océan les masses d'eau que l'Océan et la Manche lui avaient envoyées sous forme de nuages se condensant au contact de ses froids sommets. Il était le lieu de refuge marqué par la nature pour recevoir et garder intacte une race vigoureuse, nettement caractérisée et résistante comme celles de l'Auvergne et de la Bretagne, « cette terre de granit recouverte de chênes », avec laquelle le Morvan offre plus d'un trait de ressemblance.

F. Lennel.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Le Morvand, Essai géographique, topographique et historique sur cette contrée, par J.-F. Baudiau, curé de Dun-les-Places, 3 volumes, 1865, avec carte.

Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes, par V.-B. Henry, 2 volumes, 1875.

Le Morvan, Topographie, agriculture, mœurs des habitants, état ancien, état actuel, scènes morvandelles, par M. Dupin, 1 volume, in-18, 1853.

A travers le Morvand, mœurs, scènes et paysages, par le Docteur Bogros, 1 vol., Château-Chinon, 1883.

Le Morvan d'autrefois, par l'abbé Joly, 1 vol., Dijon, 1869.

Une excursion dans le Morvand, par Morlon, *Bulletin de la Société nivernaise,* 2e série, t. VI, 1874, pages 417 à 489.

Excursion du club alpin dans le Morvan, P. Gaffarel, *Revue de Géographie,* t. IV, p. 161.

OUVRAGES CONCERNANT LA GÉOLOGIE

Description géologique de l'Auxois et d'une partie du Morvan, par J.-J. Collenot, Semur, 1 vol. 1873.

Blocs erratiques d'origine glaciaire au pied du Morvan, par J.-J. Collenot, *Bulletin de la Société géologique,* 2e série, t. XXVI, page 173, 1869.

Théorie nouvelle à propos des dépôts situés dans le Morvan, sur les failles qui le limitent à l'ouest, au nord-ouest, à l'est et au sud-est. Mémoires de la Société des

sciences naturelles de Saône-et-Loire, Chalon, 1888.

Michel Lévy, *Aperçu général sur la Constitution du Morvan ; Note sur la formation gneissique du Morvan* et plusieurs autres articles dans le *Bulletin de la société géologique,* 3e série, t. VII, pages 758, 844, 848, 857, 871, 873, 906, 937.

Michel Lévy et Vélain, *Sur les failles du revers occidental du Morvan, B. S. G.,* 3e série, t. V, 1877.

Michel Lévy, *Note sur les lambeaux surélevés de lias du Morvan,* ibidem.

Michel Lévy, *Sur l'existence de filons de basalte* (*porphyrite micacée*) *dans la région nord-est du Morvan, B. S. G.,* 3e série, t. V, 1877, page 562.

Vélain, *Résumé au sujet des terrains stratifiés et des failles qui enveloppent le Morvan. Compte-rendu de l'excursion à Avallon* et plusieurs autres articles dans le *Bulletin de la société géologique,* 3e série, t. VII, pages 766, 804, 883, 890, 899, 909 et 920.

Ebray, *Nullité du système du Morvan, B. S. G.,* 2e série, t. XIX, année 1867.

Ebray, *Etudes géologiques sur le département de la Nièvre,* Paris, 1858 à 1864.

Ebray, *Sur la minette du Morvan, B. S. G.,* 2e série, t. XIX, page 102.

Manès, *Statistique minéralogique et géologique de Saône-et-Loire,* Mâcon, 1849.

Raulin et Leymerie, *Statistique géologique du département de l'Yonne,* Auxerre, 1858.

Desplaces de Charmasse, *l'Age des roches porphyriques du Morvan, B. S. G.,* 2e série, t. II, 1845, page 74.

Dufrénoy et Elie de Beaumont, *Explication de la carte géologique de France,* t. I et II.

J. Martin, *les Glaciers du Morvan,* Paris, 1869 (plaquette).

Demontmerot, *Glaciers quaternaires du Morvan*, *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*, t. III, p. 197, 1890.

Moreau, *Note sur la géographie physique du Morvan*, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XI, 1857.

Moreau, *les Vallées de l'Avallonnais*, *Bulletin de la société d'études d'Avallon*, 1864.

M. G. de Champeaux a publié une bibliographie très détaillée des ouvrages relatifs à la géologie et à la minéralogie de l'Autunois et du Morvan, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, t. XIX, page 189.

OUVRAGES CONCERNANT LE CLIMAT DU MORVAN

Bulletins publiés par les commissions météorologiques des départements de l'Yonne et de la Nièvre.

Observations diverses publiées dans les annuaires départementaux.

Annuaire de la Société météorologique de France.

Annales du Bureau central de météorologie.

Météorologie du Morvan, *Annales des ponts et chaussées*, 1853.

Les Pluies dans le bassin de la Seine, ibidem, 1865.

Observations pluviométriques à Château-Chinon, ibidem, 1868.

Distribution et marche des pluies dans le bassin de la Seine, ibidem, 1873.

Moureau, *Répartition de la pluie en France*, *Nature*, 30 mai 1891.

HYDROGRAPHIE DU MORVAN

Belgrand, *La Seine, Etudes hydrologiques*, 1872.

Belgrand, *Coup d'œil d'ensemble sur le régime des prin-*

cipales rivières du nord, du centre et du midi de la France, 1875.

Belgrand, *le Régime des principales rivières de France,* 1875.

Belgrand, *le Régime des eaux et des inondations en France,* 1875, 1876.

Manuel hydrologique du bassin de la Seine, par M. de Préaudeau, sous la direction de M. Lefébure de Fourcy et de M. Ch. Lemoine, 1 vol., 1884, Imprim. nationale.

Etat actuel de nos connaissances sur l'hydrométrie du bassin de la Seine, par M. Lemoine, *Annales de géographie,* t. II, 1893.

Publications annuelles du service hydrométrique de la Seine.

Les Crues dans le bassin de la Seine en 1882, 1883, *Annales des ponts et chaussées,* 1883.

Thomé de Gamond, *Quelques notions statistiques sur le régime des eaux courantes dans notre pays, Journal de la Société de statistique de Paris,* mai 1873.

Prévision des crues dans la Loire centrale, par M. Maroyer, *Annales des ponts et chaussées,* 1890, p. 441.

Champion, *Les Inondations en France depuis le* VIe *siècle jusqu'à nos jours,* 1 vol.

FLORE ET FAUNE DU MORVAN

Voyage aux montagnes du Morvan suivi d'observations sur les végétaux de cette contrée, par A. Boreau, Nevers, 1 vol., 1832 (Cet ouvrage assez rare se trouve à la Bibliothèque de Nevers, 402, f. 4).

A. Boreau, *Flore du centre de la France,* 1857, 2 vol.

Ravin, *Flore de l'Yonne,* 1 vol., 1883, Auxerre.

Mémoire de la Généralité de Paris contenant la des-

cription géographique de l'élection de Vézelay, de Vauban, édité par M. de Boilisle, 1881, Imprim. nationale.

Née de la Rochelle, *Mémoires pour servir à l'histoire du département de la Nièvre,* t. III, Bourges, 1827, 3 vol. in-8.

Jean Simon, *Statistique de la commune de Frétoy,* Château-Chinon, 1884, 1 vol. in-8.

Abel Hugo, *France Pittoresque,* 1835, page 279.

De Chambray, *De l'agriculture et de l'industrie dans la province du Nivernais,* 1834, Paris.

Guy Coquille, *Histoire du pays et duché du Nivernais,* Paris, 1622, in-4, page 352.

Sanson, *Traité de Zootechnie,* t. IV, 2e édition, page 68, 1878.

Sanson, *les Migrations des animaux domestiques.* Extrait de la *Philosophie positive,* mai-juin 1872.

F. Moreau, *Histoire du flottage en trains,* 1843, in-8.

Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire,* Mâcon, 1838, tome II, page 552.

Maury, *les Forêts de la Gaule,* 1 vol. in-8.

LES HABITANTS DU MORVAN

Hovelacque et Hervé, *Recherches ethnologiques sur le Morvan,* dans les *Mémoires de la Société anthropologique de Paris,* t. I, 3e série, 1894.

Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise,* t. II, introduction.

Pierquin de Gembloux, *les Huns dans le Morvan,* dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 1843-1844, p. 206 et suivantes.

Duclos, article dans l'*Annuaire du département de la Nièvre pour 1843-44,* p. 25 et suivantes.

Docteur Bogros, *Histoire de Château-Chinon,* 1 vol., 1865.

Bulliot, *la Cité gauloise selon l'histoire et selon la tradition,* 1879, passim.

Bulliot, *la Mission et le Culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires du pays Eduen.*

Gagniard, *Topographie médicale du Morvan avallonnais,* Paris, 1859.

Dupin, *Excursion dans la Nièvre. Visite à la communauté des Jault,* lettre du 22 septembre 1840.

Album du Nivervais, t. II.

Notice sur les noces de campagne dans le Morvan, par A. Duvivier, brochure de 48 pages in-8, 1840, Bibliothèque de Nevers, n° 283, F. 2.

Collin et Charleuf, *Saint-Honoré-les-Bains.*

Souvenirs du bon vieux temps dans le Nivernais, par Jaubert aîné, Nevers, 1837(cet ouvrage de 139 pages, peu intéressant, concerne d'ailleurs Moulins-Engilbert).

Saulieu, son origine et son histoire jusqu'en 1792, auteur anonyme, publié à Semur, 1886. (Existe à la Bibliothèque de la ville de Dijon, côté 18799, « C »).

Note sur Saulieu, auteur anonyme.

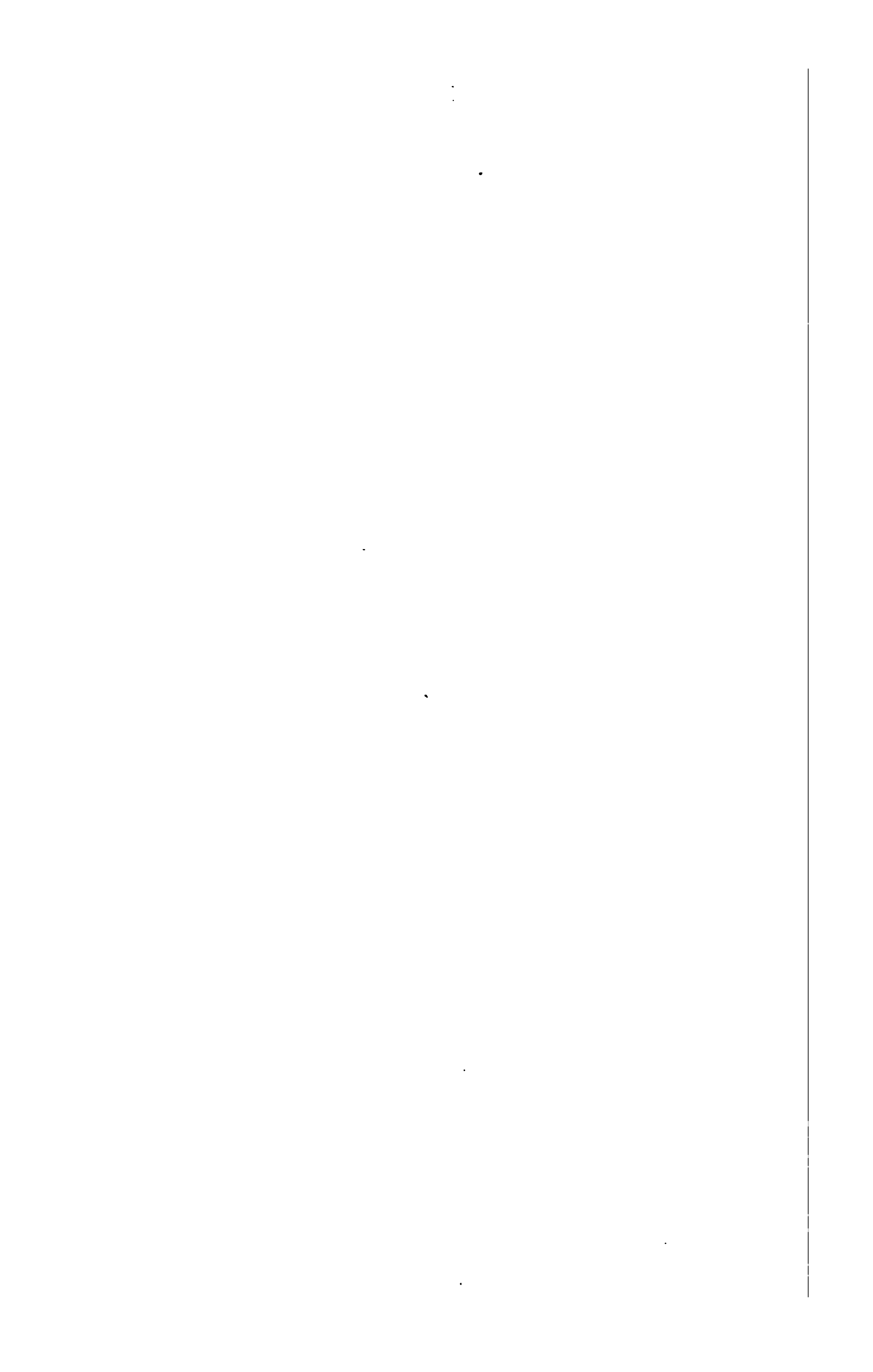
Note sur les pratiques superstitieuses observées dans le Morvan, par Lacreuze, *Bulletin de la Société Eduenne,* t. X, page 57, t. XIX, page 477.

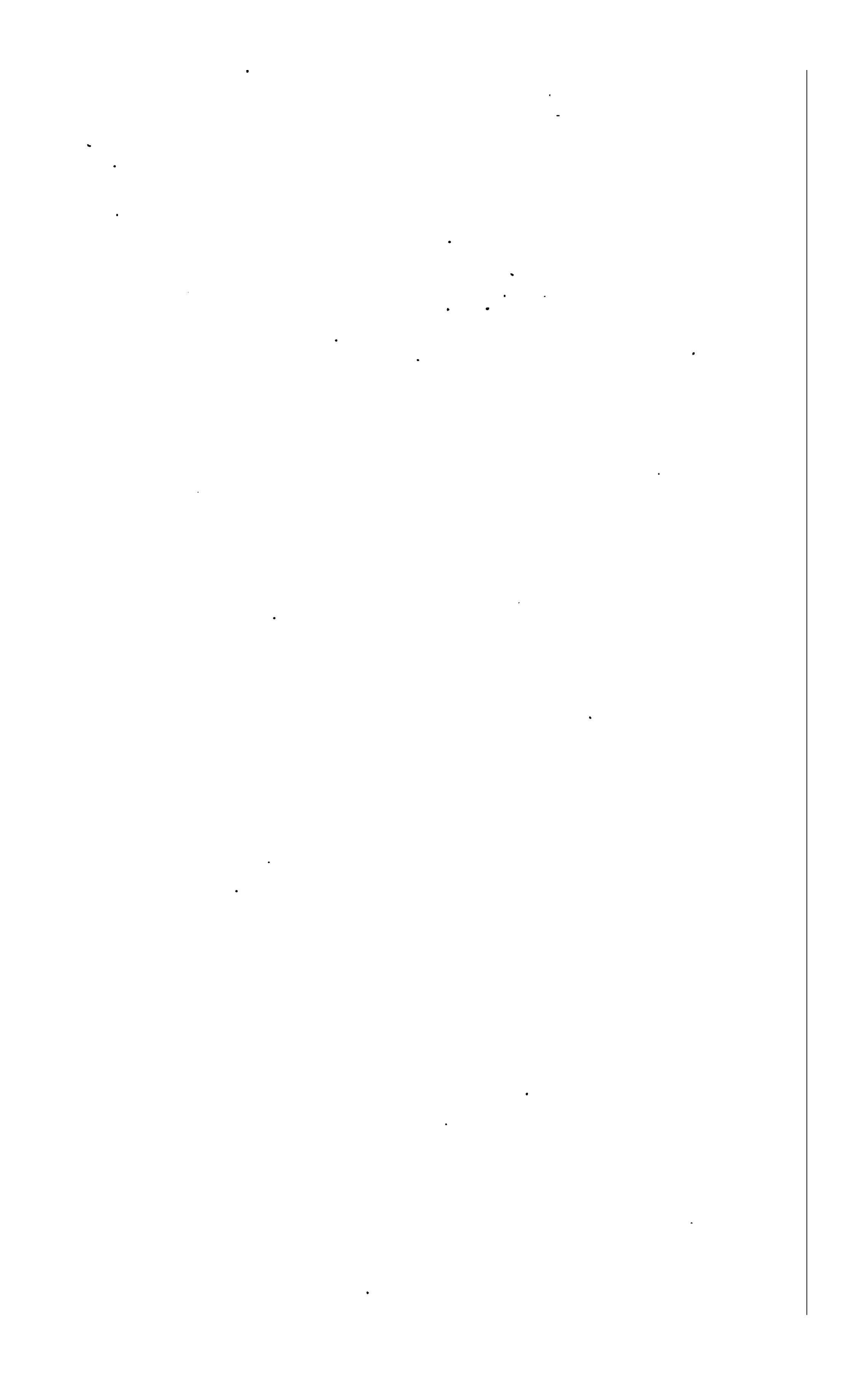
Moizet,*les Usages, Croyances, Traditions, Superstitions ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne.*

Victor Petit, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne,* t. II, *le Morvan avallonnais,* page 24.

TABLE DES MATIÈRES

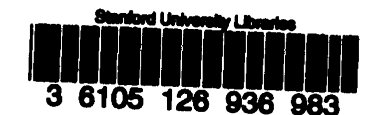
DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65.
34






SPES · IN · LABORE
DARANTIERE





DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305



